40e ANNÉE

TOME XXXVII

FASCICULE CXLVII (1er TRIM.)



MARS 1917



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

40e ANNÉE

TOME XXXVII

FASCICULE CXLVII (1er TRIM.)



MARS 1917



Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.



SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXVII. — 1917

ORAN

—

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1917

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1916-1917

MM. Arambourg Camille.
Baschung (Général).
Bérenger (Command^{t}).
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Dupuy Charles
Fabre (Abbé).
Flahault.
Huot.

MM. Kriéger.
Lemoisson.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng.
Sandras (Docteur).
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Général Baschung.
2e Vice-Président :	Flahault.
Secrétaire général :	Com^{t} Bérenger.
Trésorier :	Pock.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Déchaud.
Secrétaire-adjoint id.	Lemoisson.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Arambourg.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Baschung (Général).
Flahault.

MM. Bérenger.
Déchaud.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Dangles.
Pontet.
Dr Sandras.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.
Le Général Lyautey, ministre de la Guerre, Paris.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Maurice Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda (Maroc Oriental).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 96, boulevard Montparnasse, Paris.
Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

LA GROTTE DE KIFAN BEL GHOMARI

à TAZA (Maroc)[1]

I. — Situation de la Grotte

La grotte de Kifan bel Ghomari s'ouvre dans les pentes rocheuses du plateau sur lequel est bâtie la ville de Taza, au lieu dit « Kifan bel Ghomari » (Rochers du Ghomari).

L'entrée de la grotte se trouve à une centaine de mètres de Bab Djemâ-Foukania, l'une des portes de la ville, à peu de distance en contre-bas de l'enceinte intérieure et à mi-chemin environ entre Bab Djemâ et le Bastioun. Elle est donc comprise dans le périmètre de l'enceinte extérieure. L'altitude de l'entrée est de 565 mètres (Taza 585 mètres).

Pour y atteindre, il suffit, en sortant de Bab Djemâ, de prendre à droite l'ancien chemin d'accès dans la ville qui, de Bab Djemâ-Tathania, montait à Bab Djemâ-Foukania. Ce chemin muletier, aujourd'hui aménagé, passe tout près, mais un peu au-dessous de l'entrée même de la grotte. Un sentier a été tracé pour en faciliter l'accès.

Le nom arabe donné à la grotte est celui du lieu dit, mais il semble s'appliquer surtout aux éboulis de rochers qui l'entourent. Les habitants de Taza n'ont jamais prêté d'attention particulière à cette excavation, aussi ne porte-t-elle pas de dénomination spéciale.

Au point de vue géologique, la grotte s'ouvre dans les travertins quaternaires dont le plateau de Taza est constitué. A l'intérieur des couches, légèrement inclinées vers l'Est, s'intercalent des lentilles de tuf friable qui, par places, forment dans le calcaire, des masses susceptibles de s'excaver facilement. L'ensemble de la formation repose sur les assises de marne bleue, au niveau supérieur desquelles naissent les sources de Taza. Sur la verticale de la grotte, la puissance de la formation lacustre est de 110 mètres ; la base est à l'altitude de 475, la surface à

1 La découverte de cette grotte a été annoncée dans le *Bull. du Comité de l'Afrique française* (septembre 1915, supplément).

585, le sol de la cavité à 565. Le plancher de la grotte est donc à 20 mètres seulement au-dessous du faîte.

La grotte fait face à l'Orient et se trouve, par conséquent, à l'abri des vents pluvieux de l'Ouest.

Le site, avec sa végétation luxuriante et ses sources intarissables, ne pouvait manquer d'être un lieu de prédilection pour l'homme primitif.

II. — Description de la Grotte

L'entrée de la grotte mesure 3 m. 50 environ de largeur sur 4 mètres de hauteur. Elle est de forme très irrégulière, surtout vers la droite, où elle a subi visiblement de nombreuses retouches. (Pl. V.)

La grotte elle-même forme une vaste excavation irrégulière de 10 mètres de diamètre environ sur 5 m. 50 de hauteur au point le plus élevé. La partie centrale est occupée par un pilier rocheux, de 2 à 3 mètres de diamètre à la base, par lequel la voûte semble supportée.

L'excavation paraît formée de trois parties bien distinctes, ainsi que l'examen attentif des parois permet de s'en rendre compte : la *cavité naturelle primitive*, la *cavité ancienne à parois taillées* et la *grotte actuelle*, qui englobe les deux premières.

Grotte naturelle. — La grotte naturelle primitive était sans doute limitée à l'espace compris entre l'entrée et le pilier central. On pouvait voir, même avant les fouilles, qu'elle s'étendait vers la droite, où la paroi portait encore des restes de stalactites et, vers la gauche, où l'on apercevait l'entrée d'une galerie, en partie comblée (galerie I), communiquant avec l'extérieur par un étroit boyau ascendant.

Grotte à parois taillées. — Mais, à différentes époques, la grotte primitive a dû subir de profondes modifications. A droite de l'entrée se trouvent, en effet, des roches taillées formant un certain nombre de cases sépulcrales dont l'étude trouvera place ailleurs. A l'intérieur, la voûte et les parois, ainsi que le pilier rocheux, portent aussi des traces manifestes de retouches importantes.

Une preuve évidente de l'intervention de l'homme est offerte par la paroi située à gauche de l'entrée. On y remarque, en effet, sculptée en relief, une importante

figure géométrique. C'est un cercle assez irrégulier, de 1 m. 30 environ de diamètre et de 15 à 20 centimètres en saillie. Cette sculpture se trouve, d'ailleurs, à la naissance de la voûte, de telle sorte qu'elle surplombe presque complètement à l'intérieur. (Pl. V.)

Grotte actuelle. — Enfin, comme beaucoup d'excavations analogues de la région, celle-ci a été par sa situation un gîte commode d'exploitation pour les couches de tuf friable dont on a parlé plus haut. Pendant tous les temps modernes, ce tuf a servi de sable dans la confection des mortiers, ou de matière dégraissante pour la fabrication de la poterie. Cette exploitation est encore courante à Taza ; mais, sous le règne des Mérinides, elle a dû prendre une extension considérable, si l'on en juge par le nombre et l'importance des constructions en « tabia » de cette époque. Aussi, ne faut-il pas s'étonner des traces profondes que cette extraction a laissées partout aux environs de la ville [1].

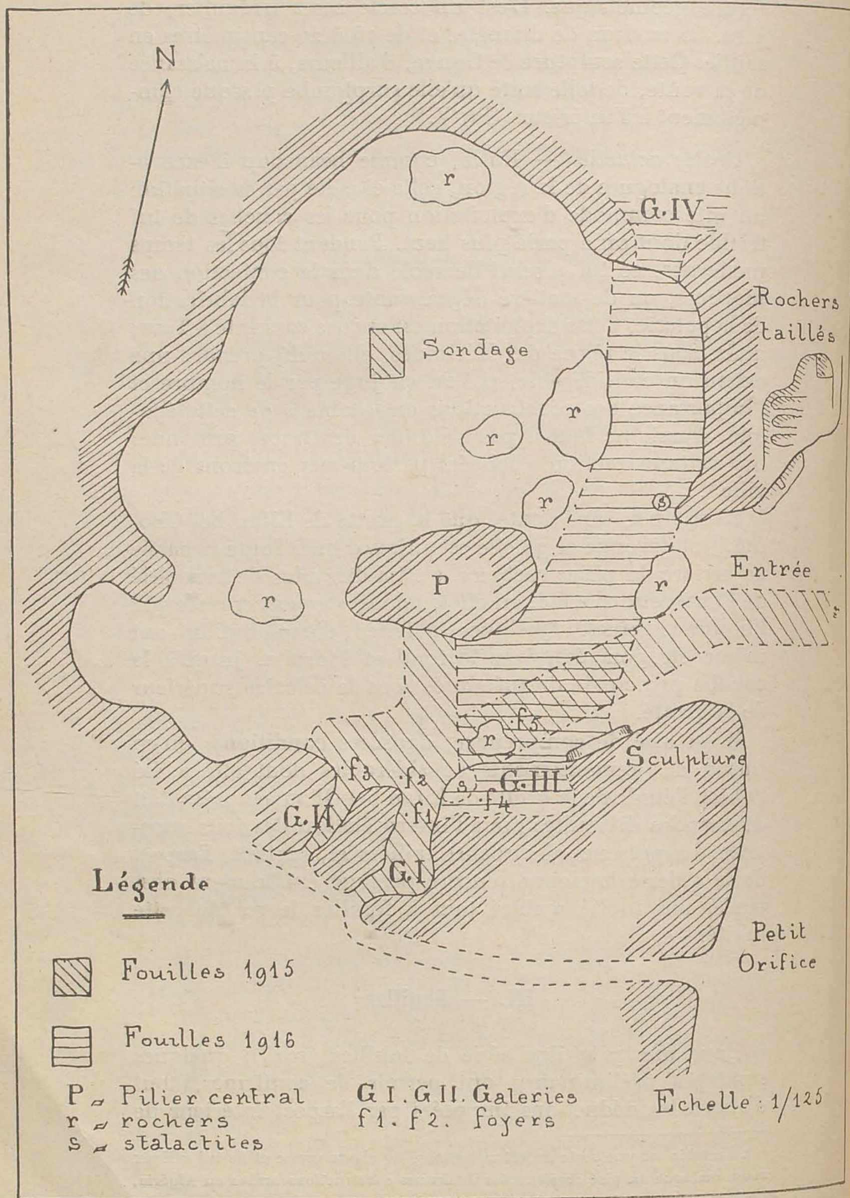
C'est ainsi, sans doute, que la grotte de Kifan bel Ghomari est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Toute la partie en arrière du pilier rocheux, c'est-à-dire plus de la moitié de l'excavation, a été, en effet, manifestement creusée par l'homme actuel. Quelques galeries d'exploitation ont même été poussées, vers le fond et à droite, jusqu'à la couche principale de tuf située sous le calcaire supérieur de la grotte.

Il est aisé de comprendre, dans ces conditions, qu'en raison des remaniements considérables dont elle a été l'objet, l'étude de la grotte de Kifan bel Ghomari présentait de grandes difficultés pour l'interprétation des faits constatés. La présence des roches taillées et, surtout, l'aspect de la galerie ancienne, encore presque entièrement obstruée, ont incité malgré tout à fouiller le sol de cette cavité.

III. — Fouilles

Dans une première série de fouilles (1915), quelques sondages préliminaires ont permis de confirmer, tout d'abord les déductions imposées par l'aspect intérieur de

1 Le tabia est une sorte de béton composé de chaux grasse et de tuf sableux assez analogue au pisé argileux des anciennes constructions arabes en Algérie, mais bien plus solide.



J Campardou, *delineavit.*

Pl. I. — Plan de la cavité principale

la cavité. On a pu se convaincre que toute recherche était inutile dans la plus grande partie de la grotte et, en particulier, derrière le pilier, où le sol est uniquement constitué par des couches de sable, restes évidents des exploitations dont on a parlé.

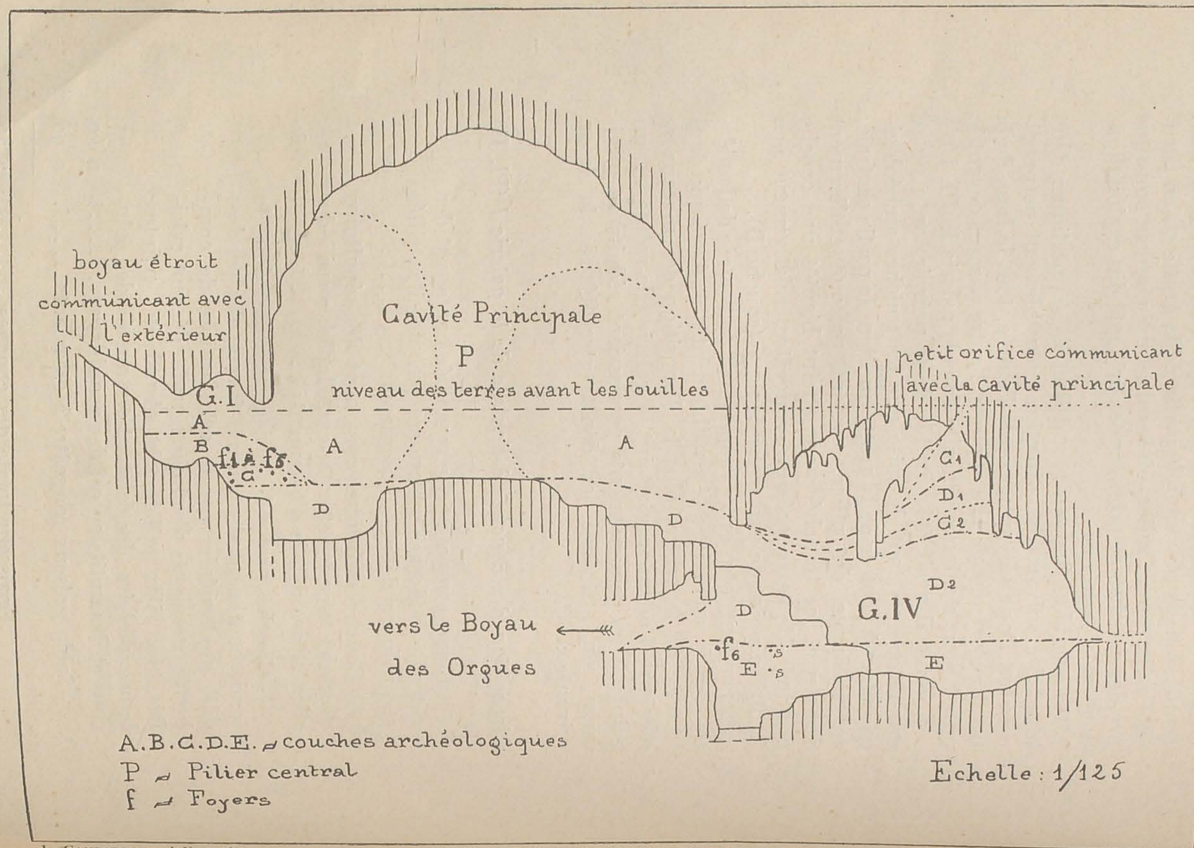
Il a semblé nécessaire, en définitive, de pratiquer deux tranchées suivant des directions sensiblement perpendiculaires, l'une suivant l'axe de l'entrée, tout le long de la paroi au-dessous de la sculpture, l'autre passant devant le pilier, pour s'enfoncer ensuite dans la galerie I. (Pl. I.)

Comme il avait été possible de le prévoir, on a pu se rendre compte tout de suite que les couches archéologiques, tant à l'entrée de la grotte que dans la partie centrale, au voisinage du pilier, avaient presque entièrement disparu et les tranchées ont atteint bientôt une couche profonde de terre gréseuse rougeâtre, relativement peu fertile au point de vue archéologique (couche D).

Cependant, plus on se rapprochait de l'entrée de la galerie I, où le sol était resté sensiblement plus élevé que dans le reste de la grotte, plus la disposition des niveaux se précisait. Lorsqu'on a atteint la galerie elle-même, en un point où les remaniements paraissaient réduits au minimum, on a trouvé les dépôts stratifiés de la façon suivante :

Disposition des couches à l'entrée de la galerie I (Pl. II)

A. — Couche superficielle remaniée contenant des poteries modernes mélangées avec des silex taillés et quelques débris d'ossements	0^{m}40
B. — Couche moyenne, contenant des sépultures avec objets en fer et poteries mélangés aussi à des silex et des débris d'ossements	0 60
C. — Couche profonde, grise, jaunâtre dans le fond, contenant des pierres-foyers, des cendres déjà agglomérées par la calcification, de nombreux ossements d'animaux profondément calcifiés, des silex taillés très abondants, pointes, lames, racloirs, des éclats et des nucléi, des poinçons et des outils en os, des coquillages........	0 40
D. — Sable gréseux rougeâtre à ossements.......	0 90
Epaisseur totale des couches	2^{m}30



J. Campardou, *delineavit.* Pl. II. — Disposition générale des couches



La reconnaissance des couches étant effectuée, chacune d'elles a été enlevée aussi soigneusement que possible, les terres étant au fur et à mesure passées au crible à mailles moyennes.

La couche A formée de terres nettement remaniées ne peut, en aucune façon, offrir un intérêt scientifique.

La couche B, contenant des sépultures, a été l'objet de recherches particulières. Mais, comme il n'est pas possible d'en aborder l'étude sans traiter en même temps celle des sépultures innombrables du même âge, qui font de Taza une véritable nécropole, on n'en parlera pas ici. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les sépultures de la couche B en font partie, car il a été possible d'identifier les rares objets mobiliers des deux séries.

La couche C est donc la première dont il importe de donner les résultats.

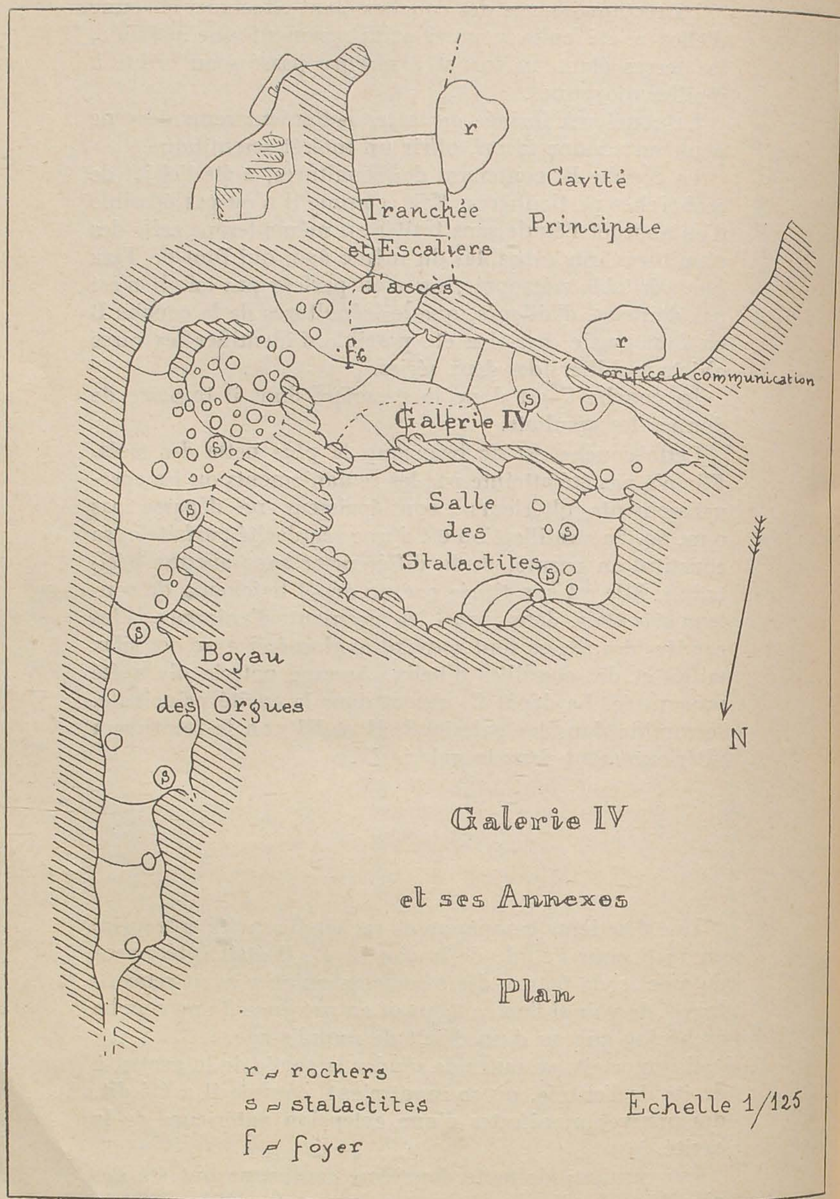
Cette couche est de beaucoup la plus nette des trois. Elle n'a pas été atteinte par les remaniements ou les ensevelissements ultérieurs ; son épaisseur ne dépasse pas o m. 40. Sa stratification est d'une régularité parfaite et sa constitution permet de la différencier sans aucune hésitation. Elle est constituée par un dépôt brécheux, de couleur gris clair, dans lequel les ossements d'animaux et les cendres des foyers sont souvent agglomérés avec des silex taillés et des coquilles d'helix. Aucune poterie n'y a été rencontrée. Le dépôt C, absent dans la cavité principale, se ramifie dans les galeries I, II et III ; on le retrouvera ultérieurement dans la galerie IV.

*
* *

Une deuxième campagne de recherches a été entreprise en 1916 pour l'étude de la couche D. Il était intéressant de préciser la nature des ossements qu'on y avait rencontrés et de voir si l'on se trouvait en présence d'une couche archéologique ou d'un dépôt de remplissage.

Il importait, en outre de sonder la partie de la grotte, à droite de l'entrée, où se montraient, comme il a été dit, des preuves manifestes d'une extension antérieure de la cavité.

Les résultats de cette deuxième campagne ont été des plus féconds. Non seulement on a pu recueillir une très



J. Campardou, *delineavit.*

Pl. III. — Plan de la galerie IV et de ses annexes

importante collection d'ossements d'animaux propres à la couche D, mais aussi un nouveau lot de silex, dont l'intérêt, au point de vue lithique, est peut-être supérieur à celui des silex de la couche C.

On a pu établir également que la couche D occupait toute la partie inférieure de la grotte et de ses ramifications et qu'elle paraissait toute entière constituée par un dépôt de remplissage.

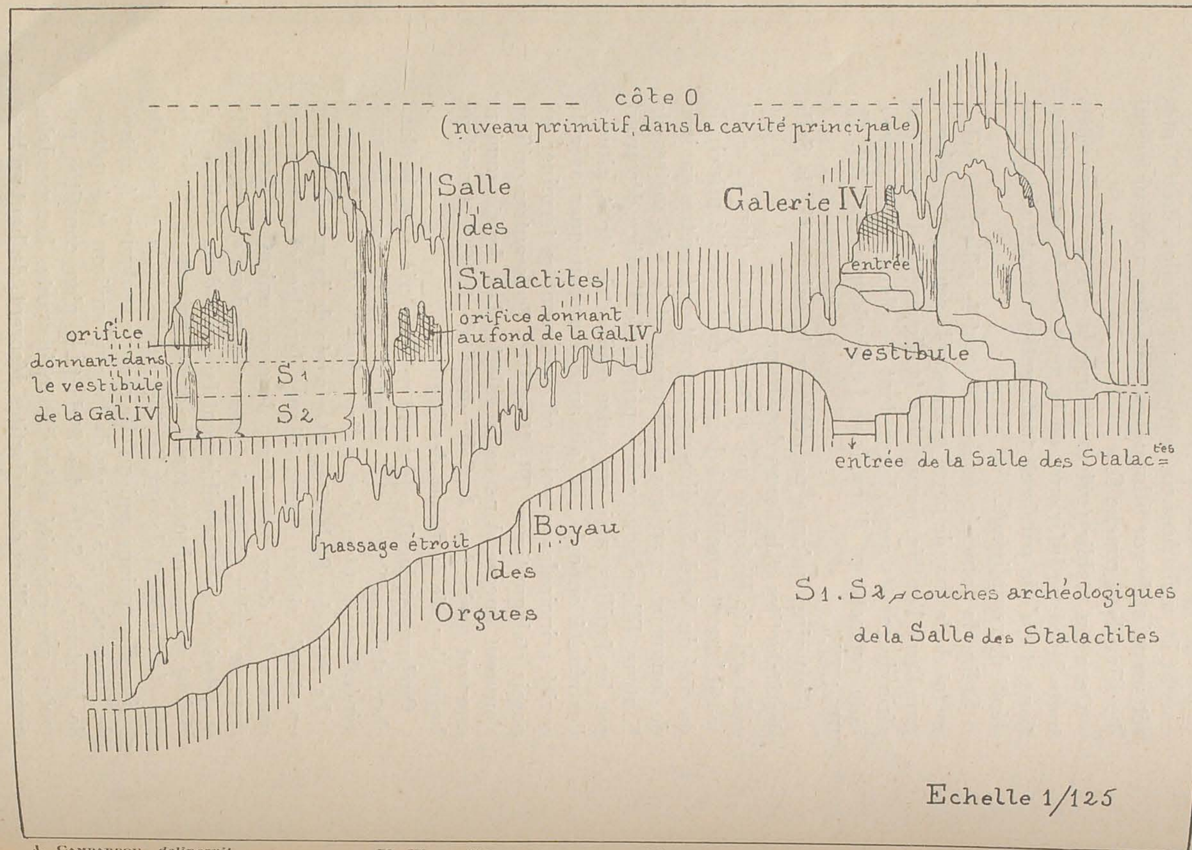
Enfin, la tranchée poussée devant le pilier, en s'éloignant de la grande paroi qui porte la sculpture solaire, à gauche de l'entrée, a conduit à la découverte de toute une série de cavités secondaires dont les plans joints à cette note permettront d'apprécier le développement. (Pl. II, III et IV.)

C'est ainsi qu'on a pu déblayer la galerie IV, la Salle des Stalactites et le Boyau des Orgues.

La galerie IV forme une sorte de couloir dont l'axe est sensiblement parallèle à la paroi de la cavité principale du côté du Nord. Ses dimensions sont de 6 mètres environ de longueur, 2 mètres de largeur et 4 à 5 mètres de hauteur. Elle a pour entrée principale l'orifice découvert par les fouilles, mais un autre orifice très étroit, situé à l'extrémité opposée, la fait aussi communiquer avec la cavité principale au point où paraissent se terminer les parois stalagmitiques (Pl. II et III). Trois autres orifices s'ouvrent encore dans cette galerie. Les deux premiers donnent accès dans la Salle des Stalactites, le troisième forme l'entrée du Boyau des Orgues.

Quelques stalactites décorent cette galerie, dont le plancher stalagmitique est fortement incliné dans le sens général des pentes, c'est-à-dire : Sud-Nord.

La Salle des Stalactites est séparée de la galerie IV par un simple rideau stalagmitique, dans lequel se trouvent percées les deux ouvertures de communication dont on vient de parler. Celles-ci s'ouvrent aux deux extrémités de la galerie et font sensiblement face aux deux orifices qui la font communiquer avec la cavité principale, l'accès le plus facile étant devant l'entrée même de la galerie. De petites dimensions, puisqu'elle mesure seulement 4 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur environ et 4 mètres de hauteur, la Salle des Stalactites n'en constitue pas moins une curiosité naturelle intéressante. Les pendeloques et les piliers des stalactites décorent, du haut en bas,



J. Campardou, *delineavit.*

Pl. IV. — Coupe de la Galerie IV et de ses annexes

le dôme que forme la voûte ; sur les parois, courent les dentelles de pierre les plus variées.

A droite de l'entrée de la galerie IV s'ouvre enfin un cinquième orifice qui donne accès dans le Boyau des Orgues. Celui-ci, dans lequel il faut tout d'abord pénétrer en rampant, fait au bout de quelques mètres une plongée rapide vers la gauche, de telle sorte que sa direction, Ouest-Est au début, devient ensuite Sud-Nord. C'est, après ce changement de direction, un boyau étroit mais assez élevé, dont les parois supportent un grand nombre de stalactites. Celles-ci produisent, au moindre contact, de curieux effets musicaux auxquels le boyau doit son nom.

La longueur totale du boyau est de 15 mètres environ. Un passage difficile, situé vers le milieu du parcours, doit être de nouveau franchi en rampant. Peut-être le boyau se continue-t-il plus loin encore, mais toutes les tentatives pour franchir le passage exigu auquel il aboutit sont restées infructueuses.

Dans ces diverses cavités, les dépôts n'avaient pas partout la même importance. Tandis que la galerie IV était presque entièrement comblée, le colmatage de la Salle des Stalactites était, au contraire, peu important. Quant au Boyau des Orgues, dont l'entrée se trouvait presque obstruée par les terres de la galerie IV, il ne contenait aucun dépôt. Sans doute, la grande déclivité du sol rocheux, en ce point, en a-t-elle empêché le comblement.

Dans les dépôts de ces nouvelles cavités, les ossements d'animaux se sont montrés particulièrement nombreux et bien conservés. Ils ont permis d'établir nettement que la couche D formait la grande majorité des dépôts de la galerie IV et de ses ramifications (Pl. III). Cependant, on a retrouvé la couche C dans la partie supérieure de la galerie, au voisinage de l'orifice étroit par lequel elle communique, vers son extrémité, avec la cavité principale. Là, les dépôts semblent avoir été déposés en deux stades, déterminant quatre niveaux : C^1, D^1, C^2 et D^2. Tout est donc disposé comme si le colmatage de la partie supérieure de la galerie s'était effectué par cet orifice, aux dépens des dépôts de la cavité principale, postérieurement à la formation des deux couches C et D. (Pl. III.)

Comme l'industrie lithique et les ossements semblaient présenter, dans les parties les plus profondes du dépôt de remplissage, un faciès plus archaïque, on a été amené à désigner par la lettre E les parties inférieures de la cou-

che D. Un foyer y a été, du reste, reconnu. Au contraire, aucune trace d'habitat, même temporaire, n'a été rencontré dans la couche D, malgré la présence de silex, d'ailleurs sporadiques, au milieu des ossements d'animaux.

Enfin, on a désigné par les lettres S^1 et S^2 les dépôts de la Salle des Stalactites. Ceux-ci diffèrent relativement peu des parties correspondantes de la galerie IV.

L'épaisseur maximum de chacune des couches était la suivante :

Galerie IV. —	Couche C^1..........	0^m90
—	D^1..........	0 65
—	C^2..........	0 50
—	D^2..........	2 25
—	E	1 10
	Epaisseur totale	5^m40

Salle des Stalactites. —	Couche S^1......	0^m60
—	S^2......	0 75
	Epaisseur totale........	1^m35

La dernière série de fouilles a atteint, sur tous les points, le fond rocheux des salles ou des galeries. Il est donc possible d'établir la stratigraphie de l'ensemble de la cavité.

L'étude raisonnée de la faune de chaque niveau va montrer que les divisions adoptées répondent bien à une réalité ; étant entendu que C^1 et C^2 sont de simples composantes de C, comme D^1, D^2, DE, E, S^1 et S^2 sont des composantes de D.

Voici l'énumération des espèces animales et des objets les plus intéressants recueillis dans chacune des couches principales.

1° Faune [1]

	A	B	C	D	DE-E	S 1-2
	[2]					
Le Chacal (*Canis aureus* L.)		.				
— (*Canis hypsogenys* Nob.)						*
Le Renard (*Canis niloticus* Geoffroy)	.		.	**	*	**
L'Hyène rayée (*Hyœna striata* Zimm.)			.			
L'Hyène tachetée (*Hyœna crocuta* Erxleb) (*sub spelœa*)				***	**	***
Le Lion (*Felix leo* L.)			.	*	.	.
La Panthère (*Felix pardus* L.)				.	*	*
Le Chat ganté (*Felix libyca* Oliv.)				.	.	
La Mangouste (*Herpestes ichneumon* L.)	.					
L'Ours de Lartet (*Ursus Lartetianus* Bourg.)				**		*
— de Rouvier (*Ursus Rouvieri* Bourg.)				*		*
Le Hérisson d'Algérie (*Erinaceus algirus* Duv.)				.		
Le Lièvre (*Lepus œgyptius* Desm.) (*var. tingitanus* Nob.)			*	*	*	**
Le Cheval (*Equus caballus*) (*Mauritanicus* Pomel ?)			*	***	*	*
L'Ane d'Afrique (*Equus (asinus) africanus* Sans.)				*		
Le Rhinocéros subinerme (*Rhinoceros subinermis* Pom.)			.	***	**	**
Le Sanglier (*Sus algeriensis* Pom.) (*an sp. nov.*)			*	**	*	*
Le Bœuf d'Ibérie (*Bos ibericus* Sanson)	.	*	**			
— — (*Bos ibericus var.*)			.	.	.	
Le Bœuf opisthonome (*Bos opisthonomus* Pomel)	*	.	**	***	***	**
Le Buffle antique (*Bubalus antiquus* Pomel)				.	.	.
Le Mouflon (*Ovis tragelaphus* Desm.)		.	*	*	*	.
Le Mouton (*Ovis aries* L.)			.			
La Chèvre (*Capra hircus* L.)			.			
Le Canna (*Oreas procanna* Pomel ?)						.
Le Leucoryx (*Oryx leucoryx* Blainv.)			.	**	**	**
La Dorcade (*Gazella dorcas* Pallas)			.	.		
Le Kevel (*Gazella kevella* Pall.)	.		.			**
La Gazelle atlantique (*Gazella atlantica* Bourg.)				**	**	***
Le Bubale, l'Ouach (*Alcelaphus bubalis* Pallas)	*	**	***	**	**	***
Le Cerf (*Cervus (elaphus) barbarus* Benn.)				.	.	
Le Chameau (*Camelus*) (*sp. ?*)			.	.		.

[1] Cette liste a été établie par M. F. Doumergue.

[2] Le point (.) indique qu'il n'a été trouvé qu'un seul os ou un très petit nombre ; un astérisque (*), plusieurs pièces ; deux astérisques, que l'espèce est assez commune ; trois, qu'elle est commune. Les lettres A, B, C, etc., représentent les divers niveaux.

Quelques rares ossements humains ont été rencontrés dans la couche C. Aucune pièce n'a été retirée des niveaux sous-jacents.

De l'examen de ce tableau il ressort que le dépôt de remplissage comprenant les couches D, E, S^{1-2} est caractérisé par de nombreux restes d'espèces aujourd'hui disparues :

Canis hypsogenys Nob.
Hyœna crocuta Erxl. *(sub spelœa).*
Ursus Lartetianus Bourg.
Ursus Rouvieri Bourg.
Equus caballus (*Mauritanicus* Pomel ?)
Rhinoceros subinermis Pomel.
Sus algeriensis Pom. *(an sp. nov.)*
Bubalus antiquus Pomel.
Gazella atlantica Bourg.

et peut-être d'autres espèces que révèlera l'étude inachevée d'une énorme quantité de matériaux, mais celles citées ci-dessus suffisent largement pour caractériser l'ancienneté du dépôt et son âge nettement paléolithique.

La couche C n'est caractérisée que par la persistance du *Bos opisthonomus*, espèce aujourd'hui disparue, et par l'abondance de l'*Alcelaphus bubalis* que l'on rencontre encore dans le Sud marocain. On sait que les restes de ces deux espèces sont communs dans les stations néolithiques de l'Algérie et surtout de l'Oranie.

Quelques rares pièces, d'espèces particulières à la couche D, ont été attribuées, probablement par erreur, à la couche C. En effet, lors des premières fouilles, la partie superficielle de D a pu être attaquée par inadvertance pendant l'enlèvement de la couche C dans la galerie I quelque peu obscure. La couleur rouge des échantillons provenant de D permet d'admettre cette hypothèse, car les ossements extraits de C sont de couleur grise comme la couche.

Cette observation s'applique surtout à la seule espèce importante du niveau C, le cheval.

2° Foyers, Restes d'alimentation

On a trouvé pendant les fouilles six foyers différents, dont les plans indiquent les emplacements (Pl. I, II et III). Trois se trouvaient à l'entrée des galeries I et II, le boyau ascendant pouvant peut-être en constituer la cheminée. Un quatrième a été rencontré dans la galerie III, le cinquième, à l'entrée de cette même galerie et le sixième, dans la galerie IV.

Les cinq premiers appartiennent à la couche C. Ils étaient formés par des pierres assez volumineuses disposées sans ordre contre les parois de la grotte. Tous se trouvaient situés à proximité de l'entrée principale et, par suite, en des points bien éclairés. La couche de cendres était importante et constituait, en plusieurs endroits, avec les débris d'os et de silex, une véritable brèche en voie de formation. Les coquilles d'helix et d'unios y étaient aussi abondantes. Il n'a pas été possible d'y découvrir le moindre débris de poterie.

Le foyer 4 mérite une mention spéciale. Il a été découvert, en effet, derrière un rideau stalagmitique masquant l'entrée de la galerie III, dans des conditions telles que les couches de dépôt y avaient conservé leur disposition initiale, à l'abri des remaniements dont la cavité principale et même les galeries I et II ont été l'objet. La coupe ci-après (fig. 1) permettra de se rendre compte de ce fait et facilitera la compréhension des détails donnés précédemment.

Cette coupe montre en outre le plancher stalagmitique séparant, en ce point, la couche D des niveaux supérieurs.

Le foyer 6 (Pl. II), découvert dans la galerie IV, appartient à la couche E. Il a été rencontré à 4 m. 25 de profondeur, sous deux mètres environ de dépôts appartenant à la couche D. Il était formé d'une simple lentille de cendres de o m. 50 de diamètre environ et de o m. 10 d'épaisseur. Il était entouré de quelques ossements mêlés de coquilles d'helix. Les silex grossiers trouvés au voisinage du foyer étaient fortement cacholonnés et paraissaient avoir subi l'action du feu.

Il est évident que la présence de ce petit foyer temporaire, à un niveau aussi bas, présente un vif intérêt.

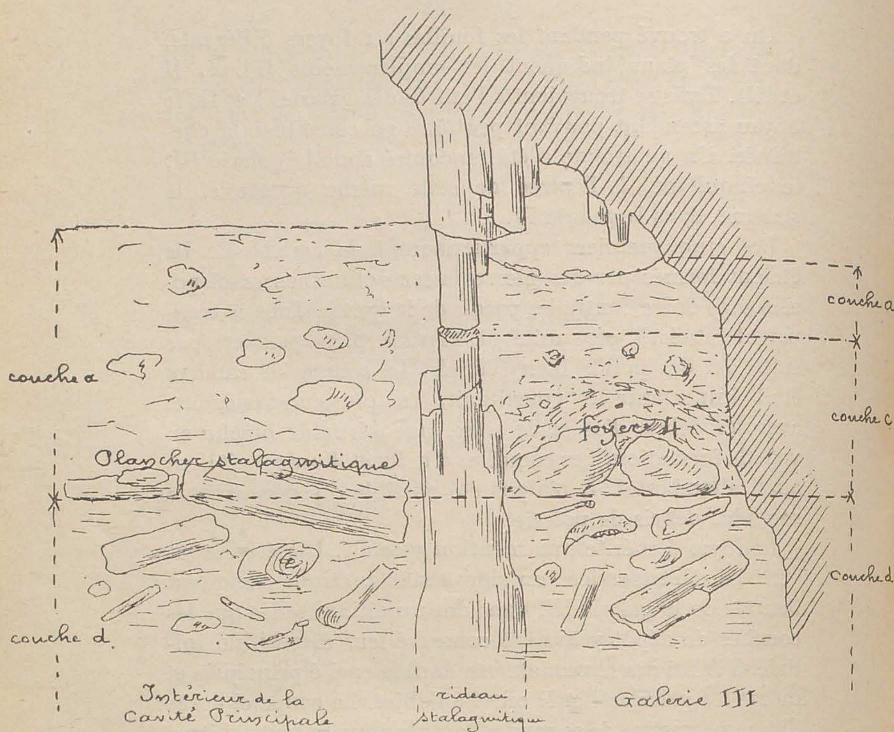


Fig. 1. — Coupe de la galerie III

3° Pierre taillée

Dans la couche C, les silex étaient extrêmement abondants. Ils comprenaient, avec des nucléi et des éclats sans intérêt, un certain nombre de lames, peu ou pas travaillées, mais aussi une grande quantité de lames à dos finement retouché. Les n°s 1 à 5 de la planche VI en sont d'assez beaux échantillons. Ces lames paraissent tout à fait assimilables à celles qui ont été observées dans d'au-

tres stations algériennes et, en particulier, à la station de la Mouillah, non loin de la frontière algéro-marocaine [1].

Comme là, du reste, on a pu recueillir plusieurs lames du même type, retouchées seulement sur une partie de l'arête dorsale, tantôt vers la pointe, tantôt vers le talon. Les n°s 11 et 13 (Pl. VI) en sont des spécimens.

On a également trouvé la forme intermédiaire, formant double pointe à dos symétrique, n° 12, non signalée par M. Barbin.

La couche C a fourni enfin un autre type de lames paraissant inédit. Il est représenté par les n°s 14 et 15. Ce sont des lames plates, foliformes, très acérées, dont les retouches, très finement exécutées, portent à la fois sur les deux bords et presque sur toute la longueur.

Les pointes fusiformes, à dos et talon soigneusement retouchés, étaient aussi représentées dans la couche C par un assez grand nombre d'échantillons. La planche VI en reproduit quelques-unes (n°s 6 à 10).

Enfin, dans la galerie IV, la couche C a fourni un petit lot de *lames à encoches* figurées en tête de la planche VII. Bien qu'elles proviennent des parties profondes de la couche C^2 et quelques-unes même des parties supérieures du niveau sous-jacent D^2, ces lames se rattachent trop visiblement à la série C pour en être séparées.

Au total, sur plus de cinq mille pièces recueillies à cet horizon, un millier ont pu être classées. Ces chiffres donneront une idée de l'importance de l'atelier installé autour des foyers 1, 2, 3, 4 et 5.

Mais, en dehors de cet outillage de facture pré-néolithique, on a trouvé dans la couche D immédiatement sous-jacente, associée aux ossements d'animaux en partie disparus, une autre série de silex de facture plus grossière, dont l'attribution est aussi facile. Il suffira pour s'en rendre compte de se reporter à la planche VII.

Pointes, lames et grattoirs, tous taillés d'un seul côté, à retouches marginales relativement peu nombreuses, forment une série bien uniforme. On les a trouvés disséminés, sans ordre, à tous les niveaux de la couche D. Cependant ils se sont montrés surtout abondants dans les

1 A. Barbin. — *Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près Marnia), 1re et 2e Campagnes. (Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1910, p. 80; 1912, p. 389.)

parties moyennes de cette couche et vers les points de la cavité principale au voisinage du pilier. D'autre part, ils ont été plus fréquents dans la Salle des Stalactites que dans la galerie IV. (Pl. I et III.)

Tous ces outils semblent présenter les caractères de la *facture moustérienne ;* dimensions relativement réduites ; plan de frappe constamment intact, avec bulbe de percussion opposé ; face dorsale lisse ; retouches relativement soignées, situées seulement sur la face antérieure. Leur présence n'est-elle pas naturelle, d'ailleurs, au milieu des ossements d'animaux dont on vient de donner les principales espèces ?

Il reste à parler maintenant des silex rencontrés dans les zones inférieures de la couche D, vers les cotes 4 m. 25, 4 m. 50, au fond de la galerie IV. Leur faciès et leur facture, beaucoup plus que leur déshydratation, ont conduit, comme il a été dit, à les séparer des précédents. Malgré leur nombre restreint (une dizaine), on a admis qu'ils caractérisaient un nouvel horizon, et on a donné le nom de couche E aux parties les plus basses de la stratification dans la galerie IV.

La partie supérieure de la planche VIII reproduit les principaux spécimens de cette série. Elle comprend seulement des racloirs et des lames, dont la facture, tout en se rapprochant de celle de la partie supérieure de la couche D, s'en différencie nettement par l'absence de retouches marginales.

Se trouve-t-on en présence d'une industrie lithique plus ancienne que celle de la couche D ? La rareté relative des échantillons recueillis ne permet pas de répondre d'une façon très affirmative, étant donné surtout que les faunes des deux horizons D et E sont identiques.

Quoi qu'il en soit, il a semblé intéressant de noter les particularités des silex qui constituaient l'unique mobilier du foyer temporaire n° 6 trouvé dans la galerie IV. Leur répartition autour de ce foyer n'a pu donner, d'ailleurs, d'autres précisions sur leur origine. Ils se trouvaient, en effet, disséminés dans un rayon de 1 mètre à 1 m. 50 et à des profondeurs différentes, de telle sorte que deux racloirs semblables, par exemple (dont l'un Pl. VIII, fig. 1) étaient distants de 2 mètres en projection horizontale et de 0 m. 50 en projection verticale.

Des galets-frappoirs ont été rencontrés dans la couche C.

Les exemplaires recueillis ne présentent pas d'autre particularité remarquable, en dehors des étoilures habituelles aux extrémités ou sur les faces latérales.

4° Os poli

Les fouilles ont donné plusieurs objets en os poli ou taillé, mais tous proviennent des foyers supérieurs, c'est-à-dire de la couche C. Si les niveaux inférieurs ont fourni quelques débris d'ossements sur lesquels on a cru distinguer des indices de taille intentionnelle, ces objets ne sont pas suffisamment probants pour en faire état. Au contraire, les échantillons d'outils en os poli recueillis dans les foyers de la couche C sont intéressants.

Il faut citer en premier lieu le grand poinçon n° 1 de la planche VIII. C'est un stylet d'équidé, soigneusement appointé et poli à l'extrémité. Sa longueur est de 101 millimètres. Il est très bien en main. Il a fallu le dégager d'une forte gangue calcaire qui le recouvrait entièrement. On l'a trouvé dans le foyer n° 2.

Le n° 3 de la même planche est aussi un poinçon, ou une pointe de sagaie, malheureusement fragmenté en trois parties non continues, mais formant néanmoins un tout bien défini. Complet, cet objet devait avoir 95 millimètres de longueur environ. La pointe est finement polie sur 30 millimètres et le talon, également taillé, forme un petit tranchet. Cet objet provient du foyer n° 1.

Les autres poinçons ou bouts de poinçons de la planche VIII n'offrent pas d'intérêt spécial.

Au contraire, les aiguilles 4, 5, 6 et 7 sont assez intéressantes. Sauf la première qui a été recueillie dans le foyer n° 4 et dont la facture est assez grossière, les trois autres, trouvées dans les foyers 1 et 2, sont très bien travaillées et si finement polies qu'on les a crues un moment en ivoire. Malgré la présence d'une encoche à la base de deux d'entre elles [1], il ne semble pas pourtant qu'elles aient été munies d'un chas. Elles ne peuvent donc pas être assimilées aux aiguilles des stations européennes à outillage plus évolué.

---

1 M. Cartailhac a bien voulu examiner l'une de ces pièces. Vue à la loupe, l'encoche présente des bavures incompatibles avec l'hypothèse d'un chas.

Le petit tranchet figuré sous le n° 10 (Pl. VIII) est simplement curieux par ce fait qu'il est en os et qu'il a été taillé de façon à lui donner exactement la forme d'un silex à dos abattu. Il a été rencontré dans le foyer n° 3 avec des silex de cette série.

5° Objets divers

En dehors des silex et des outils en os dont on vient de parler, les fouilles n'ont donné aucun objet sur lequel il soit utile d'attirer l'attention. Quelques boulettes d'oxyde rouge de fer ont été remarquées, il est vrai, au voisinage des foyers supérieurs, dans la couche C. Cependant, il n'a pas été fait à leur égard de remarques particulières. Tout au plus pourrait-on citer un galet plat, rendu légèrement concave par l'usure et qui semble bien avoir servi à broyer cette matière.

Les débris d'œufs d'autruche, si communs dans les stations de l'Algérie, manquaient absolument.

IV. — Conclusions

La grotte de Kifan bel Ghomari semble se comporter comme une cavité mixte dans laquelle des couches d'habitat seraient venues se superposer à des couches de remplissage.

La couche D et ses parties profondes (couche E) sont, en effet, des couches de dépôts limoneux qui ont été formées par les eaux et qui sont venues tout d'abord remplir le fond des galeries, là où des obstacles, ou la disposition des couches géologiques, permettaient au colmatage de s'effectuer. C'est ainsi, par exemple, que le rideau stalagmitique placé devant l'entrée du Boyau des Orgues avait arrêté nettement les terres, tandis que dans la Salle des Stalactites, le fond de la cavité étant constitué par la couche de tuf, les eaux ont pu s'échapper par infiltration en abandonnant tous les matériaux transportés.

Pendant la constitution de ces dépôts de remplissage, la caverne a été habitée, surtout par les gros carnassiers qui y ont laissé les restes de leurs repas. La présence d'un grand nombre de pièces de l'hyène, et des débris de plusieurs ours ne laissent aucun doute à cet égard.

Le foyer de la couche E doit être considéré comme un événement temporaire survenu pendant le dépôt des couches. Situé dans un endroit relativement obscur, il semble marquer une occupation passagère de la cavité au commencement de son remplissage.

Au-dessus du terrain ainsi formé est venue se superposer la couche C, qui constitue un niveau d'habitat parfaitement déterminé.

Les données stratigraphiques paraissent d'ailleurs confirmées par les données archéologiques fournies par chacune des couches principales. On a vu que l'outillage de la couche D semble représenter l'industrie de l'époque *moustérienne*. S'il en était ainsi, le remplissage de Kifan bel Ghomari se serait effectué vers le milieu du *paléolithique*. Mais la faune qui, d'après M. Doumergue, appartient au *pléistocène récent* infirme quelque peu les conclusions tirées de l'industrie.

Sur les dépôts de remplissage est venue se superposer, après une interruption d'habitat par l'homme, la couche C caractérisée par l'importante collection de petites lames à dos retouché et les foyers supérieurs 1 à 5. Cette couche paraît synchronique de celle de la grotte de la Mouillah. Elle serait donc, d'après la classification adoptée, pour cette dernière, par MM. Pallary [1] et Barbin [2], d'âge *ibéro-maurusien*.

Quel que soit l'âge attribué à la couche nettement archéologique C, un fait important domine tous les autres : c'est la superposition de la couche *pré-néolithique* sur un dépôt *paléolithique* nettement caractérisé par sa faune appartenant au *pléistocène récent*.

Il ne semble pas utile de revenir sur les documents

---

1 P. Pallary. — *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, pp. 96-97.

2 A. Barbin. — *Loc. cit.*

représentés par la série de lames à encoches dont on a parlé. On sait que ces sortes de lames se trouvent indifféremment dans les couches paléolithiques ou néolithiques et qu'elles ne constituent pas une caractéristique bien établie [1].

Il en est de même de l'absence de poterie observée dans la couche C. Cette absence a été assez fréquemment constatée en Europe [2], au début du néolithique [3] ; on ne peut donc affirmer qu'il n'en a pas été de même dans l'Afrique du Nord.

Lieutenant CAMPARDOU.

1 J. Déchelette. — *Manuel d'Archéologie Préhistorique*, t. I, p. 102. A. Picard et fils, Paris, 1912.

2 J. Déchelette. — *Loc. cit.* (D'après Piette), p. 316.

3 F. Doumergue. — *Note sur quelques relations de la Préhistoire de la région de Constantine avec celle des environs d'Oran.* (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1913, p. 499.)

UNE MISSION COMMERCIALE AU MAROC

I. — Organisation de la Mission

En répondant à la très flatteuse invitation de M. le Général Lyautey, la Chambre de Commerce d'Oran a réalisé un de ses rêves les plus chers et mis à exécution un projet auquel elle avait bien souvent songé. Le Maroc n'a jamais cessé de retenir l'entière attention de cette Assemblée Consulaire. N'est-il pas intéressant de rappeler, à ce sujet, qu'en ouvrant la première séance de la Chambre de Commerce, le 9 décembre 1844 [1], M. Bertier de Sauvigny, sous-directeur de l'Intérieur, après avoir rendu hommage à l'œuvre admirable accomplie par notre armée sur la terre d'Afrique, s'exprimait ainsi : « Bientôt les frontières du Maroc vous seront ouvertes et vous pourrez prendre une immense extension dans ce pays où le commerce français n'a pu jusqu'à cette heure pénétrer qu'à la dérobée. »

Ce programme fut fidèlement suivi et la Chambre de Commerce a dépensé sans compter, depuis trois quarts de siècle, une activité incessante en faveur de notre action économique.

Nous la retrouvons constamment sur la brèche pour lutter contre les efforts des protectionnistes qui ne tendaient à rien moins qu'à fermer nos frontières aux produits marocains, et, par réciprocité, aussi aux nôtres.

En 1862, la Chambre écrivait à ce sujet : « Nous avons tout près de nous un pays considérable, dont la population nombreuse consomme une grande quantité d'articles que notre industrie peut lui fournir et qui, en retour, peut nous donner des produits qui nous manquent et notre commerce, qui, de ce côté, était appelé à prendre un grand développement s'en est vu fermer la route », l'Assemblée, après avoir insisté sur la gravité de la crise, estime que seule la suppression des droits de douane à la frontière

---

[1] La Chambre de Commerce d'Oran a été instituée par Décret du 14 octobre 1844.

est susceptible de ramener vers l'Algérie un trafic qui lui échappe.

La suppression des droits de douane avait été décidée en 1867, mais elle ne fut pas immédiatement intégralement appliquée et, dès le commencement de 1868, les plaintes du commerce devinrent vives. Un rapport circonstancié fut adressé le 8 octobre de la même année à l'Administration. La Chambre demandait à nouveau, très énergiquement, « que toute entrave douanière soit supprimée entre l'Algérie et le Maroc et qu'un agent consulaire soit établi à Oudjda ».

Il fut donné satisfaction à la première partie de cette demande.

L'action de la Chambre de Commerce s'est exercée encore d'une façon très utile, en appelant l'attention des Pouvoirs Publics sur les dangers de la concurrence de Melilla et en provoquant les dispositions libérales du décret de 1896 qui a réglé le transit en franchise à travers l'Algérie de certains produits à destination du Maroc.

Depuis cette époque l'Assemblée Consulaire n'a cessé de s'intéresser à toutes les tentatives faites pour rapprocher commercialement les deux pays : elle s'est successivement rendue dans le Maroc Oriental, puis sur les marchés de l'Extrême-Sud, Colomb-Béchar et Figuig ; elle a accepté le patronage de missions ; elle a donné son aide à des publications documentaires qui ont évidemment aidé à l'œuvre de pénétration pacifique qui avait été entreprise au Maroc.

Aussi est-ce avec un véritable enthousiasme que fut décidé et organisé le voyage qui a été si heureusement accompli.

Il est utile de rappeler les conditions dans lesquelles l'Assemblée a été amenée à envoyer une délégation au Maroc.

En juin dernier, M. Henri Pérez, membre de la Chambre de Commerce et M. Déchaud, secrétaire général, s'étant rendus à Oudjda, à l'occasion de l'arrivée dans cette ville du Résident Général, furent reçus par M. le Général Lyautey qui prononça à cette occasion l'allocution suivante :

Le moment n'est pas aux toasts, ni aux allocutions, mais je tiens pourtant à saluer la présence de deux représentants si éminents, et si sympathiques de l'Oranie, venus ce soir parmi

nous, dans cette ville d'Oudjda qui est vraiment le pont entre l'Algérie et le Maroc.

Votre présence est vraiment symbolique en ce jour où j'ai précisément autour de moi mes principaux chefs de service, ceux qui sont particulièrement chargés de l'étude des questions qui nous sont communes.

Du reste, le fait que les plus hautes autorités françaises d'Oudjda, M. Varnier et le général Laquière, si profondément inféodés au Maroc, sont si étroitement liés par toute leur carrière, par leurs convictions, aux intérêts algériens, est pour vous la meilleure garantie que ces intérêts seront toujours ici suivis avec autant de clairvoyance que de vigilance.

N'oublions pas que nous avons à veiller à des concurrences menaçantes et, plus que jamais, nous avons tous ici à donner tout notre effort pour la sauvegarde du développement des intérêts économiques du Maroc et de l'Algérie, intérêts qui sont si étroitement communs, puisque ce sont des intérêts français.

Cet effort, c'est la forme de notre contribution à la grande lutte engagée, et c'est une forme dont nous avons le droit d'être très fiers, car non seulement nous contribuons par là à la défense nationale, à laquelle l'Afrique du Nord a tant fourni, mais encore nous préparons l'avenir, cet avenir où il faudra réparer tant de pertes et tant de ruines.

Mais n'oublions jamais que ce développement pacifique que nous continuons à assurer en pleine guerre, n'est possible que parce que tous les jours, à toute heure, — je ne cesse de le redire comme un refrain, — tout ce qui reste au Maroc de troupe active, livre sur le front marocain du Haut Guir à Taza, du Tadla à Marrakech, une lutte incessante, avec une constance, une abnégation, des privations dans les conditions à la fois les plus rudes et les plus ingrates, dont jamais on ne reconnaîtra assez le mérite. Ceux qui reviennent du front de France sont là pour témoigner que si la lutte y connaît des périodes d'effort auxquelles rien ne peut se comparer, par contre celle qui se livre ici offre une continuité sans répit, trop souvent ignorée et méconnue qui la rendent méritoire entre toutes.

Aussi, si nos pensées à tous vont toujours à ceux qui se battent en France, la mienne va d'abord à mes chères et vaillantes troupes du Maroc qui, opposant sans relâche leur rempart à nos adversaires, sur tous les fronts marocains, nous permettent seuls de maintenir pendant la guerre l'œuvre de développement pacifique dont nous sommes tous ici les ouvriers.

A l'Oranie, à l'Algérie, à l'Afrique du Nord française.

La Chambre de Commerce répondit par la lettre suivante au toast de M. le Résident Général et à l'aimable invitation qui l'avait suivie :

Notre Compagnie Consulaire a été heureuse et fière de l'accueil si bienveillant que vous avez réservé à MM. Pérez et Déchaud et a décidé d'insérer à son procès-verbal l'allocution si intéressante que vous avez prononcée à cette occasion.

Vous pouvez être assuré, Monsieur le Résident Général, qu'elle fera tous ses efforts pour seconder l'admirable œuvre de pacification et de civilisation que vous avez entreprise et qu'en vous apportant son concours le plus entier, il lui sera agréable de vous donner le témoignage de son affectueux dévouement.

Justement soucieuse de remplir la tâche qu'elle s'est imposée, notre Compagnie Consulaire m'a prié de vous soumettre le projet d'une mission commerciale ayant pour objet l'étude de toutes les questions se rattachant de près ou de loin au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, à l'élevage, etc. Cette Commission, recrutée tant parmi les membres de la Chambre de Commerce que parmi ceux du Syndicat Commercial, comporterait les représentants de chacune des principales branches intéressées aux relations orano-marocaines. La caravane, dont l'effectif ne dépasserait pas douze personnes, se mettrait en route à l'époque qui vous paraîtrait la plus convenable. Elle réglerait son itinéraire suivant vos indications, mais il paraîtrait utile qu'elle puisse profiter des quelques minutes d'arrêts qui pourraient être prévues dans chaque gare, entre Oudjda et Taza, pour entendre les négociants des divers centres réunis, soit à la gare, soit en tout autre endroit préféré par les autorités locales.

Nous emploierons aussi utilement que possible pour notre œuvre commune notre documentation professionnelle et nous pourrons tirer de notre mission — qui ne doit en aucun cas être une simple promenade — les effets pratiques que nous en espérons réciproquement.

M. le Général Lyautey accueillit avec empressement, ainsi qu'en témoigne la lettre ci-après, la proposition de l'Assemblée Consulaire :

J'applaudis à cette initiative de votre importante Compagnie, qui me permettra de me retrouver pendant quelques jours avec les représentants éminents du commerce de la région oranaise pour laquelle j'ai, vous le savez, le plus vif attachement.

Je trouve votre itinéraire très bien compris et vous pouvez compter sur tout mon concours pour faciliter la réalisation de votre programme dans les meilleures conditions.

C'est sur d'aussi excellentes bases que fut conçue l'organisation de la Mission commerciale. La Chambre fit appel au Tribunal de Commerce et au Syndicat Commercial qui acceptèrent de collaborer à l'œuvre commune en désignant des délégués.

M. Lacombe, préfet d'Oran, qui ne cesse de donner au Commerce oranais des témoignages de l'intérêt qu'il lui porte, voulut bien se joindre à la Mission [1], à laquelle il prêta le plus autorisé et le plus précieux concours.

II. — Le Programme de la Mission

Le projet arrêté par la Chambre de Commerce d'Oran de visiter le Maroc était d'autant plus légitime que l'unité des intérêts économiques qui lient les deux pays est renforcée par une unité ethnique et géographique.

Pendant plus de mille ans, la frontière resta indécise et, à chaque instant, une partie de l'Oranie devint marocaine et, alternativement, l'Est marocain devint oranien. Ces luttes, ces changements successifs de domination ont fait disparaître à tout jamais le caractère et les idées d'unité nationale et leur ont substitué le groupement par tribus, que nous retrouverons intact encore aujourd'hui.

Sans unité et sans lien commun, ces tribus n'eurent naturellement aucune politique économique, et leurs relations commerciales se trouvèrent ainsi dégagées de toute influence étrangère, si bien qu'elles conservèrent leur courant et leur activité au milieu des luttes les plus vives. A cette époque lointaine, comme au lendemain de la conquête en Algérie, comme aujourd'hui au Maroc, les conflits armés entre tribus étaient si fréquents qu'ils ne suspendaient même pas les échanges et, pendant qu'une

---

1 La Mission se composait de M. Lacombe, préfet du département d'Oran, assisté de M. Cazenave, administrateur de commune mixte.

Chambre de Commerce. — M. Beaupuy, président ; M. Pérez, membre ; M. Mohring, membre correspondant et M. Ed. Déchaud, secrétaire.

Tribunal de Commerce. — M. Pascalin, président.

Syndicat Commercial et Industriel. — M. Dupuy, président, membre-secrétaire de la Chambre de Commerce ; M. Pagès, secrétaire général.

Délégués particuliers. — M. Tuzet, chargé de mission agricole de la Compagnie des Chemins de fer du Midi et M. Marius Gardet, industriel.

Services de la Mission. — M. Jean Déchaud.

partie du groupement se battait, l'autre trafiquait comme d'ordinaire.

On comprendra facilement de quel secours pouvait être, pour la pénétration commerciale au Maroc, la possession d'un pays tel que l'Algérie, surtout si on considère la vivacité des réalités qui se manifestaient avant que la vigueur de nos armes nous ait libérés de la sujétion qui pesait sur notre action dans l'Empire chérifien.

Si les conditions particulières dans lesquelles se trouvait notre Colonie facilitaient la pénétration française au Maroc, son intervention sur le terrain économique n'était pas moins utile à notre cause.

Les relations commerciales entre les deux pays remontent aux temps les plus reculés. Depuis nombre de siècles, Oran est le port du grand marché du Figuig et aussi celui de Tlemcen, où venait aboutir, jusqu'à la conquête, l'une des deux grandes routes du Soudan ; d'autre part, de grandes caravanes s'organisaient périodiquement à Fez et venaient apporter à Tlemcen les produits marocains. Naturellement, elles prenaient en retour des marchandises européennes.

En déclarant, en 1881, Melilla port franc, les Espagnols portèrent un coup décisif à ce courant commercial centenaire, Tlemcen fut complètement délaissée pour Oudjda, qui pouvait tirer simultanément ses produits de Melilla et de l'Algérie dans des conditions également avantageuses. Mais il est évident que nos marchandises, astreintes au paiement des droits de douane à leur entrée en Algérie, ne pouvaient plus lutter avec celles admises en franchise dans le port espagnol.

Le commerce français périclita rapidement, les Marocains trouvant à Melilla le sucre et le café à des prix bien inférieurs aux nôtres. D'autre part, les commerçants d'Oudjda, d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk et Debdou cherchèrent un autre marché d'échanges que celui de Marnia.

Il résultait de renseignements officiels fournis en 1893, au moment où la crise était dans toute son intensité, que les négociants de ces villes tiraient la plus grande partie de leurs approvisionnements de Melilla et surtout de Fez. Le commerce avec ce dernier point était surtout entretenu par Debdou, centre dont l'action commerciale est très importante.

Les hostilités qui éclatèrent à la fin de 1893, entre Espagnols et Marocains, eurent pour résultat de fermer le



marché de Melilla et une augmentation sensible dans les transactions de nos marchés fut immédiatement enregistrée ; les Marocains vinrent prendre à Nemours, à Marnia et à Tlemcen le savon, le thé, le café, les soieries, les étoffes, la quincaillerie, le bois, etc., dont ils avaient besoin.

Des mesures furent prises pour conserver ce courant commercial et celles-ci eurent pour résultat le décret du 17 décembre 1896 qui organisait le transit en franchise, à travers l'Algérie, du sucre, du café, du poivre, cannelle, girofle, macis, muscade, huile minérale, de la parfumerie et des médicaments, sous la réserve que ces marchandises seraient à destination du Maroc ou des oasis sahariennes et sortiraient d'Algérie par l'un des bureaux de Ghardaïa, Aïn-Sefra, Béni-Ounif, Lalla-Marnia et El-Aricha.

Les résultats furent remarquables ainsi que le démontre la progression constante enregistrée dans nos transactions durant ces dernières années. Mais il paraît utile de ne pas s'en tenir à ce succès quelle qu'en soit l'importance.

L'œuvre d'hier sollicite notre attention en faveur de celle beaucoup plus considérable que nous aurons à accomplir demain. Il s'agit pour le Commerce oranais, non seulement de conserver le terrain conquis, mais encore d'étendre sa zone d'action en suivant le développement de la voie ferrée et d'atteindre les deux grands marchés de consommation de Fez et de Meknès.

En somme, la Chambre devait accomplir la tâche d'un sage négociant qui va visiter sa clientèle et s'enquérir de ses besoins. A cette mission, beaucoup plus compliquée qu'elle n'apparaît tout d'abord, devaient correspondre des recherches un peu sommaires sur l'ensemble des multiples questions qui se posaient à l'attention des enquêteurs.

Il s'agissait donc d'examiner avec tout le soin possible les points suivants :

Dans la zone frontière : La question des crédits. La question des transports. Rechercher les possibilités du pays.

Dans la région de Taza : Rechercher les moyens de pénétration agricole. Etendre les relations commerciales. Examiner les conditions des voies de communication.

Dans la région de Fez : Etablir les progrès réalisés depuis 1912. Rechercher les besoins des indigènes au point de vue des articles susceptibles de leur être vendus et de ceux pouvant leur être achetés. Rechercher les

opérations pouvant être réalisées. Dresser l'état des ressources agricoles et pastorales du pays.

Comme tout Algérien, qu'il soit fonctionnaire ou commerçant, est un peu agriculteur, la Mission — qui comptait aussi des organisateurs de grands domaines — a pu procéder à son enquête avec fruit.

Avant de poursuivre l'exposé des recherches accomplies, il nous semble utile de donner sur le Maroc — d'après des documents officiels — des indications générales qui permettront de se rendre compte de tout l'intérêt qui s'attache à ce que le Commerce oranais conserve et développe les relations anciennes qu'il entretient avec son voisin.

La superficie totale du Maroc est de 600.000 kilomètres carrés.

La superficie de la zone française au Maroc est de 572.000. Nous occupions effectivement sur cette superficie au 1er janvier 1915 :

Maroc Occidental	148.000 km^2
Maroc Oriental	65.000 —
	213.000 km^2

Notons, à titre documentaire, que la superficie de la zone espagnole n'est que de 28.000 kilomètres carrés dont seulement 4.000 kilomètres sont effectivement occupés.

Si on tient compte que la superficie de l'Algérie est de 670.000 kilomètres carrés, on constate que le Maroc est sensiblement plus petit que notre Colonie. Son utilisation agricole est encore diminuée du fait de la présence de nombreux et importants massifs montagneux.

Cependant la densité moyenne de la population est un peu supérieure à celle qui était constatée en Algérie au moment de la conquête.

Peu de questions ont soulevé de plus nombreuses et de plus vives controverses que celle du chiffre de la population du Maroc. Pendant longtemps on a prêté à ce pays un peuplement qu'il n'avait pas en réalité.

Des chiffres extraordinaires ont été cités. Sans tenir compte des exagérations qui se manifestaient, une enquête faite par les légations, en 1872, avait fait adopter le chiffre de 9.520.000 habitants, dont 9.380.000 Musulmans et

140.000 Israélites. On ne comptait que 500 chrétiens ou rénégats dans tout l'Empire chérifien.

Depuis cette époque, et au fur et à mesure que le pays a été mieux connu, ces évaluations ont diminué. D'un recensement, évidemment très approximatif, opéré par le Service du Protectorat, il ressortirait que la population du Maroc s'établirait de la façon suivante :

La population totale serait de 4.450.000 habitants.

Le Protectorat français compterait 3.500.000 habitants dont :

3.375.000 Musulmans
125.000 Israélites

La population européenne s'élevait au dernier recensement à 58.555 habitants comprenant :

Français et sujets français algériens	36.085
Espagnols	9.620
Italiens	8.800
Anglais	1.045
Divers	3.005

Il est à considérer que malgré les prélèvements opérés pour les besoins de la défense nationale, ce chiffre s'est largement maintenu.

Ces simples indications étaient nécessaires pour permettre d'établir un rapprochement entre la situation actuelle du Maroc et les possibilités que permettent d'entrevoir, dans un avenir prochain, les progrès si rapides qu'accomplit ce magnifique pays sous l'action féconde d'un grand administrateur bien secondé par des collaborateurs doués d'une compétence indiscutable et d'une inlassable activité.

*
* *

La Mission a quitté Oran le 22 novembre 1916 pour arriver à Oudjda le même jour. Grâce à l'accueil aimable et empressé qui a été réservé aux membres de la caravane par M. Varnier, le très aimable Haut Commissaire de l'Amalat d'Oudjda, il a été possible à ceux-ci de voir beaucoup et de bien voir en très peu de temps. Notre documentation a trouvé des sources abondantes et sûres, ce qui nous a permis d'aborder, dans de bonnes conditions, l'étude de la première partie de notre programme.

III. — La Zone Frontière

La zone frontière qui est plus souvent désignée sous le nom de « l'Amalat d'Oudjda », joue un rôle important dans les préoccupations du Commerce oranais. Centre d'un mouvement très actif d'affaires, cette région sollicitait tout particulièrement l'attention de la Mission.

Pour procéder à une étude méthodique de ce pays, il était indispensable de tenir compte de ses divisions naturelles et des éléments de production qui leur sont particuliers.

On peut, dans cet ordre d'idées, distinguer au point de vue du classement géographique : 1° Oudjda, centre de toute activité ; 2° les tribus sédentaires qui pratiquent l'agriculture ; 3° les tribus nomades d'essence essentiellement pastorale.

Il paraît tout d'abord indispensable de dire que l'impression pénible que produit la vue des steppes désolées que traverse la ligne ferrée entre Oudjda et Aghbal, doit être corrigée par les ressources multiples qu'offrent les régions qui se trouvent au Nord et au Sud de la ligne. Le volume important d'affaires qui se traitent avec les habitants de cette partie du Maroc témoigne que leurs ressources sont supérieures à celles que laisserait croire la stérilité des terres de ces régions désertiques.

Cette réserve faite, nous allons reprendre l'examen forcément sommaire de la situation économique de la partie du pays comprise entre la frontière et la Moulouya.

Pour répondre aux préoccupations qui nous ont semblé peser sur le Commerce oranais, au sujet de la stabilité du crédit dans cette partie du Maroc, nous avons recherché, auprès des personnes les plus qualifiées, des précisions qui ne sont pas du tout défavorables à la prospérité de ce jeune pays et qui infirment, en grande partie tout au moins, les indications qui nous avaient été données sur ce point à Oran.

L'application de la nouvelle jurisprudence qui étendait aux indigènes les dispositions si subtiles de notre législation commerciale a eu pour conséquence de jeter un certain trouble dans les relations commerciales qui existaient entre l'Algérie et l'Amalat d'Oudjda. Certains indigènes que nos formalités et les sanctions anodines qui

frappent les commerçants insolvables n'émeuvent pas outre mesure, n'ont pas hésité à affronter les formalités de la liquidation judiciaire, voire même de la faillite ; d'autres, sans se résoudre à de telles extrémités ont simplement amené à composition leurs créanciers sous la menace d'un dépôt de bilan. Mais il ne s'agit en somme que de cas particuliers et des mesures ont été aussitôt prises pour atteindre les manœuvres des commerçants de mauvaise foi.

Il semble ressortir des déclarations qui nous ont été faites que la crise sur le crédit, car il y a eu réellement un moment de malaise sérieux, a été beaucoup plus le fait des fournisseurs eux-mêmes que celui de leurs clients et que le commerce d'Oudjda, qui a eu à souffrir d'une façon générale, a été le premier à regretter des pratiques commerciales qui devaient fatalement aboutir à une congestion économique.

Dans un but de concurrence, dont les avantages n'apparaissent pas très nettement, les négociants en gros ont subitement mis à la disposition des négociants marocains établis à Oudjda, plus particulièrement des Fasi, des quantités de marchandises qui dépassaient notablement leurs besoins et pour des sommes certainement supérieures à leurs ressources ; cette surenchère a pris des proportions d'autant plus fâcheuses que des négociants, qui avaient déjà été gavés par leurs fournisseurs, se sont vu offrir de grandes quantités de marchandises par des fournisseurs qui affrontaient pour la première fois le marché.

Cet emballement à traiter des affaires a eu pour conséquence une crise d'autant plus grave qu'à des approvisionnements supérieurs aux besoins ont correspondu des campagnes agricoles médiocres ayant pour résultat un resserrement dans le pouvoir d'achat des indigènes de l'Amalat.

Les acheteurs n'ont pu, naturellement, faire face à leurs échéances : les uns, honnêtes, sont restés à leur poste et ont pris des arrangements avec leurs créanciers ; d'autres, de moins bonne foi, ont réalisé à n'importe quel prix et ont filé à Fez ou ailleurs.

En somme, le malaise qui a fait naître l'application des nouveaux dahirs s'est trouvé compliqué des conséquences des trop larges crédits ouverts à des gens qui ne les méritaient pas.

Malgré cette complication qui n'est pas favorable au

pays, malgré aussi la répercussion de la mobilisation qui pèse aussi lourdement sur le Maroc que sur le reste du territoire, les affaires ont conservé assez d'activité et la situation générale reste satisfaisante.

Sous la poussée de l'expansion économique la ville d'Oudjda se développe rapidement ; aussi c'est un agréable devoir pour nous de constater que, grâce aux sages dispositions prises par M. le Haut Commissaire Varnier, de grandes et belles avenues complantées d'arbres, de superbes jardins d'agrément, entretenus avec soin, entourent la ville et constituent des promenades des plus agréables. Oudjda ne se soucie donc pas seulement de devenir une grande métropole commerciale, elle veut encore devenir un aimable centre d'attraction.

Les territoires qui forment l'Amalat d'Oudjda méritent d'être connus. La fâcheuse impression qu'emporte le voyageur qui traverse, pendant deux cents kilomètres, un pays dénudé, sec, rocailleux, sans végétation, même sans vie animale, peut et doit être atténuée par l'exposé des possibilités, non sans valeur, des régions qui bordent la voie au Nord et au Sud. Les ressources du pays sont de deux ordres, celles d'ordre agricole et celles qu'il tire de l'industrie pastorale.

M. le Vétérinaire Greffuhle, chef du Service sanitaire de l'Amalat d'Oudjda, divise très rationnellement la zone cultivée en trois régions, de valeur très inégale au point de vue des possibilités agricoles :

1° La plaine, connue sous le nom générique de Triffa, qui s'étend entre le massif des Beni-Snassen, la mer, l'oued Kiss et la Moulouya ;

2° Le groupe des plaines dites des Angad, entre Oudjda et El Aïoun ; de Djefira, entre El Aïoun et la Moulouya, et de Tafrata, dans la région comprise entre Taourirt, Debdou et la Moulouya ;

3° La plaine de Metroh, entre les massifs des Beni-Yala, des Zekkara et des Beni-bou-Zeggou.

D'après les renseignements recueillis, au cours de la mission, les surfaces actuellement mises en culture atteindraient environ 75.000 hectares. Ce chiffre ne représente évidemment pas le maximum de ce qu'on peut attendre de ce pays. Il est permis d'espérer que l'effort nouveau qui sera réalisé, après le retour de la paix, permettra de doubler, très facilement, la superficie des terrains mis en



culture. La superficie totale de cette partie du Maroc étant de 2.100.000 hectares, une large part est faite aux steppes incultes et aux terrains de parcours.

Il ne faut pas se dissimuler que la région qui nous occupe est peuplée, en grande partie, de tribus nomades, qui tirent leurs seules ressources de l'élevage. Aussi est-ce sans étonnement que nous avons appris que ces gens si pauvres d'aspect, possédaient un cheptel qui comprend plus de 20.000 têtes de bovins et environ 300.000 d'ovins. Il est à présumer que sous l'action des mesures de protection et de prévoyance prises par l'Administration du Protectorat, cette situation s'améliorera sensiblement et que l'industrie pastorale, qui a toujours apporté un si important élément de trafic dans les relations commerciales orano-marocaines, prendra un nouvel et puissant essor.

Nous n'avons pas l'intention d'insister sur les ressources qu'offre ce pays. Nous avons simplement cru utile de faire remarquer que derrière le spectacle désolé de la steppe désertique que traverse la voie ferrée, il existait des ressources susceptibles d'alimenter la ligne de chemin de fer et d'apporter à nos échanges avec le Maroc un contingent appréciable de produits agricoles ou d'élevage.

Plus de 300.000 indigènes et de 15.000 colons vivent déjà dans ces régions et apportent leur contribution à la mise en valeur de ce pays qui a connu des jours plus prospères.

La moyenne des pluies dans cette région se rapproche, avec 350 à 450 millimètres, de celle enregistrée en Oranie et rien ne peut empêcher, lorsque les terrains seront travaillés dans de bonnes conditions, d'obtenir des résultats satisfaisants.

IV. — Relations Orano-Marocaines

Le problème marocain, dont l'Oranie suit avec tant d'intérêt l'évolution, se manifeste sous une forme nouvelle qui sollicite toute son attention.

Sous la vigoureuse et intelligente impulsion du général Lyautey, l'antique Maroc s'est évadé du cercle rétrograde où l'enfermaient douze siècles d'ignorance et de fanatisme.

Sous la poussée d'une action méthodique, ce pays — qui semblait voué au sommeil éternel — se développe avec une prodigieuse rapidité. Cette prospérité, heureuse pour tout le monde, intéresse d'une façon particulière le Commerce oranais.

L'Algérie et le Maroc sont unis par des liens politiques et commerciaux séculaires ; leur histoire se confond ; Tlemcen et Fez n'ont fait qu'un tout à travers les siècles ; des marchés communs ont été les centres où sont venus et viennent encore s'approvisionner, sans distinction d'origine, les tribus des deux pays. La conquête française n'a fait qu'élargir ces relations déjà si étroites, en facilitant les moyens de communication, en appelant chaque année par un salaire rémunérateur vingt à trente mille Marocains qui ont appris à nous connaître, et qui sont, de retour dans leur pays, nos meilleurs agents de propagande.

La nature elle-même s'est faite la complice de cette fusion en ne plaçant — jusqu'à la Moulouya, tout au moins — ni barrières naturelles, ni différences ethniques entre les habitants des deux régions.

Nous devons donc, nous les Algériens, nous intéresser d'autant plus au développement du Maroc que le Maroc et l'Algérie se complètent, que leurs destinées sont intimement liées, aussi bien dans le domaine politique que dans les dépendances économiques.

Il appartient simplement à l'Algérie, à qui revient le rôle de sœur aînée, de faire profiter le magnifique pays qui offre si libéralement ses richesses à toutes les initiatives courageuses de l'expérience acquise par près d'un siècle de dur labeur et de courageux efforts.

Les Romains, ces colonisateurs avisés que l'on devrait plus intelligemment imiter, ont toujours eu la conscience vague de cette éducation nécessaire par l'Algérie, avant le Maroc, puisque tous les administrateurs de la Mauritanie Tingitane commencèrent par gouverner entre Timgad et la Moulouya avant d'exercer leur zèle et leurs aptitudes sur les peuples jusqu'à l'Océan.

Nous n'avons donc qu'à nous inspirer du passé et à poursuivre le programme de pénétration économique appliqué avant l'œuvre magnifique accomplie dans le Protectorat par le général Lyautey. Nous devons maintenir et élargir la zone d'influence économique qui est nôtre, par le temps, par nos relations et par les conditions géographiques du pays.

Les résultats obtenus au cours de ces dernières années sont suffisamment encourageants pour que nous poursuivions avec courage la tâche qui nous incombe.

On a enregistré pour les dix dernières années les résultats suivants :

IMPORTATIONS DU MAROC EN ALGÉRIE

Année 1905	6.526.000 francs
— 1910	14.407.000 —
— 1914	11.083.000 —

La presque totalité des achats effectués dans le Protectorat représente du bétail ou des céréales dont la majeure partie est utilisée sur place.

EXPORTATIONS D'ALGÉRIE AU MAROC

Année 1905	4.067.000 francs
— 1910	13.456.000 —
— 1914	58.768.000 —

Les augmentations constatées — considérables comme on le voit — portent principalement sur les farines, semoules et pâtes, la lingerie et les vêtements, les tabacs fabriqués, les bœufs, les tissus de coton, les ouvrages en cuir, les vins, les fourrages, les outils agricoles.

La part du transit en franchise est relativement réduite :

En 1905	2.049.000 francs
— 1910	4.396.000 —
— 1914	10.184.000 —

La comparaison des chiffres qui précèdent fait ressortir un ralentissement relatif dans les opérations de transit à travers l'Algérie. Cette situation est due, en partie, à ce fait que la Colonie fournit à sa voisine une partie des articles d'alimentation dont celle-ci a besoin, aussi, aux difficultés que nos exportations éprouvent à lutter contre la concurrence de Melilla.

Ce mouvement d'affaires, localisé aux échanges faits avec le Maroc Oriental représente, d'après les statistiques

établies par les services des Régies et Perceptions chérifiennes, les sommes ci-après :

		Importations au Maroc	Exportations au Maroc
Année	1907 ..	800.608 fr.	5.125 fr.
—	1908 ..	2.958.693 —	447.435 —
—	1909 ..	6.696.947 —	3.427.072 —
—	1910 ..	6.675.997 —	9.168.155 —
—	1911 ..	10.250.221 —	6.782.755 —
—	1912 ..	12.981.914 —	3.582.199 —
—	1913 ..	20.526.826 —	5.659.370 —
—	1914 ..	16.533.553 —	4.598.855 —
—	1915 ..	15.728.954 —	3.782.012 —

On constate, jusqu'au moment où la guerre a ralenti les relations commerciales, une progression constante dans le chiffre des affaires et les résultats obtenus malgré les difficultés que les importateurs éprouvent à s'approvisionner dans la Métropole, témoignent de la vitalité des courants créés, grâce aux efforts persévérants de nos commerçants.

Dans les chiffres qui précèdent ne sont pas comprises les importations destinées au corps d'occupation du Maroc Oriental. D'après un état qui nous est remis par le Service des Affaires Indigènes de la Division d'Oran, le trafic effectué par le marché de Marnia entre l'Algérie et le Maroc et vice-versa aurait atteint 41.692.385 francs en 1913 et 42.670.595 francs en 1914.

Il ne faut pas oublier qu'aux chiffres des affaires traitées avec le Maroc par la frontière Ouest viennent s'ajouter les transactions effectuées par les ports de l'Extrême-Sud.

Ces opérations ont donné durant les années 1913 et 1914, qui se rapprochent le plus de la normale, les résultats suivants :

	1913	1914
Importations	5.075.377 fr.	4.954.158 fr.
Exportations	9.979.825 —	7.845.648 —
Soit	15.055.202 fr.	12.799.806 fr.

On doit faire remarquer que nous ne tenons, pour le moment, qu'une partie du commerce du Tafilalet et que ces oasis, dont il ne faut ni diminuer, ni augmenter inutilement la valeur, peuvent nous apporter une appréciable augmentation de trafic.

Le Ksar-bou-Adam est le grand marché du Sahara marocain, le carrefour des routes commerciales qui relient Tombouctou, le Soudan, le Haut Sénégal et les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt, aux régions marocaines de l'Oued-Drâa et de la Seguiat-El-Hamra. Nous ne devons donc pas nous désintéresser de ces régions qui dépendent politiquement et économiquement autant de l'Algérie que du Maroc, puisque le marché de Colomb-Béchar est infiniment moins loin pour les Ksouriens que celui de Fez.

La tâche qui s'impose au Commerce oranais est double et son attention doit se porter simultanément sur les deux grandes voies nationales de pénétration commerciale au Maroc. Nous disons voie nationale, car pour le moment du moins la particularité heureuse du transit algérien est de ne profiter presqu'exclusivement qu'aux produits français.

C'est dans le but d'accomplir la première partie de cette tâche qu'après avoir terminé son enquête à Oudjda, la Mission abordait, avec la plus vive satisfaction, l'intéressant itinéraire qui devait lui permettre de traverser les plus belles régions de ce pays digne, à tous les points de vue, de retenir son attention.

V. — Taza

Après un parcours de 220 kilomètres à travers une région qui manque véritablement de charme, le spectacle change subitement : des terres cultivables et cultivées font place à la steppe aride. On est à Aghbal, la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et l'Atlantique. On s'aperçoit immédiatement d'un changement profond dans le système hydrographique du pays.

Dix kilomètres encore et la draisine qui nous a fait parcourir en huit heures, dans d'excellentes conditions de confort, le long ruban ferré qui constitue la première amorce de la route de l'Algérie vers le Maroc, s'arrête dans la gare fortifiée de Taza.

Taza ! ce nom sonne à notre oreille comme le murmure d'un mot mystérieux ; il éveille en nous le souvenir récent d'une brillante épopée de notre glorieuse armée du Maroc. C'est pour nous la joie d'un triomphe et la réalisation d'un rêve longtemps caressé.

Taza évoque tout un passé qui nous rend précieuse l'occasion qui nous est offerte de la visiter.

M. le Général Lyautey, dont le génie organisateur est inséparable de tout ce qui se fait au Maroc, déclarait au lendemain même de l'occupation de Taza : « Le sentiment public a parfaitement compris la profonde signification de la prise de Taza qui ouvre la grande voie de communication du Moghreb, une puissante artère politique et commerciale. Il serait imprudent toutefois de croire que tous les obstacles sont écartés. Entre les deux piles d'un pont on a jeté les premières travées. Il s'agit maintenant de construire le tablier. »

Ces paroles, simples et fortes, prononcées en mai 1914, ont été la base d'un programme dont la réalisation est fiévreusement poursuivie, malgré les difficultés dues à la terrible guerre qui ensanglante le monde et aux difficultés purement locales qui résultent de l'hostilité de la tribu dissidente des Riata.

Disons, avant toute chose, que l'aspect général du pays n'a pas complètement répondu aux descriptions qui en ont été faites. Il est évident qu'en quittant le désert de M'Çoun, Taza est une oasis, mais de là à comparer Taza à Tlemcen, comme on l'a fait, il y a un monde. Néanmoins, il existe autour de la ville de vastes jardins complantés d'oliviers et d'orangers et tout permet d'espérer que, lorsque le calme sera revenu, le pays prendra un nouvel et puissant essor.

Nous empruntons à l'*Afrique Française* une courte description de cette cité fameuse par le rôle que lui a imposé l'histoire de l'Afrique du Nord :

« Taza est située à l'extrémité d'un éperon qui, à pic, surplombe la vallée de l'Innaouen et celle d'un de ses affluents où se blottissent des vergers d'oliviers et d'orangers. Elle est entourée d'une double rangée de murailles entre lesquelles des espaces vides, assez vastes, servaient au campement des mehalla. La ville elle-même, à part quelques rues droites, n'est plus qu'un monceau de ruines surmonté de trois minarets construits en pierre comme la plupart des maisons de la ville.

« Le Mellah, complètement déserté par les Juifs depuis la défaite d'une mehalla d'Abd-el-Aziz par le Rogui, il y a une douzaine d'années, étale ses ruines sur le flanc nord de la ville. Deux rues centrales et une kaïssaria, très propre, contiennent tout le mouvement de cette cité que

sa disposition géographique aurait dû rendre si prospère, si les continuelles violences des Riata n'étaient pas venues détruire à tout instant les résultats des efforts des citadins de Taza. »

Taza ne compte plus aujourd'hui que 5.000 habitants environ, mais il est évident que cette ville est beaucoup plus intéressante par son hinterland que par elle-même. Quand, dans un avenir prochain, les puissantes tribus berbères encore insoumises seront rentrées dans l'ordre, Taza deviendra, cela est certain, un marché de premier ordre, et la cité historique, où tant de siècles ont mis leur patine, ne sera plus seulement un sujet d'intérêt pour les touristes, mais un des plus puissants centres d'attraction de la région.

Les terres excellentes de la vallée de l'Innaouen et des plateaux qui dépendent de cette importante rivière, de l'eau en quantité suffisante, une main-d'œuvre de premier ordre, toute proche, permettront à l'agriculture d'apporter un large et fécond tribut à la renaissance commerciale de cette victime du désordre et de l'anarchie qui régnait au Maroc.

Quant au cheptel, principalement dans la tribu des Haouara (entre Guercif et M'Çoun), il est abondant et en excellent état.

Centre géographique et commercial du territoire marocain, actuellement tête de ligne du chemin de fer et, dans l'avenir, étape forcée pour les voyageurs, point de transit pour les marchandises, centre d'approvisionnement pour toute la zone Nord et Sud que son territoire longe sur toute sa longueur, Taza s'organise et s'installe.

A côté de la ville indigène, dont le caractère historique et berbère a été intégralement respecté, à côté également du camp militaire qui abrite une importante garnison, une ville nouvelle a été prévue. Les premières fondations en ont été tracées et les premières maisons sont construites. Afin d'éviter les spéculations sur le terrain, le prix des lots a été uniformément fixé à 2 francs le mètre. On a alloti tout d'abord la première moitié de la ville nouvelle, et craignant que toute la publicité nécessaire n'ait pas été faite pour amener dans ce centre important tous ceux qui avaient intérêt à y venir, on attend pour allotir la deuxième moitié que les demandes, par la qualité des pétitionnaires, indiquent plus nettement le sérieux et l'envergure de leurs entreprises.

Il semble que le moment doit venir bientôt, car les neuf dixièmes des lots dans la première moitié de la ville sont déjà en instance d'achat.

Le chemin de fer qui s'arrête actuellement à la gare fortifiée qui s'étend encore plus bas dans la vallée, à environ 2 kilomètres de la nouvelle ville et à 4 kilomètres de l'ancienne, est en état d'accéder au lotissement nouveau dès que le besoin s'en fera sentir.

Pour le moment le nombre des Européens établis à Taza est des plus restreints et tout porte à croire qu'il en sera ainsi tant que le pays n'offrira pas plus de sécurité.

Aucune statistique officielle n'existe encore. Dans son ensemble le territoire est encore trop récemment soumis pour être complètement organisé.

Le commerce est encore à l'état naissant, mais se développe rapidement étant donné toutes les facilités qu'on lui accorde. Pour donner une idée des résultats déjà acquis, on peut citer ce qui a lieu pour le sucre, qui est le véritable baromètre de l'activité commerciale indigène au Maroc ; actuellement, le chiffre de l'importation du sucre à Taza est de 15.000 kilogrammes par mois.

Bien que les souks de Taza ne rappellent en rien ceux de Fez ou de Meknès, ils offrent néanmoins une certaine importance et de nombreux indigènes viennent y acheter les objets qui leur sont nécessaires. Toutes les tribus avoisinantes, jusqu'à nos ennemis les Riata eux-mêmes, viennent s'approvisionner à Taza d'une partie des objets qui leur sont nécessaires.

Il est évident que la soumission définitive et complète des grandes tribus comme les Branès ou les Riata aura pour conséquence de développer considérablement les affaires dans cette région.

Bien que Taza ne soit actuellement relié à Fez que par une piste de 127 kilomètres, praticable en été aux autocamions et en hiver aux seuls convois de mulets ou de chameaux, le grand centre de Fez, devançant l'arrivée de la première locomotive venant d'Oran et d'Oudjda, commence déjà à nouer des relations avec l'Algérie ; il n'hésite pas à faire venir ses produits de première nécessité via Taza. C'est dire tout l'avenir et l'essor que pourront prendre par la suite les relations Oran-Fez, lorsque les facilités de communication d'un chemin de fer lui seront données.

Si l'on considère que Taza est nettement dans la zone d'influence du Commerce oranais, et que son action ne



peut être contrebattue que par celle de Melilla, on saisira de suite tout l'intérêt qui s'attache à ce que les Oranais suivent de près le développement d'un marché, qui restera, même après le prolongement de la ligne ferrée, un centre d'attraction puissant qui retiendra dans son orbite deux ou trois cent mille consommateurs.

Les ressources minéralogiques sont encore inconnues, car il est probable que les meilleurs gisements se trouvent au Sud de l'Innaouen, dans la partie encore insoumise, mais des affleurements fort intéressants ont été relevés et la proximité de la voie ferrée, avec l'abondance d'eau qui en permettra le lavage, faciliteront certainement les exploitations des métaux rares (cuivre, antimoine, etc.) dont la présence est déjà signalée en plusieurs endroits.

Un voyage à Taza n'a du reste rien de désagréable ; tout au contraire, et, bien que les installations y soient encore sommaires, elles sont cependant suffisantes pour donner satisfaction aux premiers besoins d'un voyageur.

En quittant Taza, on ne retrouve plus, pour le moment du moins, le confort de la voie ferrée. On emprunte, en attendant l'achèvement prochain de la route, une piste qui, sur certains points, laisse un peu à désirer. Malgré l'excellence des automobiles mises à notre disposition et toute la science des chauffeurs, nos côtes furent mises à une rude épreuve. Aussi est-ce avec un vif plaisir que fut accueillie une halte réconfortante à Souk-el-Arba de Tissa.

L'accueil qui fut réservé à la Mission dans ce poste perdu dans l'immensité de la vallée de l'Innaouen — comme partout ailleurs du reste — fut extrêmement cordial. Le chef du poste et ses collaborateurs mirent quelque coquetterie à montrer à leurs visiteurs de très intéressants essais de culture.

Souk-el-Arba de Tissa, qui se trouve au milieu de la très fertile vallée de l'oued Leben — un affluent de l'Innaouen — possède des terres d'alluvions d'une grande richesse et la présence d'une eau abondante, et facile à capter, donne à cette région une valeur exceptionnelle.

Notons que sur l'initiative du Service de l'Agriculture du Protectorat, des essais de coton ont été faits et des résultats très encourageants obtenus. Malgré des semailles effectuées dans des conditions désavantageuses, une première cueillette effectuée à la mi-octobre donna 550 kilogs à l'hectare ; dans une deuxième cueillette, opérée dans les débuts de décembre, on récolta encore 500 kilogs, soit

1.050 kilogs par hectare. Si les plantations avaient été effectuées plus tôt, on aurait pu atteindre 1.500 kilogs par hectare.

Les *Nubaris* récoltés valant environ 175 francs les 100 kilos, la production s'élèverait à 2.625 francs par hectare, laissant un bénéfice net oscillant entre 1.500 et 2.000 francs par hectare.

Nous avons cru devoir signaler cet exemple qui fait ressortir la fécondité d'une région qui sera dans l'avenir une des perles du Maroc.

C'est sous cette excellente impression que nous quittons Souk-el-Arba de Tissa, pour franchir les 55 derniers kilomètres qui nous séparent encore du but principal de notre voyage.

VI. — Fez

Fez offre encore pour beaucoup l'attrait de l'inconnu. Fez la Sainte nous apparaît au coucher du soleil dans un éblouissant décor d'or et d'azur. Un rapide tour de ville nous révèle une végétation merveilleuse et nous confirme notre confiance dans la richesse de ces terres encore vierges et qui ne demandent, pour être fécondées, que l'expérience et les méthodes de culture qui ont fait des régions de Sidi-Bel-Abbès ou de Sétif des greniers d'abondance.

Nous négligerons les sensations d'art ou les visions pittoresques qu'offre cette ville, vieille de près de douze siècles, pour nous en tenir très strictement au but de notre mission, c'est-à-dire à l'étude de la situation économique et des possibilités que ce marché peut offrir à l'activité du Commerce oranais.

Il est à retenir que Fez devra à la richesse des terres environnantes de devenir un fécond centre agricole et, à l'abondance de ses rivières, de disposer d'une force à bon marché qui lui donnera un mouvement industriel important.

La situation de ce grand marché n'est pas aussi prospère qu'on serait en droit de le désirer, mais il faut tenir compte que, peu avant l'occupation française, le pays avait subi de cruelles épreuves et qu'il se trouvait réduit à la plus grande misère. Les tristes événements d'avril 1912 ont mis le comble à cette situation et c'est à un pays ruiné moralement et matériellement que le génie du général Lyautey



a rendu la vie avec l'espoir et la certitude de lui assurer, dans un temps tout proche, un brillant avenir.

En attendant, comme le fait remarquer le *Guide de Fez*, « des travaux de salubrité sont entrepris sur tous les points de la ville ; des travaux de dégagement sont pratiqués à l'extérieur ; une magnifique route fait le tour de la cité ; des voies s'engagent de tous côtés vers Petitjean, Meknès, Sefrou, Taza ; un chemin de fer militaire relie la ville à la côte occidentale ; vers l'Est une voie semblable va atteindre Taza ; des dispensaires, des hôpitaux, des écoles pour indigènes et Européens, un collège musulman sont créés ; des hôtels, des casernes sont construits ; la restauration des palais et des monuments historiques entreprise ; le plan de la ville française est étudié. La vieille cité fondée par Moulay Idriss va reprendre, sous l'égide de la France, l'importance qu'elle n'a jamais cessé de revêtir aux plus belles époques de sa prospérité ».

Fez est divisé en deux grands quartiers : Fez-El-Bali (Fez le Vieux), qui est le quartier de la bonne bourgeoisie et du commerce et Fez-El-Jdid (Fez le Nouveau), qui renferme une population essentiellement ouvrière. Il est à noter cependant que le palais du Sultan est dans Fez-El-Jdid. Deux faubourgs, Dar Mahrès et Dar Debibagh, assez éloignés de la ville, complètent cette agglomération.

La ville qui est orientée d'Est en Ouest, sur une longueur de 6 à 7 kilomètres, est composée de rues étroites, mais propres. Une des branches de l'oued Fez qui traverse la ville sert tout à la fois d'égout collecteur et de force motrice. Il est probable qu'il est utilisé à d'autres usages avant d'aller arroser les merveilleux jardins qui se trouvent à l'extrémité de la partie basse de Fez.

On estime que la population de cette ville atteint au moins 100.000 habitants ; certains pensent 110.000, dont 8.000 juifs, qui ont un quartier spécial, le Mellah, et environ 600 Européens dont un grand nombre de Français.

A Fez, comme à Taza, la ville française sera indépendante de la ville indigène. Les deux civilisations se côtoieront sans se confondre et le cachet indiscutable de Fez, dernier témoin d'un monde disparu, n'aura pas à souffrir de la présence de gratte-ciels ou d'immeubles de rapport qui gâteraient complètement ce coin si pittoresque.

Du reste, la ville européenne, tracée sur un plateau bien aéré, n'aura rien à perdre d'échapper à la promiscuité des

ruelles étroites et rapides du vieux Fez. Cette ville nouvelle s'esquisse déjà : la gare, des bâtiments militaires, quelques constructions particulières en marquent l'emplacement ; la richesse et les ressources de la contrée peuvent donner l'espoir que cette cité embryonnaire deviendra un jour une grande et riche métropole commerciale.

En attendant elle a ouvert, à côté du marché indigène, une nouvelle source d'affaires que nous croyons devoir signaler à nos exportateurs. Il est admissible que le volume des transactions ne soit pas dans les débuts très considérable, mais on peut envisager l'avenir avec confiance et préparer dès aujourd'hui un terrain qui sera certainement fécond.

Les souks ou marchés indigènes sont très animés et méritent de longues et minutieuses visites. Il paraît s'y faire un gros volume d'affaires de détail, tant en objets manufacturés ou naturels provenant de l'extérieur qu'en produits du pays.

L'industrie locale est fort ingénieuse et participe dans une large mesure aux besoins de la clientèle. Les principales industries sont les suivantes :

1° Les industries textiles :

Lavage et blanchiment des laines. Ce travail occupe à Fez environ 2.000 ouvrières.

Filage et tissage : les artisans obtiennent des tissus extrêmement variés pour la confection des couvertures et vêtements « haïks » et « djellabas ». Le nombre des métiers est considérable.

Travail de la soie : dévidage et décreusage, teinture, tressage, tissage sur des métiers de grande et de petite tire. Un essai de sériciculture, entrepris en 1914, ayant donné d'heureux résultats a été renouvelé et développé depuis trois ans, spécialement dans le but de vulgarisation ; des mûriers ont été plantés en abondance de manière à permettre une notable extension de cette industrie.

Broderie : les broderies de Fez sont justement renommées ; broderies de soie, sur les cotonnades et étamines destinées à l'ornementation de rideaux, de taies et enveloppes de matelas ; broderies de soie sur drap et applications pour la confection de « haïtis », tentures murales dont les plus riches sont recouvertes de somptueuses arabesques d'or.

Tricotage de la laine pour la fabrication des « tarbouches ou chéchias » ;

2° L'industrie du cuir comprend à Fez :

Le tannage, préparation dans quatre tanneries principales, notamment d'un cuir souple et épais appelé « ziouâni ».

La confection des babouches « belghas » qui fait vivre 20.000 personnes. L'importance de l'exportation s'est chiffrée, en 1914, à 10 millions de francs (deux tiers en Egypte, un tiers au Sénégal).

La confection des sacs « ckâras » et des ceintures.

La reliure artistique. Les artisans ont conservé de beaux fers originaux de style oriental et hispano-mauresque ;

3° L'industrie de l'argile, qui fournit des poteries simples, peintes et émaillées, les carreaux et mosaïques de faïence, les briques cuites (vingt-cinq fours) ;

4° L'industrie du bois qui comprend :

La menuiserie et la charpente d'art qu'embellissent des sculptures et peintures de pure tradition hispano-mauresque.

Le tournage du bois.

La marqueterie, la vannerie, la confection d'instruments aratoires et la fabrication de roues et turbines hydrauliques ;

5° Les industries du métal qui comprennent :

Pour le fer, la fabrication, par des forgerons, de fenêtres treillagées, de ferrures artistiques.

Pour le cuivre, l'emboutissage de formes et l'ornementation par la ciselure.

Pour le fer-blanc, la confection de lanternes en fer-blanc et en laiton découpé.

La taillanderie ordinaire est également représentée.

Les bijoux, fabriqués surtout au Mellah, sont de deux sortes : la bijouterie citadine, qui comprend des joyaux d'or rehaussés d'émaux et la bijouterie bédouine qui n'emploie que l'argent ciselé ;

6° Les industries de l'alimentation sont représentées par la meunerie et la minoterie. Il existe à Fez environ deux cent cinquante moulins qui sont presque tous constitués en biens habous.

Soixante fours, destinés à la cuisson du pain qui se pétrit dans chaque maison, existent en ville ; ils cuisent une moyenne de 100.000 pains par jour.

Le commerce de Fez demande aux marchés extérieurs des produits alimentaires (sucre et thé vert surtout), des tissus et, en particulier, des lainages, des draps de couleur unie, des feutres, bonneterie, cotonnades, soieries, foulards de soie, passementerie, etc. Les Marocains demandent à l'industrie européenne tous les objets d'usage courant qui leur sont nécessaires et dont nous donnerons plus loin une énumération assez complète.

On comprend tout l'intérêt que pouvait offrir dans un pareil milieu, sur un champ de bataille sur lequel luttent, depuis des années, tous les commerces du monde, une foire qui devait être non un point, une réunion banale quelconque, mais une vraie et bonne manifestation commerciale.

La situation était d'autant plus propice et plus avantageuse que non seulement le marché de Fez offre une réelle importance, mais encore que les habitants, les Fasi, sont actifs, travailleurs, âpres au gain, n'ayant qu'une pensée, qu'un but, gagner de l'argent pour devenir riches. Cette mentalité spéciale est faite pour étonner ceux qui connaissent les indigènes, leur souci du moindre effort et leur imprévoyance.

Notons à ce sujet que, contrairement à ce qui se passait en pays arabe avant l'arrivée des Français, les Marocains possédaient des organisations sociales parfaitement conçues pour les milieux qu'elles devaient régir.

Nous croyons devoir reproduire, à ce sujet, quelques renseignements sur les corporations ouvrières que nous empruntons au *Guide de Fez,* publié tout spécialement à l'occasion de la foire et dont l'auteur est le savant et modeste M. Ricard.

Tous les corps de métiers sont constitués à Fez en corporations. Chaque corporation a à sa tête un « amin » choisi par elle et présenté à l'agrément du Makhzen ; c'est une sorte de syndic chargé de la représenter officiellement, de la maintenir dans la tradition et de lui transmettre les décisions de l'autorité.

L'amin était également chargé, sous l'ancien régime, de recueillir les « hédia » (offrandes) qu'il remettait au Sultan à l'occasion des grandes fêtes religieuses au nom de sa corporation.

Le « mohtasseb » ou prévôt des marchands exerce sur tous ces artisans un contrôle particulier et fixe la mercuriale quotidienne des denrées.

Les principales corporations sont celles qui groupent les artisans des industries spéciales à Fez. On y trouve : les tisserands, en majorité gens de Fez et de Tlemcen, travaillant dans les ateliers par groupes de deux à chaque métier ; les fabricants de babouches travaillant dans leurs petites chambres qui occupent les étages supérieurs des fondouks ; les tanneurs dans quatre tanneries ; les teinturiers dans les boutiques, les potiers, les briquetiers, les plâtriers et les gypseurs ou les sculpteurs sur plâtre, les épiciers et les charbonniers tous originaires du Soûs, les savetiers originaires du Tafilalet, comme les bourreliers et les « hennata » qui mesurent et transportent les grains. Les jardiniers sont des Djebala, les portefaix viennent des Oulad El-Hadj de la Moulouya et des Béni-Ouaraïn, les meuniers, les fourniers, des Djebala, les « Huerraba », porteurs d'eau, de l'Oued-Saoura, les porteurs d'huile, du Touat.

Certaines de ces corporations offrent quelques particularités pittoresques. C'est ainsi que les portefaix « zerzaïa », employés aussi comme gardiens de nuit par les négociants, s'entremettent également comme commissionnaires en marchandises. C'est encore à eux qu'a recours le maître mécontent de ses négresses pour leur faire administrer la bastonnade à domicile.

Chaque candidat portefaix doit, pour être admis dans la corporation, fournir une caution qui garantisse son honnêteté.

Les épiciers « becqqâla » et charbonniers « fehhâma », tous gens du Soûs, sont solidairement responsables des dettes que laisserait celui d'entre eux qui aurait par exemple pris la fuite.

Les tanneurs « debbâgha » excluent de leur compagnie tout artisan qui s'est rendu coupable d'un vol.

A l'abri de cette organisation, tout ce monde si nombreux, si actif, s'agite, vend, achète avec une inlassable activité. L'annonce de la foire amena une recrudescence dans ce mouvement d'affaires, et chacun, avec un sens pratique admirable, s'intéressa dans la mesure de ses capacités à l'œuvre du général Lyautey. Tous les Fasi se rendaient aussi souvent que possible au Méchouar où était installée la foire.

Les femmes elles-mêmes ne restaient pas étrangères à cette curiosité et c'est ainsi qu'après avoir réuni trente mille visiteurs le jour de l'inauguration, cette intéressante

exhibition en voyait défiler souvent vingt mille par jour. La Mission oranaise a imité les Fasi et a consacré la plus grande partie de son temps à étudier cette manifestation économique conçue et exécutée avec un sens pratique des affaires réellement digne d'éloges.

VII. — La Foire de Fez

La foire de Fez était le complément indispensable de l'exposition de Casablanca qui a obtenu un si grand succès l'année dernière. La première constituait une manifestation économique de premier ordre, destinée à mettre sous les yeux d'une clientèle qui croît chaque jour en nombre et en besoins, les ressources que la France et l'Algérie peuvent mettre à sa disposition pour remplacer les produits austro-allemands chassés de nos marchés. La seconde a une portée politique dont les heureux effets se répercuteront sur toutes les branches de notre activité au Maroc.

M. le Général Lyautey, dont l'œuvre magnifique s'affirme chaque jour d'une manière plus précise, a défini dans un éloquent discours la pensée géniale qui l'a amené à organiser cette très belle et très intéressante réunion des négociants français et marocains.

Le Résident Général s'est exprimé de la façon suivante :

Vous savez qu'en décidant qu'une foire aurait lieu à Fez, je poursuivais deux buts : l'un politique, l'autre économique.

Le but politique, vous le connaissez. Installés depuis quatre ans à peine dans ce pays, nous ne pouvons nous y maintenir qu'à force d'énergie et d'activité. A l'abri du faible rideau de troupes qui contiennent l'ennemi sur notre propre front, nous avons besoin, pour maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur, de travailler chaque jour inlassablement, de donner à ce pays l'impression constante et renouvelée de la force de la France, de sa puissance financière, de la sérénité avec laquelle elle mène cette lutte vitale, de sa confiance entière dans le succès. Et c'est pourquoi nos routes, nos ports, nos exploitations se poursuivent sans répit. Et c'est aussi parce que tout travail méthodique et ordonné est un élément de paix en même temps qu'un signe de force.

Toute ma politique, depuis le début de la guerre, l'exposition

de Casablanca et la foire de Fez procèdent de cette idée. Malgré les deuils, malgré les obstacles, la France poursuit au Maroc l'œuvre qu'elle y avait entreprise.

Passons maintenant au but économique, c'est celui qui vous touche le plus directement, et examinons qu'elle est, de ce point de vue, la valeur et la portée de cette foire.

La portée politique de ce geste n'échappait à personne. Son succès économique semblait plus problématique. A mon dernier passage ici, il y a quelques mois, les commerçants français qui venaient me trouver me témoignaient, avec une bonne volonté et un patriotisme dont je ne les remercierai jamais assez, de leur ferme volonté de coopérer à cette entreprise dont ils discernaient nettement la nécessité politique ; mais ne me dissimulaient pas qu'avec la situation du marché, les difficultés des transports, les risques de toutes sortes, il n'y avait pas à espérer que ce fût une bonne affaire, au contraire. J'étais moi-même très porté à partager leurs appréhensions. Tous n'eurent que plus de mérite à y venir dans de telles conditions. Et voici que ces mêmes commerçants viennent me dire aujourd'hui que l'affaire est bonne et que c'est une nouvelle et décisive étape pour l'implantation, en ce pays, du commerce français.

Certes, il y a des dissonnances. Mes collaborateurs et moi, nous suivons et notons chaque jour, presque le crayon à la main, le mouvement de vos affaires. Nous savons qu'à côté de ceux, généralement implantés déjà dans le pays, en connaissant les habitudes, y possédant des agents de liaison, il y en a d'autres qui, venus pour la première fois de la Métropole, manquant d'intermédiaires, ont dû être moins satisfaits. Il vous appartient à vous, Messieurs des Comités Central et Régional, de vous enquérir, de les guider et de mettre à profit cette dernière semaine de travail pour qu'aucun ne puisse se dire, en partant, que son effort a été donné en pure perte, et que sa bonne volonté n'a pas été récompensée.

Mais, s'il est intéressant que vous ne repartiez pas en perte, grâce à la « vente », il y a quelque chose de plus intéressant encore, c'est la « commande » qui comporte déjà une continuité d'action, et quelque chose de mieux encore, les relations nouées, les intermédiaires laissés sur place, les jalons solidement plantés, c'est-à-dire l'avenir de notre commerce dans ce pays. Déjà, je sais quelles sont les matières dont le trafic, jusqu'ici, nous avait toujours échappé et qui, désormais, nous est acquis et, parmi celles-là, s'en trouvent qui comptent dans les plus importantes de la consommation locale. Voilà le bon combat, la bonne tactique économique de guerre. Des places bien prises ne se

perdent plus. « Ote-toi de là que je m'y mette » dit vulgairement le vieux proverbe. Nous avons « ôté » sans ménagement ceux dont, en guerre, la place n'était plus ici. Nous nous y mettons. Restons-y.

Et qu'on n'interprète pas mes paroles dans un sens national exclusif. Tout le monde a compris qu'en ce moment nous ne pouvions faire ici qu'une foire nationale. En l'étendant, nous nous exposions à trop de fissures par où l'ennemi aurait pu s'introduire. Mais nous sommes trop respectueux des accords internationaux et du principe de la liberté économique, trop convaincu du bénéfice de la concurrence loyale, pour ne pas envisager, sitôt que les circonstances le permettront, une action économique inter-alliée.

Et maintenant poursuivons notre effort. Dussè-je passer pour le premier commis-voyageur du Protectorat — et je ne répugne pas à ce titre, bien au contraire — je serai devant vous, derrière vous, avec vous, l'année prochaine, sur un autre point, les années suivantes.

Et, n'est-ce pas : pas de découragement, mais le « sourire ». Ce que, à côté de l'échantillonnage que nous avons trouvé chez nos ennemis, nous ont montré les documents qui y étaient joints, c'est la persévérance et la ténacité avec lesquelles ils poursuivaient leurs desseins. On les y voyait souvent échouer d'abord, se heurter aux pires difficultés, faire des plongeons ; toujours ils remontaient à la surface, sans se lasser, sans se décourager. Il y a là un grand enseignement, qu'il ne faut pas craindre de prendre, même chez nos ennemis. J'en connais encore parmi vous quelques-uns trop enclins à se décourager devant un premier échec, quelques-uns encore qui n'ont pas le « sourire » qui est pourtant la caractéristique française entre toutes.

Ce double programme, si lumineusement exposé par la voix la plus autorisée, ne constitue pas seulement la démonstration de l'utilité de la grande réunion économique qui vient de se tenir avec tant de succès à Fez, mais il renferme encore les plus précieuses indications sur les conditions dans lesquelles doivent se développer nos transactions au Maroc.

La foire de Fez comprenait :

1° Un concours agricole ;

2° L'exposition et la vente des produits de l'industrie locale marocaine, algérienne et métropolitaine.



Concours Agricole. — Le concours agricole avait une portée exclusivement locale. Il ne recevait donc que les animaux et les produits de la région de Fez. Il a fourni toutefois l'occasion de faire connaître aux Marocains quelques machines agricoles dont l'usage peut les intéresser. Comme on a pensé que l'impression produite par des appareils en plein fonctionnement serait plus complète que dans le cas de leur simple exposition, et qu'elle pourrait mieux en faire saisir les applications et en provoquer l'achat, un certain nombre de machines ont été mises en action sur le champ de foire.

Il s'agissait naturellement d'appareils simples, correspondant aux possibilités et moyens locaux, tels que : hache-paille, tarares, trieurs, concasseurs, batteuses, etc.

Exposition et Vente des Produits.— Puisqu'il s'agissait d'une foire, le but poursuivi par les organisateurs était, d'une part, de provoquer l'importation et la vente de marchandises françaises, d'autre part, de faire connaître davantage les produits marocains et d'en faciliter l'écoulement.

A cet effet, la foire comprenait deux grands groupes de nombreuses boutiques réservées aux participants.

L'un de ces groupes était appelé « Souq Fasi » en raison de son agencement et de son caractère. On y trouvait des produits indigènes d'alimentation, des objets de l'industrie de Fez et de l'industrie française mis en vente *au détail* par les commerçants musulmans et israélites de la ville.

L'autre groupe, dénommé « Souq français » recevait uniquement les marchandises d'importation. Le négoce indigène y était représenté, notamment dans la personne de gros intermédiaires, mais les boutiques étaient surtout destinées aux agents français habitant le Maroc, la France ou l'Algérie, en vue d'éclairer le commerce sur les produits plus particulièrement recherchés sur la place de Fez. Les participants de ce souk avaient pris leurs dispositions pour pouvoir mettre en vente le plus de marchandises possible.

Chaque région du Maroc avait tenu à être représentée et des édicules légers, souvent fort élégants, rappelaient, au milieu de cette ruche affairée, les grandes divisions du territoire et attestaient par une documentation souvent artistique, toujours pratique, les progrès gigantesques accomplis par notre action civilisatrice, grâce à la méthode, à l'énergie et à l'activité du Résident Général.

Ces organisations régionales étaient les suivantes :

Fez. — Pavillon style fasi avec jardins et fontaines. A l'intérieur : décoration et ameublement fasis, cartes graphiques, statistiques.

Rabat. — Pavillon fer et fibro-ciment (échantillon de l'industrie européenne de Rabat). A l'intérieur : échantillons de l'art et de l'industrie indigène à Rabat-Salé. Graphiques et cartes sur la ville, le port et l'hinterland de Rabat-Salé. Jardin autour du pavillon.

Kénitra. — Cartes graphiques du port, de la ville et de l'hinterland de Kénitra.

Casablanca. — Grande tente de luxe exécutée sur les plans de M. Bousquet, architecte régional de Casablanca. Ameublement et décoration intérieure de style marocain. Grand salon indigène.

Meknès. — Pavillon spécial avec décoration intérieure de style meknassi. Cartes et graphiques.

Safi. — Tente-salon avec décoration moghrébine et produits de l'industrie indigène de la région des Abda, etc.

Taza. — Pavillon de style marocain tazi. (Reproduction d'une zaouïa de Taza et de la coupole de la grande mosquée.) Produits de l'industrie indigène et de l'hinterland de Taza. Cartes et graphiques.

Maroc Oriental. — Tente-salon avec produits du pays.

Des particuliers avaient également élevé des pavillons qui ne manquaient ni d'élégance, ni d'intérêt. On sentait de toute part la volonté de triompher malgré la nouveauté de la tentative et des difficultés matérielles qui en compliquaient la réalisation.

L'immense étendue du Méchouar — environ 10 hectares — offrait, grâce à une sage ordonnance des lieux, un aspect des plus séduisants.

Au centre de la foire se trouvait la rue des Régions de Fez, avec les participants de France (Provinces) et de Casablanca.

A gauche de l'entrée : Région de Rabat et rue de Rabat, rue et pavillon de Casablanca, rue et pavillon de Meknès, rue de Paris et groupe parisien (Union Nationale, etc.).

A droite de l'entrée : rue de l'Agriculture et Concours agricole (machines agricoles).

Industrie de crin végétal.

Pavillon régional de l'Agriculture (produits de l'hinterland de Fez).

Concours d'animaux, etc.

Rue de Fez. Pavillon de Taza, de Safi et du Maroc Oriental.

Au fond, à droite, grand souk fasi.

Dernier plan : grande avenue pour les fantasias, le concours hippique, etc.

Pavillon du Sultan.

Estrade officielle.

Dans leur ensemble, les dispositions arrêtées répondaient bien aux besoins des adhérents à la foire et les acheteurs eux-mêmes trouvaient dans l'ambiance du milieu un encouragement à voir et à acheter.

Nous avons parcouru à maintes reprises les divers quartiers de cet immense marché et nous avons pu constater qu'un grand nombre d'articles étaient tout particulièrement recherchés par la clientèle marocaine. Nous avons relevé d'après nos observations et les indications qui nous ont été fournies les marchandises suivantes :

Articles de ménage et notamment plats et assiettes de toutes dimensions, bols, seaux, casseroles, marmites et bouilloires.

Porcelaines, faïences, verrerie, tasses à thé cylindriques et soucoupes, verres à thé.

Quincaillerie : boîtes à sucre ou à thé, outils d'artisans, cadenas, couteaux et canifs de toutes formes (surtout très bon marché), clouterie ordinaire, théières en étain, bouilloires à thé en cuivre rouge, samovars en cuivre.

Articles de Paris : jouets divers (très bon marché), bimbeloterie en fils d'or et d'argent.

Lainages : draps pour vêtements, satins de laine.

Feutres : babouches (bonnets rouges pour indigènes), chéchias, tapis de prière en feutre très épais.

Bonneterie : tricots et caleçons (laine et coton), bas, chaussettes.

Métaux : acier, vieux fer, fer-blanc en feuilles, étain, zinc, cuivre rouge, disques en cuivre jaune pour plateaux.

Matériaux de construction.

Baraquements et maisons démontables.

Aniline et teintures diverses (pour teintures).

Les marchandises que nous venons d'énumérer étaient précédemment fournies par l'Allemagne et l'Autriche.

Nos fabricants accompliront une œuvre patriotique en faisant la conquête du marché qui s'offre à eux.

Un certain nombre d'autres éléments de trafic trouveraient un placement avantageux au Maroc. Nous citerons : les articles de voyage, l'horlogerie (objets bon marché), la papeterie, la parfumerie, l'ameublement, les véhicules, les machines simples, les instruments agricoles : pelles, pioches, etc., lampes à pétrole et à acétylène, mercerie, tissus de laine et de coton, toutes confections, conserves, confiserie, épicerie, sucre et thé, soies grèges, pétroles et essences, bougies de paraffine anglaise, alcool à brûler, produits chimiques.

Les organisateurs se sont dépensés sans compter, mais ils ont eu la satisfaction de voir leurs efforts récompensés par le succès de l'entreprise. Tout le monde devait reconnaître que la foire de Fez avait un caractère pratique qui échappe souvent aux manifestations de ce genre. On sentait que les gens qui s'y réunissaient ne s'y trouvaient qu'avec la volonté et le désir de faire des affaires.

Si la foire de Fez a eu une portée politique élevée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, elle donnera également des résultats matériels extrêmement intéressants.

Cette exhibition organisée avec soin a été un excellent enseignement pour les indigènes qui n'avaient jamais assisté à pareille fête, elle a été aussi pour nous une révélation et il est fort probable que le passage de la Mission oranaise aura pour conséquence d'amener notre commerce à participer plus étroitement à la grande œuvre de conquête politique et économique du Maroc, que poursuit avec tant de méthode et de succès le général Lyautey.

Notre collaboration à cette tâche patriotique est certainement le meilleur hommage à rendre à l'héroïsme de nos vaillants soldats qui protègent, en face de guerriers dont le fanatisme est aiguisé par nos ennemis, le tranquille développement d'un pays, qui ne demande que de la sécurité pour prendre, dans toutes les branches de son activité, un développement merveilleux.

La Mission a profité d'un instant de répit dans ses travaux pour visiter Sefrou. Cette belle et riche région se trouve à une trentaine de kilomètres au Sud de Fez. Placé au pied même des premiers contreforts du Moyen Atlas, presque à la limite du pays insoumis, en face des fameux Beni-Ouaraïn, toujours dissidents, le groupement de



Sefrou offrait un véritable intérêt au double point de vue économique et touristique.

Cette région, qui possède de l'eau en abondance, est assurément une des plus belles de tout le Maroc. De magnifiques jardins, de merveilleuses frondaisons, des cultures fertiles réjouissent le regard et rompent la monotonie des vastes surfaces dénudées jusque là traversées.

La Mission est reçue fort aimablement par le Commandant du Cercle et nous recueillons sur place quelques renseignements que nous rapportons fidèlement.

La ville de Sefrou est divisée en deux parties distinctes et bien séparées ; l'une, exclusivement musulmane, compte environ 3.500 habitants, la seconde, israélite, renferme 2.500 habitants. Aucun Européen ne réside dans cette région.

Les environs, très fertiles, sont aussi relativement très peuplés ; on compte, en effet, que la population rurale s'élève à 25.000 personnes au moins.

Les superficies ensemencées atteignent 20.000 hectares environ et les indigènes possèdent en outre 3.000 bœufs et 25.000 moutons ou chèvres.

Ce centre possède un marché important où se font de grosses affaires en marchandises d'importation.

Le pays est riche et les habitants sont généralement très à leur aise. Dans un rayon de deux à trois kilomètres, les jardins valent de 500 à 1.500 pesetas hassani l'hectare, alors qu'en tribu les terrains valent de 100 à 500 pesetas hassani. Les transactions sont rares, car les indigènes ont un profond attachement pour leurs terres.

Après une rapide randonnée dans la belle plaine de Saïs, la Mission rentre à Fez, où les préparatifs d'un prochain départ absorbent les derniers instants de son séjour dans la belle capitale du Maroc.

VIII. — Les Ports de l'Ouest

Fez devait marquer le terme du voyage de la Mission, mais était-il possible de résister à la très aimable invitation qui lui était faite par M. le Résident Général de pousser ses investigations jusque vers ces centres de Kénitra, Rabat et Casablanca auxquels nous lient de si anciennes et si importantes relations commerciales.

Si nous n'avions rien à découvrir au point de vue très spécial où nous plaçait notre tâche, il nous était par contre agréable de nous mettre en relations directes avec un certain nombre de commerçants et d'industriels qui sont des clients sérieux pour la place d'Oran et de rechercher la possibilité d'étendre nos relations commerciales dans ces régions.

Nous pouvons dire de suite que les résultats obtenus ont répondu à notre attente et que ce prolongement de l'itinéraire de la Mission a eu pour conséquence de renouer des relations interrompues et d'amener un certain nombre de détaillants de Casablanca à demander à Oran les articles que notre commerce peut leur fournir.

Bien qu'il ne soit pas dans notre pensée de découvrir les ports de la côte Ouest, nous ne pouvons moins faire que de rapporter nos impressions et de donner sur leur situation et sur les améliorations projetées quelques renseignements de nature à préciser la valeur de ces points d'atterrissage pour ce qui concerne les transports.

La Mission s'est tout d'abord arrêtée à Kénitra où elle a pu faire sur le Sebou une excursion pleine d'intérêt et d'enseignements.

Le Sebou n'est pas comme nos rivières d'Algérie un mince filet d'eau, c'est un beau fleuve aussi large et aussi profond que la Loire, et qui réserve pour l'avenir une voie facile et peu coûteuse pour l'exportation des produits de la région de Fez, Meknès.

Voici quelques renseignements au sujet de cette rivière :

La profondeur moyenne de la barre sous zéro est de 1 m. 50.

La profondeur moyenne du Sebou à haute mer est de 4 m. 50 à 6 mètres.

Le marnage moyen de la marée est de 2 m. 50 au-dessous de zéro.

La hauteur des grandes marées de vive eau est de 3 mètres au-dessus de zéro.

La hauteur des petites marées de morte eau est de 2 mètres au-dessus de zéro.

La barre est praticable 270 jours par an.

Actuellement, des navires calant en moyenne 3 m. 30 peuvent monter à Kénitra. Cependant dans la période hivernale, les fonds sur la barre tombent souvent à 1 mètre sous zéro, et en raison du mauvais temps le tirant d'eau précédent est légèrement diminué.

La barre, stationnaire en été, se rebouche un peu avec le mauvais temps et se recreuse notablement avec les crues hivernales.

L'eau monte à 10 ou 12 mètres de hauteur dans le haut fleuve, à 100 kilomètres en amont de Mehedya, sous l'effet des crues, alors que le niveau d'été tombe à 0 m. 25.

Il est possible, par le moyen de dragages, comme cela s'est fait dans l'Adour, d'améliorer la passe d'entrée. On y songe, du reste, et seule la difficulté de se procurer actuellement le matériel voulu a retardé l'exécution de ces travaux.

Une drague suceuse achetée par l'Administration est arrivée à Kénitra et a commencé ses essais de dragage de la barre du Sebou.

Ce beau fleuve a une légende ou plutôt, suivant les indigènes, il abrite un génie des plus dangereux. Ce personnage, dit le commandant Desportes, est « Hamou K'Aïou », il peut prendre toutes les apparences animales, végétales ou minérales ; il habite les lieux solitaires et voyage surtout la nuit ; il séduit les esprits faibles et leur communique des maladies.

Sa femme, Aïcha Kandicha, belle de visage et de corps, mais ayant des membres crochus, attire par sa beauté tous ceux qui la voient. Mais il faut se défier d'elle, car elle peut vous entraîner et vous ensevelir dans l'oued Sebou où elle vit avec son époux, ou vous rendre fou.

A l'entrée de la rivière existe l'antique kasba de Mehedya. Ce point, qui servait jadis de port à la région, a été abandonné en faveur de Kénitra, fondée il y a à peine quatre ans et qui a pris, dans ce court laps de temps, l'importance et l'allure d'une petite ville.

Kénitra, qui est située à 17 kilomètres de l'embouchure du Sebou, a été créée en 1912. Au dernier recensement, la population de cette ville, qui a poussé comme un champignon, s'élevait à 3.456 habitants dont 2.000 indigènes, 533 Français civils, 500 militaires environ, 180 Espagnols et 60 Italiens.

La ville est construite suivant un lotissement parfaitement compris et les travaux d'aménagement se poursuivent malgré les difficultés de l'heure présente.

Ce rapide développement d'une ville qui n'a été tout d'abord qu'un simple établissement militaire témoigne de l'intérêt que présente ce port, plus particulièrement au point de vue de la pénétration vers l'intérieur du pays.

C'est donc vers le port que se portent toutes les espérances.

On a construit un quai de 250 mètres de long en béton armé.

On travaille en même temps à l'exécution des voies d'accès au port.

Le mouvement commercial comparatif du port durant les deux dernières années a été le suivant :

	1914	1915
Marchandises pour la guerre déchargées à Kénitra	49.055^t 5	45.085^t
Marchandises pour la guerre chargées à Kénitra	509	4.636 3
Marchandises pour le commerce déchargées à Kénitra	15.080 5	21.469 5
Marchandises pour le commerce chargées à Kénitra	»	771

Le port de Kénitra, en raison de sa situation privilégiée, doit avoir les plus hautes destinées et nous sommes convaincus que le jour où la barre permettra l'accès de la rivière aux navires calant 5 m. 80, ce port servira exclusivement à l'acheminement des produits des riches régions dont il est le débouché naturel et qu'il prendra alors une réelle importance.

En effet, Kénitra est le point de départ naturel de toutes les voies destinées à relier à la mer, avec la moindre distance, toute la partie centrale du Maroc, les régions de Fez et Meknès. L'Administration du Protectorat, toujours si avertie quand il s'agit d'accomplir une œuvre pratique et utile, a concentré ses efforts sur la réalisation d'un programme destiné à faciliter l'accès de Kénitra. C'est ainsi que nous constatons que la route de Kénitra-Salé est achevée, que celle de Kénitra-Petitjean-Meknès-Fez est en partie terminée, que celle de Kénitra-Bel-Ksiri-Souk-el-Arba et celle de Bel-Ksiri à Petitjean sont en construction. Dans un laps de temps très réduit, Kénitra sera donc relié non seulement à la région de Fez, mais aux riches régions de la plaine du Sebou — véritable et somptueuse Mitidja du Maroc.

Ajoutons que le Protectorat est en voie de concéder la construction, l'outillage et l'exploitation des ports de Kénitra et de Rabat à la Société Marocaine Paviller. Des délais assez longs ont été prévus pour l'exécution des

travaux, mais il semblait impossible de faire mieux en raison des circonstances actuelles.

L'oued Sebou ne réserve pas seulement au Maroc les éléments d'un port de premier ordre, il peut être encore utilisé pour des transports économiques par voie d'eau. Deux essais intéressants ont été faits dans ce sens. On a transporté, en utilisant un matériel approprié de remorqueurs et de chalands, des marchandises de Kénitra jusqu'à Mechra-Bel-Ksiri et Mlaïna. Le fleuve a donc été utilisé sur 150 kilomètres de longueur. Dès que certains travaux d'amélioration auront été réalisés, la calaison des chalands pourra être sensiblement augmentée et des transports économiques seront établis.

Comme on le fait remarquer dans une brochure publiée à l'occasion de la foire de Fez « ce sera la grande voie qui desservira toutes les grandes fermes et tous les villages qui se créeront sur les deux rives du fleuve, c'est par là que s'écouleront toutes les productions des deux plaines, Kénitra peut donc dès aujourd'hui offrir aux commerçants et aux colons trois voies de transit : la route, le fleuve, le chemin de fer. Nulle part, au Maroc, ces trois avantages ne se rencontrent.

De Kénitra, la Mission se rend à Rabat. Le Bou-Regreg n'offre ni le volume d'eau, ni les ressources de l'oued Sebou. La barre de Rabat est plus mauvaise que celle de Mehedya. Néanmoins, Rabat puise dans sa situation privilégiée les éléments d'un trafic important.

Il ressort des renseignements qui nous ont été fournis que, pendant le mois de septembre dernier, le port de Rabat a montré une grande animation : 28 navires à l'entrée et 27 à la sortie représentant un tonnage de 8.322 tonnes à l'entrée et de 6.567 tonnes à la sortie. Dix-neuf de ces navires étaient français.

Le montant du mouvement commercial a été de 2.558.076 francs dont 2.240.536 francs à l'importation et 317.540 francs à l'exportation.

La part de la France dans ce trafic est représentée par 951.867 francs à l'importation et 172.834 francs à l'exportation. L'Angleterre vient ensuite avec 726.836 francs à l'importation et 3.912 francs à l'exportation et l'Espagne avec 271.827 francs à l'importation et 5.894 francs à l'exportation.

Certains articles qui constituaient jusqu'à ce jour un véritable apanage pour le commerce austro-allemand tels

que la porcelaine, la verrerie, les draps, les feutres, les coiffures, la quincaillerie, la vaisselle sont passés entre les mains de nos nationaux.

Les industries indigènes qui fournissent les tapis, les broderies, les cuirs et les bijoux, ont reçu une impulsion nouvelle par suite du mouvement d'affaires considérable provoqué par la foire.

La ville se transforme et devient une cité pleine de vie et de mouvement. Les embellissements exécutés en ont fait un séjour agréable.

Au port de Rabat, les ouvrages essentiellement nécessaires étaient la construction de terre-pleins, l'un en amont des Oudaïa, l'autre plus en amont sur la rive opposée.

Le terre-plein principal est à peu près achevé. L'exécution du quai en béton armé de Salé se poursuit.

Un terre-plein dans le voisinage de Sidi-Maklouf vient d'être terminé. Un magasin sur le terre-plein de Bab-El-Bahar est également terminé et l'on continue les travaux d'aménagement de la voie d'accès.

Le mouvement de la navigation a été, en 1911, de 159 navires et 112.412 tonnes de jauge contre 187 navires et 115.650 tonnes en 1912. Les événements ont depuis lourdement pesé sur le trafic maritime de ce port.

Rabat se trouve complétée par la ville de Salé qui se trouve sur la rive droite du Bou-Regreg. La population actuelle des deux agglomérations s'élève à environ 50.000 habitants dont 42.000 indigènes, 4.000 Israélites, 6.000 Européens dont 4.500 Français.

Après avoir franchi sur une excellente route une centaine de kilomètres en moins de deux heures, la Mission arrive à Casablanca qui doit être le point terminus de son voyage.

Casablanca se transforme et s'embellit avec une rapidité prodigieuse. L'effort réalisé pour faire de cette puante bourgade marocaine une grande et belle ville est véritablement digne d'admiration. Les résultats obtenus font à la fois honneur aux courageux pionniers qui n'ont pas craint d'aller de l'avant et à l'Administration qui a facilité leur tâche en les aidant au lieu d'entraver leurs efforts.

De belles places, des rues bien tracées, de vastes immeubles, une activité surprenante font la richesse et l'activité du pays. La guerre a porté, là comme partout ailleurs, un préjudice certain au commerce, mais d'après notre enquête personnelle, grâce aux mesures de prévoyance

prises par le général Lyautey, la situation d'ensemble est très satisfaisante.

La grosse question, celle qui prime toutes les autres, aussi bien chez les commerçants que chez les propriétaires ou les fonctionnaires, c'est celle du port dont les travaux sont du reste poussés avec une grande activité.

L'effort principal porte en ce moment sur la construction de la grande jetée qui, amorcée dès 1908, part du pied des remparts de Sour-Djedil. D'abord perpendiculaire, puis parallèle à la côte, elle doit se terminer après un parcours de 1.900 mètres à peu près au droit d'un point situé à mi-distance de la ville et des Roches-Noires.

Au 1er octobre 1916, la longueur de cet ouvrage était de 564 mètres.

On se rendra compte de l'importance du travail en considérant que pour réaliser en septembre 1916 une avance de 24 mètres, il a fallu mettre en place 10 blocs de béton de 41 mètres cubes pesant 100 tonnes chacun, 230 blocs de 20 mètres cubes et 250 de 10 mètres cubes et exécuter 800 mètres cubes de béton pour la construction du radier et 380 pour le mur de garde.

On poursuit en même temps l'achèvement du port intérieur par la construction d'une petite jetée dite jetée Est. Derrière cette jetée se construiront des quais accostables aux bateaux de 3 mètres de tirant d'eau. Sa longueur est actuellement de 112 mètres.

On travaille en même temps à l'achèvement du terre-plein extérieur Ouest et l'on immerge les blocs de défense du pied du mur de soutènement.

La construction de la grande jetée et de la jetée Est exige l'exécution continue d'un nombre de blocs en béton des différents types prévus.

L'entreprise du port perfectionne enfin et développe son outillage : montage de nouveaux bardeurs électriques pour le chantier des blocs, montage d'un titan électrique, d'une nouvelle bétonnière.

Pour accélérer les travaux, on a expérimenté un nouveau procédé d'immersion de blocs par chaland au large. Ces essais déjà encourageants seront poursuivis avec de plus puissants moyens.

La Mission a visité les travaux du port en cours avec le plus vif intérêt, grâce aux explications qui lui étaient données par M. Chaix, ingénieur de l'entreprise et M. François, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Le trafic du port s'accroît très rapidement. Nous devons cependant noter que depuis la guerre les services réguliers qui unissaient sept fois par mois Casablanca à Oran ont été réduits à un seul voyage lequel s'effectue très irrégulièrement.

Comme dans presque tout le Maroc, les effets de la guerre sont bien amortis dans la grande métropole commerciale du Maroc et une extrême activité paraît régner dans une population qui semble être bien armée en vue de la lutte économique.

La population de Casablanca s'élève actuellement à environ 75.000 habitants. Le nombre des Français, qui ne s'élevait qu'à 4.000 en 1911, est aujourd'hui de 15.000 ; on compte aussi 6.000 Espagnols, 6.000 Italiens, 500 Anglais, 500 Européens de nationalités diverses et environ 47.000 indigènes.

Plusieurs membres de la Mission ont profité de leur séjour à Casablanca pour visiter les travaux en cours pour la construction d'un port à Fedhala. Ce travail qui a été entrepris par la Compagnie Franco-Marocaine (Hersent) est des plus intéressants.

Ce port est créé aux risques et périls de l'entrepreneur, car celui-ci ne reçoit aucune subvention et devra trouver dans les taxes d'usage du port ou la vente des terrains qu'il a acquis la rémunération des six millions de francs qu'il est appelé à dépenser.

Cet ouvrage est établi par la réunion de deux îlots rocheux qui se trouvaient au droit de la kasbah de Fedhala et par le prolongement de la digue au delà de ces îlots, afin d'obtenir une digue d'environ 1.100 mètres de long. Plus tard, ce travail sera complété par un brise-lames de 1.600 mètres de long, perpendiculaire au premier. La grande jetée est actuellement construite sur plus de moitié de sa longueur ; un petit bassin intérieur a été construit et on procède actuellement à des travaux de dragages en vue de débarrasser la surface inondée des sables qui s'y sont accumulés.

Fedhala qui se trouve à 23 kilomètres au Nord-Est de Casablanca rend déjà de très grands services quand le mauvais temps rend l'accès de la grande ville impossible. Elle semble appelée à retenir un trafic d'autant plus appréciable que d'importants gisements de fer et de zinc, encore inexploités, ont été reconnus dans les environs.

La Mission avant de quitter Casablanca est reçue très

aimablement par la Société des Algériens établis dans cette ville et des échanges de vues, on ne peut plus intéressants, ont lieu entre les Algériens qui ont déjà apporté leur collaboration à l'œuvre marocaine et ceux qui viennent dans le but de resserrer et de rendre plus fécondes les relations entre l'Algérie et le Maroc.

Nous quittons Casablanca avec l'espoir d'y revenir bientôt et nous reprenons à toute allure le chemin du retour. Nous brûlons Rabat et Kénitra. La Mission passe à Dar-El-Hamri, où un Oranais, M. François Deros, possède une grande exploitation agricole ; elle s'arrête ensuite à Petitjean.

Ce centre va être mis en colonisation. Les concessions seraient de 150 hectares chacune. Elles seraient cédées aux colons au prix de 200 francs l'hectare, payables en douze ou quinze annuités. Bien que légèrement argileuses, les terres sont de bonne qualité.

Nous regagnons Fez le soir même. La Mission consacre la dernière journée qu'elle doit passer dans la grande cité à de nouvelles visites à la foire, et après avoir pris congé de Madame Lyautey, du Résident Général et de ses dévoués collaborateurs, elle quitte Fez pour Taza, Oudjda et Oran.

Elle fait un court arrêt à l'Oued-Amelil où elle est l'objet, de la part du commandant de ce poste, d'une réception des plus aimables et dont elle a emporté le meilleur souvenir.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce couloir de Taza que nous avons franchi deux fois et qui marque comme une étape remarquable dans nos souvenirs, n'est que le lit du détroit, qui faisait communiquer, avant l'effondrement de Gibraltar, la Méditerranée à l'Océan. Ce fait est affirmé d'une façon certaine par de nombreux témoignages, et notamment par la présence de terrains néogènes marins et les Djebel Sarsar et Masmoudas, continuation du Riff, les montagnes des Al-Sherif et des Rhounas sont les anciennes falaises qui limitaient au Nord le détroit.

On a visité à nouveau Taza pour effectuer dans la seule journée du lendemain les 476 kilomètres qui séparent Taza d'Oran. C'est un record, et nous devons reconnaître que s'il a été donné à la Mission l'honneur de le tenir, elle le doit aux mesures pleines de prévenances qui avaient été prises par le Service des chemins de fer.

La Mission s'est donc rendue de Fez à Oran en un peu

plus de trente-six heures, dont une quinzaine d'heures consacrées au séjour de Taza. Il paraît certain que lorsque la voie large aura été établie, ce même voyage pourra être facilement effectué en moins de quinze heures.

IX. — Aperçus Commerciaux

Il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt avant de conclure, puisque toute étude comporte une conclusion, de réunir sous quatre titres adéquats, les renseignements que nous avons recueillis au cours de notre voyage tant sur les usages commerciaux du Maroc, que sur les possibilités agricoles, les moyens de transport, avec un rapide mais indispensable parallèle avec ce qui se passe actuellement à Melilla. Si notre étude perd ainsi un peu de son unité d'action, par contre elle y gagne grandement en documentation et c'est là tout ce que nous pouvons désirer.

Nous allons donc examiner sommairement les conditions des marchés marocains et étudier l'étendue de l'action qui peut être dévolue au commerce algéro-marocain.

Il faut tout d'abord bien établir que le commerce algérien n'intervient pas toujours au même titre dans les transactions avec le Maroc ; il opère soit avec des produits de la Colonie, soit comme simple transitaire en fournissant des marchandises provenant de la France ou de l'étranger et qui ont simplement emprunté un de ses ports pour atteindre les places marocaines de consommation.

Il va de soi que la première catégorie de ces marchandises, dont la liste s'allonge tous les jours, nous intéresse plus directement que la seconde, à laquelle, cependant, nous accordons toute notre attention.

Nous fournissons actuellement au Maroc les articles suivants :

Farines, semoules, pâtes alimentaires, cigares, cigarettes, tabacs, huile d'olive, bois, outils aratoires simples, paille, fourrages, vins, liqueurs, briques, tuiles, engrais chimiques, meubles, menuiserie, voitures, liège ouvré, allumettes, dattes, fruits, légumes, poissons frais, sec et de conserve.

Nous réexpédions les produits ci-après désignés qui nous arrivent de l'extérieur : conserves, thé, sucre, épices,

café, pétrole, huile de coton, bougies, métaux et machines, couleurs, savons, tissus, vêtements, bijouterie, poterie, verrerie, quincaillerie, papiers, etc.

Il est à remarquer que l'augmentation de la puissance d'achat des indigènes par l'amélioration des salaires et le développement de la population européenne, ont eu pour résultat d'aider au développement des transactions.

La question se pose de savoir dans quelle mesure le Commerce oranais pourra profiter de ce mouvement d'expansion et quelle sera la limite où s'arrêtera son influence. A l'heure actuelle la ligne de démarcation est bien nette ; tout le Maroc Oriental y compris Taza, est notre client. La Mission retrouve partout nombre d'Oranais, dont la situation semble satisfaisante ; nos coupures et nos tickets sont acceptés comme monnaie d'échange comme en Oranie même. Le prolongement de la voie ferrée aura-t-il pour conséquence d'augmenter notre zone d'influence ? C'est évidemment la question qui se pose.

On doit tout d'abord faire remarquer qu'il n'existe sur les 127 kilomètres qui séparent Taza de Fez aucune agglomération importante, et que de la première de ces villes nos produits devront aller directement à la seconde. Nous avons interrogé bien des personnes sur les possibilités que pourrait nous offrir le marché fasi ; les avis sont partagés. Il n'est pas impossible que nous puissions lutter pour certains articles : farines, semoules, pâtes, tabacs, huiles, outils aratoires, dattes, allumettes, etc., mais il semble que d'autres marchandises auront beaucoup de peine à supporter l'allongement de route qui leur sera imposé.

S'il ne nous est pas interdit d'avoir des espérances plus étendues, nous pouvons tout au moins avoir la certitude de trouver dans la riche clientèle des régions de Taza des éléments précieux et de développer les affaires importantes que nous réalisons déjà avec l'Amalat d'Oudjda.

La foire de Fez a révélé l'intérêt particulier que portaient les Marocains à un certain nombre d'articles parmi lesquels nous citerons les outils agricoles, depuis la bêche romaine, chère à tous les peuples touchant la Méditerranée, jusqu'aux charrues perfectionnées de différentes dimensions, voire les faucheuses-lieuses et les batteuses à vapeur.

Pour la vie domestique, le Maroc offre de larges débouchés aux parfums. De tous temps, les Musulmans ont recherché les essences odorantes. Dans les jardins des kalifes, nous dit la légende, les jets d'eau embaumaient le

jasmin. Nos Alpes-Maritimes, nos régions lyonnaise et marseillaise, l'Algérie elle-même, peuvent répondre à toutes les demandes. De même, nous enverrons les épices, les poivres, les muscades, les vanilles, les pâtes, les sucreries et fruits confits de Nice ou du Bourbonnais. La verrerie et les cristaux taillés et multicolores, les porcelaines colorées et dorées, la minoterie, la papeterie sont très demandés. Et si nous abordons le chapitre des étoffes, nous constaterons le goût des amateurs marocains raffolant des trames de Damas, de Bagdad, de Mascate, de l'Inde et même de Chine. Notre fabrication lyonnaise est à même de remplacer, à la satisfaction des indigènes, ces tissus et soieries. Il en sera de même pour les lainages, les papiers et cartons, les produits chimiques, la droguerie, la bimbeloterie, la mercerie, etc.

Mais si le commerce algérien veut prendre sa part des vides creusés dans le commerce par la dispariton des Austro-Allemands, il semble indispensable qu'il s'inspire, surtout dans ses relations avec les marchés nouveaux, des règles qui sont adoptées pour les transactions dans ces régions autrefois insoumises à une concurrence qui nous en interdisait l'accès.

Nous empruntons à une notice adressée par le Protectorat les renseignements suivants :

Les efforts à tenter au Maroc sont de deux sortes en matière de commerce d'importation.

1° Maintenir nos positions pour les articles dont nous sommes les principaux importateurs ;

2° Tâcher d'augmenter nos importations pour les articles dont nous n'importons que de faibles quantités, en essayant de profiter tout d'abord de la disparition du commerce austro-allemand.

Les principales marchandises françaises et étrangères importées par les ports du Maroc ou par la frontière algérienne peuvent être divisées en deux catégories bien distinctes :

a) Articles pour indigènes ;
b) Articles pour Européens.

Les principaux articles pour indigènes sont : le sucre, les cotonnades, le thé, les bougies de paraffine, les semoules, le savon, les épices, la quincaillerie, la bimbeloterie de qualité inférieure, les draps et soieries, les fils de soie et de coton, etc.

Les principaux articles de consommation européenne sont les matériaux de construction (bois, fers, ciments, chaux, briques, etc.). Les produits alimentaires (épicerie, conserves, pâtes, vins, liqueurs) ; les farines, les vêtements, les machines et articles similaires (carrosserie, instruments agricoles, quincaillerie), les tabacs, les articles de bazar (parfumerie, articles de Paris, meubles), le pétrole, etc. Les indigènes sont du reste acheteurs de certains articles d'usage courant chez les Européens.

Ces deux catégories de marchandises peuvent d'ailleurs se répartir en quatre spécialités :

1° Tissus et fils ;
2° Produits alimentaires ;
3° Matériaux de construction ;
4° Divers.

Il serait utile, pour les fabricants et les firmes d'une même région de se solidariser en vue d'assurer à un voyageur de commerce ou à un représentant, établi sur place, un traitement fixe et des frais de déplacement qui, répartis entre plusieurs fournisseurs de produits différents, se subdiviseraient en cotisations minimes pour chacun. Les fabricants devraient étudier très attentivement les préférences de la clientèle marocaine (européenne ou indigène) et s'efforcer de donner satisfaction à cette clientèle.

Un négociant désireux d'introduire ses produits au Maroc devra :

1° Venir (ou envoyer un représentant sérieux) se rendre compte sur place des débouchés du pays ;
2° Choisir de bons placiers visitant la clientèle ;
3° Tenir compte que les crédits accordés par le commerce étranger au Maroc sont à long terme (90 et même 120 jours).

Il y a lieu de conseiller aux petits et moyens commerçants de ne s'installer qu'avec circonspection, en raison de la concurrence européenne et indigène et de la cherté des loyers dans la plupart des villes du Protectorat.

En ce qui concerne les articles pour indigènes, leur commerce ne peut être pratiqué au détail que par des boutiquiers musulmans ou israélites.

Dans les localités où la population européenne atteint de 1.000 à 2.000 âmes (sans compter la garnison), il est nécessaire de grouper différentes spécialités, par exemple

l'épicerie, la charcuterie et la boulangerie, la confection, les chaussures et la mercerie, les articles de bazar et la quincaillerie ; la droguerie et la peinture en bâtiments, la pharmacie et les articles de photographie.

En général, une concurrence active s'exerce sur les produits alimentaires.

Les principaux articles d'exportation sont : les olives, les céréales (maïs, blé, orges), les légumes secs (pois chiches, lentilles, fèves), les amandes, les bœufs, les laines en suint et lavées, les cuirs, les peaux de chèvre, la cire, le miel, la gomme, les plumes d'autruche, l'ivoire, les sangsues, la poudre d'or, les maroquins, les tapis, les écorces à tan, l'alfa, le liège, le bois de construction, les plantes tinctoriales, les racines de sarghine, la grosse poterie, etc.

Les peaux de chèvres et de bœufs sont embarquées à Tanger ou Larache pour Marseille ou Lisbonne ; les maisons américaines ont dans ces ports des agents qui paient les peaux débarquées et les réembarquent pour leur lieu de destination.

L'alpiste, appelé aussi millet long, est surtout acheté par l'Angleterre qui l'emploie à l'apprêt des tissus de coton. La graine de lin est assez appréciée, mais passe après celle de l'Inde qui donne un meilleur rendement en huile et se paie 2 à 2 1/2 % en plus.

L'Algérie qui dispose de presque tous les produits du Maroc achète simplement des bestiaux, des cuirs préparés, des tapis, des babouches, etc.

Une enquête même sommaire établit d'une façon indiscutable que la proportion de nos affaires au Maroc n'est pas encore en rapport avec les moyens d'action dont nous disposons et les avantages qu'offre le transit par l'Algérie aux exportateurs français. Il est indispensable que le Commerce oranais qui a déjà tant fait depuis plus d'un demi-siècle pour l'expansion de l'influence économique du Maroc, réalise un nouvel effort pour étendre son rayon d'action et conquérir de nouveaux marchés.

Nous pouvons donner l'assurance à ceux des commerçants ou des industriels oranais qui seraient disposés à répondre à l'appel qui est fait à leur patriotisme, qu'ils trouveront auprès du Résident Général et de ses dévoués collaborateurs le plus bienveillant accueil et la protection qui pourrait leur être éventuellement nécessaire.

L'Algérie est la grande sœur du Maroc ; elle possède, après presque un siècle de pratique, une expérience dont

elle doit faire largement profiter la nouvelle venue. Notre intervention au Maroc peut donc être heureuse au double point de vue commercial et agricole.

En initiant le Protectorat à nos secrets, en lui dévoilant nos ressources et nos modes de culture, nous payons une partie de notre dette à la Mère-Patrie, en étendant, pour sa plus grande gloire, sa puissance coloniale.

C'est pourquoi il est du devoir de tous ceux qui sont en état de collaborer à cette œuvre patriotique, de bien se pénétrer de la nécessité de faire quelque chose dans le pays voisin et, surtout, de reconnaître l'utilité d'un voyage dans ces régions qui offrent tant d'intérêt, même au point de vue simplement touristique.

Il nous a semblé utile de compléter ces simples notes, jetées au hasard, des renseignements recueillis en ce qui concerne les moyens de transport.

X. — Les Moyens de Transport

Le premier élément de prospérité pour un pays nouveau, c'est les moyens de transport. C'est du reste ce qui a été parfaitement compris par le général Lyautey et ses collaborateurs, et c'est pourquoi un programme, véritablement grandiose, est actuellement exécuté avec une magnifique énergie, malgré les conditions difficiles de l'heure présente.

Le programme à réaliser est vaste, car il comprend à la fois l'établissement de transports par voie ferrée, par route et par eau. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les travaux prévus pour le Maroc entier, nous nous en tiendrons à celles des voies de communication qui nous intéressent directement.

Nous emprunterons notre documentation aux renseignements que nous avons recueillis sur place et aussi aux indications données dans une très intéressante conférence faite à l'exposition de Casablanca par M. Delure, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux Publics au Maroc.

Notre étude sommaire portera sur les conditions comparatives de transport sur Fez, Taza et le centre du Maroc par Oran ou par la côte Ouest du Protectorat.

Notons tout d'abord qu'Oran est actuellement relié à Taza par une ligne ferrée à voie large jusqu'à Oudjda, et à

voie de 0 m. 60 d'Oudjda à Taza ; de Taza à Fez par une piste sur laquelle circulent en été des camions automobiles et, en hiver, des caravanes de mulets ou de chameaux.

On pousse rapidement le prolongement de la voie ferrée de Taza à Fez. Les difficultés sont grandes au départ de Taza dans une région insoumise que les farouches Riata défendent avec une hardiesse et une ténacité dignes d'une meilleure cause. Toutefois les travaux sont très activement menés. Les études du tracé dépassent à l'heure actuelle le poste de Bab-Merzouka, à 12 kilomètres de Taza. Le premier tronçon, entre la gare et l'oued Taza, est entièrement terminé et les travaux continuent de l'autre côté de l'oued Il va falloir construire cinq ponts entre Taza et Bab-Merzouka. Ces ponts seront à double voie, l'une pour le chemin de fer, l'autre pour la future route.

La nouvelle ligne se continuera ensuite sur Fez, en passant par le col de Touchar, le poste de Matmata, et en suivant la vallée de l'Innaouen.

Les chantiers étant également ouverts à Fez dans la direction de Taza, la jonction sera rapidement réalisée et la traversée d'Oran à Casablanca par Fez et Rabat deviendra possible en chemin de fer avant la fin de 1918.

Cette voie minuscule qui paraît tout d'abord insuffisante rend cependant les plus grands services en raison de sa capacité de transport relativement élevée.

Le poids des trains varie avec les types de machines et les sections. Ils sont de 45, 60 ou 90 tonnes suivant que la machine est du type Dac de 8 tonnes, Weinknechl de 14 tonnes ou Maller de 18 tonnes. La charge des wagons atteint 10.000 kilogrammes. La vitesse moyenne des trains est de 12 kilomètres à l'heure.

La Mission a pu constater l'intensité du trafic sur cette ligne et les services intéressants que cette petite voie rend à l'armée et au commerce. Il faut ajouter que cette ligne est exploitée dans d'excellentes conditions par le Service du Génie.

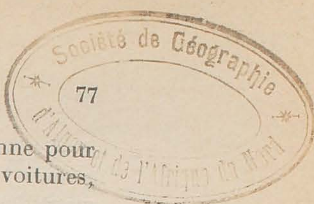
Les tarifs appliqués sont les suivants :

Sucre, 0 fr. 15 par tonne.

Farine, semoule, thé, café, bougies, tissus, savons, 0 fr. 10 par tonne.

Marchandises encombrantes, ne pesant pas 200 kilogs sous le volume d'un mètre cube, 0 fr. 60 par tonne.

Toutes les marchandises autres que celles ci-dessus, 0 fr. 40 par tonne, 1 fr. 50 par tonne.



Avec en plus 1 fr. 50 de manutention par tonne pour les marchandises et 1 franc par pièce pour les voitures, animaux, 2 fr. 50 par wagon.

Pour les bœufs venant de la région Fez-Taza, et expédiés de Taza à Oudjda, il est appliqué un tarif spécial de 0 fr. 60 par wagon et par kilomètre, au lieu de 2 fr. 50, tarif général.

Pour ce tarif spécial, les frais de manutention et de désinfection sont fixés à 1 franc par tête pour la manutention et 5 francs par wagon pour la désinfection.

Prix de manutention :

Chevaux, bœufs, vaches, mulets, ânes....	1f 00 par tête
Veaux, porcs, bourriquots	0 40 —
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 20 —

Il est question de modifier cette situation. Une Commission qui s'est récemment réunie a proposé l'application de nouvelles mesures.

« La nouvelle réglementation doit prévoir — est-il dit dans une note publiée par le *Journal Officiel* — *d'abord l'unification des tarifs sur les deux réseaux du Maroc Occidental et du Maroc Oriental*. Elle comporte ensuite un remaniement de tarifs dans les conditions suivantes : classification des marchandises en séries, établissement de prix de base par séries ; dégressivité des tarifs en raison de la nature de la marchandise, de son poids, de la distance, fractionnement de la tonne en centièmes, sans minimum, distinction entre la grande et la petite vitesse ; institution de délais de transport, suppression de la limitation du poids des bagages accompagnés ; enfin suppression de la formalité préalable des autorisations de transport délivrées par le Service des Etapes qui obligeaient le commerce à des démarches compliquées et avaient parfois pour résultat de constituer une entrave au trafic. »

On doit dire que les prix actuellement appliqués sur le réseau du Maroc Occidental sont assez élevés.

Les marchandises voyageant au poids, c'est-à-dire celles qui pèsent 200 kilogrammes ou plus au mètre cube, payent un droit de 0 fr. 50 par tonne et par kilomètre. Les marchandises voyageant à l'encombrement, c'est-à-dire celles qui pèsent moins de 200 kilogrammes au mètre cube, ont à acquitter une redevance de 0 fr. 75 par tonne et par kilomètre.

Cette réglementation constituerait un commencement

d'adoption du régime en vigueur sur les réseaux des grands Etats européens et une transition pour l'établissement des grands chemins de fer au Maroc qu'elle amorce et prépare, mais elle aurait par contre pour résultat de porter un coup très sensible au mouvement commercial qui s'effectue par la frontière. Il est évident que si la lutte contre la concurrence de Melilla est déjà difficile avec les tarifs actuels, elle deviendra impossible quand ils auront été augmentés dans d'énormes proportions.

Cette situation nouvelle est de nature à faire naître des craintes très sérieuses sur nos possibilités commerciales dans l'avenir.

Un second moyen de communication d'Oran à Fez, infiniment moins pratique, sera prochainement réalisé sous la forme d'une route munie d'une bonne chaussée empierrée. Cette route s'arrête actuellement à Guercif. M. le Général Lyautey a décidé, pour réaliser la liaison effective de l'Algérie et du Maroc, de faire exécuter les travaux utiles à l'établissement d'une route sur les points où sa construction n'avait pas été prévue, soit :

1° Le tronçon de 60 kilomètres partant de Fez, aboutissant à Matmata ;

2° De Matmata à Taza ;

3° De Taza à la Moulouya ;

4° De la Moulouya jusqu'à Guercif.

Il est permis d'espérer que l'exécution de ce projet qui est un peu le résultat de la Mission oranaise au Maroc, rapprochera encore deux pays qui sont faits pour s'entendre et se compléter.

Les ports de la côte Ouest, tout au moins Kénitra, Rabat et Casablanca, sont également reliés à Fez par une voie ferrée de 0 m. 60, fonctionnant dans les mêmes conditions que celle d'Oudjda à Taza et par des routes dont certaines parties sont encore en piste.

Si les moyens de transport dont on dispose dans les deux cas sont absolument semblables, par contre les distances à parcourir présentent des différences assez sensibles.

Tout d'abord il y a lieu d'indiquer les distances respectives :

D'Oran à Marnia	246 kilomètres
De Marnia à Taza	230 —
De Taza à Fez	127 —
Soit	603 kilomètres

De Casablanca à Fez, par Kénitra, on compte 330 kilomètres ; par Rabat et Tiflet, 292 kilomètres seulement, mais la piste est mauvaise, presque impraticable ; de Rabat à Fez, 233 kilomètres et 190 seulement par la voie de Tiflet.

Par Kénitra, la distance pour atteindre Fez n'est plus que de 198 kilomètres.

Si nous prolongeons la ligne jusqu'à Taza, nous trouvons que cette dernière est à 476 kilomètres d'Oran, à 457 kilomètres de Casablanca, à 360 kilomètres de Rabat, à 325 kilomètres de Kénitra.

En résumé, Fez est infiniment plus près des ports de l'Océan que d'Oran ; par contre, en ce qui concerne Taza, Oran n'est pas plus éloigné que Casablanca, mais il est incontestablement primé par Kénitra.

Dans ces conditions, quelle serait logiquement — car commercialement les combinaisons les plus extraordinaires sont réalisables — la limite pratique de la zone d'action de l'Oranie ? A l'heure actuelle, et bien que nous fassions d'importantes affaires avec Fez, la réponse ne fait pas de doute, c'est Taza. Mais en sera-t-il de même quand la voie ferrée entre Taza et Fez sera ouverte ? Il est permis d'en douter.

Il faut en effet tenir compte qu'en raison des conditions encore assez défectueuses dans lesquelles s'exécutent les opérations de débarquement ou d'embarquement, les prix des frets et les frais qui les accompagnent sont beaucoup plus élevés dans les ports de l'Océan qu'à Oran.

En admettant la perception du tarif de 0 fr. 10 par tonne et par kilomètre, actuellement appliqué pour les marchandises ordinaires sur la ligne Marnia-Taza, le transport d'une tonne de marchandise coûterait d'Oran à Fez 60 fr. 30, alors qu'elle n'entraînerait qu'une perception de 33 francs de Casablanca à Fez et seulement de 19 fr. 80 de Kénitra à Fez, ce qui fait ressortir une différence en moins de 29 fr. 10 par tonne en faveur de Casablanca et de 41 francs pour Kénitra. Nous estimons que dans un certain nombre de cas, les différences perçues sont sensiblement compensées par les économies de temps et d'argent réalisées par la voie d'Oran, tout au moins en ce qui concerne les marchandises d'importation qui représentent en général une certaine valeur. Par contre, les produits marocains auront évidemment avantage à prendre la voie la plus courte et la moins chère pour se rendre au

port d'embarquement, et c'est ce qui nous fait penser que le port de Kénitra profitera largement de ce trafic.

Nous croyons également que la grande voie du Sebou pourra être avantageusement utilisée sur une centaine de kilomètres dès que quelques travaux d'amélioration auront été apportés au cours de ce beau fleuve.

Enfin les passagers auront tout avantage de temps et d'argent, malgré la plus grande longueur du voyage, à venir s'embarquer à Oran d'où ils pourront se rendre à Marseille en trente heures au lieu d'une traversée deux fois plus longue par Bordeaux.

Nous croyons donc, sans être animé du moindre esprit de particularisme, que la route la plus courte laissera une partie du trafic à la ligne la plus rapide et la plus sûre et que le port d'Oran conservera le trafic entier des marchés de la région de Taza et une notable partie — si nos exportateurs veulent s'en donner la peine — des marchés de Fez et même de Meknès.

Nous n'avons pas parlé intentionnellement de Larache, parce que ce port, dénué de moyens de transports rapides et économiques, n'est pas en état de lutter avec Kénitra et ne fait presque plus rien avec la zone française du Maroc. Il faut tenir également compte que Larache ne sera réuni à Fez qu'après l'achèvement de la ligne Tanger-Fez et qu'alors la marchandise préférant employer, malgré un léger allongement de parcours, la voie de Tanger, où les frets coûteront moins cher qu'à Larache, en raison de la situation merveilleuse de Tanger et des conditions défavorables du port du Loukkos.

Une charge de chameau (280 kilogs), de Larache à Fez, est payée 16 douros en été et de 30 à 35 douros en hiver, ce qui rend absolument inutilisable la voie de Larache.

Il existe un autre facteur à envisager et qui a son importance : le dédouanement. Il est déjà bien connu des intéressés qu'il n'est pas indifférent de faire dédouaner les marchandises importées dans n'importe quel port et que les estimations, et par conséquent les droits perçus, ne sont pas partout semblables. Depuis longtemps, les négociants avisés savent profiter de ces différences. Il en sera de même dans l'avenir, et peut-être l'avantage réalisé de ce chef pourra-t-il parfois compenser, et au delà, la très faible différence dans la distance.

Il est donc très probable — et l'abandon de Larache en

témoigne — que l'activité de ce port se bornera au trafic de son hinterland immédiat.

Il reste à envisager les possibilités de concurrences qui peuvent nous venir d'autres points et notamment de Melilla. Nous devons dire que si des mesures énergiques ne sont pas prises pour aider et protéger notre commerce, nous allons nous trouver en face d'un danger réel et de nature à compromettre l'expansion économique française si laborieusement édifiée, grâce à vingt ans d'efforts, de dévouement et de sacrifices.

Notons à ce sujet que l'idée de la création de tarifs d'exportation sera très probablement réalisée au lendemain de la paix.

Les chemins de fer du Midi et de l'Orléans étudient avec les Compagnies de navigation des tarifs communs applicables d'une gare quelconque des réseaux français aux ports de nos possessions ou protectorats sur les côtes méditerranéennes, ainsi qu'aux ports du Levant.

L'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises a tenu à affirmer sa sympathie à cette heureuse initiative en exprimant le vœu que toutes les Compagnies de chemins de fer français s'y associent en créant ces tarifs communs d'une si grande utilité pour le développement de notre commerce extérieur.

En résumé, il est juste de considérer que les résultats déjà acquis sont le gage irréfutable des brillants succès que l'avenir nous réserve. Ils nous donnent une fois de plus la preuve de ce que peut obtenir le génie colonisateur de la France au service d'une grande idée de paix et de civilisation.

XI. — Le Commerce par Melilla

Si en raison de l'augmentation des frais de transport qui pèsent sur les marchandises débarquées à Larache, ce port ne semble en aucune façon dangereux pour les relations commerciales, par contre le trafic par Melilla nous semble devoir être l'objet d'une sérieuse attention.

Le port de Melilla peut concurrencer nos produits pour deux raisons majeures : la première, en raison de la différence considérable de distance qui le sépare de Taza, 150 kilomètres au lieu de 467 kilomètres, la seconde, parce qu'il est port franc international et qu'il peut servir au

transit des marchandises sans distinction d'origine, alors que le passage en franchise sur le territoire de l'Algérie est réservé aux marchandises françaises et anglaises.

Il est incontestable qu'on n'a pas encore tiré un parti appréciable de ce double avantage et c'est ce qui permettait à la Chambre de Commerce de Grenade de dire dans son Bulletin de mars 1914 :

« L'Espagne fait avec Melilla des opérations commerciales évaluées à environ 20 millions sur un chiffre d'importations totales de 54 millions.

« Le commerce d'importation et d'exportation de la place atteint donc un total de 60 millions de pesetas.

« Les seuls articles pour lesquels l'Espagne vient en concurrence sur ce marché avec l'étranger sont l'huile, le vin ordinaire et les conserves.

« Nous importons 1.175.043 pesetas d'huile, 3 millions 269.776 pesetas de vin, 2.352.000 pesetas de conserves.

« Sur ces sortes de marchandises la différence est plus grande en notre faveur que pour les autres nations productrices.

« Nous citerons quelques autres exemples des dernières statistiques officielles.

« D'Espagne à Melilla on expédie 2.000 pesetas de pois chiches alors que l'Algérie en vend pour 208.000 pesetas.

« Il y a en Espagne une grande surproduction de sucre, de laquelle on ne peut placer un seul sac à Melilla, quand la France importe pour 1.600.000 pesetas.

« L'Angleterre vend plus de 3.000.000 de pesetas de tissus ; nous en importons une quantité insignifiante.

« En fourrages et pailles, la France en vend pour 1.500.000 pesetas et l'Espagne seulement 89.000 pesetas. »

Ces appréciations étaient émises avant le commencement du terrible drame qui ensanglante l'Europe et, avec les événements, la situation s'est modifiée. Il ressort de l'examen des statistiques des deux dernières années qu'après avoir servi pendant si longtemps simplement de point de transit, le port de Melilla est à la veille d'avoir enfin un commerce national.

Un simple examen des chiffres comparatifs qui vont suivre démontre l'importance de notre recul et la vigueur du mouvement commercial espagnol. Nous avons pris comme base d'estimation l'année 1912 qui nous a semblé être celle qui se rapprochait le plus de la normale. Les

statistiques officielles espagnoles renferment naturellement les vivres ou objets destinés à l'armée, ainsi que les matériaux pour les grands travaux. A certains moments, des modifications dans les effectifs ou des arrêts dans les entreprises pouvaient amener des fluctuations peu intéressantes pour le but que nous poursuivons. En 1912, Melilla ne vit que sur elle-même, et les chiffres accusés peuvent être considérés comme se rapportant bien à des opérations commerciales.

Le mouvement commercial général de Melilla, qui atteignait 56.640.164 francs en 1912, passe à 45.590.784 en 1915. Le commerce espagnol, qui n'était que de 20 millions 018.082 francs en 1912, s'élève à 25.757.755 francs en 1915. C'est donc pendant que les transactions globales faites par le port tombent d'un cinquième, que la part du commerce espagnol s'élève de plus de 20 %.

L'Angleterre ayant rétabli son chiffre d'affaires, après une courte défaillance, il est de toute évidence que l'augmentation de mouvement enregistrée par le commerce de la Péninsule a été obtenue sur les produits que fournissaient la France et l'Algérie.

Nous avons du reste relevé quelques chiffres qui permettront d'établir des comparaisons intéressantes :

FARINES ET SEMOULES

	1912	1914	1915
Espagne ...	507.541f	1.648.620f	1.942.400f
France	4.062.825	346.850	128
Algérie	191.327	128.700	2.240
Angleterre..	326.790	222.397	1.135.200

Ainsi donc, nos produits nationaux par excellence, la farine et la semoule que Marseille et Oran fournissaient presque exclusivement à Melilla depuis près d'un siècle passent, presque pour moitié, dans les mains des producteurs espagnols et anglais.

SUCRE

	1912	1914	1915
Espagne ...	8.084f	945.859f	1.221.931f
France	1.272.127	352.998	773.951
Algérie	91.364	46.384	17.028
Angleterre..	220.000	83.522	359.910

Marseille a dû, sur ce point encore, céder le pas aux

sucreries du Midi de l'Espagne ; la presque totalité du déficit constaté dans nos ventes passe à nos voisins. Ceux-ci doivent être d'autant plus satisfaits qu'ils poursuivent depuis de longues années une campagne active en faveur de la nationalisation du commerce du sucre dans le Riff.

Savons

	1912	1914	1915
Espagne	»	16.754f	»
France	1.325	208	»
Algérie	860.809	12.419	»
Angleterre	823.878	41.988	»

Ce produit a une tendance générale à être remplacé par les savons indigènes ou européens fabriqués sur place. L'absence de toute importation se produisant après la diminution de 1914 sur 1912, semble indiquer que pour cette région l'importation de cette marchandise n'offre plus aucun intérêt.

Huiles d'Olives

	1912	1914	1915
Espagne ...	1.262.898f	1.089.219f	1.265.355f
France	11.611	406	»
Algérie	419	2.708	»
Angleterre..	33.645	677	»

L'Espagne, qui seule peut fournir des huiles très ordinaires fruitées vendues à bas prix, détient depuis longtemps le marché du Riff et rien ne pourra être fait pour modifier cette situation, d'ici tout au moins à ce que les plantations d'oliviers aient été décuplées en Algérie.

Thé

	1912	1914	1915
Espagne	»	»	274.300f
France	153.753	92.532	106.600
Algérie	44.453	83.200	146.575
Angleterre	504.647	496.437	520.550

Il s'agit d'un article pour lequel nous remplissons le rôle de transitaire, il n'en est pas moins important en raison de l'importance du trafic dont il fait l'objet.



Tissus de Coton

	1912	1914	1915
Espagne ...	1.221.384f	1.242.027f	1.302.323f
France	54.311	49.644	37.261
Algérie	233.159	165.596	37.512
Angleterre..	5.443.202	3.237.381	5.869.682

L'Angleterre a toujours eu et elle conserve une part prépondérante dans la vente des tissus de coton. Les circonstances n'ont pas, sur cet article, sensiblement modifié la situation.

Nous avons négligé de citer les chiffres du commerce allemand à Melilla. Ceux-ci qui étaient encore peu importants avant la guerre (2.056.512 francs en 1912), sont tombés à 1.762.115 francs en 1914 et à 45.619 francs en 1915. Les articles fournis par les Allemands étaient les machines, l'horlogerie, les alcools, le sucre, les tissus, etc. Aucun des produits importés par nos ennemis ne pouvait influencer sérieusement les relations algéro-marocaines.

Par contre, il ressort très nettement des exemples cités, que la tendance très nette du commerce de Melilla à devenir national menace à la fois la production française et le transit algérien. On objectera peut-être qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, et que l'après-guerre nous trouvera mieux armés pour la lutte. Nous ne pensons pas, et nous estimons au contraire que nous aurons beaucoup de peine à lutter contre certains produits et notamment pour les farines et les semoules qui nous intéressent si vivement en tant que pays producteur par excellence.

Notons que les statistiques espagnoles n'indiquent que les quantités de marchandises expédiées de Melilla pour le Maroc, mais elles négligent celles autrement considérables qui forment le montant des achats effectués dans la zone de Melilla, soit par les indigènes, soit par les caravanes. Ces marchandises sont cependant destinées à pénétrer dans la zone française, et on dissimule ainsi l'importance réelle des opérations réalisées.

Nous citerons cependant à titre d'indication les chiffres fournis pour la période considérée :

1912	72.825	pesetas
1914	2.546.752	—
1915	655.905	—

Par la nature même des articles, il est possible d'estimer que le chiffre des réexportations faites par le marché de Melilla atteint au moins la moitié du montant des importations de 25 à 30 millions par an pour les années ordinaires.

Dans tous les cas, si l'on considère que les importations par Melilla ne s'élevaient qu'à un million de pesetas en 1881 et seulement à 11.566.525 francs en 1906, alors que cette région avait déjà de gros besoins locaux, on est amené à conclure que l'excédent va au Maroc et que l'augmentation de l'importance de cet excédent est acquis non seulement au détriment du trafic par l'Algérie, mais encore à celui de notre production nationale.

Il est, croyons-nous, utile de rappeler que les produits espagnols qui figurent dans le mouvement commercial de Melilla pour 25.757.755 pesetas en 1915, n'atteignait en 1906 — c'est-à-dire il y a dix ans à peine — que 1 million 642.644 pesetas. Notons en passant que le chiffre des affaires de l'Angleterre, qui était de 6.027.578, a atteint 13 millions 423.353 pesetas. Nous n'avons jamais dépassé, même au cours des années les plus prospères, le résultat obtenu par la Grande-Bretagne, en plein temps de guerre.

En résumé, il ressort très nettement des chiffres comparatifs que nous avons sous les yeux, que tout en tenant compte des circonstances actuelles, que c'est notre production et notre transit pour le Maroc qui sont visés et qui font les frais du développement de nos concurrents par Melilla ; si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour faciliter les transactions orano-marocaines, nos exportateurs auront bientôt à soutenir une concurrence des plus difficiles.

On a posé au premier plan des améliorations possibles la réduction des tarifs des voies ferrées — tout au moins pour les articles les plus en usage — aussi bien sur les rails algériens que sur ceux du Protectorat. Il est indispensable, puisqu'on ne peut faire autrement, de racheter la distance par un abaissement dans les tarifs appliqués. D'autres mesures s'imposeront à brève échéance, si la France veut éviter l'invasion des produits étrangers dans un pays qu'elle a payé du sang de ses enfants et de son or.

XII. — Les Possibilités Agricoles

L'étude des questions agricoles ne devait pas entrer dans le cadre de ce rapport, elles sont trop techniques pour être traitées avec quelque ampleur par des non spécialistes. Mais si on considère que la production est fonction du commerce, la Mission ne pouvait guère se désintéresser des possibilités agricoles des pays qu'elle a traversés. On doit ajouter de suite que, depuis Taza jusqu'aux régions moins fécondes qui bordent l'Atlantique, elle a été émerveillée par la richesse des terres et la fécondité qu'accusaient des chaumes puissants, derniers témoins d'une récolte abondante.

D'après une classification établie par M. Mallet, directeur de l'Agriculture au Maroc, on distingue dans ce pays cinq grandes catégories de terres auxquelles les indigènes ont donné les noms suivants :

Remel.— Terre sablonneuse, maigre, parfois mouvante.

Hamri. — Terre siliceuse, fertile et souple, de couleur généralement rouge, d'où son nom.

Harroucha. — Terrain silico-calcaire, souvent pierreux.

Dahs. — Terre alluvionnaire silico-argileuse et argilo-siliceuse.

Tirs. — Terre fraîche, de grande productivité en années pluvieuses. Sa couleur varie du noir foncé au noir ocreux.

M. Mallet estime que les régions réellement intéressantes pour la culture, telle que nous la concevons, se trouvent dans la plaine même, sur les rives des oueds, dans les dépressions géologiques que les entraînements d'alluvions ont comblées, au cours des siècles, de limons généreux et fertiles.

La Mission a rencontré aussi entre Taza et Fez des terres de coteaux très riches et susceptibles de valoir celles des plaines.

La Mission a tout particulièrement admiré les belles terres riches en humus, souvent légèrement argileuses, qui se trouvent dans la vallée du Sebou. La plaine de Saïs,

qui règne entre Fez, Sefrou et Meknès, est plus particulièrement digne de retenir l'attention de ceux qui seraient tentés d'organiser une exploitation agricole au Maroc.

La Mission a appelé à ce sujet l'attention de M. le Résident Général sur les avantages que retirerait le Maroc de l'expérience et des connaissances des colons oranais. A la suite d'une conférence qui réunissait autour du général Lyautey tous les chefs de service du Protectorat et les membres de la Mission, le Résident Général a décidé de céder à des groupements offrant les plus sérieuses garanties, à des prix à débattre et sous la réserve de certaines obligations, des terres d'étendues considérables dans la région située dans l'axe Taza-Kénitra, c'est-à-dire dans celle qu'on peut justement considérer comme la plus féconde et la plus susceptible de donner de bons résultats.

Tout porte à croire que cette décision aura des effets heureux pour les deux pays et que les Oranais profiteront de l'occasion qui leur est offerte pour collaborer à la grande œuvre de civilisation, bien française, qu'a entreprise et que poursuit avec tant de méthode et de succès le général Lyautey.

Il est du reste à retenir que le pays, bien que presque entièrement dans les mains des indigènes, est en grande partie mis en culture et que les surfaces cultivées sont proportionnellement aussi importantes que celles constatées en Algérie.

D'après M. Geoffroy-Saint-Hilaire, inspecteur des services de l'Agriculture au Maroc, la surface du Maroc Oriental actuellement soumis au Protectorat est d'environ 8 millions d'hectares sur lesquels 1.971.803 hectares sont en culture et 510.000 hectares en territoires forestiers.

En 1915 on a ensemencé 1.023.458 hectares d'orge et 597.973 hectares de blé dur.

Les indigènes ne consommant pas de farine ne sèment pas de blé tendre. Quelques colons se livrent à cette culture et, avant peu, les quantités produites seront en état de faire face à tous les besoins du pays. On fait également de la graine de lin (25.000 hect.), des pois chiches (21.564 hect.), du maïs (158.761 hectares).

On cultive aussi le fenu-grec, l'alpiste, la coriandre, le cumin, le carvi et le henné.

On compte également environ 35.000 hectares de jardins maraîchers ou fruitiers.

Il est encore une exploitation qui est appelée à donner

d'importants bénéfices dans ce pays si riche en eau et où tant de surfaces sont encore couvertes de palmiers-nains et de jujubiers sauvages : c'est l'élevage. Les résultats déjà obtenus sont satisfaisants et, malgré une série de mauvaises années qui ont fait disparaître 60 % du troupeau, malgré que la population se soit augmentée de 100.000 Européens, dont 25.000 ou 30.000 soldats, grands consommateurs de viande, l'ensemble du cheptel ne s'est pas modifié. Tout permet d'espérer que, grâce aux mesures de protection qui vont être prises, à l'extension de la paix vers les contreforts de l'Atlas, pays pastoral par excellence, la situation s'améliorera rapidement et que, dans un temps peu éloigné, le Maroc concourra, avec l'Algérie, à alimenter les marchés de la Métropole et qu'il prendra dans la consommation française la place laissée à tout jamais libre, il faut l'espérer, par l'Allemagne.

Il nous paraît intéressant de donner à ce sujet l'avis de M. Monod, vétérinaire principal de l'armée, qui pense également que le Maroc est essentiellement un pays d'élevage. En dehors des conditions particulières de son climat et de son sol, il le doit au régime de ses eaux et surtout à l'immense étendue de ses terrains de parcours.

Les bœufs, les ovins et les porcs ont déjà donné de très bons résultats. Nous avons constaté en cours de voyage que les Marocains n'ont pas pour le porc la même répulsion que les indigènes algériens et qu'ils consentent volontiers à en assurer la garde et à leur donner les soins nécessaires.

Notons en passant qu'on estimait le cheptel marocain à la fin de 1915 à 3.250.000 têtes d'ovins, 500.000 têtes de bovins et 22.000 têtes d'espèce porcine.

Les derniers recensements du cheptel de la Chaouïa ont donné des chiffres qu'il semble intéressant de publier, car ils indiquent une des principales bases de richesse sur lesquelles peuvent tabler les économistes et les financiers.

Ces recensements évaluent, en chiffres ronds, les ressources de cette région, en animaux de transport, à 17.000 chevaux, 3.300 mulets, 45.300 ânes, 16.500 chameaux ; en bétail, à 112.000 bovins, dont 82.000 en forme et 30.000 en élevage, veaux et génisses ; 150.000 chèvres, 715.000 moutons, 5.500 porcs.

Si l'on convertit ces chiffres en valeur marchande, selon la moyenne des cours, on arrive au joli total de 85 millions de francs environ, pour le seul cheptel de la Chaouïa.

La volaille, de mauvaise qualité il est vrai, constitue

une production réellement importante ; c'est ainsi que le Maroc peut exporter chaque année de 70 à 80 millions d'œufs.

L'exemple des colons européens amènera naturellement les indigènes à améliorer leurs procédés agricoles et tous les membres de la Mission sont convaincus que, lorsque des canaux iront porter dans ces plaines magnifiques les eaux abondantes des grands fleuves qui les traversent, le Maroc donnera des résultats qui feront apprécier dans toute leur splendeur l'œuvre magnifique qui s'accomplit en ce moment dans ce pays.

On doit dire, pour être exact, que dans certaines régions les irrigations n'offriront d'intérêt que dans des années sèches ou dans celles où une mauvaise répartition des pluies mettrait les récoltes en péril, car, d'une façon générale, le Maroc, qui jouit d'un régime climatérique bien spécial, reçoit assez d'eau pour les besoins de ses cultures.

Les observations météorologiques recueillies à ce jour autorisent à fixer ainsi qu'il suit les zones pluviométriques :

1° Pour les régions de Meknès, Fez et Taza, qui recueillent comme un entonnoir les courants humides venant de l'Ouest par les vallées du Sebou et de ses affluents et que condensent les deux écrans du Riff et de l'Atlas, la moyenne de la tranche pluviale annuelle est de 600 millimètres ;

2° La bande côtière, comprenant le Gharb et l'hinterland de Rabat et de Casablanca, sur une profondeur d'une cinquantaine de kilomètres, est dotée de 550 millimètres distribués entre soixante-trois jours ;

3° La plaine des Beni-Ahsen, la portion nord du territoire des Zaërs et la Namora, les Zaïans, la Moyenne Chaouïa, de Camp-Boulhaut à Settat par Boucheron, les Doukalla et les Abda, reçoivent 500 millimètres entre soixante jours ;

4° La Haute Chaouïa, de Kasbah Ben Ahmed à Mechra Ben Abbou, les Ahmar et l'hinterland de Mogador (Haha-Chiadma) disposent de 400 millimètres en cinquante-deux jours ;

5° Les régions des Beni-Meskin et des Rehamna, et les environs de Marrakech reçoivent de 300 à 350 millimètres.

La plus grande quantité d'eau tombe généralement en automne, sauf dans les zones de Meknès, Fez-Taza et Casablanca-Rabat où les pluies d'hiver prédominent.

D'après des renseignements fournis par M. le Directeur

de l'Agriculture au Maroc, à de très rares exceptions près, l'humidité est suffisante en novembre pour l'exécution normale des semailles de céréales.

Il est à noter une particularité intéressante sur le régime des eaux au Maroc. Le sous-sol d'une grande partie des terres d'alluvions noires, brunes ou rouges que nous admirons est constitué par des argiles souvent compactes. Il arrive que la couche arable atteint — comme nous avons pu nous en rendre compte dans les tranchées des routes ou de la voie ferrée — plusieurs mètres. Les eaux de pluie traversent facilement la couche de terre perméable, puis, rencontrant la couche imperméable d'argile, ruisselle en sous-sol assurant ainsi une fraîcheur constante à la terre. Ce régime particulier atteint sur certains points une telle importance qu'une des grosses rivières du Maroc, l'oued Rdom, qui vient se perdre dans la Merdja des Beni-Hassen, disparaît brusquement et devient très probablement un fleuve souterrain.

Dans certaines régions, notamment dans les plaines du Sebou moyen ou inférieur, les achats de terres se font par « zoudja » attelée de labour, c'est-à-dire en prenant pour unité la superficie de terrain que peut cultiver une charrue pendant l'époque des travaux, soit de 7 à 8 hectares. M. le Chef de bataillon Desportes, qui donne ce renseignement, estime que le prix de la zoudja vaut actuellement de 400 à 1.000 pesetas hassani, soit de 50 à 100 francs l'hectare.

Pour corriger ce que peuvent avoir de réduit ces évaluations, nous ajouterons qu'il existe près de Fez une propriété de 2.000 hectares dont on demande 4 millions, soit 2.000 francs l'hectare ; on en signale deux hectares dans la plaine de Saïs dans les prix de 350 à 400 francs l'hectare.

D'une façon générale, les Marocains tiennent beaucoup à leurs terres et les ventes de terres de tribus sont extrêmement rares. Les seules propriétés qui pourront être mises à la disposition des colons oranais seront prélevées sur les terres du Gouvernement. Ce sera sans doute d'un coût plus élevé, mais les acquéreurs trouveront par contre dans cette opération une sécurité qui leur ferait peut-être défaut en achetant aux propriétaires indigènes.

Un programme de colonisation a été dressé par les soins du Résident Général et de l'Administration du Protectorat.

Il comporte pour la petite colonisation des lotissements de culture maraîchère à proximité des villes, et de petites

exploitations autour des gares et de certains centres susceptibles de développement ; pour la colonisation moyenne, la création de fermes dans les régions particulièrement fertiles comme le Gharb, et à proximité des grandes voies de communication ; enfin pour la grande colonisation, il prévoit d'importantes exploitations nécessitant de gros capitaux et auxquelles l'Administration apportera son appui sous forme d'aménagement des voies d'accès et de perfectionnement de l'outillage public et sous la forme d'aliénation possible, avec clause de mise en valeur, de propriétés domaniales qui ne répondraient pas aux conditions requises pour la moyenne colonisation.

La première partie de ce programme est déjà réalisée presque en entier : des lots de culture maraîchère ont été adjugés à Kénitra, Fez, Dar Bel Hamri ; d'autres seront incessamment créés à Casablanca et dans les autres villes, au fur et à mesure des possibilités.

Malgré les impatiences légitimes des colons et malgré le grand désir de l'Administration du Protectorat d'atteindre rapidement le but poursuivi en ce qui concerne la moyenne et la grande colonisation qui aideront si puissamment à la mise en valeur du pays, on s'est heurté à des obstacles sérieux, spécialement pour trouver des terres susceptibles d'être valablement et régulièrement appropriées.

Il est permis aujourd'hui de penser que ces obstacles seront levés dans un avenir très prochain, sans que soient perdus de vue les intérêts respectables des colons actuellement au front. La solution des litiges pendants en matière d'immatriculation va être hâtée dans toute la mesure du possible, de nouvelles dispositions législatives sont envisagées qui pourront rendre disponibles pour la colonisation des étendues de terrains jusqu'alors incultes et inaliénables.

Un important domaine maghzen a été reconnu, délimité, notamment à Sidi-Kacem, près de Petitjean ; il sera prêt à être cédé aussitôt après la guerre.

En réunissant les courtes notes ou les renseignements recueillis en cours de voyage, nous n'avons pas eu l'intention de traiter la question de la mise en valeur du Maroc. Du reste, en ce qui concerne la valeur des terres et leur utilisation possible, aucune description ne peut remplacer une visite des lieux.

Nous avons groupé des indications et des chiffres avec la pensée qu'il serait aussi possible d'établir un parallèle avec



l'Algérie et nous devons reconnaître bien franchement que la comparaison qui peut être faite du Maroc avec l'Algérie n'est pas défavorable au premier.

XIII. — Conclusions

Après avoir vu un pays si nouveau et si digne d'attention, après avoir assisté au spectacle réconfortant d'un peuple régénéré accomplissant sans relâche, sous le souffle de la tourmente, une œuvre géante ; après avoir vu la charrue voisiner avec le fusil, et l'agriculture accomplir paisiblement sa tâche pacifique, sous la protection d'une armée sans cesse en alerte, nous éprouvons quelques difficultés à rassembler nos idées, et à tirer de notes éparses, écrites sous le coup des impressions, des conclusions susceptibles de résumer l'ensemble de nos appréciations.

Tout d'abord qu'il nous soit permis de rendre hommage au génie du grand Français, de l'homme éminent qui a transformé, sous son souffle magique, le stérile Maroc des Sultans en un pays fécond et riche. Nous avons pu constater avec plaisir que tout le monde, civils et militaires, au Maroc se rendait compte de l'œuvre immense du général Lyautey et que tout le monde, aussi, lui était reconnaissant d'avoir conservé à ce pays, que les besoins de la Défense Nationale semblaient devoir sacrifier, le fruit de près de dix années d'efforts et de patriotique dévouement.

M. Long, député, rapporteur du budget du Maroc, a résumé, dans une phrase lumineuse, l'admiration et la reconnaissance de tous pour l'œuvre admirable de celui qu'on appelle si affectueusement « le Patron » : « L'œuvre accomplie au Maroc, depuis la guerre, par le général Lyautey — écrit-il, — demeurera pour la France un impérissable titre de gloire au milieu de tous les hauts faits dont cette période tragique a enrichi notre histoire. »

Nous ne pouvons que nous associer à cet hommage et dire encore une fois à l'administrateur éminent qui a tant fait pour le Maroc, et aussi pour l'Oranie, toute notre gratitude et notre affection.

Ce devoir si agréable rempli, nous allons résumer, sous une forme aussi sommaire que possible, les observations ou vœux que nous a suggérés l'intéressant voyage que nous avons accompli.

Au point de vue économique, l'œuvre réalisée est par-

faite ; il reste naturellement beaucoup à faire, mais il était impossible de mieux faire plus rapidement. Le pays est en pleine transformation ; il a besoin de tous les concours ; c'est pourquoi la Mission ne peut qu'inviter les initiatives oranaises à apporter leur collaboration à cette grande tâche patriotique.

Il serait à désirer, sans rêver à l'organisation de la grande industrie, que toutes les forces vives, chutes d'eau, matières premières, apportassent leur concours au développement du pays.

Comme complément nécessaire de ce mouvement économique, nous croyons devoir signaler l'intérêt que le Commerce oranais attacherait à ce que le port de Kénitra, avec lequel il entretient des relations suivies, fut amélioré et qu'un tarif spécial soit accordé sur les chemins de fer, tout au moins pour les articles de première utilité, aux marchandises allant d'Algérie au Maroc.

Cette mesure s'impose si l'on considère l'évolution très rapide du commerce hispano-marocain, et les efforts persévérants faits par le commerce de Melilla pour étendre son rayon d'action au Maroc.

Le relèvement de tarif qui pourrait être le résultat de l'unification des barêmes sur les deux réseaux, actuellement à l'étude, aurait les plus fâcheuses conséquences sur nos transactions ; c'est pourquoi la Mission croit devoir insister d'une façon toute particulière en faveur du maintien sur le réseau du Maroc Oriental des tarifs actuellement en vigueur.

Au point de vue agricole, le Maroc en est encore aux promesses qu'offrent ses terres admirables. Il est évident que, pour si brillants qu'ils soient, les résultats déjà obtenus ne sont rien auprès de ceux que donnera ce pays quand il sera méthodiquement exploité.

La similitude des terres, presque partout légèrement argileuses, nécessitera une préparation semblable à celle que pratiquent nos colons, notamment ceux de la région de Bel-Abbès. Le Maroc aurait donc tout avantage à faire appel aux connaissances et à l'expérience de ceux de nos agriculteurs qui seraient en état de lui prêter leur concours.

Abondamment pourvu de parcours, de montagnes encore boisées, de broussailles et d'eau, le Maroc est un pays d'élevage par excellence. Il est évident que son troupeau prendra, d'ici à quelques années, une importance suffisante pour lui permettre de participer concurremment

avec l'Algérie à l'alimentation de la Métropole. Sur ce point encore nous espérons poursuivre en commun l'œuvre d'expansion marocaine, en apportant à nos voisins une collaboration qui ne pourra que faciliter le développement de cette branche de leur fortune publique.

M. le Député Brousse a déposé un projet de loi en vue de la création à Marrakech, Casablanca, Fez, Rabat et Meknès de stations expérimentales et d'enseignement pour la culture du cotonnier. Sur ce point encore, les expériences faites en Algérie ne seront pas inutiles à ceux des nouveaux colons qui seraient tentés de planter du coton.

Par contre, une culture qui semble vouée à un succès certain au Maroc, c'est celle du tabac. L'exemple de ce qui se réalise dans certaines parties de l'Algérie, notamment à Chebli, permettrait sans doute de varier et d'améliorer les types produits. Sans penser un seul instant à remplacer les tabacs exotiques qui sont indispensables dans la fabrication des cigares et cigarettes, nous pensons que les tabacs marocains aideraient l'Algérie à remplacer dans la consommation française une partie des produits que la Régie et les fabricants français achetaient à Hambourg.

La foire de Fez ne pouvait que compter un double enseignement : révéler à beaucoup de ses visiteurs un Maroc inconnu, riche, plein de dons merveilleux d'organisation des Français, la variété et la supériorité de leurs produits. Les uns et les autres conserveront un agréable souvenir de cette manifestation économique, car si les organisateurs n'avaient rien négligé pour intéresser les indigènes, ils ont également su donner et conserver à la foire un caractère pratique et sérieux, qui en a fait un véritable marché d'affaires et à inspirer une absolue confiance autant aux vendeurs de produits qu'à leurs clients ou même aux simples visiteurs.

Nous avons trouvé dans la *Vigie Marocaine* une appréciation qui nous semble bonne à retenir, c'est celle d'un Fasi qui s'exprime ainsi :

« La foire est pour nous un enseignement, me dit un notable indigène. Vous nous avez montré ce qu'une initiative intelligente et éclairée peut réaliser.

« En somme, la foire a été faite avec tous les moyens dont on dispose à Fez. Elle y existait à l'état latent comme des champs incultes que nous avons dans la plaine, comme une machine qui serait ici, mais qui ne fonctionnerait pas.

« Vous êtes venus, vous qui connaissez les moyens de mise en culture, qui êtes familiarisés au fonctionnement des machines, vous vous êtes dit, après avoir pris connaissance du pays, nous allons faire marcher tout cela. Après avoir vérifié les rouages et procédé aux réparations et graissages nécessaires quelqu'un s'est mis à la direction, comme dans une automobile ; un coup de pompe par ici, un tour de vis par là à l'embrayage et en avant.... il y a eu des montées pénibles, des descentes qui auraient pu être dangereuses, mais la direction était expérimentée et tout a marché à souhait.

« J'aurais pu faire une autre comparaison. La foire était comme un arbre abandonné dans une terre en friche. Vous êtes venus, avez labouré la terre au pied de l'arbre, avez soigné celui-ci, coupant les branches mortes, soignant la maladie, apportant du fumier, arrosant au besoin. L'arbre s'est remis en végétation et a produit de beaux fruits dès la première année. Que les soins continuent et les récoltes seront plus belles encore.

« En somme, vous auriez pu faire la foire vous-mêmes, puisqu'elle a été réalisée par les moyens dont on dispose à Fez.

« Malheureusement non. D'abord nous ne pouvons concevoir de tels projets et le pourrions-nous qu'il nous serait impossible de les mettre à exécution. »

Le général Lyautey, qui a obtenu un si vif succès avec l'exposition de Casablanca, peut être justement fier des excellents résultats obtenus à Fez. Encouragé par cette tentative si heureuse, le Résident Général a décidé que le Protectorat organisera une manifestation économique périodique sur un point du Maroc (foire ou exposition), pour achalander le Maroc et ses différentes régions. A l'issue de chacune de ces manifestations, la date et le lieu des organisations suivantes seront déterminés en tenant compte des nécessités et des possibilités du moment.

M. Victor Berti sera spécialement chargé de l'organisation de ces manifestations économiques. La prochaine foire aura lieu à Rabat et s'ouvrira le 15 septembre 1917.

Il est du devoir du Commerce oranais de s'organiser sérieusement pour prendre à cette foire une place que les circonstances ne lui ont pas permis d'avoir à Fez.

M. le Préfet d'Oran, la Chambre de Commerce et le Syndicat Commercial et Industriel feront tous leurs efforts



pour faciliter la tâche des organisateurs. Cette tentative peut être encouragée avec d'autant plus de confiance que nous sommes certains de l'accueil si amical que leur initiative rencontrera, tant auprès du général Lyautey que de ses collaborateurs.

Il serait également à désirer que des caravanes d'Oranais puissent être organisées, de façon à resserrer encore davantage les liens qui nous unissent au Maroc. Nous pensons que la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, d'accord avec l'Administration des Chemins de fer Marocains, pourrait créer des billets collectifs — par dix personnes par exemple — comportant comme parcours Oran-Oudjda-Taza, Fez-Meknès-Kénitra-Rabat et Casablanca. Un particulier ou un groupement quelconque pourrait aussi bien organiser des voyages. Mais que cette initiative soit prise par les uns ou par les autres, peu importe. Il est indispensable que nos concitoyens puissent apprécier les résultats déjà obtenus et les promesses magnifiques que ce pays donne pour l'avenir.

En résumé, l'œuvre accomplie au Maroc est non seulement considérable mais encore admirable, parce qu'elle a été réalisée au moment où la France en armes défend l'humanité de l'invasion des Barbares et où le Maroc a aussi à se défendre contre d'autres féroces agresseurs. L'œuvre de paix est donc poursuivie parallèlement à l'œuvre de guerre et on ne sait qui on doit le plus admirer de ceux qui consacrent leur intelligence, leur activité et leur vie même à la mise en valeur du Maroc, et de ces modestes héros qui font à la civilisation un rempart de leur poitrine.

Tout récemment, un journal parisien, l'*Information Universelle*, a donné à l'occasion de la foire de Fez, sur la situation marocaine, une appréciation qui peint admirablement les conditions dans lesquelles évolue le Maroc. Ce journal écrit :

« C'est un fait : le Maroc a été gorgé d'or depuis les premiers débarquements de nos troupes, ce fut une ruée de commerçants, de gens d'affaires, d'hommes d'initiative et d'aventures. Les indigènes vendirent à des prix extravagants tout ce qu'ils voulurent. Dans certaines villes côtières, la spéculation foncière fit la fortune des notables et des pauvres gens. Le moindre lopin de terrain ne valait-il pas son égal pesant d'or ? Puis, on ouvrit des pistes,

transformées bientôt en routes ; les automobiles à voyageurs et à marchandises se multiplièrent, l'amélioration des moyens de transport permit d'envoyer aux ports les marchandises et denrées à peine vendables sur place. Le Maroc s'enrichit.

« Placée sur ce terrain, la question marocaine est susceptible de merveilleux développements. Par politique, on ne saurait arrêter, un seul instant, l'évolution commerciale. Il faut lui donner une ampleur sans cesse croissante. Ainsi les liens de l'intérêt nous attacheront, de plus en plus étroitement, toutes les classes de la population marocaine. Notre renommée, portée par les courants de l'influence musulmane, franchira les déserts pour pénétrer les régions mystérieuses du centre africain. Ce que nous ferons à Fez, à Rabat, à Casablanca, aura ses répercussions sur l'immense continent où se rallient au drapeau du Prophète, Maures, Berbères, Toucouleurs, Nègres de races diverses. »

Nous aurions pu terminer sur ces conclusions ce rapport déjà beaucoup trop long, mais nous manquerions à tous nos devoirs, si, avant de quitter un sujet qui nous est si cher, nous ne rendions pas aussi hommage à l'œuvre accomplie, à l'éminent chef qui en est l'auteur, à ses collaborateurs si actifs, si avisés, qui le secondent avec tant d'affectueux dévouement. La Mission a pensé que le meilleur moyen de témoigner sa gratitude pour l'accueil si aimable qu'elle a reçu, durant tout son long voyage, pour les attentions dont elle a été l'objet, était de joindre ses efforts à ceux des hommes éclairés et dévoués qui se sont consacrés à cette tâche patriotique.

Nous estimons qu'en donnant l'exemple, qu'en mettant en pratique les conseils de collaboration qu'elle a donnés à ses compatriotes, la Mission aura apporté le témoignage de la confiance qu'elle met dans ce pays, dont la rapide évolution sera un des épisodes les plus merveilleux de la terrible épreuve qui secoue le monde entier.

La part de notre chère armée ne sera pas la moindre dans cette œuvre magnifique, et c'est avec raison que le général Lyautey est fier de la tâche accomplie par les braves soldats qui ont non seulement conservé à notre patrie une terre qui lui est chère, mais qui ont encore, au prix de leur sang, élargi les limites de notre action civilisatrice.

A tous ceux qui apportent sans compter leur contri-

bution à cette mission si glorieuse pour nos armes, comme pour notre action colonisatrice, nous adressons avec notre plus affectueux souvenir, nos bien vives et bien sincères félicitations et notre admiration. Notre gratitude va surtout au général Lyautey, au chef éminent, à l'administrateur général qui est l'âme de l'œuvre gigantesque qui se réalise, sans bruit, pour la plus grande gloire et la grandeur de notre immortelle France.

*
* *

Il nous reste l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont accueilli avec tant de bienveillance les membres de la Mission et leur ont permis d'accomplir, dans un laps de temps véritablement réduit, la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Notre gratitude ira tout d'abord à M. le Résident Général qui a mis tant de bienveillante sollicitude à nous rendre facile et agréable notre randonnée au Maroc. Dès l'instant du reste où nous avons franchi la frontière, nous avons éprouvé la bonne impression d'être parmi des amphytrions aimables, heureux et fiers de montrer leur beau domaine.

A Oudjda, nous retrouvons avec un nouveau plaisir M. le Haut Commissaire Varnier, qui fut des nôtres et qui ne l'a pas oublié ; grâce à M. le Commandant du Génie Thionnet, directeur des chemins de fer, nous franchissons dans d'excellentes conditions la distance d'Oudjda à Taza.

Nous sommes reçus très aimablement dans cette nouvelle et belle conquête de nos armes par M. le Colonel Charlet et nous devons à cet officier supérieur des renseignements précieux sur cette intéressante région.

Une halte rapide à Souk-el-Arba de Tissa nous permet d'apprécier l'excellente hospitalité de M. le Capitaine Mordacq.

A Fez, nos obligations s'accroissent dans une large mesure car nous sommes, de toutes parts, l'objet des plus gracieuses attentions, nous devons cependant dire le précieux souvenir que nous avons conservé de M. de Sorbier, chef du Bureau diplomatique ; de M. le Colonel Berriau, de MM. Victor Berti, directeur de la foire ; Mallet, directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation et René-Leclerc, directeur des Services Administratifs ; de MM. les Commandants Huot et Bénédic, de MM. les Capi-

taines de Monbron et Melliet, de M. Tranchant de Lunel, directeur des Beaux-Arts et de MM. les Lieutenants Vatin-Perignon et Champion.

Nous sommes heureux de revoir à Meknès le bienveillant colonel Poeymireau qui a laissé à Oran de si nombreuses et si vives sympathies.

Notre passage à Kénitra nous procure le plaisir d'être les hôtes de M. le Capitaine Coudert et de reconnaître l'oued Sebou avec M. le Lieutenant de vaisseau Dollo.

A Rabat, nous sommes accueillis avec le plus grand empressement par M. l'Intendant Général Lallier du Coudray, secrétaire général de la Résidence ; M. le Colonel Pellegrin, commandant la Subdivision, le Pacha et M. Bergé, chef des Services Administratifs.

M. le Colonel Calmel, M. Collieaux, chef des Services Communaux, M. Blesson, président de la Société Amicale des Algériens, MM. Chaix et François, ingénieurs du port, nous font très cordialement les honneurs de Casablanca.

La visite du port de Fedhala a été faite sous la conduite de M. Dechaux, ingénieur, directeur des travaux.

Au retour, nous avons trouvé au poste de l'Oued-Amelil un accueil charmant de la part de M. le Commandant Boulot.

Enfin nous devons rendre un hommage particulier à M. Revillod, chef du Cabinet civil du Résident Général, M. Boissière, sous-chef du Cabinet civil, M. le Capitaine Marchand, chef des Services Municipaux de Meknès, qui furent les fidèles et aimables compagnons de notre tournée dans l'Ouest Marocain.

A tous ceux — si nombreux — amis ou inconnus qui nous ont prêté avec tant d'aimable empressement le concours le plus utile, nous adressons avec un affectueux souvenir l'expression de notre vive gratitude. Il nous restera la satisfaction d'une collaboration commune à la grande œuvre patriotique de la conquête morale, politique et économique du Maroc, avec de bons ouvriers de la première heure, avec de bons Français, qui accomplissent, dans l'ombre et le silence, la plus ingrate, la plus difficile et la plus utile des tâches.

Le Général Lyautey, Ministre de la Guerre

Ce rapport était terminé quand le général Lyautey, dans un magnifique élan de patriotisme a renoncé — momentanément — à la tâche qui lui était si chère, aux affections si profondes qui l'entouraient pour répondre à la voix de la Patrie qui l'appelait au poste de chef suprême de l'Armée.

En réponse au télégramme où la Chambre de Commerce lui disait tous les regrets que lui causait son départ et la fierté qu'elle éprouvait de l'hommage rendu à son génie organisateur, M. le Général a câblé : « Votre témoignage me touche entre tous, c'est le cœur déchiré que je m'éloigne de l'œuvre si bien commencée en collaboration avec vous. Mais vous pouvez être assurés de tout le concours du général Gouraud. — Lyautey. »

Le départ du général Lyautey au moment où tant de grands projets, d'utiles travaux, de conceptions magnifiques préparaient l'avenir aurait pu être une véritable catastrophe. En fixant son choix sur le général Gouraud — un des meilleurs collaborateurs du général Lyautey — le Gouvernement de la République a témoigné toute la sollicitude qu'il apportait au Maroc. Le général Gouraud poursuivra l'œuvre de son prédécesseur avec la même méthode sûre, la même activité et le même souci de supprimer les complications stérilisantes qui naissent d'une paperasserie inutile.

Nous ne laisserons pas le général Lyautey s'éloigner de cette terre d'Afrique où il laisse une œuvre admirable — qui sera sa gloire et celle de la France — sans lui exprimer avec notre admiration l'assurance de notre plus affectueux dévouement. Une collaboration de près de quinze années a créé des liens indissolubles et, si loin et si haut que son mérite puisse le porter, nous n'oublierons jamais les heures, toujours trop courtes à notre gré, qu'il nous a consacrées et l'accueil toujours si bienveillant qu'il n'a cessé de nous réserver. Nous conserverons précieusement le souvenir de cet homme éminent avec l'espoir que la victoire le rendra à la tâche qu'il s'est imposée et aux affections d'un pays tout entier.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. le

Général Gouraud et nous sommes convaincus que le valeureux officier général conservera pour notre Oranie un peu de cette si sincère amitié, de cet intérêt si passionné que lui témoignait le général Lyautey. Le Commerce oranais, de son côté, apportera au nouveau Résident Général son concours le plus dévoué pour le développement des relations orano-marocaines.

Il faut espérer que, grâce aux bonnes volontés réciproques, l'événement qui vient de se produire nous laissera toujours aussi confiants dans l'avenir, aussi sûrs du rôle utile que les Algériens peuvent et doivent jouer au Maroc.

Ed. DÉCHAUD.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES ANCIENNES NAPPES ALLUVIALES ET LES TERRASSES DU RHONE ET DE L'ISÈRE DANS LA RÉGION DE VALENCE, par le général DE LAMOTHE. (Extr. *Bull. Soc. Géol. de France*, 1915, p. 3 et suiv.)

LES ANCIENNES LIGNES DE RIVAGE DU BASSIN DE LA SOMME ET LEUR CONCORDANCE AVEC CELLES DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE, par le général DE LAMOTHE. (Comptes rendus *Acad. des Sc.*, t. 162, p. 948.)

Continuant ses magistrales études sur les terrasses alluviales de divers grands cours d'eau, Rhin, Moselle, Rhône, Isser (département d'Alger), M. le Général de Lamothe vient de faire connaître le résultat de ses recherches sur le Rhône et l'Isère, dans la région de Valence. Ces études de précision sont excessivement intéressantes, non seulement au point de vue de la théorie pure, mais encore, et surtout, parce que le général compare toujours ses nouvelles observations à celles qu'il a faites sur le petit fleuve algérien et qui lui ont servi de base pour établir les règles dont il s'applique à démontrer le bien fondé.

En mettant en regard les chiffres relevés dans la région de Valence, il est facile de se rendre compte de la concordance des faits observés et du parallélisme des systèmes.

Série des terrasses du Rhône	18-19^{m}	31-32^{m}	57^{m}	101^{m}	140-150^{m}
Série des terrasses et lignes de rivage de l'Isser	18^{m}	31^{m}	60^{m}	103^{m}	148^{m}

Or, comme en Algérie, les niveaux des terrasses fluviales se raccordent avec ceux des plages marines du même âge, le général en conclut qu'il en est de même pour le nord de la Méditerranée. Il espère pouvoir bientôt en apporter les preuves.

*
* *

Dans une communication plus récente à l'Académie des Sciences, l'éminent spécialiste du quaternaire rend compte de ses recherches dans la vallée de la Somme, déjà intéressante au point de vue de la préhistoire. Il y a relevé les mêmes

niveaux, en particulier celui de la *nappe de Saint-Acheul* (29-32^{m}). Il serait intéressant de savoir si c'est à ce niveau qu'appartiennent les instruments en pierre taillée qui caractérisent l'époque acheuléenne. Dans le même ordre d'idées, le niveau exact du chelléen serait aussi précieux à connaître.

En payant à M. le Général de Lamothe le tribut de notre admiration pour la persévérance et l'ardeur qu'il apporte à poursuivre ses patientes recherches, il nous reste à souhaiter, dans l'intérêt de la Science, qu'il puisse les mener à sa satisfaction personnelle.

F. DOUMERGUE.

CERVUS (Megaceroïdes) ALGERICUS Leydekker, par L. JOLEAUD. (Extr. *Rec. et Not. de la Soc. Arch. de Constantine*, 67 pages et 4 planches, 1915.)

Grâce aux belles découvertes de M. Debruge dans la grotte de Bougie, M. L. Joleaud a pu établir une diagnose plus complète d'une espèce de cerf du quaternaire algérien que Pomel avait appelé *Cervus pachygenys* [1]. Depuis, il a été démontré que l'animal nommé par Pomel avait été, en 1890, signalé sous le nom de *C. algericus* par un naturaliste anglais, M. Leydekker [2]. Le plus curieux, c'est que tandis que Pomel n'avait eu en mains que des éléments de la mandibule inférieure, M. Leydekker n'avait eu à sa disposition qu'un maxillaire supérieur. L'étude de M. Joleaud a permis de condenser les deux descriptions et de déterminer nettement les dents trouvées par M. Debruge dans la grotte de Bougie.

Après avoir établi la comparaison du *C. algericus* avec les cerfs fossiles de diverses origines, principalement avec ceux des brèches de Nice et de Gibraltar, M. Joleaud conclut à la séparation très nette du *C. algericus* Leyd. et du *C. barbarus* Benn. encore vivant en Tunisie ; en outre, il croit devoir créer, pour l'espèce fossile, un sous-genre *Megaceroïdes* caractérisé :

1° *Par la turgescence de son os mandibulaire ;*

2° *Par le développement du cingulum, des piliers accessoires et des crêtes externes de ses molaires.*

Cette intéressante note s'ajoute aux diverses publications du même auteur sur des sujets analogues. On ne peut que féliciter M. L. Joleaud de s'être engagé dans cette voie.

F. DOUMERGUE.

---

1 *Matériaux*. Monographie des Cervidés, 1893.

2 *Proc. Zool. Soc.*, 1890, p. 602 et suiv.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 8 JANVIER 1917

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, POCK, TOURNIER, DANGLES, KRIÉGER, PELLET, PÉREZ, FLAHAULT.

Absents excusés : MM. BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, LEMOISSON, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DUPUY, Abbé FABRE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, PONTET, Dr SANDRAS.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1916 est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président exprime aux membres du Comité ses meilleurs vœux ; il désire ardemment que l'année 1917 nous apporte la victoire finale et la paix, il souhaite que de nouveaux deuils soient épargnés à nos confrères et à la Société déjà si éprouvée.

Il a le regret d'annoncer le décès de deux de nos sociétaires : M. TROTTIN, propriétaire à Damesme, mort à Paris, et M. LAFFARGUE, administrateur de la commune mixte de Saint-Cloud.

Les lettres françaises et l'Algérie ont été éprouvées récemment par deux deuils marquants : Le Père Ch. de FOUCAULD, l'intrépide explorateur du Maroc, vient de périr assassiné, croit-on, par des pillards Touaregs, au milieu desquels il avait planté sa tente à Tamanraset, étudiant leur langue, leur littérature et leurs coutumes, tout en soulageant leurs misères et conquérant leur vénération ; M. HOUDAS, arabisant distingué, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, décédé à Paris.

Le Président rappelle en outre que M. le Général LYAUTEY vient d'être nommé ministre de la Guerre, que M. DU SERRE-

TELMONT a été promu capitaine, enfin que M. CARCOPINO, le savant directeur du Musée des Antiquités d'Alger, a été récemment cité à l'Ordre du jour de l'Armée d'Orient. Des félicitations sont adressées à nos confrères.

Le Président transmet ensuite aux membres du Comité les meilleurs souhaits de notre secrétaire général M. le Commandant BÉRENGER, toujours à Corfou, et qui a joint à sa lettre une subvention particulière pour la Société. M. LEVAIN, qui coopère dans une usine à la Défense nationale, s'est aussi rappelé à nous à l'occasion de l'année qui commence. Des remerciements et les meilleurs vœux ont été déjà transmis au nom de tous à nos sympathiques collègues.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. JOLEAUD, docteur ès sciences, collaborateur au Service de la Carte géologique de l'Algérie, 208, boulevard Chave, à Marseille, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. BEN DAOUD BEN DAOUD, officier interprète à Boujad Tadla (Maroc Occidental), présenté par MM. Secrétant et Doumergue.

M. CAGNAT a remercié le Comité des félicitations qui lui ont été adressées par le Président, au nom de la Société, à l'occasion de sa désignation comme Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le Président annonce qu'il a reçu du Conseil général un mandat de 500 francs à titre de subvention du département. De chaleureux remerciements sont votés à M. le Préfet et au Conseil général. Leur libéralité nous évite un gros déficit.

Pour faire suite à la délibération du 4 décembre 1916 au sujet du dépôt en banque des titres de la Société, le Comité arrête les dispositions à prendre et autorise le Président et le Trésorier à faire le dépôt.

Le Président présente une nouvelle inscription funéraire romaine trouvée à Aïn-Témouchent. Elle sera donnée au Bulletin aussitôt que la traduction aura pu être complétée.

Le Président analyse le travail de M. le Lieutenant CAMPARDOU sur la grotte de Kifan bel Ghomari, à Taza. La publication en est acceptée.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque les ouvrages suivants :

De M. le Gouverneur Général de l'Algérie :

Flore forestière de l'Algérie, par MM. G. Lapie et Maige ;

Bulletin de la Station de recherches forestières du Nord de l'Afrique.

De M. le Général de Lamothe : *Les anciennes nappes alluviales et les terrasses du Rhône et de l'Isère dans la région de Valence.*

A titre d'échange : Le Bulletin de la *Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord* (années 1907 à 1916).

Ont été acquis pour la Bibliothèque :

Le Général Yusuf, par le colonel C. Trumelet, 2 volumes.

Œuvres militaires du Maréchal Bugeaud, par Weill.

Sénégal et Niger. La France dans l'Afrique Occidentale 1877-1883. (Publication du Ministère de la Marine et des Colonies, 1884.)

L'Islam. Impressions et études, par Henry de Castries.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Pour le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 5 Février 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Général Baschung, Pock, Tournier, Dupuy, Abbé Fabre, Kriéger, Lemoisson, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Bérenger, Arambourg, Huot, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, Pellet, René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce le décès, survenu à Alger, de M. le Général Guillet, à la suite d'une longue maladie. Une notice nécrologique lui sera consacrée par son ami personnel M. Monbrun.

Le Président fait part au Comité des distinctions dont ont été l'objet nos collègues M. le Capitaine Grapinet, cité à l'Ordre de l'Armée avec attribution de la Croix de guerre avec palme ; M. le docteur Paire, décoré de la Croix de guerre avec palme et promu aide-major de 1re classe ; M. Valérian, décoré de la Croix de guerre et promu capitaine. Des félicitations sont votées à nos vaillants collègues.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. Joleaud et Ben Daoud Ben Daoud, présentés à la séance du 8 janvier.

Est proposé comme membre titulaire :

M. le docteur Georges Bertrand, médecin-major à Ber-Rechid, présenté par MM. le Général Baschung et Doumergue.

Le Comité vote l'échange du Bulletin avec les *Archives Berbères*, publication du Comité d'Etudes berbères de Rabat.

Il vote également la souscription à deux ouvrages de M. Demontès, secrétaire général de la *Société de Géographie d'Alger*, sur la colonisation algérienne.

Elections. — Le Comité décide qu'il ne sera pas encore procédé, cette année, aux élections pour le renouvellement du Bureau.

Budget. — Le Trésorier présente le projet de budget de 1917 ; après examen et discussion détaillée, il est adopté avec les chiffres proposés :

Projet de Budget de 1917

RECETTES

Approximatives	4.400f »

DÉPENSES

Bulletin	2.300f »
Affranchissement du Bulletin	150 »
Frais de recouvrement	150 »
Frais de correspondance	100 »
Imprimés et frais de bureau	100 »
Reliure et brochage	100 »
Prix offerts au Lycée	» »
Conférences	» »
Abonnements, achats d'ouvrages	150 »
Prix pour Concours	» »
Provision pour recherches archéologiques	50 »
Frais d'élections	» »
Loyer	660 »
Gardien	360 »
Impôts, assurance, éclairage, etc.	180 »
Dépenses diverses et imprévues	100 »
TOTAL	4.400f »

La Bibliothèque de la Société a reçu du Gouvernement Général de l'Algérie : *Mosaïques romaines de Khamissa*, par M. Joly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 5 Mars 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Général Baschung, Pock, Tournier, Abbé Fabre, Kriéger, Pellet, Flahault.

Absents excusés : MM. Bérenger, Arambourg, Huot, Lemoisson, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Dupuy, Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle la perte cruelle que viennent de subir le Lycée d'Oran et la Société en la personne de M. Robert, proviseur. Il renouvelle à la famille les condoléances du Comité.

Le Président fait part ensuite au Comité des distinctions dont ont été l'objet plusieurs de nos collègues : M. le Chef de bataillon de Metz a été promu officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre avec palme, à la suite de sa troisième citation ; M. le Docteur Colombani a reçu la Médaille d'or des épidémies en récompense de ses services en Macédoine ; M. Edouard Dreveton, fils de notre collègue, a été décoré de la Croix de guerre. Des félicitations sont votées aux titulaires de ces glorieuses distinctions.

Le Président transmet au Comité les meilleurs souvenirs de M. le Commandant Bérenger, actuellement à Corfou.

Abordant l'ordre du jour, le Comité vote l'admission comme membre titulaire de M. le Médecin-Major Georges Bertrand, présenté à la dernière séance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce d'Oran, qui lui promet de s'employer à faire mandater les arriérés de la subvention annuelle dont veut bien nous honorer la Chambre de Commerce.

Le Président fait connaître qu'une nouvelle augmentation nous a été imposée sur le prix du papier destiné à notre Bulletin.

Il a été reçu pour le Bulletin quatre manuscrits qui sont soumis à l'appréciation du Comité.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

De M. le Gouverneur de l'Afrique Occidentale française : L'*Annuaire du Gouvernement de l'Afrique Occidentale française*, recueil considérable de précieux documents concernant cette colonie.

De M. Joleaud, vingt-cinq de ses brochures relatives à la géologie et à la préhistoire de l'Algérie et du bassin du Rhône.

De M. Ben Danou, trois brochures sur la question moutonnière.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. Signé : DOUMERGUE.

Joseph LAFFARGUE

Le 22 décembre 1916, notre Société a encore perdu un de ses plus dévoués sociétaires, M. Laffargue, administrateur-adjoint de la commune indigène de Saint-Cloud d'Algérie.

Né à Brive-la-Gaillarde, le 21 janvier 1860, M. Laffargue avait débuté le 5 octobre 1883 dans l'Administration comme expéditionnaire à la Préfecture d'Oran. Rédacteur en 1888, admis dans les communes mixtes en 1890, il était nommé administrateur-adjoint à Saint-Cloud le 23 décembre 1905. N'ayant pas voulu quitter ce poste, il s'y trouvait encore quand la guerre éclata.

Malgré son âge, 54 ans, malgré ses liens de famille, M. Laffargue, patriote ardent, s'engageait pour la durée de la guerre, non pas comme spécialiste, mais comme combattant. Il demanda et obtint d'aller dans les tranchées et y fit tout son devoir.

Courageux et intrépide, il se fit remarquer, à plusieurs reprises, par sa brillante conduite et mérita les félicitations les plus chaleureuses de ses chefs.

Mais, comme il arrive trop souvent dans cette terrible lutte d'engins de plus en plus redoutables, où tant de héros tombent frappés loin des premières lignes, le maréchal-des-logis Laffargue fut, sans défense, mis hors de combat. Projeté par l'éclatement d'un obus, il reçut une telle commotion qu'il dut être évacué à l'arrière. Son état ne s'améliorant pas, il fut désigné pour regagner son dépôt en Algérie.

C'est après avoir affronté vingt fois la mort dans les combats qu'il contracta à Marseille le refroidissement qui, huit jours après son arrivée à Saint-Cloud, devait l'emporter.

Ainsi disparut ce fervent et ardent patriote qui aurait sans nul doute préféré tomber au champ d'honneur, puisque sa dernière heure avait sonné à l'horloge de la destinée.

La ville de Saint-Cloud fit à l'administrateur de la commune indigène et au patriote des funérailles dignes de lui. Toute la population, avec laquelle M. Laffargue avait pendant dix ans vécu en bonne intelligence, assista aux obsèques.

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* s'associe une fois de plus aux hommages rendus à M. Laffargue, salue bien bas sa mémoire et adresse à tous les siens l'expression de ses condoléances les plus attristées.

F. D.

Le Général GUILLET

Aux deuils si cruels que nous enregistrons dans ce Bulletin depuis cette guerre, pendant laquelle un si grand nombre de nos sociétaires ont disparu, s'ajoute aujourd'hui la perte bien douloureuse d'un de nos plus distingués confrères : le général Guillet.

En activité, comme plus tard au cadre de réserve, il s'était attaché à notre Société, il en suivait le développement avec le plus vif intérêt sur ce sol africain où il avait fait toute sa carrière, un demi-siècle presque de devoir et de bravoure, depuis la guerre de 1870 jusqu'à l'expédition de Chine en 1900.

Ce n'est pas sans émotion que, saluant en lui l'ami fidèle de longues années, je rends hommage au collègue de la *Société de Géographie d'Oran*, qui la représenta avec moi, en 1903, au Congrès de Rouen et à Londres, au moment où définitive se scellait notre union avec nos amis les Anglais, nos vaillants alliés d'aujourd'hui. A Londres, il sut parler de notre Afrique du Nord où il servait depuis si longtemps, signalant la prépondérance que prenait dans le continent africain l'Allemagne qui en est aujourd'hui complètement chassée.

Dans la réception qui fut faite aux congressistes français à l'hôtel de la *Société Royale de Géographie de Londres*, il sut trouver des paroles pleines de cœur et de grand sens pratique des choses coloniales, lorsqu'il répondit au major Darwin, le descendant du grand Darwin, nous montrant les reliques des expéditions de Stanley.

Tous ces souvenirs nous sont agréables à l'heure, répétons-le, où Anglais et Français repoussent la barbarie.

Le général Guillet avait été élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur ; décédé à Alger le 11 janvier 1917, ses obsèques ont donné lieu à une émouvante manifestation de nombreux officiers qui avaient servi sous ses ordres.

Le délégué de M. le Gouverneur Général, les généraux Moinier et Guerrier accompagnaient le corps du regretté général dont l'inhumation a eu lieu à Douéra, dans le caveau de famille où repose l'incomparable compagne de sa vie.

Respectueusement, la *Société de Géographie d'Oran* s'incline devant le glorieux disparu qui ne comptait à Oran et dans toute l'Algérie que des amis.

Th. MONBRUN.

Edouard ROBERT

Le 14 février, une mort soudaine, impitoyable, a enlevé à l'affection des siens M. Ed. Robert, proviseur du Lycée d'Oran et membre de notre Société.

M. Robert était né à Valenciennes (Nord) le 30 mai 1857. Ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, il débuta, en 1882, comme professeur de sciences naturelles au Lycée d'Alger ; en 1884, il passa au Lycée de Montpellier, où il consacra ses loisirs à des études de zoologie qui firent l'objet de diverses notes et communications à l'Académie des Sciences (1889-90). Esprit avide de progrès, le jeune professeur fonda et dirigea la *Revue de l'Université de Montpellier* (1890-1892).

En 1893, M. Ed. Robert entra dans l'Administration. Il fut successivement : censeur des études à Bastia (1893), Alger (1895), Nîmes (1899) ; proviseur à Cahors (1901), Lons-le-Saulnier (1903), Oran (1er septembre 1906).

M. Ed. Robert était donc dans sa onzième année d'exercice au Lycée d'Oran. Pendant cette longue décade, il s'était consacré corps et âme à son cher lycée et avait eu la satisfaction d'en favoriser la prospérité. Très attaché à l'Université, travailleur infatigable, administrateur méticuleux, il était aussi exigeant pour ses subordonnés qu'il l'était pour lui-même. Très aimé des élèves, pour lesquels il était parfois trop paternel, il s'inquiétait de leur avenir et se plaisait à les suivre dans leur carrière.

Lorsque la guerre éclata, il s'intéressa tout particulièrement aux anciens qui défendaient le sol de la France envahie ; de loin, il les suivait pas à pas et, par la pensée, participait à leur vie de tourments. C'est débordant de joie qu'il annonçait que l'un d'eux avait mérité une citation, une croix, une promotion de grade ; c'est le cœur serré, l'œil humide qu'il faisait part d'une nouvelle perte. Il en était de même pour les membres du personnel.

Pour commémorer la mémoire de tous ceux tués à l'ennemi, il fit établir, pour l'édification des jeunes générations, ces grands panneaux dédiés « Aux Fonctionnaires et aux Anciens Elèves morts pour la Patrie », qui décorent tristement les couloirs du Lycée et dont le nombre, hélas ! est actuellement d'une dizaine. Ce fut l'hommage suprême du patriote et du chef à ceux qu'il avait tant aimés.

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, s'associant aux témoignages de sympathie qui ont été prodigués à la famille, salue bien bas le collègue dévoué et renouvelle à tous les siens l'expression de ses plus sincères condoléances.

F. D.

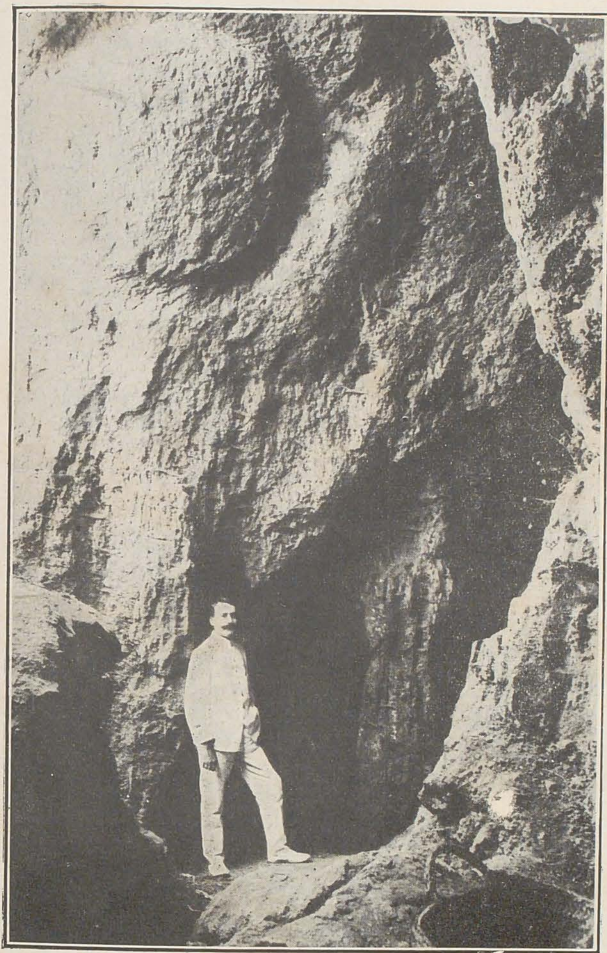
Publications sur la Colonisation Algérienne

M. Demontès, professeur au lycée d'Alger, secrétaire général de la *Société de Géographie d'Alger*, va faire paraître incessamment deux ouvrages sur la *Colonisation Algérienne*.

L'un est intitulé : *La Colonisation Militaire sous le Maréchal Bugeaud*, 1841-1847, 500 à 600 pages (prix : 10 francs) ; l'autre : *Les Préventions de Berthezène contre la Colonisation d'Alger*, 1831, accompagné de nombreux documents inédits, 300 à 350 pages (prix : 6 francs).

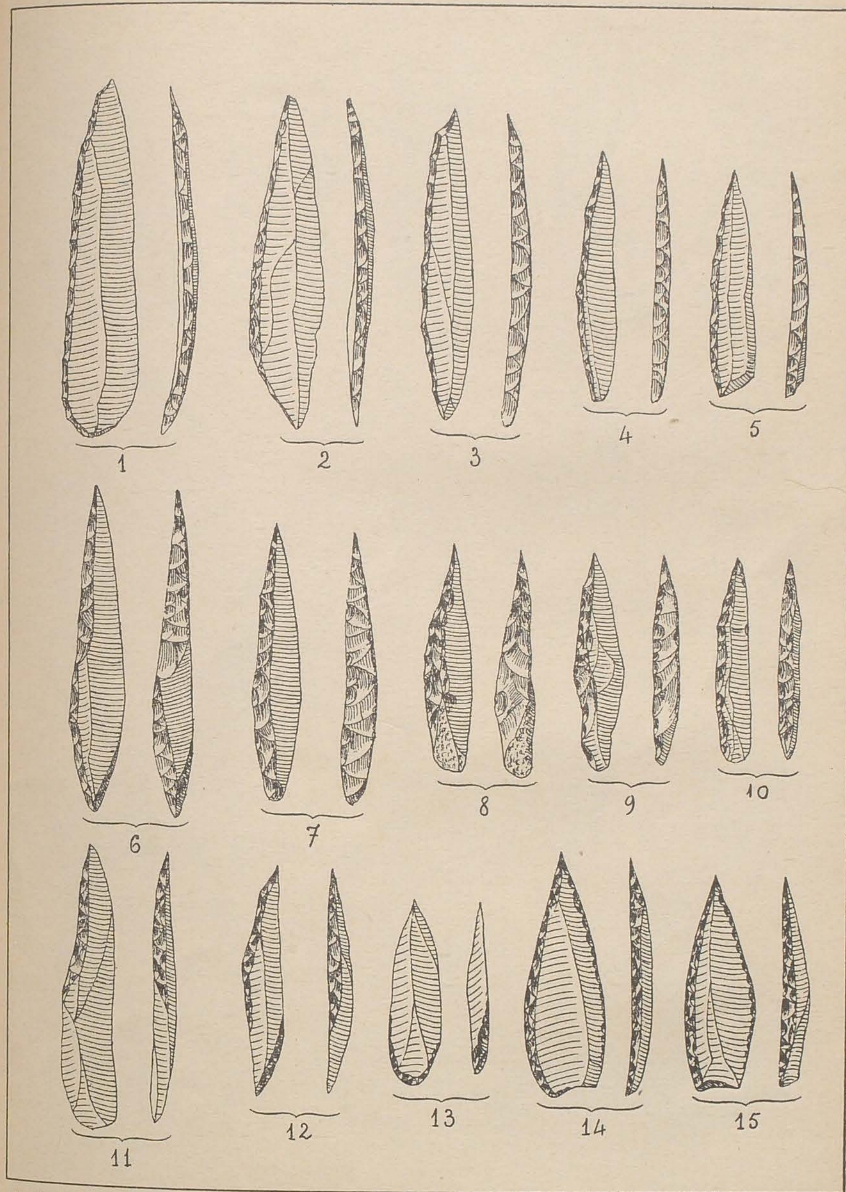
Ces deux études qui s'appuient sur les archives officielles, dont la plupart sont restées ignorées jusqu'ici, présentent la question d'Alger aux deux moments les plus curieux de l'histoire de la colonie. On y trouvera des détails précis sur l'origine de plusieurs villages : Fouka, Beni-Méred, Mahelma, Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie, Guyotville, La Stidia, etc., et sur celle de plusieurs concessions particulières du Sahel et de la Mitidja.

Les circonstances actuelles ne permettent pas, pour le moment, de publier ces ouvrages à un grand nombre d'exemplaires, malgré les importantes souscriptions officielles du Gouvernement algérien et de la Résidence marocaine dont ils ont été honorés. Dans ces conditions, et afin de fixer l'importance du tirage, les membres de la *Société de Géographie* qui voudraient se procurer ces livres ou, parmi leurs connaissances, les personnes désireuses de les acheter, sont priés de vouloir bien s'adresser à M. Demontès, 37, rue d'Isly, Alger.



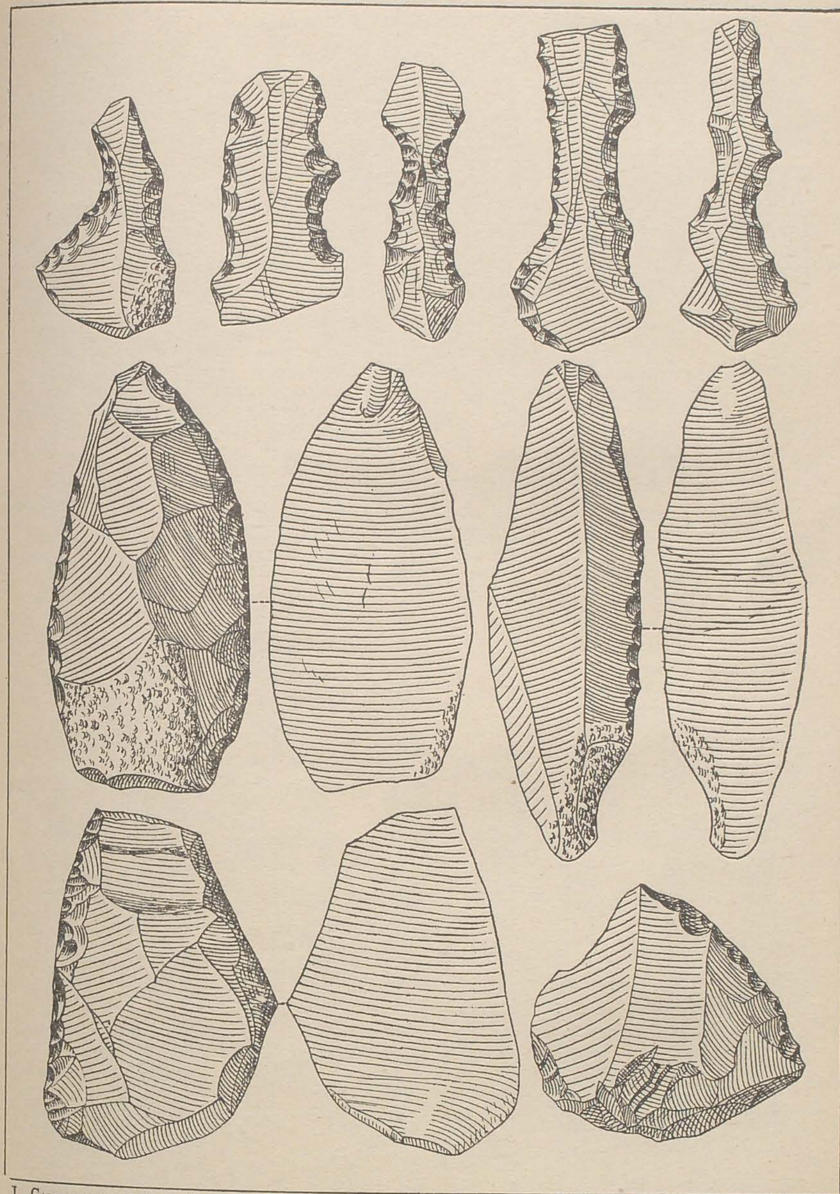
Une vue de l'intérieur de la grotte

En haut, et à gauche, la représentation solaire



J. Campardou, *delineavit.* *(Grandeur naturelle.)*

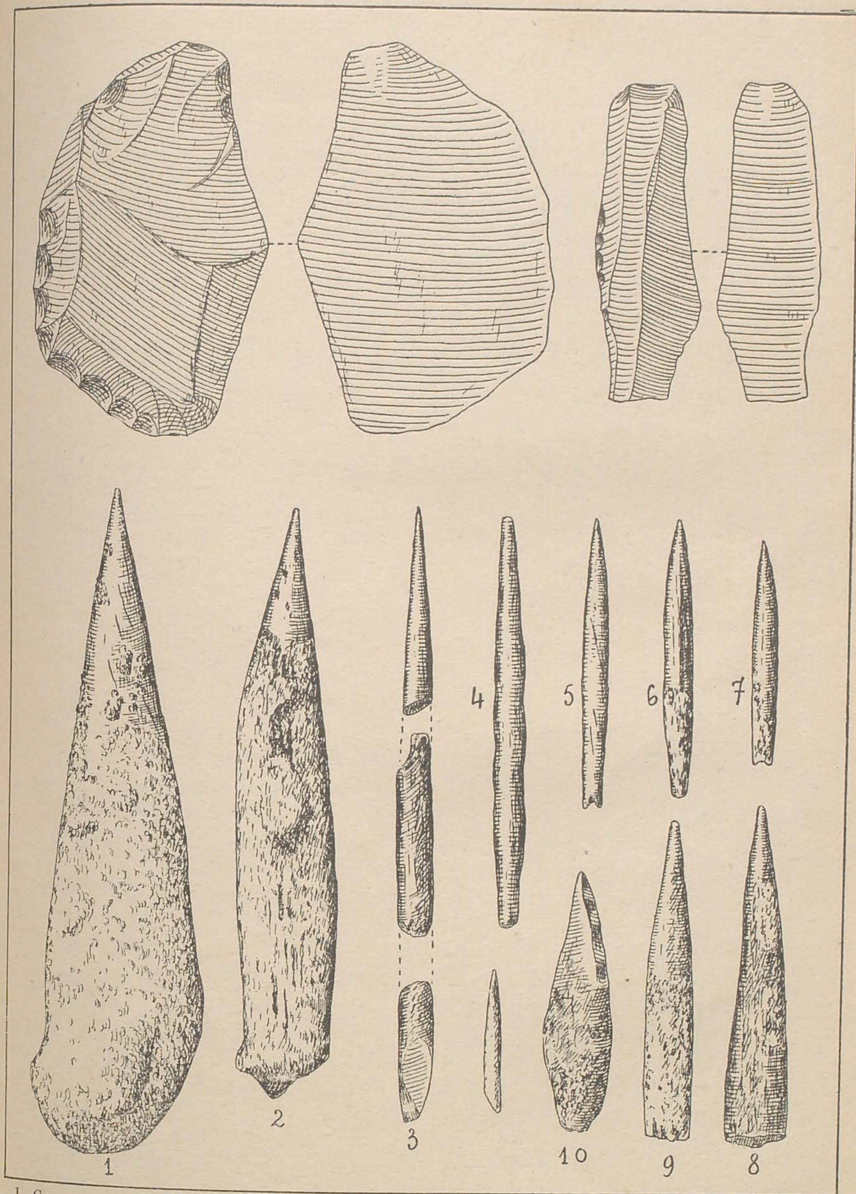
Silex de la couche C



J. Campardou, *delineavit.*

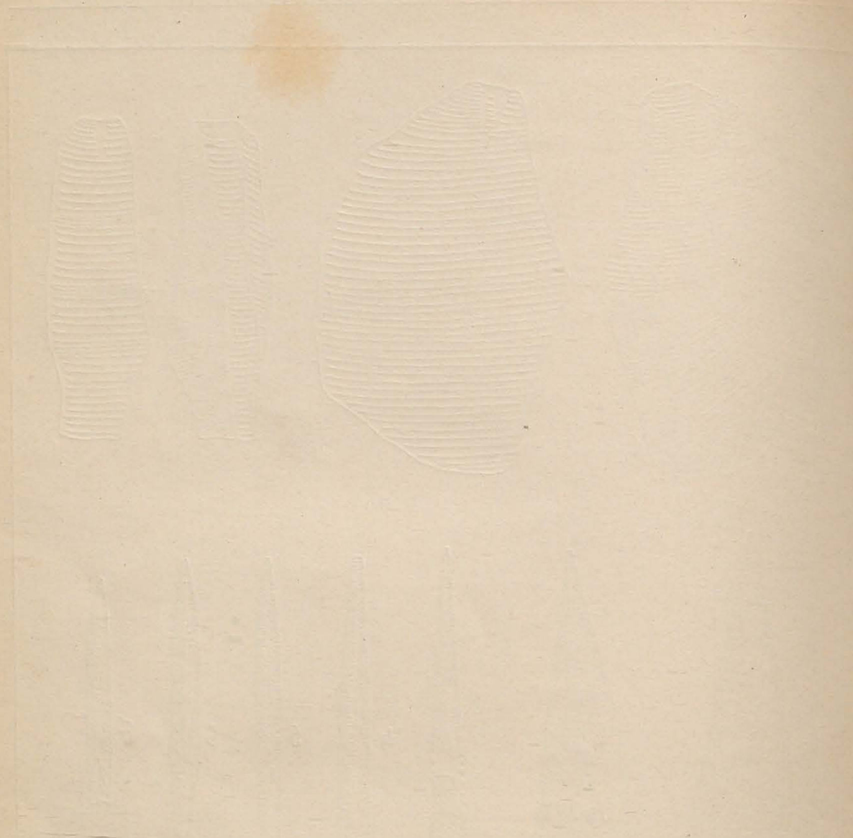
(Grandeur naturelle.)

Lames a encoches de la couche C. — Silex de la couche D



J. Campardou, *delineavit.* *(Grandeur naturelle.)*

Silex de la couche E. — Objets en os poli de la couche C



40e ANNÉE

TOME XXXVII

FASCICULE CXLVIII (2e TRIM.)



JUIN 1917

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.



CUPULES EN RAPPORT AVEC DES GRAVURES RUPESTRES

du Département de Constantine

Au Docteur Antonio MAGNI,
Inspecteur royal
des Monuments préhistoriques d'Italie,
à Milan.

I. — Historique

L'étude des *pierres à cupules* de l'Afrique du Nord est loin d'être aussi avancée que celle de leurs congénères d'Europe. Les éléments de cette étude sont cependant nombreux dans ce pays, si l'on en juge par les écrits des différents auteurs qui ont déjà effleuré la question.

Il semble que les premiers signes cupuliformes signalés en Algérie l'aient été par le colonel Brunon, dans son étude sur le Medracen (environs de Batna) [1]. En 1883, La Blanchère [2] signale, près de Tiaret (Oran), un rocher dont la face supérieure porte trois bassins étagés, flanqués de petits trous. A la même époque, le lieutenant-colonel Derrien [3] fait connaître, au Sud-Ouest de Tiaret, entre Takdempt et la Rahouda, une « pierre à sacrifice » qui est très analogue au monument découvert par La Blanchère, et aussi à un autre monument étudié, vingt ans plus tard, par S. Fabre [4], à 2 kilomètres à l'Ouest de Tiaret. En 1905, le docteur Etienne Deyrolle [5] publie une étude à la fois

1 Colonel Brunon. — *Mémoire sur les fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie*, in *Req. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. xvi, 1873-74, p. 323.

2 La Blanchère. — *Archives des Missions scientifiques*, 3e série, x, 1883, pp. 41-43 et pl. vii, fig. 4, n° 6. — Cf. aussi R. Basset, in *Revue de l'Histoire des Religions*, 1910, i, pp. 296-97. [Citations d'après S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. i, 1913, p. 355, note infrapaginale 8.]

3 *Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1883, p. 38.

4 S. Fabre. — In *Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1903, p. 136 et planche.

5 Dr Et. Deyrolle. — *Cupules en rapport avec les Haouanet de Tunisie*, in *Bull. Soc. préhist. de France*, 1905, pp. 27 et sq.

descriptive et systématique des « Cupules en rapport avec les Haouanet de Tunisie ». Un récent article du capitaine L. Jacquot [1] montre bien l'importance de l'étude des pierres à cupules nord-africaines ; cet auteur mentionne en outre les efforts qui ont été faits, dans cette voie, par son collaborateur, Camille Viré, et par lui-même : les résultats des observations de ces archéologues ont été publiés régulièrement, depuis une quinzaine d'années, dans la collection des Bulletins de la *Société préhistorique de France*. M. Jacquot signale aussi, d'après l'ouvrage de M. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, des cupules en forme de pieds au Maroc ; des représentations analogues existeraient également dans la région d'Aïn-Sefra.

Il n'a jamais encore été question, semble-t-il, des cupules en rapport avec les gravures rupestres [2] de l'Afrique du Nord. Le but du présent travail sera précisément de signaler quelques stations de cupules, associées à des gravures rupestres du département de Constantine et découvertes au cours d'une mission effectuée sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie.

II. — Station de Khelouet Sidi bou Hadjar

Cette station est comprise dans un pâté rocheux, situé à 5 kilomètres Nord 54° Est du village du Khroub et connu sous le nom de Kef Fenteria [3]. La Kheloua (grotte-retraite)

---

1 L. Jacquot. — *Les pierres à cupules*, in *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1915, t. XLIX, pp. 125 et 126.

2 Des cupules en rapport avec des gravures rupestres préhistoriques ont été signalées : en France (voir par exemple Capitan et Breuil, *Gravures paléolithiques sur les parois de la grotte des Combarelles*, in *Bull. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1902, p. 527) ; en Italie (Dr Ant. Magni, *Nuove Pietre Cupelliformi nei dintorni di Como*, Como, 1901, pp. 51-58 ; Arturio Issel, *Liguria preistorica*, Genova, 1908, pp. 462 et 463) ; en Scandinavie, où elles sont associées à des gravures runiques de l'âge du bronze (G. Bruzelius, *Sur des rochers sculptés en Scanie*, in *Comptes rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Stockholm*, 1874).

3 Carte du Service géographique de l'Armée à 1/50.000e, feuille El Aria. C'est dans le voisinage de Kef Fenteria que M. J. Bosco a cru pouvoir situer l'oppidum d'Elefantaria. [Voir J. Bosco, *Notice sur l'emplacement d'un oppidum du nom d'Elefantaria dans la région du Khroub (Constantine)*, in *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XLVIII, 1914.] Détails topographiques dans J. Bosco et M. Solignac, *Notice sur les vestiges préhistoriques de la commune du Khroub*, in *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XLV, 1911, pp. 330-334 et photographies.

est une sorte d'abri sous roche situé à peu de distance d'une belle source. Sur la paroi occidentale de cet abri se voit un groupe de gravures parmi lesquelles on remarque un gros bovidé et deux personnages schématisés [1]. Au pied de ce panneau gravé, se trouve creusé un groupe de vingt-trois cupules (fig. 1) sur la surface rocheuse, lisse, moyennement déclive à pendage oriental.

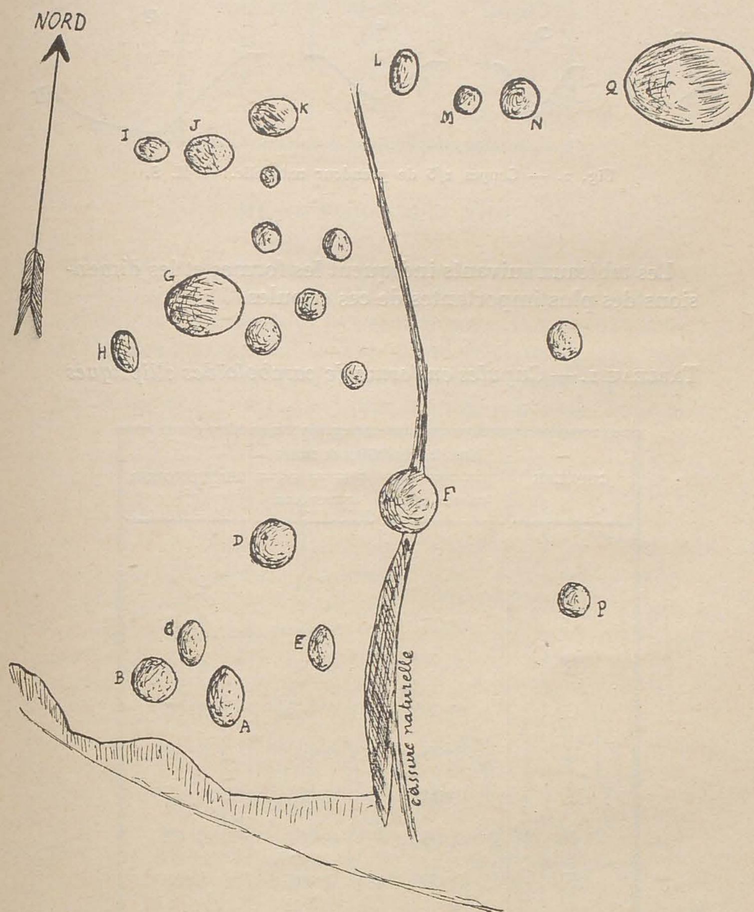


Fig. 1. — 1/7 de grandeur naturelle. — M. S.

1 J. Bosco et M. Solignac. — *Op. laud.*, pl. IV, fig. 1.

Les contours des cavités sont généralement elliptiques ou sub-elliptiques, plus rarement circulaires. Les coupes de la figure 2 montrent que l'approfondissement de ces cupules est sensiblement conique, ce qui donne à celles-ci une allure de paraboloïdes elliptiques ou circulaires. La paroi de ces cavités est parfaitement polie.

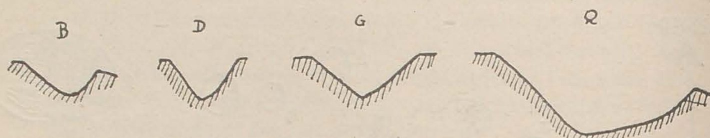


Fig. 2. — Coupes 1/5 de grandeur naturelle. — M. S.

Les tableaux suivants indiquent les formes et les dimensions des plus importantes de ces cupules.

Tableau 1. — *Cupules en forme de paraboloïdes elliptiques*

CUPULES	Dimensions de l'ellipse de section		PROFONDEUR
	GRAND AXE	PETIT AXE	
A	$0^{m}06$	$0^{m}04$	$0^{m}01$
C	$0^{m}05$	$0^{m}04$	$0^{m}01$
E	$0^{m}05$	$0^{m}04$	$0^{m}015$
G	$0^{m}085$	$0^{m}075$	$0^{m}035$
H	$0^{m}05$	$0^{m}04$	$0^{m}023$
I	$0^{m}045$	$0^{m}03$	»
J	$0^{m}06$	$0^{m}055$	$0^{m}02$
K	$0^{m}06$	$0^{m}045$	$0^{m}01$
L	$0^{m}05$	$0^{m}035$	$0^{m}02$
Q	$0^{m}14$	$0^{m}10$	$0^{m}065$

TABLEAU 2. — *Cupules en forme de paraboloïdes circulaires*

CUPULES	DIAMÈTRE	PROFONDEUR
B	$0^{m}05$	$0^{m}025$
D	$0^{m}05$	$0^{m}03$
F	$0^{m}06$	$0^{m}025$
M	$0^{m}03$	$0^{m}008$
N	$0^{m}045$	$0^{m}01$
P	$0^{m}035$	$0^{m}008$

III. — Station d'El Aria

Au centre du hameau d'El Aria, situé à 17 kilomètres à l'Est du Khroub, se dresse un énorme rocher gréseux appelé par les indigènes Kef Sidi Salah [1]. Des dessins sont gravés sur les faces Est, Ouest et Sud de ce rocher. La face verticale orientale présente notamment le groupe reproduit par la figure 3 : entre les pattes d'un gros bovidé, long de

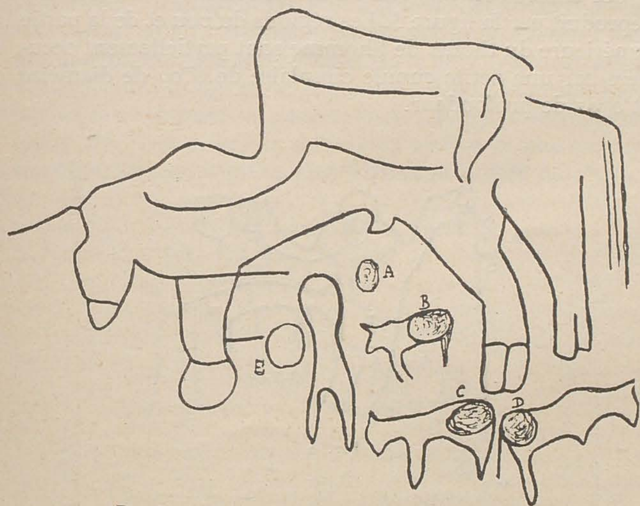


Fig. 3. — M. SOLIGNAC, *del.*, d'après photographie

1 J. BOSCO et M. SOLIGNAC. — *Op. laud.*, p. 324 et photographies.

2^m30 et haut de 1^m47 sont figurés trois petits animaux et une silhouette humaine. Le cercle accompagné de la lettre E sur la figure 3 est l'ébauche de la tête d'une seconde silhouette humaine. Sur la croupe de chacun des trois animaux est gravée une cupule. Une quatrième cupule (A), à peine ébauchée, se trouve un peu au-dessous du pénis du gros bovidé. Les cupules B et C sont en forme de paraboloïdes elliptiques dont les dimensions sont les suivantes :

Cupule B	Grand axe dirigé suivant la longueur du corps de l'animal	0^m15
	Petit axe	0^m12
	Profondeur	0^m02
Cupule C	Grand axe dirigé suivant la longueur du corps de l'animal	0^m13
	Petit axe	0^m12
	Profondeur	0^m02

La cupule D est en forme de paraboloïde circulaire dont le diamètre de la section est 0^m10 et la profondeur 0^m02.

Sur la face verticale Sud du même rocher se voit le dessin reproduit par la figure 4. Les régions du cou et de la partie supérieure du thorax de l'homme sont partiellement occupées par une petite cupule circulaire de 0^m02 de diamètre et 0^m01 de profondeur.

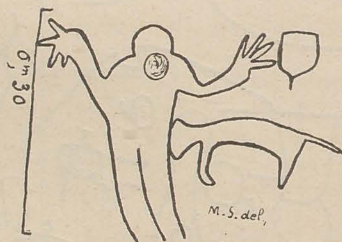


Fig. 4

Enfin au pied de l'angle des faces Nord et Ouest du Kef Sidi Salah, on trouve une petite plate-forme horizontale

sur laquelle est creusé un groupe de six cupules à section circulaire : diamètre 0^m04, profondeur 0^m015 (fig. 5).

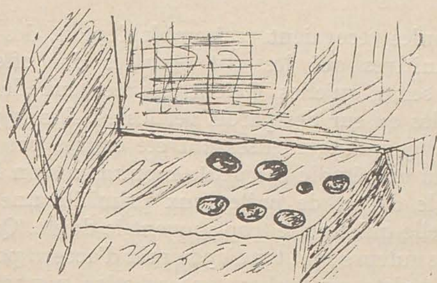


Fig. 5

IV. — Station de Hadjar el Khanga

C'est un gros bloc de grès de 16 mètres de hauteur situé à l'entrée des gorges de l'Oued-bou-el-Friss, à 10 kilomètres à l'Est d'Oued Zénati. Les gravures qui recouvrent les parois verticales Nord et Est de ce rocher ont été signalées, pour la première fois, par le lieutenant de Vigneral [1] qui en publia quelques reproductions inexactes. L'un des dessins les plus intéressants de la face Nord est celui que reproduit la figure 6 ; il montre un homme tenant en laisse (?) un bovidé (?), accompagné de deux autres animaux. Sur le dos de l'un de ceux-ci se trouve une cupule sub-circulaire de 0^m06 de diamètre et profonde de 0^m015.

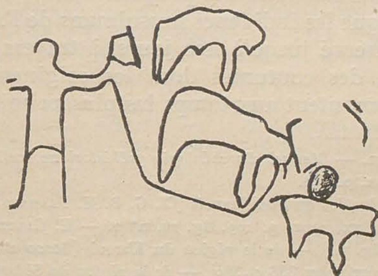


Fig. 6. — M. Solignac, *del.*, d'après photographie

1 De Vigneral. — *Ruines romaines de l'Algérie, Cercle de Guelma*, Paris, 1867.

V. — Hypothèses sur l'utilisation et le sens des cupules

Les cupules recevaient vraisemblablement des populations primitives qui les ont creusées des affectations variables selon qu'elles étaient gravées sur des parois horizontales ou sur des parois verticales. Des hypothèses aussi hardies qu'ingénieuses ont été émises par certains auteurs qui ont étudié ces petits monuments en Europe ; elles ont le défaut de prêter aux primitifs une culture intellectuelle qui suscite trop souvent le doute. Quoi qu'il en soit, les auteurs sont tous à peu près d'accord pour attribuer aux godets sur rochers un caractère symbolique ou religieux [1]. Les pierres à cupules nord-africaines semblent aussi avoir eu une destination symbolique ou religieuse, par le fait même de leur association avec les gravures rupestres. On sait, en effet, que l'art primitif dérive du totémisme, qui est une expression élémentaire de l'idée religieuse. L'art rupestre de l'Algérie n'échappe pas à cette règle, et nombre de dessins qui lui appartiennent ont eu une destination religieuse [2].

Par leur patine moins foncée et moins épaisse que les patines des gravures associées, les cupules se placent à une époque postérieure à celle qui a été contemporaine de la confection de ces gravures. Elles semblent prouver que les cultes primitifs correspondant aux gravures s'étaient perpétués, ou que les descendants, ou, en tous cas, les successeurs des artistes antérieurs avaient adopté les idées religieuses de ceux-ci. Des exemples de ce genre sont nombreux dans l'histoire des peuples.

C'est ainsi que les indigènes musulmans de l'Afrique du Nord ont conservé jusqu'à nos jours, à travers les siècles d'orthodoxie, des coutumes dont les origines sont très reculées et remontent aux temps les plus primitifs. L'une

---

1 J. Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, 1910, t. I, p. 618.

2 Béliers à sphéroïdes du Sud Oranais [Cf. G. B. M. Flamand, in *Bull. Soc. d'Anthr. de Lyon*, XX, 1901, p. 199, fig. IV, n° 2. — E. Gautier, *Le Sahara algérien*, p. 93, fig. 14], — de la région du Khroub [Bosco et Solignac, *op. laud.*, pl. IV et V aux pages 338 et 340], — de la région de Sédrata, — (Images où la forme humaine est associée à une forme animale) du Sud Oranais [Cf. Delmas, in *Bull. Soc. dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p. 140, fig. IV. — Voir aussi S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, I, p. 247].

de ces coutumes, qui se rattache curieusement à la question des cupules, consiste à placer, sur les tombes [1], des récipients tels que tasses, bols, petites marmites en terre, dans le but de recueillir de l'eau de pluie qui servira à désaltérer les oiseaux du ciel. C'est là l'indice de la survivance d'une zoolâtrie primitive qui se traduit par des égards particuliers pour les oiseaux. Avant l'apparition de l'Islam, les populations païennes de l'Arabie croyaient que les âmes des morts émigraient dans les corps des oiseaux, et principalement des chouettes [2]. Actuellement encore, en Algérie, on croit que les âmes des grands marabouts reviennent visiter la terre sous les espèces d'oiseaux verts. Plus d'un marabout fameux est vénéré sous le titre de الطير الاخضر « l'oiseau vert » [3]. Il est donc tout naturel que les mortels aient certains égards pour les animaux dont les corps peuvent renfermer les âmes de leurs parents ou seulement de leurs semblables.

Cette croyance animiste, qui est, somme toute, le point de départ de l'ornithomancie, se perpétue bien que l'orthodoxie l'ait déclarée sans fondement et l'ait interdite [4].

---

1 Lieutenant-colonel Villot. — *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, 1888, p. 196.

2 Témoin ce vers de Hatim Taï (*Diwan de Hatim Taï*, édit. Schulthess, p. 19, pièce 31, vers 8) :

اماويّ ان يصبح صداى بقفرة
من الارض لا ماء هناك ولا خمر

« O Mawiya, lorsque *ma chouette* se trouvera, au matin, dans quelque désert
« De la terre, il n'y aura là ni eau ni vin. »

Cette même idée se retrouve dans les vers d'autres poètes antéislamiques : Dhou-l'Isba el Adouani, Abou-l'Ghannous, El Khansa (pièce 97, vers 13).

La croyance animiste de la transmigration de l'âme dans le corps de la chouette s'est si profondément ancrée dans l'esprit des Arabes que le mot هامة qui est le plus usité pour désigner cet oiseau, a pris aussi la signification de « tête » (Dict. de Beaussier), partie du corps qui peut être considérée comme le siège de l'âme. (Communication de M. Cour, professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine, auquel je suis heureux d'adresser mes sincères remerciements.)

3 Communication de M. Cour.

4 E. Doutté. — *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 361. Le Qor'an, qui mentionne à plusieurs reprises le rôle des oiseaux dans les affaires religieuses [Sourate de la Vache, verset 262 — Sourate de la Table, versets 54 et 110 — Sourate de Joseph, verset 41 — Sourate de la Fourmi, versets 16, 17, 20, 22, 28 — Sourate de l'Eléphant, versets 3, 4], qui parle de la t'ira ou ornithomancie (Sourate de la Fourmi, verset 48), est muet sur la question de la transmigration de l'âme dans le corps d'un oiseau.

Les Israélites de France et d'Algérie pratiquent la coutume de creuser de petits godets sur leurs dalles funéraires. Le but de ces cupules est aussi de recueillir de l'eau destinée à abreuver les oiseaux. Cette coutume est calquée sur celle, mentionnée plus haut, que pratiquent les Arabes. Il n'en est question nulle part dans la Thora [1], et elle pourrait remonter à une antiquité aussi lointaine que la coutume arabe ; il est même possible que l'une et l'autre aient une commune origine.

A. — Les cupules sur parois horizontales

La présence de cupules sur les monuments préhistoriques funéraires ou commémoratifs (dolmens et menhirs), de la Judée, de Moab et de la Pérée [2] autorise à se demander si ces godets rudimentaires n'étaient pas aussi destinés à contenir de l'eau (et peut-être aussi de la nourriture) pour désaltérer (et rassasier) les âmes émigrées dans les corps des oiseaux. Jusqu'ici, on a considéré ces cupules comme des « creux destinés à retenir une partie du liquide avec lequel se faisait l'onction » des pierres sacrées « et à prolonger ainsi la durée et l'effet de l'acte religieux [3] » ; en d'autres termes, on a voulu voir, dans l'emploi de ces cupules, un perfectionnement du rite inauguré par Jacob [4] lorsqu'il dressa la pierre de Béthel et l'oignit d'huile.

L'hypothèse de l'utilisation des cupules (associées à des gravures rupestres dont le sens est plus ou moins religieux) comme vases à boire à l'usage des oiseaux du ciel, n'est pas plus invraisemblable que celle de leur utilisation en vue de prolonger l'onction des pierres sacrées.

Une seconde hypothèse sur la destination des cupules sur parois horizontales peut être suggérée par les ressemblances que présentent certains groupements de cupules (comme celui de la figure 5) avec des espèces de damiers sur pierres que les indigènes de l'Algérie creusent encore de nos jours et qui constituent, principalement pour les

---

1 M. le Grand Rabbin Fridmann, d'Alger, ne connaît pas l'origine de cette coutume qui n'est pas mentionnée dans les livres sacrés. Je remercie M. Fridmann des précieux renseignements qu'il a bien voulu me fournir à ce sujet.

2 Perrot et Chipiez. — *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. iv, pp. 376, 377, 378.

3 Perrot et Chipiez. — *Op. laud.*, p. 378.

4 *Genèse* xxviii, 18 et xxxv, 14.

populations rustiques, un jeu fort en vogue. Ces damiers sont connus sous le nom de « kharbga » [1]. Ce sont des assemblages de trous comprenant régulièrement 24, 26 ou 28 godets. Ces nombres ne sont pas absolument invariables ; c'est ainsi que le jeu de kharbga, représenté par la figure 7, et qui se trouve sur un rocher de Bkira, à

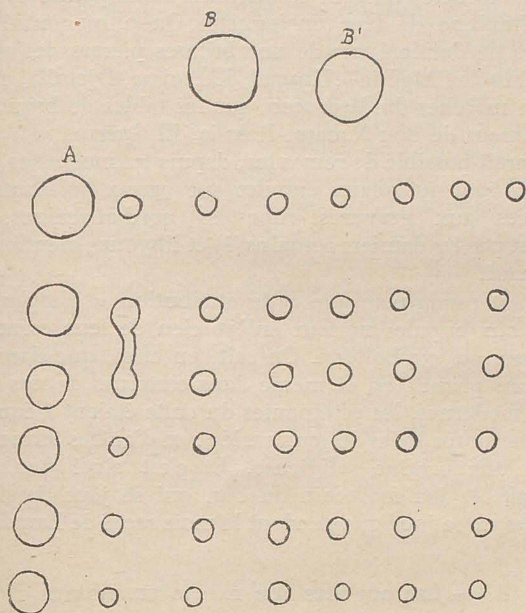


Fig. 7

4 kilomètres au Nord de Constantine, comprend 43 trous de grandeurs inégales avec deux gros trous supplémentaires (B, B') qui peuvent servir de réceptacles pour les pions. Ces derniers consistent généralement en petites pierres ou en tests d'escargots. Les trous sont quelquefois creusés au moyen d'instruments en fer ou en acier, mais, dans la plupart des cas, on les pratique au moyen de pierres pointues que l'on fait tourner comme des forets,

---

1 خربقة, du radical خربق qui signifie : cribler de trous, de blessures.

et l'on a soin d'humecter constamment, avec de l'eau, l'endroit de la pierre où se fait le creusement [1].

Les trous qui servent au jeu du Sig, chez les Rehâmna du Maroc occidental [2], paraissent être obtenus de la même façon.

Les jeux de kharbga sont extrêmement répandus dans le département de Constantine. Les parois des trous de certains d'entre eux sont recouvertes d'une patine épaisse qui témoigne de leur ancienneté. On a rencontré ces espèces de damiers sur de nombreuses pierres des villes romaines de l'Algérie [3] (Timgad, Khemissa, Djemila, etc.), sur les marches du Medracen, sur les tables de beaucoup de dolmens de Bou Nouara, Roknia, El Guerra.

Il paraît possible de remonter, depuis les modernes jeux de kharbga, jusqu'aux cupules sur parois horizontales, associées aux gravures rupestres nord-africaines, en passant par les damiers romains(?) et libyques mentionnés plus haut.

Il faut remarquer que cette attribution « d'espèce de jeu » aux cupules ne leur enlève rien de leur caractère religieux ou symbolique. On sait, en effet, que dans les religions primitives, et même dans certaines de nos religions modernes, les cérémonies du culte étaient fréquemment accompagnées de jeux variés : en d'autres termes, le jeu a une origine religieuse. Et c'est ainsi que, par exemple, le jeu marocain du Sig, qui se joue dans des cupules, ne se joue que pendant le mois sacré de Ramdân [4].

B. — Les cupules sur parois verticales

Les cupules sur parois verticales sont impropres à contenir quelque liquide que ce soit ; on ne peut donc pas les considérer comme des sortes de coupes à libations, ni

1 Ce procédé a été également signalé par mon maître et ami, M. G. B. M. Flamand, dans la région des ksour de la chaîne atlasique du Sud Oranais (G. B. M. Flamand, *Note sur quelques stations nouvelles ou peu connues de pierres écrites du Sahara*, in *Bull. de Géographie historique et descriptive*, p. 288 et note infrap. 2 de la même page, n° 2, 1905).

2 E. Doutté. — *Merrâkech*, Comité du Maroc, Paris, 1905, pp. 326 et 327.

3 L'éminent archéologue, M. St. Gsell, pense que l'attribution de ces jeux aux populations romaines doit être faite avec une grande réserve. Il se pourrait que ces damiers, malgré leur caractère archaïque, soient seulement l'œuvre des indigènes et ne soient pas contemporains des villes où on les a trouvés. (Communication verbale.)

4 Ed. Doutté. — *Loc. cit.*

comme des godets destinés à retenir plus longtemps les liquides d'onction répandus sur les pierres sacrées.

Il convient aussi de remarquer que ces cupules ne sont pas non plus contemporaines des gravures auxquelles elles sont associées ; elles leur sont postérieures par leur patine moins sombre et moins épaisse, et aussi par le fait que leur présence parmi les scènes gravées détruit généralement l'harmonie et la netteté de celles-ci. L'adjonction des cupules aux gravures a toujours été faite maladroitement, en empiétant plus ou moins sur les traits qui délimitent les dessins auxquels on les a juxtaposées.

De plus, elles sont toujours associées à des dessins d'animaux que l'on ne peut identifier qu'avec des ovidés ; les représentations de bovidés, de cervidés, etc., gravés sur les rochers du département de Constantine sont exemptes de cupules. Ces ovidés accompagnés de cupules font songer aux « béliers à sphéroïdes » du Sahara, du Sud Oranais et de la région de Sedrata (Constantine). On sait que ces béliers à sphéroïdes sont des images du dieu solaire, Ammon-Râ, de Thèbes. N'est-il pas alors permis de se demander si les cupules qui accompagnent les ovidés des gravures constantinoises ne seraient pas des approfondissements maladroits de disques représentant le soleil dans les images du dieu égyptien et ajoutés à des gravures anciennes par des populations ayant subi l'influence de la culture thébaine ?

VI. — Conclusion

L'étude des cupules sur parois horizontales n'apporte encore aucun fait précis pour la connaissance des mœurs et de la culture des populations primitives qui les ont creusées. La plus grande réserve doit être observée en ce qui concerne l'identification de leur usage. Cette réserve est moins pesante dans le cas des cupules sur parois verticales. Leur assimilation à des disques solaires maladroitement ajoutés à des gravures antérieures ne manque pas de vraisemblance. Elle permet de plus d'établir une classification des gravures rupestres constantinoises [1]. En

---

[1] L'étude de ces gravures sera publiée incessamment. Voir M. Solignac et J. Bosco, *Nouvelles stations de gravures rupestres de la région du Khroub*, in *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XLIX, 1915, pp. 242-249.

effet, on peut désormais répartir celles-ci en deux groupes :

1° Série ancienne, comprenant la majorité des belles gravures du département de Constantine (El Aria, Kef Tassenga, Khanguet el Hadjar *pars*, etc.) ;

2° Série de gravures contemporaines des cupules ajoutées aux gravures de la première série. Les gravures de cette série sont moins nombreuses que celles de la première (Sedrata, Hadjar el Ghorab).

Cette seconde série peut être approximativement datée : si l'on admet que la diffusion du culte d'Ammon-Râ se soit faite à l'époque de la prospérité de Thèbes, c'est-à-dire à l'époque où cette ville fut la capitale des Pharaons, depuis la XIe jusqu'à la XXe dynastie, on sait que cette période, dont les débuts sont de beaucoup antérieurs au deuxième millénaire avant notre ère, s'est étendue jusque vers l'an 1450 av. J.-C. [1].

Les représentations du disque solaire dans l'Afrique du Nord seraient donc antérieures au premier millénaire. Les gravures de la première série pourraient être considérées comme néolithiques [2].

Marcel SOLIGNAC.

---

1 J. de Morgan. — *Les premières civilisations*, p. 269 et note infrap. 1.

2 Le néolithisme des gravures de cette série est d'ailleurs confirmé par l'étude des sujets mêmes qu'elles représentent : personnages humains avec haches en boudin emmanchées, scènes de domestication d'animaux, etc.

LES BENI MATHAR DE RAS EL AÏN

(BERGUENT)

INTRODUCTION

Nous conservons aux Beni Mathar le nom sous lequel ils sont connus dans l'histoire. Avant l'occupation définitive et permanente de cette région, Berguent, on l'a écrit, ne fut que le nom d'un point de la plaine de Ras el Aïn. Situé à 3 kilomètres environ à l'Ouest des sources, il domine l'oued Charef, qui porte aussi le nom d'oued Berguent avant de rencontrer le petit cours d'eau alimenté par l'Aïn et grossi quelquefois des eaux torrentielles de l'oued Msakhskha.

C'est là que du 15 au 20 juin 1904 bivouaquèrent les troupes de la reconnaissance du Chott R'arbi, c'est depuis cette époque que le mot Berguent, au lieu de désigner une portion de ce territoire, est appliqué au centre nouvellement créé.

Les Beni Mathar, dont les parcours confinent à notre installation, ont été placés sous notre autorité, dès notre arrivée.

Quelques auteurs se sont occupés avant nous de ces nomades.

En 1893, le capitaine Poindrelle établit une notice sur cette tribu. MM. Lamartinière et Lacroix font remarquer qu'ils ont rédigé, d'après ce travail, les pages consacrées à l'étude de cette population dans leur ouvrage.

En 1909, à la suite d'une excursion à Berguent, M. A. Cour a publié dans ce Bulletin, dont il est un des collaborateurs appréciés, les notes très intéressantes qu'il avait recueillies.

En 1913, M. le lieutenant Gaquière a tracé la description de ce pays et des tribus qui sont fixées aux environs immédiats de Berguent. Il a fait un récit exact de nos relations avec les populations de la région pendant les

deux années qui ont suivi notre occupation ; son travail contient une partie inédite écrite d'après les archives de la Division d'Oran et consacrée à l'historique de nos rapports avec nos voisins de la frontière algérienne.

Enfin on peut consulter avec fruit l'important ouvrage *(Oudjda et l'Amalat)* de M. le commandant Voinot, qui a apporté à la connaissance de ces tribus une large part de renseignements souvent précieux, toujours importants.

Pour apprécier tout l'intérêt qu'a présenté le groupement indigène des Beni Mathar, il faut tenir compte non de son importance, mais de la date de sa soumission et de la nature de son territoire.

Notre étude a la prétention, puisse-t-elle la justifier, de rechercher surtout les changements survenus depuis treize années de calme et de prospérité dans l'existence de ces nomades. Elle a pour objet de marquer l'évolution qui peut s'être produite dans ce milieu indigène au point de vue social, économique ou religieux, au contact de notre civilisation.

Pour la rédaction de cette note nous avons utilisé les renseignements fournis par les officiers du Service des Affaires indigènes. C'est dans les travaux de ces administrateurs militaires que nous avons trouvé la meilleure documentation. Parmi les auteurs de ces notes, de ces documents manuscrits, nous citerons les capitaines Gauthier et Debacker, le lieutenant Arrechx. Leurs nombreux rapports témoignent assez de la somme de labeur et d'intelligence qu'ils ont fournie.

Les indications que nous avons recueillies auraient sans doute permis à de plus expérimentés que nous d'en tirer un meilleur parti. Dans la situation instable où nous nous trouvons du fait de la guerre, nous avons fait de notre mieux. Que ceux qui nous liront aient autant de bienveillance que la *Société de Géographie d'Oran* qui a bien voulu accepter dans son Bulletin l'étude que deux années d'existence au milieu de ce pays nous ont permis d'établir.

C. G.



LES BENI MATHAR DE RAS EL AÏN

(BERGUENT)

Historique

Si l'on consulte l'ouvrage de MM. Lamartinière et Lacroix [1], les Beni Mathar seraient issus des Renanema. Ces nomades, on le sait, habitaient, avant de se porter sur l'oued Saoura, la région du Sous et le littoral de l'Atlantique. Les Beni Mathar viendraient donc d'une contrée jadis envahie par une de ces tribus qui, au ve siècle de l'hégire, parurent dans le Maghreb, par les Arabes de la tribu de Makil et il y aurait donc quelque chance pour qu'ils soient de souche makilienne.

Il ne faut pas, d'après la tradition, chercher d'autre cause à leur migration que la nécessité de se procurer des moyens d'existence. Cette migration s'est produite à une époque qu'il serait difficile de préciser. Lors d'une grande disette, une extrême misère força cette tribu à s'éloigner du sol natal et à se mettre à la recherche de parcours qui lui permettraient de suffire à ses besoins. On vit alors ces indigènes, chassés de leurs foyers, s'avancer vers le Dahra et arriver jusqu'à Sahibet Beni Mathar, à proximité de l'oued Bou Khalkhal. Là ils décidèrent de se séparer et allèrent, les uns s'installer dans les environs de Saïda, les autres se fixer dans la plaine de l'Aïn. La fertilité qu'assure à la région l'abondance de ses eaux devait inviter à s'y fixer des populations pressées par les nécessités de l'existence.

Lorsque les Beni Mathar arrivèrent dans le pays ils trouvèrent, a-t-on dit, la contrée occupée par les Haouara. Les anciens possesseurs du sol furent chassés et les envahisseurs s'établirent à leur place. Une sous-fraction des Beni Mathar, les Haouara, comprendrait les débris des anciens maîtres du pays. Cette assertion est contraire aux indications données, dans son ouvrage, par M. Lafaye, sur l'origine des Haouara.

---

1 *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest Africain*, t. 1, p. 178.

Des renseignements recueillis sur place nous permettent d'indiquer qu'à cette époque, les habitants étaient des Angad qui durent abandonner ce territoire et remonter vers le Nord.

Si l'on en croit les indigènes, la tribu serait constituée d'éléments disparates, qu'une communauté d'intérêts a unis. Les Fokra et Oulad Kaddour, connus sous le nom d'El Himmeur, seraient seuls originaires de Seguiet-el-Hamra. Quant aux autres fractions, elles seraient venues ultérieurement se joindre à leurs coreligionnaires.

Les Oulad Hammadi forment trois divisions principales : les Djerabaa qui viendraient de Sfissifa, les Aouachir qui seraient originaires d'Oudarir et, comme tels, prétendraient à une origine chérifienne ; enfin les Oulad el R'azi qui habitaient autrefois Ouakda.

Chez les Oulad ben Aïssa, les Oulad Ali prétendent venir d'Oudarir, les Ouled M'hamed sont, disent-ils, issus des Oulad el Hadj et les Ouled ben Nasseur dériveraient d'une tribu de la rive occidentale de la Moulouya. Quant aux Oulad Ali ben Abbou, ils se donnent pour ancêtre un nègre venu du Tafilalet. Leur aïeul passe pour avoir été un habile tireur. Les indigènes de cette fraction voient, dit-on, leurs contribules leur reprocher quelquefois dans leurs querelles, et en termes plaisants, cette origine.

C'est dans la plaine de l'Aïn que campait déjà en 1647 la tribu des Beni Mathar, lorsque le fondateur de la dynastie actuelle du Maroc, Moulay M'hammed, installé en maître à Oudjda, les contraignit, ainsi que toutes les populations voisines, à reconnaître son autorité.

Les faits historiques concernant cette tribu avant notre prise de possession de l'Oranie nous sont presque totalement inconnus. Nous dirons seulement que les Beni Mathar étaient des gens faibles et peu nombreux, qui subirent de tout temps l'influence des tribus voisines et plus fortes, entre autres des Ahlaf et des Mehaya. Les indigènes conservent encore le souvenir du caïd des Ahlaf, Bou Zian ech Chaoui, qui, pendant un certain nombre d'années, exerça son autorité sur la tribu [1].

Dès notre apparition dans ces régions, après la signature du traité de 1845, nous n'avions pas tardé à nous trouver en contact, en raison de son habitat, avec ce groupement indigène. L'historique que le lieutenant Gaquière a fait de

1 Au temps du sultan Moulay Abderrahman.

nos relations avec les Beni Mathar dès cette époque, nous dispense de tout développement [1].

C'est à partir de 1874 que les Beni Mathar ont lié leur fortune à celle des Mehaya et subi l'ascendant d'El Hadj Bou Bekeur El Mimoun, puis de son fils El Hadj Saheli. Nous ne suivrons pas ces deux grandes personnalités des Confins dans leurs démêlés nombreux avec les tribus de l'Ouest et dans la lutte engagée avec les représentants du Sultan. Le caïd Bou Bekeur dut son autorité à sa bravoure intrépide jusqu'à la témérité. Pour apprécier son courage, nous rappellerons un épisode du combat du djebel Grouz en 1870. Le colonel de La Jaille avait atteint, à la tête d'une colonne, plusieurs douars des Beni Guil. Le chef du bureau arabe de Sebdou [2] s'avança avec prudence à la tête des goums et, suivant les instructions de son chef, envoya un parlementaire aux Marocains. On vit alors Bou Bekeur se détacher de son contingent et marcher sans crainte pour expliquer le but de notre opération. « Avant qu'il eût pu parler, un indigène, qu'on sut plus tard être Si Maamar, fils de Sidi Cheikh ben Taïeb, sortit du côté opposé, se mit à l'injurier d'abord et à insulter ensuite les autorités françaises dont il était le représentant [3]. »

Bou Bekeur fut tué en mars 1886 sur le territoire de Magoura, où il avait poursuivi un de ses rivaux, Chaïbi ould Bou Mediem. La balle qui détermina la glorieuse fin du caïd des Mehaya et des Beni Mathar était partie de l'arme de l'agha actuel des Oulad en Nehar. Yahia ould Bel Abbès, alors khalifa de son père, caïd de la tribu, revendiqua l'honneur d'avoir porté le coup mortel à l'illustre chef des Mehaya [4].

Son fils aîné, El Hadj Saheli, très populaire à cause de son courage, hérita de son influence. Après des combats heureux ou des revers successifs, ce chef indigène trouva la mort en 1899, à Tiouli, au cours d'un engagement avec les Sedjaa, qui avaient mis ses gens en fuite.

A la mort d'El Hadj Saheli, son frère El-Hadj Miloud prit

---

1 GAQUIÈRE. — *Berguent*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, décembre 1912, mars et juin 1913.

2 Lieutenant MAGNE.

3 LAMARTINIÈRE et LACROIX, t. II, p. 659. Bou Bekeur était alors venu, à la tête de sa fraction, nous demander l'hospitalité.

4 Notice manuscrite sur les Mehaya établie en 1909 par C. MAIRE-SÉBILLE, chef du poste de Sidi-Aïssa (Archives).

le commandement des Mehaya. Peu populaire et dépourvu de l'ascendant nécessaire pour commander à des gens aussi remuants, il ne parvint pas, malgré sa diplomatie, à s'imposer et fut obligé d'avoir recours à des intrigues qui lui aliénèrent une grande partie des membres de sa famille, entr'autres les fils de El Hadj Saheli, Mohammed et Bou Hafs.

Aussi, deux ans plus tard, à l'arrivée du Rogui, les Mehaya, afin de fuir leur caïd, abandonnèrent en majeure partie le Makhzen et embrassèrent la cause du Prétendant. Moulay M'hammed répartit en trois caïdats cette tribu et plaça les Beni Mathar sous l'autorité d'Amar Lahia, cheikh des Oulad Kaddour.

En 1905, Mohammed ben El Hadj Saheli prétendit avoir reçu du Sultan Abd el Aziz le commandement des Mehaya et des Beni Mathar, mais il n'osa pas aller à Oudjda présenter son titre à l'amel, ami de son oncle, de peur d'être emprisonné et il resta sans influence.

En 1906, au début de l'année, El Hadj Miloud fit savoir aux Beni Mathar, à son retour de Fez, que le Sultan l'avait nommé caïd de la tribu. Il leur écrivit pour les inviter à se rendre en députation à Oudjda [1]. Le chef peu populaire des Mehaya n'avait auprès de lui dans cette ville que quelques gens sans ressources.

Les Beni Mathar, peu soucieux de se placer sous sa domination, ne cherchèrent pas à se soustraire à une autorité, à laquelle ils donnaient des preuves de déférence et d'obéissance et qu'ils savaient solidement assise. Comme le caïd Abderrahman des Beni Guil, ils ne se dissimulaient pas que le Gouvernement marocain était la faible plante que le vent eût brisée si Dieu n'avait fait pousser auprès d'elle un grand arbre qui servait à l'arbuste d'abri contre la tempête [2].

Depuis l'été de 1904, les Beni Mathar possédaient au milieu d'eux des soutiens puissants et respectés.

Faibles rameaux issus de l'arbuste, ils avaient compris qu'ils ne pouvaient échapper à notre action. Ils comptaient sur notre voisinage pour trouver la sécurité et la protection qui leur avait manqué jadis et ils ne demandaient qu'à vivre en paix et à jouir du fruit de leurs travaux.

---

1 Notice manuscrite sur la famille du caïd El Hadj Miloud, par le capitaine Lagrange, chef du bureau arabe d'El Aricha.

2 Capitaine Noël. — *Les Hamyan*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, mars 1916, p. 38.

Les Beni Mathar et l'Occupation française

C'est le 15 juin 1904 que les groupes de Méchéria et de Forthassa, sous les ordres du commandant Henrys, avaient opéré leur jonction avec le goum d'El Aricha et dressé leurs campements au lieu dit Berguent, à 3 kilomètres de Ras el Aïn. L'occupation par la France de cette région était définitive [1].

Ce n'était pas la première fois que nos forces se montraient dans le pays. Déjà, en 1857, le général de Beaufort s'était avancé avec une colonne dans ces contrées. Deux ans plus tard, les opérations en cours amenèrent le général Durrieu à venir camper dans la plaine même de l'Aïn.

A la fin du mois de février 1904, le capitaine du Jonchay, à la tête des contingents qui revenaient de châtier les Beni Guil à Meridja, avait campé à quelques kilomètres des sources. Il était entré en relations avec les indigènes et avait conclu avec eux, le 28 février, la convention qui réglait l'établissement du marché [2].

L'obligation de protéger nos postes et nos administrés de la frontière algérienne allait nous contraindre peu après à reprendre le chemin des mêmes régions. L'arrivée de Bou Amama étant une incessante menace pour la tranquillité sur les Hauts Plateaux, nous résolûmes de nous établir à Ras el Aïn.

La présence du vieil agitateur avait jeté en effet la perturbation chez les tribus marocaines et le contre-coup de cette agitation s'était fait sentir même chez les Beni Mathar ; avec une quarantaine de cavaliers, Ahmar Lahia était allé se mettre au service du marabout.

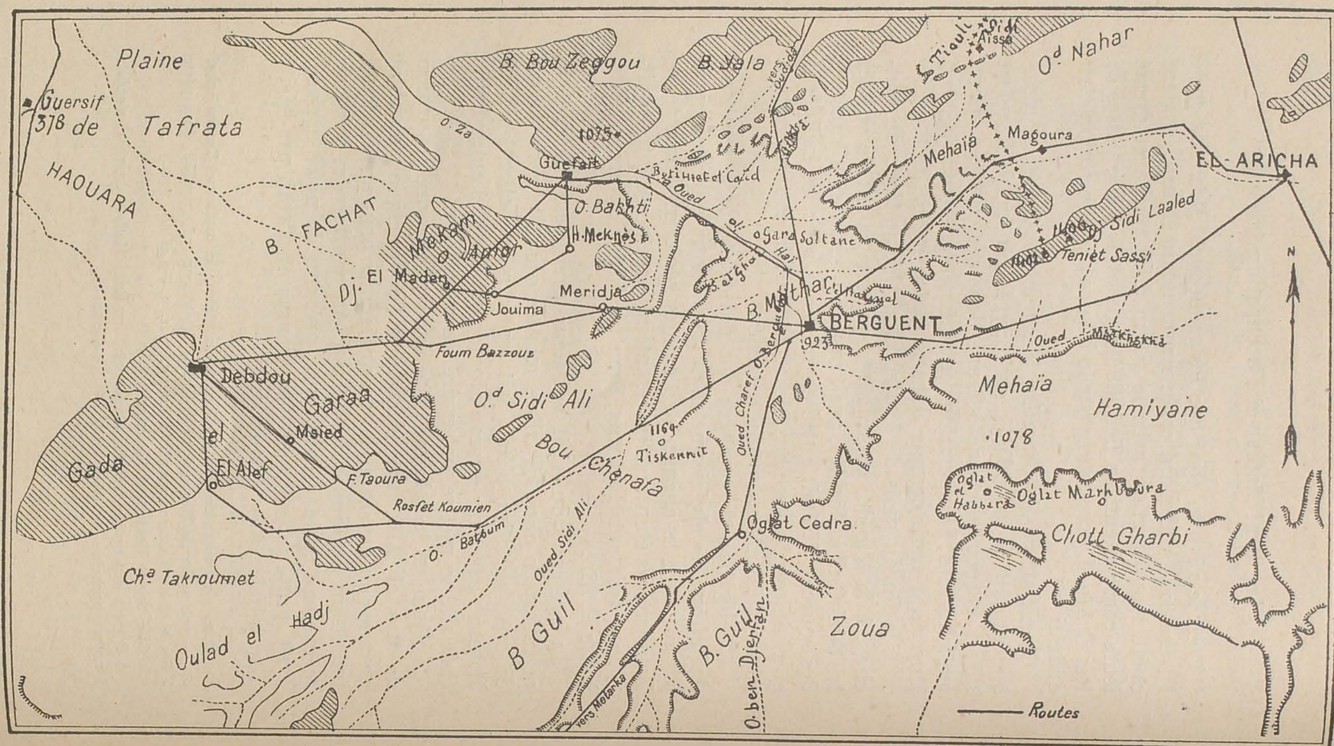
Le jour où la colonne française vint prendre possession de Ras el Aïn, une députation de quelques notables s'avança au-devant de la reconnaissance pour protester des intentions pacifiques de la tribu. Au nombre des délégués se trouvait Ahmar Lahia qui, prévenu de notre arrivée, avait quitté le camp de Bou Amama et n'avait pas hésité à se joindre à la délégation [3].

---

1 Dans un projet de rectification de frontière, le capitaine Chanzy, chef du bureau arabe de Tlemcen, avait prévu l'établissement, en 1853, d'un poste à Ras el Aïn. (Lamartinière et Lacroix, t. II, p. 39 et 40, note.)

2 Cité par le lieutenant Gaquière.

3 D'après les bruits mis en circulation, les Beni Mathar devaient s'enfuir à notre approche.



Pl. IX. — Croquis de la Région de Berguent, d'après celui de M. Cour, au 1/1.000.000^e

Les kebar firent à nos troupes un accueil satisfaisant et la djemaa offrit la casbah Bou Bekeur pour favoriser leur installation. Le 20 juin au soir, le groupe mobile leva donc le bivouac de Berguent et vint s'établir à proximité de la casbah, qui fut réservée pour les vivres, les munitions et le matériel.

La casbah était destinée à donner garnison à 25 cavaliers du Makhzen. Peu après la mort d'El Hadj Bou Bekeur le détachement avait été retiré et l'immeuble resta inoccupé.

A l'intérieur on remarquait les logements d'El Hadj Saheli et de son frère Miloud. Lorsque nos troupes s'y installèrent, elle était habitée par un nommé Mohammed ben Tayeb qui emmagasinait dans un de ces logements les marchandises dont il faisait le commerce.

« Le cadeau était maigre, prétend trois ans plus tard le chef de poste. La casbah abandonnée tombait en ruines. Il fallut déblayer l'intérieur et aménager de nouveaux locaux [1]. » Ces constructions devaient disparaître ou être abandonnées avec le développement de la redoute.

Nous n'avons pas l'intention de définir le caractère juridique de cet immeuble, qui fit l'objet de diverses réclamations présentées de la part des Mehaya.

Pour la première fois la question de propriété fut soulevée de vive voix devant le chef de poste de Berguent, au cours de l'été 1907, par tous les notables des Mehaya réunis. Leurs prétentions furent rejetées en raison des sommes qu'ils réclamaient.

Au mois d'octobre 1907, les notables des Mehaya confiaient à El Hadj Miloud la défense de leurs intérêts. Le chef de poste s'étonna du choix d'un tel pétitionnaire. « Je n'oserais contester à El Hadj Miloud, écrivait cet officier le 4 novembre 1907, le titre de caïd que lui a conféré le Sultan. Mais c'est un caïd *in partibus*. Il est toujours resté à Oudjda et n'a jamais réussi à imposer son autorité aux Mehaya. » La lettre d'El Hadj Miloud n'obtint du reste aucun succès et la décision défavorable [2] du Gouverneur général fut communiquée aux intéressés de la tribu.

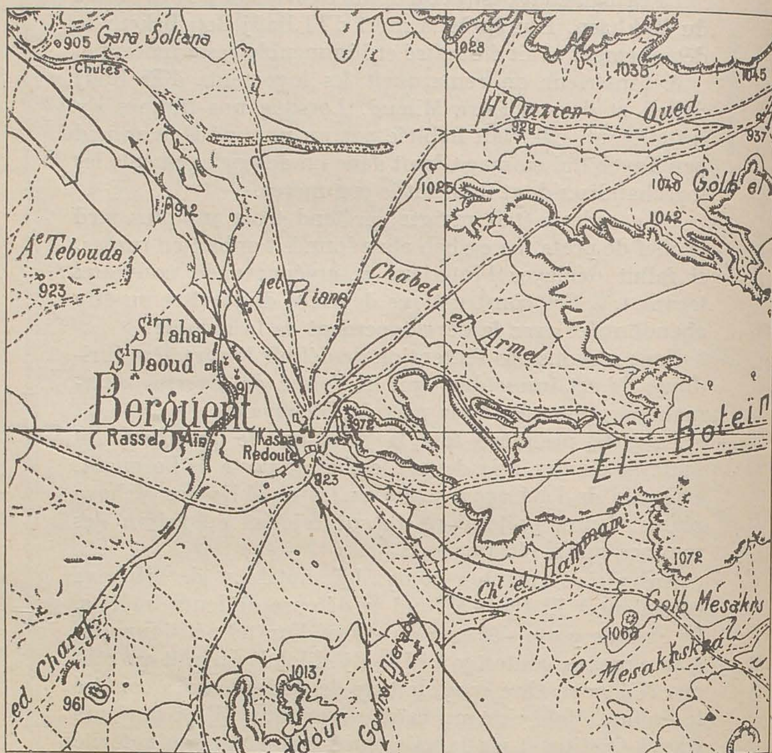
Les Mehaya venaient d'être rattachés depuis peu à la zone d'influence de Sidi-Aïssa. Mohammed ould El Hadj

---

1 Du 4 novembre 1907. Au sujet de la lettre des notables des Mehaya. On voit encore à droite une des chambres d'El Hadj Saheli et le logement d'El Hadj Miloud resté debout au milieu des locaux affectés à la remonte.

2 Du 2 décembre 1907.

Saheli essaya au mois de novembre 1908 de profiter de cette circonstance pour présenter leurs revendications au chef d'annexe d'El Aricha. Cette nouvelle démarche fut solutionnée par la réponse du général de division [1]. Au commencement de 1913, les Oulad Barka renouvelèrent cette démarche avec le même insuccès.



ENVIRONS DE BERGUENT (Carte d'Etat-Major au 1/200.000[e])

Dès les débuts de notre installation, les notables de la tribu entretinrent donc des relations satisfaisantes avec l'autorité française. Les bruits qui couraient ne pouvaient cependant qu'encourager les mauvaises dispositions des indigènes. La nouvelle de notre départ [2] fut colportée et

1 Du 2 décembre 1908.
2 Elle émanait d'El Aricha.



interprétée comme un indice de faiblesse. On disait aussi que Bou Hacira allait attaquer le poste de goumiers installé sur l'oued El Haï. De pareils incidents, exploités contre nous parmi les nomades, étaient regrettables, mais les rapports entretenus avec les personnages influents n'en étaient pas moins satisfaisants.

Le 9 août, cinq des principaux chioukh assistaient à la défaite infligée aux Oulad Bakhti et le 6 septembre 1904, les notables des Beni Mathar n'hésitaient pas à aller faire acte de déférence envers le général de division. Conviés à aller saluer cet officier supérieur de passage à Magoura, les chioukh acceptèrent avec empressement l'invitation qui leur était faite et escortèrent le commandant Henrys jusqu'au poste voisin. Ils présentèrent leurs hommages au général Herson, en même temps que le marabout de Guefaït, son fils et les membres les plus influents de sa famille. Si Allal et son fils, ainsi que des personnages de leur entourage, accompagnaient aussi dans cette circonstance le chef de la colonne mobile du Chott R'arbi [1].

En dehors de la casbah Bou Bekeur, les autorités locales reçurent des Beni Mathar un terrain pour la construction de la redoute. Suffisamment vaste, il permit, en 1905, d'allotir quelques parcelles pour la création du village. A proximité des sources ils nous abandonnèrent le terrain nécessaire à l'installation de jardins militaires. Le 20 janvier 1914, afin de réaliser l'affectation régulière au département de la Guerre des champs de tir et de manœuvre, la djemaa a renoncé gratuitement au profit du Makhzen, par acte du ministère des adoul, aux droits de jouissance que la collectivité de la tribu pouvait posséder sur ces points de leur zone de migration.

Voici la traduction de cet acte dont l'original est conservé dans les archives de la mahakma de Berguent :

« Louange à Dieu.

« Ont comparu Hammon ould Brahim, actuellement caïd de la tribu des Beni Mathar, et les membres de la djemaa de cette même tribu, les nommés Mohammed ould ben Addou dit Hamar Lahia, Mohammed ould El Medjoub dit Belahmar, Bouzian ben Tlidjane, Ahmed el Moussa, El Mahi ould Ramdan, Ahmed ben Saïd, Djelloul ould ben Moussa, Mohammed ben Abderrahman, Taleb El Djilani

1 Situation politique, 12 septembre 1904.

ben Tolka, lesquels ont déclaré avoir fait abandon au Makhzen de tous leurs droits de jouissance sur les terrains servant aux besoins de la garnison de Berguent, savoir le champ de tir et le terrain de manœuvre où se trouvent placés des obstacles.

« Témoignage a été porté (par les assesseurs) sur eux, relativement à ce que dessus, de la manière qui a été expliquée et désignée dans le présent acte.

« Fait à la date du 22 safor 1332, correspondant au 20 janvier 1914.

« Ont signé : Si Bou Azza ben El Hadj, cadi, Ahmed ben Lhabib, bachadel, Abdelkader ben Ahmed, adel. »

Les membres de la djemaa qui ne cessèrent d'entretenir avec nous de bonnes relations, rencontrèrent cependant quelque opposition dans la tribu. L'attitude déférente des kebar ne parvint pas en effet à empêcher quelques indigènes de nourrir à notre égard des sentiments hostiles.

« Ce sont les gens de peu d'importance, lisons-nous dans le rapport politique du 15 au 21 août, qui y [1] sont opposés ; mais à ces derniers il faut ajouter les fanatiques qui espèrent toujours notre départ prochain. »

Quelques exaltés continuaient même à entretenir des relations avec Bou Amama. C'est ainsi que, sur la démarche de Si Allal, quatre de ces individus durent, à titre d'exemple, être incarcérés à leur retour de chez le marabout, où ils avaient imploré l'assistance du Rogui [2].

Mais Bou Amama resta personnellement inactif à son camp de Tinzi. Pendant longtemps il avait redouté une attaque de notre colonne et les fièvres, qui faisaient la guerre à ses contingents, n'avaient épargné ni le marabout, ni son fils.

Quant à Bou Hamara, il répondait à ceux qui le pressaient de marcher contre nous qu'il ne voulait pas entrer en lutte avec les Français. Le 19 août, jour de la seconde affaire de Guefaït, il se serait borné à congédier un groupe d'Ouled Amor et d'Oulad Bakhti, venus pour solliciter son appui, ainsi qu'aux Sidi Ali présents dans sa

---

1 A notre occupation.
2 Situation politique, 19 septembre.

mehalla. D'après certains bruits, Moulay M'hamed, ainsi que Bou Amama, avaient même désapprouvé l'attaque de notre poste de goumiers sur l'oued El Haï par Bou Hacira et les Oulad Bakhti [1].Quelques Beni Mathar d'ailleurs, qui étaient allés dans la région du Mekam à la recherche d'une jument volée, ayant été pris par les gens du Rogui et conduits devant lui, Moulay M'hamed ne parut pas leur faire rigueur d'avoir accueilli les Français et leur rendit la liberté [2].

En résumé, nos relations avec les Beni Mathar ne cessaient pas d'être satisfaisantes dans l'ensemble ; ils venaient chaque jour sur notre marché, vendaient le bétail nécessaire à l'alimentation des troupes d'occupation et continuaient à s'adonner à leurs occupations habituelles. A la fin de l'été ils avaient envoyé, comme chaque année à pareille époque, leurs troupeaux pâturer entre l'oued El Haï et Ouzian. Pour éviter toute surprise des gens de Bou Amama et du Rogui ils avaient seulement jugé prudent de les faire garder par des cavaliers et des fantassins en armes [3].

Si nous examinons quelle était au début de 1905 l'attitude des différents groupements indigènes, nous constatons, dans le rapport annuel, que les Beni Mathar « sont les premiers à profiter du bien-être que nous apportons dans la région, mais demeurent très réservés à notre égard. Tous sont loin de comprendre le profit qu'ils peuvent retirer de notre présence. En résumé leur attitude est correcte mais froide ». Quelques nomades donc, quoique en très petit nombre, se montraient encore animés du même esprit hostile et répugnaient toujours à accepter notre domination. C'est à cet état d'esprit qu'il faut attribuer en grande partie deux incidents qui se produisirent au cours de cette année.

Au mois de mars, le légionnaire Schaber, de la 19e compagnie du 1er Régiment Etranger, disparaissait du camp. Son corps était découvert, le 26, immergé et recouvert de

1 Situation politique du 7 au 15 août 1904.
2 Situation politique du 22 avril au 5 septembre.
3 Situation politique du 22 août au 5 septembre.

pierres dans l'oued, à 4 kilomètres au Nord-Ouest de Berguent. L'autopsie révéla que Schaber avait été tué avec une arme à feu, probablement par un indigène de la région ou des environs venu au marché.

Le 28 octobre, le lieutenant Tisserand, du 1er Etranger, revenait de la chasse et se disposait à rentrer au camp quand, à 500 mètres de la redoute, il fut victime d'une agression de la part de quatre Beni Mathar, qui, après qu'il les eut dépassés, tirèrent deux coups de feu dans sa direction. Arrêtés, ils donnèrent comme excuse qu'ils faisaient la fantasia entre eux. Leur internement à Tadmit n'en fut pas moins prononcé par le Gouverneur général.

A l'exception des faits que nous venons de rapporter, les années se passèrent sans incident notable. Depuis cette époque les Beni Mathar vécurent tranquilles et c'est avec empressement qu'ils exécutaient tous les ordres qu'on leur donnait.

A la suite de la razzia opérée sur leurs troupeaux par les partisans du Makhzen d'Oudjda en avril 1907, l'autorité locale reçut la visite des chioukh de la tribu. Ils ne manquèrent pas, en rendant compte de cette agression, de prétendre que leur conduite à notre égard était la cause des vexations de leurs coreligionnaires marocains.

Ils protestèrent de leur désir de rester soumis à notre autorité et demandèrent que la mesure de rigueur prise contre les prisonniers de Tadmit fut rapportée. On leur accorda d'autant plus facilement ce qu'ils sollicitaient que leur attitude n'avait donné lieu depuis à aucun sujet de plainte. Cette demande fut donc favorablement accueillie. L'internement des quatre détenus fut levé et ils rentrèrent dans la tribu [1].

A l'heure actuelle, le rapprochement de ces indigènes est un fait accompli, extérieurement du moins. Il s'est réalisé peu à peu, à mesure que notre influence s'étendait dans la contrée et qu'ils étaient convaincus de notre ferme intention de nous implanter dans le pays d'une façon définitive.

---

1 Sauf celle de l'un d'entre eux qui avait à répondre d'un acte de désertion.

Organisation de la Tribu

Au moment de notre occupation, les Beni Mathar formaient trois divisions principales qui se partageaient elles-mêmes en dix groupes ayant chacun leur chef particulier. Ils n'avaient dans leur sein aucune individualité marquante et personne n'avait assez d'influence pour jouer un rôle prédominant.

Quels que fussent les inconvénients de cet état de choses, on reconnut que la tribu, n'ayant pas de personnage susceptible de la diriger, il était préférable de laisser les chioukh des diverses fractions relever directement du commandement français.

Le tableau suivant indique les personnalités jouissant d'une autorité relative dans chacun des groupes composant cette tribu :

FRACTIONS	DOUARS	CHEFS DE DOUARS
Oulad El Himmeur........	Fokra..............	Brahim ben Brahim.
	Oulad Kaddour.....	Ahmar Lahia.
	Oulad Daoud......	Belkacem ben Kadda.
Oulad ben Aïssa	Oulad ben Nasseur..	Mohammed ben Talha.
	Oulad Ali.........	Addou ould Mohammed el Kaddour.
	Oulad M'hamed......	El Habib ould Ahmed Moussa.
	Oulad Ali ben Abbou.	Mohammed ben Mohammed el Mahi.
Oulad Hammadi	Djerabaa............	Mohammed ben Hellou.
	Oulad el R'azi.......	El Mahi ould Ramdan.
	Aouachir...........	Djelloul ould Moussa.

Parmi les personnages marquants, il faut citer le cheikh des Fokra, Brahim ben Brahim, qui jouissait d'une

réelle autorité et l'employait surtout à engager ses administrés à vivre en bons termes avec nous et les tribus soumises à notre influence ; Mohammed ben Hellou, «notre partisan dévoué et sincère[1] », cheikh des Djerabaa ; Mohammed ben Talha, chef des Oulad ben Nasseur. Depuis l'occupation nous n'avions qu'à nous louer des services dévoués qu'il nous avait rendus. Il fut tué par les gens du Makhzen qui avaient razzié les troupeaux des Beni Mathar et à la poursuite desquels il s'était lancé.

Citons enfin Mohammed ben Addou, connu sous le nom d'Ahmar Lahia, qui avait été investi jadis par le Rogui du commandement de la tribu et fut impuissant à faire prévaloir son autorité. Son père fut un des notables qui se rendirent en députation en 1853 auprès du général de Montauban, à Tlemcen. Il reçut en présent, d'après ses fils, qui conservent le souvenir de cette visite, une espingole.

Lorsqu'elle demanda aux Beni Mathar le paiement de la taxe de pacage, l'autorité locale choisit parmi les chefs de douar quatre responsables chargés de percevoir l'impôt dont leurs contribules étaient redevables. En juin 1907, Mohammed ould Mohammed ben Mahi avait déjà sollicité le commandement des Oulad ben Aïssa. Dans sa lettre, il faisait ressortir le désir des chefs des autres sous-fractions d'être sous sa dépendance et d'accepter volontairement son autorité.

Des demandes de cette nature ne pouvaient que faciliter notre tâche d'assurer l'unité de commandement. Elles étaient le premier pas dans la réalisation de l'organisation projetée au point de vue administratif.

Lorsqu'en 1910 les Beni Mathar furent astreints à payer le zekkat et l'achour, l'autorité de Berguent essaya de constituer régulièrement la tribu, mais, comme toujours, elle s'arrêta devant la difficulté de trouver un chef accepté par ses pairs. « J'ai vainement essayé, écrivait[2] le chef de poste, de faire admettre le principe d'un seul responsable.

---

1 Archives.

2 Du 4 janvier 1910.

Les Beni Mathar sont gens turbulents et qui veulent à peine se soumettre à l'autorité plus nominative que réelle d'un chef de douar. » Pour éviter tout incident « entre gens souvent divisés par des vendetta », cet officier estima qu'il convenait d'adopter le fractionnement employé pour la taxe de pacage.

Cette situation se maintint jusqu'en 1912. C'est à cette époque qu'il fut décidé de donner une organisation à la tribu. La réalisation de l'unité de commandement semblait, d'après l'autorité militaire, ne devoir soulever aucune difficulté sérieuse, bien que néanmoins il fallut s'attendre dès les débuts à une opposition, peut-être assez vive, de la part des chioukh déchus et de leurs proches.

Parmi les chefs indigènes, Hammou ben Brahim sembla plus susceptible qu'aucun autre d'être investi du commandement. Le jeune cheikh des Fokra avait succédé à son père avancé en âge. Ahmar Lahia présentait aussi des qualités suffisantes de commandement, mais il supportait à contre-cœur notre autorité. Quant à Embarek ben Hellou et Mohammed ben Mahi [1], leur influence sur les gens de leur entourage était absolument nulle.

Le choix de l'autorité s'était déjà arrêté sur Hammou ben Brahim, quand les circonstances permirent de mettre à exécution la réorganisation projetée. Ahmar Lahia et ses collègues Mohammed ben Mahi et Embarek ben Hellou furent, sur ces entrefaites, reconnus coupables de procédés délictueux dans le recouvrement des listes d'impôts. Les exactions commises entraînèrent la destitution des trois chioukh et les Beni Mathar furent, le 18 novembre 1912, par décision du Haut Commissaire, placés sous l'autorité d'Hammou ben Brahim.

Du jour où nous fîmes payer la taxe de pacage, nous avions partagé la tribu en quatre fractions. Un des premiers soins de l'autorité fut d'approuver la nomination des nouveaux chefs de fraction qui lui avaient été désignés. Ainsi fut menée à bien l'œuvre dont nous désirions depuis longtemps obtenir la réalisation.

---

1 Chioukh des Ouled Hammadi et des Oulad ben Aïssa.

Le groupement actuel des Beni Mathar est donné dans le tableau suivant :

Caïd : Hammou ben Brahim			
FRACTIONS	CHEFS DE FRACTIONS	DOUARS	NOMBRE de tentes
Oulad Kaddour.	Mohammed ould el Medjdoub.	Oulad Daoud. Oulad Zenati. Oulad Amar. Oulad M'hamoud. Beni Oual.	48
Fokra.........	Bouzian ben Thlidjan	Oulad Moussa. Oulad Ahmed. Oulad Abbou. Derama. Oulad Messaoud.	48
Oulad Hammadi	Djelloul ould Moussa	Oulad Moziane. Aouachir. El Maalmine. Djerabaa. Oulad Nehari. Oulad El Ghazi. Oulad Hamou. Oulad El Haouari. Oulad El Yagoub.	52
Oulad ben Aïssa	Abdesselan ben.Mohammed . .	Oulad Ali. Oulad Ali ben Abbou. Oulad ben Nasseur. Oulad M'hamed. Mrabtin ben Abderrahman. Kodia. Haouara.	79

La fraction des Oulad ben Aïssa comprend deux fractions maraboutiques : les Oulad ben Abderrahman et les Kodia venus de points différents. Les uns sont issus de



Sidi Tahar ben Mahi, de la famille des marabouts de Guefaït, qui le premier vint s'installer dans la contrée. Ses descendants possèdent les sources d'Aouin et Rhian. Ces deux sources, au débit insignifiant, se trouvent à quelques kilomètres au Nord de Berguent et leur eau sert à l'arrosage des cultures des marabouts.

Les Kodia sont originaires des Ouled Sidi Ahmed el Medjoub de Géryville et habitent, depuis quatre ou cinq générations, la plaine de l'Aïn.

La nécessité de mettre à l'abri des tentatives de leurs ennemis leurs récoltes, autant que leurs familles, a obligé les Beni Mathar à construire quatre casbahs qui leur servaient aussi de refuge en cas d'agression et de danger. Les casbahs des Oulad ben Aïssa et des Fokra sont situées sur la rive gauche de l'oued Berguent, à 1.500 mètres environ l'une de l'autre. Elles dominent le lit encaissé de la rivière. Deux portes donnent accès dans la casbah des Oulad ben Aïssa, l'une au Sud, l'autre à l'Ouest. Son flanquement n'est assuré par exception que par trois tours. Les enceintes, construites en pierres, remontent à une époque difficile à préciser.

La casbah des Oulad Kaddour, au Sud-Ouest des sources, et celle des Oulad Hammadi, au Nord du village, datent du temps de l'amel Si Driss ben Yaïch [1]. Dans un logement adossé à un des angles de l'enceinte fortifiée des Oulad Kaddour, le cheikh déchu, Ahmar Lahia, reste l'âme d'intrigues ourdies par des personnages ambitieux ou dont les rancunes ne sont pas complètement assouvies.

Le Territoire des Beni Mathar

Les Beni Mathar sont nomades et vivent sous la tente.

Avant notre présence parmi eux, les confins de leur territoire n'avaient jamais été bien définis et c'était là une des causes de leurs conflits avec leurs voisins. Pour mettre un terme aux difficultés qui naissaient de l'indécision des frontières entre nomades, une commission fut chargée en 1912 de procéder à la délimitation des terrains de parcours des tribus de l'Amalat. A la fin de l'automne les opérations

1 (1895-1897). Les quatre casbahs sont construites, ainsi que celle du caïd Bou Bekeur, sur le même modèle.

avaient pu être entreprises entre les Beni Mathar et les tribus d'Oudjda.

D'après les chioukh des Beni Mathar, la zone de migration de ce groupement indigène était la suivante :

Au Nord, la limite de leur territoire suivait, à partir de l'oued Tiouli, le chemin de Sidi Aïssa aux Aouinet jusqu'à l'oued Okba. A l'Ouest, la frontière descendait en partie le cours de cet oued, puis se dirigeait sur Botmet el Caïd. Elle était ensuite marquée par une ligne brisée passant par l'oued El Haï, Rosfet Rhina, où les Beni Mathar se trouvaient en contestation avec les Oulad Bakhti, Haci Mekhnès [1], Koudiet el Khion, Chebket Bel Abbès, Oglat Hamra et Tiskennit.

Au Sud, cette zone de parcours était limitée par les points d'eau qu'ils fréquentent généralement et dont les principaux sont : Oglat Cedra, Mengoub, Oglat el Merir, Oglat Maghboura ; ces trois derniers dans le Chott R'arbi. A l'Est, enfin, la limite passait par Dahor el Hallalif, l'oued Msakhskha, le Teniet el Sassi et suivait approximativement la frontière pour atteindre le chemin de Sidi Aïssa aux Aouinet.

La commission de délimitation précisa l'état de choses existant, mais il ne put être question d'élever des frontières pour le droit aux herbages. L'aire de parcours des Beni Mathar n'enserre pas un pays uniquement propre à ces nomades et elle est restée à la disposition de tous les usagers.

Ce sont en général les populations des postes d'Oudjda et d'El Aïoun, et parfois aussi les Triffa du Sud et les tribus de Debdou, qui se rendent, dans certaines années, sur ce territoire et viennent chercher dans une région voisine les pâturages qui manquent dans leurs terrains.

A l'automne un mouvement de transhumance se dessine vers le djebel Sidi Laabed et la partie du Chott située sur le territoire du poste de Berguent. Angad et Mehaya, Oulad Sidi Cheikh et Sedjaa d'El Aïoun, Sedjaa de Tafrata trouvent dans cette contrée une végétation suffisante pour alimenter leur cheptel.

Au mois d'avril encore, lorsque viennent la belle saison et les chaleurs, les Beni Guil poussent quelquefois leur pérégrination jusque dans la région de Berguent pendant les années défavorables.

---

1 Egalement revendiqué par les Bekhata.

Il arrive aussi aux Beni Mathar de dépasser parfois les limites des terrains incontestés de leurs parcours. A la fin de l'hiver 1907, ils avaient poussé leurs troupeaux, grâce à la tranquillité résultant de notre établissement dans le pays, jusqu'à Reggada, Tadouaout, Guenfouda et Sidi Moussa dans l'oued Isly [1].

Les nécessités inéluctables de l'industrie pastorale avaient du reste contraint, cette année-là, de nombreux nomades à se mettre à la recherche d'une région où ils trouveraient une végétation assez abondante pour remplacer les pâturages qui leur faisaient défaut.

Les Hamyan Chafaa, chassés du Chott R'arbi par une sécheresse persistante et ne trouvant pas d'eau sur les plateaux, avaient été obligés d'entrer dans les montagnes des Beni Yala et un grand nombre de leurs douars avaient porté leurs campements le long de l'oued El Haï depuis Guefaït jusqu'à Berguent. Zoua, Beni Guil et Oulad Sidi Ali bou Chenafa avaient eux aussi dirigé leur bétail sur ces terrains riches en eau et en pâturages.

Au mois de février 1909, les Beni Mathar avaient encore conduit leur cheptel au Nord de leurs parcours reconnus ; mais à la suite de la plainte des Beni Yala ils furent contraints de reculer vers le Sud et de rentrer dans la limite de leurs terrains [2].

Généralement ils effectuent leurs migrations sur un territoire assez restreint et ne font guère de déplacements hors de leurs parcours reconnus. Ils mènent une existence à demi-sédentaire, installés alternativement sur leurs terrains de culture ou dans un rayon très limité. Ils arrivent à Ras el Aïn quand les récoltes mûrissent. Ils s'y installent jusqu'en décembre et, les semailles faites, ils regagnent leurs campements d'hiver.

Lorsqu'elles s'éloignent de leurs labours, les mêmes fractions vont de préférence occuper tous les ans les mêmes régions, les mêmes districts. Les unes, les Fokra, se dirigent vers Aïn Thebouda et Saheb el Ghar, les autres, les Oulad Kaddour, vers Fritis et les parties méridionales du poste. Les Oulad Hammadi portent le plus souvent leurs tentes à l'Est de Berguent, à Saheb el Harmel. Quant aux Oulad ben Aïssa, ils s'acheminent d'ordinaire vers le Nord du poste, vers gara Soltana, Okba ou Tiouli.

---

1 Cette année encore, à la suite de la sécheresse persistante, les Beni Mathar utilisent les pâturages de cette région.

2 Archives.

En cas de sécheresse absolue, le manque de pâturages peut quelquefois obliger ces indigènes à se transporter sur d'autres points où ils trouvent une végétation suffisante.

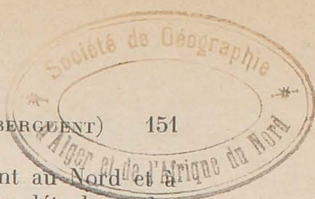
Quelques tentes ont cependant de tout temps leur demeure à Ras el Aïn. Ce sont celles des Khammès installés en permanence près de leurs cultures. Ce sont encore celles de gens trop pauvres et qui, par suite de leur état de misère, manquent même de moyens de transport pour suivre leurs coreligionnaires dans leur migration.

Nous rappellerons enfin que les Beni Mathar ont des droits d'usage dans la partie occidentale du Chott. Ils n'hésitent pas à conduire parfois leur cheptel dans ces dépressions où la température est moins âpre, la végétation plus précoce et les eaux salées sont très favorables à leurs troupeaux.

Les Beni Mathar et l'Agriculture

Les terres de culture des Beni Mathar comprennent des terrains bour et irrigables. Dans les premiers, qui ne sont arrosés que par les pluies, les chances à courir sont grandes. Quand il pleut, ces terrains produisent des moissons suffisantes. Si le printemps est sec, la récolte rembourse à peine la semence. Dans la plaine de l'Aïn, où l'on trouve de l'eau en abondance, la récolte ne dépend pas des conditions climatériques. Dans cette zone steppienne où les possibilités agricoles sont les plus limitées, où le rôle des cultures ne pourra jamais être que tout à fait restreint, les Beni Mathar possèdent un territoire fertile qui forme au milieu de ces solitudes comme un îlot cultivable et où un système d'irrigations, judicieusement installé, assure la vie agricole.

Les belles sources de Ras el Aïn sont depuis longtemps, dans la mesure des moyens dont disposent les indigènes, utilisées pour l'arrosage des terres de labour possédées sur ce point par les tribus des Beni Mathar, Chorfa et Mehaya. Leur répartition équitable, non seulement entre ces tribus, mais aussi entre les indigènes de ces collectivités, se fait non pas aussi minutieusement et de la même façon que dans les oasis du Sud, mais dans des conditions et d'après des règles analogues parfaitement connues et observées. Leur distribution est l'objet des soins tout particuliers du caïd el ma, Ben Addou ben Zenati.



Les cultures des Beni Mathar s'étendent au Nord et à l'Ouest des points d'eau. Trois seguias se détachent des sources et vont porter la fertilité dans la plaine. L'oued, connu sous le nom d'oued Habtaïa, collige le trop plein et s'unit, à 4 ou 5 kilomètres plus loin, à l'oued Berguent. Des barrages en terre arrêtent les eaux dans le lit de ce déversoir et les déversent abondantes, au moyen de canaux d'irrigation, au milieu des emblavures.

A Ras el Aïn, la propriété a pris le caractère melk et des titres authentiques sont entre les mains des indigènes. Dans cette contrée où les indigènes labourent chaque année, il en résulte une immobilisation de la terre dans les mêmes mains. Chacun a son terrain connu et bien délimité, caractérisé au point de vue de la possession par la propriété familiale indivise.

L'orge et le blé sont les principales céréales cultivées ; mais l'orge tient la première place. Après la moisson, les indigènes sèment du maïs et du bechna qui viennent très bien en terres irriguées.

Il y a lieu d'examiner si, mettant à profit la sécurité résultant de notre installation, les indigènes ont développé leurs cultures et augmenté leurs ressources ?

Si nous consultons les rapports de l'autorité locale, nous voyons dès le commencement de notre prise de possession que « les moissons dans la plaine des Beni Mathar sont faites. La récolte du blé, écrit l'auteur du rapport, a été bonne, celle de l'orge un peu au-dessous de la moyenne, en raison de la sécheresse. Néanmoins les superficies ensemencées ayant été plus considérables cette année que les années précédentes, par suite de notre présence dans la région et de la sécurité que nous y avons apportée, les Beni Mathar ont tout lieu d'être satisfaits. Ils commencent à labourer pour ensemencer le maïs et le millet ». Ce rapport établi le 11 juillet 1905 [1] constate donc l'extension donnée aux labours dès la première année de la formation du poste.

Le 11 février 1911, le lieutenant Debacker reconnaît encore que les Beni Mathar étaient généralement pauvres. « Ils se sont relevés, ajoutait-il, depuis notre installation à Berguent, mais leurs ressources sont notoirement infé-

---

1 Rapport mensuel.

rieures à celles des tribus nomades ou sédentaires qui les entourent. »

La conclusion qui se dégage de ces lignes est que, quoique insuffisante, l'importance donnée à la culture s'est accrue. Les indigènes mêmes n'ont pas hésité à reconnaître les avantages qu'ils retiraient de notre protection. Ainsi nous voyons nos voisins venir, à la fin février 1907, trouver le chef de poste et lui demander la constitution d'une société de prévoyance qui ferait des avances de grains et qui fonctionnerait comme celles des tribus algériennes. D'après eux le manque de semences les empêchait de cultiver toutes leurs terres, qu'ils avaient le plus vif désir de mettre en valeur. Ils avaient confiance dans notre protection et reconnaissaient que, depuis notre arrivée, ils avaient pu, grâce au calme et à la sécurité, gagner quelque argent et augmenter leurs labours. Leur demande fut favorablement accueillie et, dès le début de mars, des secours furent distribués à quarante-deux familles qui reçurent chacune en moyenne trois karoubas [1]. Cette tribu était depuis trop longtemps en contact avec nous pour n'avoir pas apprécié les services que rendaient en territoire algérien les sociétés de prévoyance.

Quoique les Beni Mathar aient donc donné depuis 1904 une certaine extension à leurs labours, ils se contentent de récolter généralement le grain nécessaire à assurer leur subsistance pendant l'année, sans chercher dans la culture une source de profits.

Lorsque les pluies bienfaisantes de l'automne ou du commencement de l'hiver sont tombées abondantes, ils promènent leurs innocentes charrues dans les terrains bour de Tiouli, de Feïda, d'Okba, de Fritis. Ils s'empressent de répandre dans ces terres une semence qui, en raison des conditions si favorables, promet une moisson remarquable. Mais si les pluies sont rares, ou font absolument défaut, ces nomades ne labourent pas ces terrains et les laissent en friche.

La superficie des étendues labourées est donc variable et les conditions atmosphériques décident, à l'époque des semailles, de la plus ou moins grande étendue des cultures.

---

1 En 1909, nous voyons dans un document que « la récolte des Beni Mathar a été peu supérieure aux besoins. Cette tribu, d'après les renseignements fournis, aurait environ un disponible de 100 quintaux ».

Les années se suivent sous ce rapport avec une fâcheuse irrégularité.

C'est ainsi que les Beni Mathar ont cultivé :

En 1912............ 48 charrues.
En 1913............ 29 charrues.
En 1914............ 37 charrues 1/2.
En 1915............ 46 charrues.
En 1916............ 47 charrues 1/3.

Dans le cercle d'Oudjda la charrue équivaut à 8 hectares. C'est, d'après une transmission [1] du Commissaire du Gouvernement au commandant du groupe mobile, la surface de terrain qui, aux labours d'automne, peut être ensemencée de 6 à 7 quintaux de grains en moyenne, de 2 quintaux de blé et de 4 ou 5 quintaux d'orge.

La superficie des étendues cultivées dépend encore du bien-être de la tente. Ne laboure pas qui veut, constate en 1912 l'autorité de Berguent. Les travaux agricoles exigent une première mise de fonds dont ne disposent pas tous les indigènes. Chez les Oulad Kaddour 28 tentes sur 32 avaient labouré cette année, et chez les Fokra 25 tentes sur 58.

La tribu des Beni Mathar possède des terrains en quantité suffisante pour ses besoins. Les terres cultivables ont été réparties entre les différentes fractions qui, à Ras el Aïn, se sont naturellement toutes créées des propriétés aux abords du point d'eau.

Voici quelle est la répartition des autres terrains de culture de leurs parcours :

Les Oulad ben Aïssa labourent dans la plaine de Tiouli, berceau de la confédération des Mehaya et à Okba [2] où, en 1911, ils étaient en contestation avec les Mehaya. « Nos ancêtres, déclaraient-ils, labouraient autrefois à Okba, de concert avec les Beni Yala. Les Mehaya y ont cultivé ensuite de concert avec les Beni Mathar, puis ont été remplacés par les Cheurfa Moulay Hachem. Au moment de l'occupation de Berguent, nous sommes revenus à Okba, où nous avions labouré jusqu'à l'année dernière. Cette année, les Beni Yala sont venus réclamer leurs terrains. Nous nous étions entendus avec eux, lorsque récemment les Oursefan des Mehaya sont venus installer neuf tentes à côté des nôtres et ont refusé tout arrangement avec

1 Rapport du 20 décembre 1909.
2 A une trentaine de kilomètres au Nord de Berguent.

nous. Tous nos grains sont ensilotés à Okba et nous attendons la pluie pour commencer les labours. »

Les Fokra possèdent quelques terres labourables à Saheb el Ghar entre Berguent et Guefaït. Ils cultivent aussi à El Feïda, à mi-chemin entre la gara Soltana et le col du Metroh. Les Oulad Kaddour ont vendu, il y a de vingt-cinq à trente années, à Si Hammouada [1] leurs parts d'El Feïda. Ces deux fractions contestaient aux Oulad Bakhti la propriété d'Haci Mekhnès. Elles prétendaient que leurs aïeux avaient toujours labouré dans cette région et qu'ils avaient dû l'abandonner lorsqu'ils eurent des difficultés avec les tribus de l'Ouest, jusqu'au moment de l'occupation française. Les Oulad El Himmeur étaient cependant disposés à se départir de leurs revendications, si leurs voisins affirmaient, sous la foi du serment, leurs droits incontestables à la possession d'Haci Mekhnès. Une centaine de Bekhata avaient bien juré au marabout de Sidi Mohammed ben Aïssa que les terrains d'Haci Mekhnès n'avaient jamais été labourés que par leurs ancêtres, mais la tribu n'avait envoyé que des gens sans influence et qui ne pouvaient pas, d'après leurs adversaires, la représenter valablement. Ces derniers demandaient donc que le serment fut prêté par 60 Bekhata qu'ils désigneraient, lorsqu'auraient lieu les délimitations entre tribus.

Dans les revendications de cette nature, les commissions ont toujours tenu compte des besoins et des nécessités de la vie des indigènes et les terres d'Haci Mekhnès sont restées à la disposition des Oulad Bakhti.

Les Oulad Kaddour labourent à Fritis, à 7 ou 8 kilomètres au Sud de Berguent ; quelques tentes, en très petit nombre, ensemencent certaines parcelles à Tiouli.

En 1911, ils réclamaient dans la partie méridionale du poste la propriété des terrains de Tanneklouft et ceux de Bel Djerfan situés à quelques kilomètres au Sud du point d'eau d'Oglat Cedra.

Les Oulad Hammadi cultivent à Tiouli. La commission de délimitation en 1912 avait compris les terrains de cette fraction dans la partie attribuée aux Mehaya. En compensation, le caïd répartit, entre les indigènes lésés par cette mesure, les terres disponibles des parcelles affectées à la tribu.

Les Mehaya possèdent à l'Aïn des surfaces cultivables.

---

1 Marabout de Guefaït.

Les terrains irrigables de Refouria [1] appartiennent à leur groupement et à quelques Beni Mathar. C'est une assez bonne terre de labour. Elle est fertilisée par les eaux qu'amène en ce point un canal d'irrigation. D'après le cadi de Berguent, la seguia Refouria fut construite il y a une quarantaine d'années, sous le caïdat d'El Hadj Bou Bekeur, par des Mehaya des Oulad Embarek et des Haouara des Oulad ben Aïssa. Par la suite, elle fut comblée faute de soins. Puis, lors d'une disette, une partie des Haouara se retira chez les Maaziz de Marnia. Après l'occupation d'Oudjda, les Oulad Embarek et les Haouara restés à Berguent reconstruisirent la seguia et s'entendirent pour le partage des eaux. Ils firent vingt-sept parts dont huit échurent aux Beni Mathar et le reste aux Mehaya. Cette répartition a été enregistrée, à l'époque, à la mahakma de Berguent.

Il fut également convenu verbalement que le terrain d'El Refouria serait partagé et cultivé proportionnellement aux parts d'eau.

Mehaya et Beni Mathar cultivèrent de concert jusqu'en 1911. A cette époque, les Oulad Embarek cessèrent de travailler leurs parts et un Oudjdi s'établit à leur place pendant les deux années qui suivirent. Depuis, les Beni Mathar ont seuls labouré à El Refouria, donnant chaque année, comme redevance, une partie de leurs récoltes aux Mehaya. Des indigènes de cette tribu, au nombre desquels se trouvent Ben Ahmed ould Bou Bekeur et son frère El Hadj Miloud, ont proposé naguère au fils de Bou Amama, Si Tayeb, la vente de leurs parts de ce terrain.

En outre les fils d'El Hadj Saheli louèrent en 1907 à un banquier de Paris une grande superficie de terres qui limitent en partie à l'Ouest les cultures des Oulad Hammadi, d'Aouinet Rhiane, de Refouria. La location de ces derniers terrains fit même l'objet de négociations avec El Hadj Miloud. Mais ces importants espaces n'ont pas été mis en exploitation.

Il est assez difficile d'apprécier le rendement des cultures. Les statistiques spécifient, en 1914, que le produit des terrains irrigables aurait été de sept karoubas pour une, celui des terres non irriguées de trois et demi. En 1915,

[1] A 3 kilomètres environ au Nord-Ouest de Berguent sur la rive droite de l'oued El Haï.

le rendement de l'orge était de quatre à Berguent et de cinq à Tiouli ; celui du blé de sept karoubas à Berguent et à Tiouli [1]. Les années agricoles se suivent, cela est vrai, avec une irrégularité très grande dans ces contrées ; mais les listes statistiques sont parfois établies avec une certaine tolérance. Il est certain que le rendement n'excède pas en général dix quintaux par hectare.

Les indigènes font généralement cultiver par des khammès qui reçoivent, outre le cinquième de la récolte, la nourriture pendant les labours et la moisson. Faire l'exposé des méthodes agricoles en usage reviendrait à répéter tout ce que l'on a déjà pu dire de leur paresse native, des moyens rudimentaires dont ils disposent.

Nous nous contenterons de constater que l'étendue des terres cultivables est susceptible, dans une certaine mesure, de prendre plus d'extension. Les indigènes eux-mêmes profitant de la sécurité, n'ont pas hésité à mettre la charrue dans des parcelles vierges de toute culture.

En l'année 1912, ce sont les Oulad Sidi Moussa qui s'installent à Seridja, sur la rive gauche de l'oued El Haï et établissent des seguia en vue de la mise en valeur des étendues voisines. Ils exécutèrent sur l'oued un barrage important en maçonnerie que les eaux grossies de la rivière emportèrent à la première crue et dont on voit encore les ruines.

En 1915, c'est Si Tayeb qui entreprend, en amont des petites cascades, des travaux en vue d'irriguer, sur la rive gauche de l'oued, 400 hectares de terres. L'attribution au fils de Bou Amama d'un volume d'eau de 60 litres environ par seconde, débit maximum que pourra utiliser Si Tayeb avec les moyens dont il dispose n'offrira aucun inconvénient en un point où l'oued El Haï roule environ 150 à 200 litres. Tous ces terrains sont grevés de droits collectifs au profit des Beni Mathar.

C'est aussi l'Administration elle-même qui allouait, le 25 mai 1914, un crédit de 764 francs pour l'aménagement d'une seguia, qui devait à nouveau fertiliser le point de Berguent, à 3 kilomètres des sources. Mais le canal n'a pas été l'objet de travaux bien compris [2] et aucun résultat n'a été obtenu, sans grands inconvénients d'ailleurs. Si l'on peut espérer accroître en quantité la superficie des terres

---

1 Archives.

2 Les insurgés avaient déjà établi une seguia, aujourd'hui comblée.



labourées, nous estimons en effet que la première amélioration qui s'impose est une meilleure utilisation de celles dont les indigènes disposent.

Il ne faut pas se livrer à une appréciation exagérée, cependant, des étendues cultivables. Même dans cette région plus particulièrement favorisée, les terres de labour sont limitées. On ne peut se livrer à la culture sans irrigation et l'accroissement des superficies emblavées ne peut être subordonnée qu'à l'abondance des eaux [1]. Le rôle de pasteur reste celui qui assurera aux populations de ce pays leur véritable richesse.

La plaine de Berguent, si l'on en excepte les jardins militaires, paraît toujours *l'ager arbori infecundus* dont parle Salluste, le pays réfractaire à la culture des arbres. La végétation arborescente ne récrée pas l'œil par une masse de verdure et il n'existe que quelques parcelles complantées d'arbres. On y trouve des figuiers, des abricotiers, des grenadiers, des pommiers et même quelques pieds de vigne. Dans les jardins on cultive de la luzerne et des légumes, fèves, oignons, citrouilles, navets, tant pour la consommation que pour la vente.

Depuis notre installation les méthodes de culture ne se sont guère modifiées en matière d'arboriculture et de culture maraîchère. Cependant les indigènes retireraient un profit assuré de la vente des produits de leurs jardins et de leurs vignes.

Les Beni Mathar et l'Elevage

Les Beni Mathar demandent à l'élevage plus qu'à l'agriculture leurs moyens d'existence. L'élevage du mouton répond aux dures conditions du climat, à la nature de terres de peu de valeur, il reste la ressource essentielle de ces nomades.

Dans cette région tour à tour glacée et brûlée, bêtes et gens mènent une vie errante à la recherche des pâturages et des points d'eau.

Nulle part la végétation n'est très dense, mais le territoire permet à l'indigène de vivre et, parfois, assez largement.

---

1 On peut donner le chiffre de 2.000 hectares comme maximum de la superficie des terrains irrigables.

Les Beni Mathar trouvent sur le marché de Berguent un écoulement avantageux de leurs troupeaux et de leurs laines et, d'une manière générale, de tous les sous-produits. Avant ces derniers temps, une brebis se vendait de 20 à 23 francs. Aujourd'hui sa valeur est de 25 à 29 francs grâce aux cours élevés que la guerre européenne a fait naître jusque dans ces contrées.

Lorsqu'il dispose de fonds l'indigène ajoute même à ses revenus les profits certains de la vente d'animaux achetés plus ou moins amaigris pour les revendre avec bénéfice après deux ou trois mois passés dans les pâturages. On voit même les nomades les plus pauvres suivre les marchés et se borner à retirer un profit immédiat de la vente de quelques bêtes achetées à des prix avantageux.

En 1907, l'autorité militaire estimait que le cheptel des Beni Mathar avait plus que quadruplé par suite de notre présence. La plupart des chiffres de ce rapport paraissent exagérés. Il faut avouer que nous n'avons jamais été bien fixés sur la richesse en troupeaux de ces nomades avant l'occupation. D'après les taxes perçues sur le bétail, le cheptel ovin paraît être resté stationnaire pendant la période 1907-1913. En 1907, les droits de pacage se sont élevés à 2.613 fr. 65. En 1903, ils étaient de 2.397 francs et en 1913 le zekkat a rapporté 2.698 fr. 25 [1].

Nous savons que la taxe de pacage représentait à peu près le montant total de ce que la tribu aurait eu à verser si elle avait été soumise à l'impôt zekkat.

Le tableau statistique suivant fera ressortir les variations du troupeau dans ces dernières années :

	1912	1913	1914	1915	1916
Moutons ..	4.795	6.593	8.190	6.078	6.206
Chèvres ...	590	768	1.145	793	760
Bœufs.....	484	427	548	521	607

L'examen de ce tableau permet de constater que l'élevage des bœufs est en progression presque constante et que celui des ovins n'a pas pris depuis quatre ans une plus

1 En 1916 il a atteint 3.359 francs.

grande extension. En 1914, on dépassa 8.000. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint pour retomber au chiffre antérieur.

Il ne faut pas trop se hâter en effet de considérer une augmentation comme définitive. Les indigènes sont à la merci du climat. L'absence de pluies et la pénurie de pâturages, qui en est la conséquence, les froids rigoureux, surtout après une période de sécheresse absolue, entraînent une mortalité souvent considérable dans le cheptel toujours sans abri. Cette année nous avons vu encore la presque totalité des agneaux mourir de misère physiologique. En 1913, la sécheresse persistante avait aussi fini par aboutir à une disette fourragère très grande. En 1913, un mouton se vendait de 4 à 5 francs et un agneau ne trouvait pas preneur pour 10 ou 20 sous.

*
* *

La présence des chèvres dans les troupeaux constitue un revenu pour les indigènes. Ces animaux font l'objet d'un élevage assez important et donnent lieu à des transactions commerciales. Les chèvres fournissent du lait à leurs propriétaires, qui ne répugnent pas d'utiliser leur viande dans l'alimentation. Leur poil, mélangé à la laine du mouton, sert à confectionner les tentes. Leur faible quantité de lait a surtout pour cause l'insuffisance des ressources en pâturages. Tant que les pasteurs indigènes n'auront pas amélioré leurs terrains de parcours, les tentatives susceptibles d'être faites pour mettre en leurs mains une race perfectionnée seront inutiles.

*
* *

Installés dans une région riche en eau et en cultures, les Beni Mathar pratiquent, sur une assez grande échelle, l'élevage du bœuf. Comme il faut à cet animal de l'eau et du fourrage, son élevage n'est possible qu'autour de points limités.

Petits de taille, au pelage sombre, les bœufs sont utilisés comme bêtes de trait, de labour et de charge. Cette race robuste, sobre et endurante s'engraisse facilement et donne en viande la moitié de son poids.

L'amélioration des ressources des terrains de parcours, le développement de l'élevage sont l'objet des préoccupa-

tions de l'autorité. Parmi les mesures prises pour développer l'utilisation des pâturages, nous signalerons le creusement et l'entretien des puits d'où les bergers retirent l'eau avec leurs guerbas pour remplir l'abreuvoir construit à côté.

Dans le but d'encourager la production des races ovine, bovine et de basse-cour, une distribution de primes à l'élevage a lieu chaque année dans un concours local où sont admis les Européens et indigènes du territoire.

Les animaux sont, nous l'avons dit, à la merci du climat. Ils passent la nuit dehors, supportent le vent, la neige et la pluie et, à la suite d'une grande disette, le froid entraîne une mortalité considérable. Il sera difficile de créer des abris sur ces vastes étendues où le nomade ne séjourne que quelques jours, obligé de chercher de nouveaux pâturages pour ses troupeaux.

Mais une autre amélioration, qui aurait des résultats heureux pour l'ensemble du cheptel, paraît facile à obtenir. Les Beni Mathar se trouvent dans les conditions les plus avantageuses pour suppléer à l'absence de pâturages.

N'existe-t-il pas en effet dans la plaine de l'Aïn une étendue de terrains non ensemencés et suffisants pour permettre de procéder à la constitution d'approvisionnements de fourrages et assurer l'alimentation des animaux pendant les années défavorables ? La luzerne, les betteraves viennent très bien et, sur certains points, il serait possible d'assainir quelques parties marécageuses et d'obtenir par l'irrigation de véritables prairies artificielles.

Le troupeau, disposant de réserves, mieux nourri, résisterait avec succès, pendant une saison sèche aux rigueurs de l'hiver, à la pénurie des ressources en pâturages.

Enfin pour arriver à une amélioration des races bovines, l'Administration, en dehors des primes en argent qu'elle distribue, a mis à la disposition des indigènes des sujets de la race de Guelma destinés à opérer le croisement du cheptel local. L'introduction de taureaux ne pourra donner de résultats pratiques tant que les indigènes seront à la merci des disettes fourragères et de leurs conséquences. Indolents et fatalistes, les nomades, qui assistent impuissants à la mortalité de leur cheptel, reconnaîtront-ils qu'ils ont intérêt à changer leurs méthodes ? Il n'y faut pas trop compter et nous ne croyons pas que cette hypothèse puisse être envisagée de sitôt.

Généralement les Beni Mathar confient à des bergers la

conduite de leurs troupeaux et les suivent l'hiver dans leurs déplacements nombreux. Le gardien d'un troupeau reçoit un mouton pour dix agneaux nés des brebis dont il a la garde ; il est nourri et vêtu.

D'ordinaire les indigènes conservent l'hiver leurs bœufs près de leurs tentes ; l'été, ils les envoient au pâturage. Les bergers sont payés 1 franc par tête tous les trois mois, sans préjudice des avantages concernant l'alimentation et l'habillement.

Les Beni Mathar, en raison de leur genre de vie à demi sédentaire, ne possèdent que peu de chameaux. L'effectif était de 30 en 1916.

Par contre, on trouve chez eux une centaine de chevaux [1]. Cet animal devient de plus en plus une bête de luxe que l'indigène transforme en animal de trait et qui constitue une marque extérieure de richesse. La tribu n'a plus à se défendre contre les incursions de ses voisins ou à se livrer encore à de profitables razzias.

L'Administration du Protectorat, soucieuse d'augmenter la quantité et la qualité du cheptel chevalin, met chaque année à la disposition des indigènes des étalons de valeur. Outre la gratuité des saillies, elle accorde annuellement des primes aux plus belles juments suitées du produit de ses étalons. Des primes sont aussi accordées pour les poulains et pouliches âgés de deux ans et des crédits importants affectés à la création de courses destinées à entretenir chez l'indigène le goût du cheval. Enfin l'Etat, pour encourager l'élevage, achète les produits à des prix assez rémunérateurs.

Malheureusement, beaucoup de juments du pays sont très médiocres et ne paraissent pouvoir être employées utilement qu'à la production du mulet. Afin de favoriser cet élevage, des baudets étalons kabyles ont été mis à la disposition des populations du poste [2].

Rappelons en terminant qu'il y avait 236 ânes chez les Beni Mathar.

Les Impôts

Avant notre apparition dans ces contrées, le paiement de l'impôt fut toujours en réalité, lorsqu'il était perçu,

1 Quatorze chevaux et soixante-seize juments en 1915.

2 On comptait 16 mulets en 1916 dans la tribu.

une redevance volontaire des tribus. Au commandant Dinaux, qui leur expliquait le principe des taxes du marché, les Beni Guil répondaient, en 1908, par l'organe de la plupart de leurs notables, qu'ils se soumettaient à ces droits, parce qu'ils les supposaient venir de nous seuls, mais qu'ils ne voulaient en rien aider un sultan que la plupart d'entre eux ne reconnaissaient pas.

On ne peut nier cependant que l'action du pouvoir sur les Beni Mathar ne se soit exercée d'une façon assez efficace pour obtenir une contribution de cette tribu. Ce sont les chioukh qui percevaient ces redevances et les portaient à Fez ou à Oudjda [1].

Depuis 1904, les Beni Mathar ne payaient pas d'impôts au Makhzen. Ils bénéficiaient cependant des points d'eau créés avec les ressources de la commune de Méchéria. Ils trouvaient auprès de nous une protection qui leur avait toujours manquée et jouissaient, par suite de notre présence, d'une ère de paix et de tranquillité des plus favorables au développement de leur cheptel.

C'est en s'inspirant de ces considérations que le commandant supérieur Pein posa, le 19 février 1906, le principe du paiement de la taxe de pacage par les indigènes marocains faisant pâturer leurs troupeaux sur le territoire du cercle. Cette taxe, instaurée dans le cercle de Méchéria par délibération de la commission municipale en date du 6 novembre 1904, s'appliquait aux troupeaux étrangers et était due par tous les indigènes dont la présence dans les pâturages communaux dépassait une période de huit jours. Elle se calculait sur le taux de l'impôt zekkat. Le général Lyautey approuva, dans le courant de 1906, le paiement de la taxe de pacage par les Beni Mathar.

Les chioukh ne firent aucune difficulté pour fournir les listes de recensement en vue de la perception des redevances qui devaient incomber à la tribu au moment où elle se trouvait sur le territoire du cercle de Méchéria. Chaque chef de fraction était avisé de la somme dont il était redevable d'après le recensement du cheptel. Il était chargé de la percevoir et l'expédiait ensuite directement au receveur des Contributions diverses d'Aïn Sefra.

Le produit des taxes de pacage ne pouvait être affecté qu'aux travaux d'entretien des puits, des citernes, des

---

1 Depuis Ahmar Lahia, l'impôt était partagé proportionnellement et à raison de 20 à 50 francs par tente.

pistes qu'utilisaient les animaux. Les chioukh collecteurs jouissaient du privilège d'être affranchis du paiement de cet impôt.

Sa perception ne donna jamais lieu à aucun incident et les Beni Mathar l'acquittèrent jusqu'en 1910. En 1909, la Caisse des Perceptions et Régies chérifiennes fonctionnant à Oudjda, les indigènes payèrent cette année à l'adresse du Gouvernement chérifien la contribution qu'ils versaient depuis deux ans à la commune mixte de Méchéria.

En 1910 d'autres dispositions allaient être prises. Une commission composée des représentants de l'autorité française, de fonctionnaires du Makhzen et de notables indigènes s'était réunie à Oudjda et avait arrêté les principes qui devaient servir de base à la réorganisation du système des impôts de l'Amalat. La conséquence des travaux de cette commission fut de faire acquitter alors par les Beni Mathar le zekkat et l'achour.

Au titre du zekkat, les moutons et les chèvres sont frappés par tête d'une contribution de 25 centimes. L'égalisation de la taxe constitue un traitement de faveur pour la race ovine. La taxation des bœufs est fixée à 2 francs par tête et celle des chameaux à 4 francs. Les animaux imposés sont ceux-là mêmes qui ont été désignés par la tradition prophétique. Les coutumes locales n'y ont pas ajouté les chevaux, mulets et ânes, taxés en beaucoup d'autres pays musulmans, notamment sur le littoral atlantique.

L'achour consiste dans la perception de la dîme des récoltes et grève l'orge et le blé. Les autres graminées, maïs, sorgho, les cultures maraîchères et arborescentes ont été éliminées par la commission. Leur imposition a paru prématurée.

Le recensement du cheptel et des cultures est l'œuvre du caïd, qui a droit à une rémunération constituant en quelque sorte le traitement de ce chef indigène. Elle consiste en un dixième additionnel du principal.

Comme il importe d'assurer la sincérité et l'intégrité des opérations du caïd, elles sont soumises au contrôle des officiers du Service des Affaires indigènes.

A ces impôts il faut ajouter la taxe des prestations qui, comme le zekkat et l'achour, est perçue en argent. Cette taxe, que les Beni Mathar doivent acquitter depuis 1913, a pour but de permettre l'exécution ou de pourvoir à

l'entretien de travaux d'utilité communale, notamment des pistes et des points d'eau. Ces travaux doivent, autant que possible, être exécutés dans la tribu au prorata des sommes versées. Les hommes seuls de 18 à 55 ans sont imposés à raison de 2 francs par tête.

Des cas d'exonération de l'impôt ont été prévus par le règlement et les autorités s'inspirent dans leur application d'une grande bienveillance. Des états de dégrèvement peuvent être établis pour constater les pertes imputables aux dégâts causés par la grêle, la sécheresse, l'incendie ou une invasion de criquets.

Les Influences religieuses

L'on sait quelle fut généralement l'influence et la vénération dont jouissaient les marabouts au milieu de ces populations livrées à l'anarchie. Ce que l'autorité des sultans ne put obtenir, ils l'imposaient par leur prestige. Ils étaient les arbitres de beaucoup de causes et leurs jugements étaient acceptés sans conteste. Ils recueillaient des ziaras ou aumônes parmi leurs serviteurs, prompts à les suivre au moindre signe et vivant dans une indépendance effective.

Depuis quelques années, les tribus ne donnent pas autant que par le passé et montrent un peu moins d'enthousiasme pour leurs marabouts. Le chef de poste de Berguent le constatait en 1911 dans les termes suivants : « Avant notre installation dans la région, les marabouts de Guefaït en étaient véritablement les seigneurs. Les ziaras affluaient. De nombreuses touizas mettaient en valeur leurs terrains. Le règlement de toutes les questions intéressant les individualités leur procurait de larges bénéfices. Cette situation a changé depuis deux ans. Il ne reste plus que les ziaras dont l'abondance a diminué et diminuera encore.» Il semble que l'importance des attributions seigneuriales et religieuses des marabouts de Guefaït est exagérée. Ce qui est certain, c'est que le prestige séculaire des marabouts est bien effacé et que cette situation a eu pour résultat de se traduire par une diminution sensible de leurs revenus.

Il ne faut pas en attribuer la cause à de la tiédeur des indigènes pour leurs personnages religieux, à un déta-



chement progressif de leurs anciennes traditions. Les marabouts représentent une force qui s'est trouvée annihilée par la prépondérance que nous avons acquise depuis notre apparition dans ces contrées.

Si Ahmed ben El Hosni, chérif d'Ouezzan, ayant, au commencement de 1910, sollicité l'autorisation de percevoir des ziaras à Berguent, le chef de poste, appelé à donner son avis, fit remarquer en outre dans sa réponse qu'en sus des taxes du marché au titre chérifien, les Beni Mathar étaient astreints à payer l'impôt. « Ils sont peu nombreux, ajoutait-il, et ont leurs marabouts propres, ils se dispenseront sans inconvénient de la visite du parent du chérif d'Ouezzan. »

Les Beni Mathar ont parmi eux quelques tentes de marabouts. Le chef d'un des groupements maraboutiques, qui vivent au milieu de la tribu, est Si Mohammed ben Tahar qui possède, chez les Oulad Kaddour principalement, une certaine influence. Il est issu d'un pieux personnage nommé Sidi Brahim, des Mrabtin Oulad Sidi Ahmed El Habib du Tafilalet, qui vint s'installer, il y a plus d'un siècle, dans la contrée. Le gros mûrier, les arbustes buissonnants situés à proximité des sources sont les vestiges du jardin du marabout. Il existe dans ces parages le tombeau de Sidi Brahim. Ses descendants actuels sont Si Mohammed ben Tahar, oukil de la koubba de son aïeul, âgé aujourd'hui d'une soixantaine d'années et son cousin Si Brahim Bel El Hocine qui vit à Tadouaout, parmi les Keloufiin des Beni Yala, où se trouvent les tombeaux de quelques-uns de ses ancêtres. Avant l'occupation de Berguent, Si Mohammed et Si Brahim avaient toujours été exemptés de l'impôt par le gouvernement marocain. Lorsqu'il s'agit de payer les taxes de pacage, l'autorité française maintint, en 1908, la mesure bienveillante dont ils étaient l'objet de la part des souverains chérifiens.

Les Oulad Sidi Abderrahman forment la seconde fraction maraboutique, qui a une influence relative sur la tribu des Beni Mathar. Ils vivent, nous l'avons écrit, au milieu des Oulad ben Aïssa. La koubba de leur ancêtre, Sidi Tahar ben Mahi, s'élève à 3 ou 4 kilomètres de Berguent sur une petite éminence et non loin de l'oued qui coule à l'Ouest, avant son confluent avec l'oued Haptaia. A droite du mausolée se trouvent les ruines de la maison du marabout.

La seconde koubba qu'on aperçoit à proximité vers le

Sud est celle de Sidi Daoud, qui vivait au v[e] siècle de l'hégire. Des prodiges attribués à ce marabout, il ne reste aujourd'hui que le souvenir d'un miracle accompli par ce saint personnage. On raconte en effet qu'un indigène ayant accusé un de ses contribules du vol d'une chèvre, il déféra au serment l'auteur prétendu de ce méfait. Les deux adversaires étaient à peine arrivés au mausolée du saint, que la chèvre faisait entendre des bêlements plaintifs dans le ventre de l'inculpé, ainsi convaincu du larcin qui lui était reproché [1].

Les Oulad Sidi Abdelkader Moussa, fraction maraboutique des Oulad en Nehar, comptaient aussi des serviteurs religieux chez les Beni Mathar. Mais l'influence des marabouts de Kenadsa est encore prédominante dans la tribu. Si Brahim ben Mohammed ou ses représentants continuent à percevoir plus ou moins irrégulièrement les ziaras de la part de cette tribu vassale de ses ancêtres. La zaouïa est propriétaire dans la plaine de l'Aïn de terrains de culture sur le territoire des fractions des Oulad Hammadi, Oulad ben Aïssa et Fokra et compte trois mokkadems dans la tribu.

A l'Ouest, et près du village, se trouve une koubba élevée à la mémoire de Sidi Abdelkader el Djilani et sur l'emplacement où, dit-on, le grand saint de l'Islam a fait sa prière. Chaque année les indigènes se réunissent, d'habitude après la moisson, autour de la koubba et égorgent, en l'honneur du Djilani, un ou deux bœufs qui servent à la préparation de nombreuses guessaa de couscouss.

Enfin la fraction maraboutique des Kodia fournit depuis plusieurs générations les cadis à la tribu des Beni Mathar. Né en 1871, le chef actuel de cette famille, Si Bou Azza Ben El Hadj Mohammed, exerçait la charge de cadi avant l'occupation française. Il avait été librement choisi par tous les indigènes de la contrée et son aïeul, ainsi que son père, avaient joui de la même situation. Si Bou Azza, qui a fait ses études à la médersa de Mazouna, commune mixte de Renault, avait rendu des services à l'autorité de Berguent pour le règlement des questions litigieuses. En 1907, lorsque fut créée la mahakma annexe, il fut, avant d'être investi de ses fonctions actuelles, nommé bach adel

---

1 Cité par le lieutenant Gaquière.

par le Gouverneur de l'Algérie. Les tribus placées actuellement sous sa juridiction de cadi sont celles dont est composé le poste de Berguent. Si Bou Azza s'occupe en outre des affaires du village et des différends qui peuvent s'élever entre les indigènes de passage.

En octobre 1914, la Rachidia, réunie en assemblée générale, votait à l'unanimité son attachement à la France et une protestation contre les agissements de la Turquie. Si Bou Azza s'honora dans cette circonstance en prononçant un patriotique discours. Il s'est d'ailleurs fait dans l'Ouest une réputation de magistrat probe et intègre.

En dehors du cadi, les affaires criminelles étaient soumises, comme dans les pays musulmans, à l'arbitrage de la djemaa qui jugeait les crimes et délits de droit commun. Parmi les vieilles coutumes en usage pour le règlement des affaires graves nous signalerons les pénalités édictées par la dia.

L'impôt du sang chez les Beni Mathar était fixé de la manière suivante. Pour un homme, l'usage était de donner aux parents de la victime 80 moutons, 8 bœufs ou vaches et une parcelle de terre de la contenance d'un quart de charrue. Pour une femme la dia s'élevait à la moitié de cette amende. Le produit en était toujours partagé entre la djemaa et le parent mâle le plus proche de la victime. Il n'était pas permis d'accepter une dia uniquement payable en argent. Le meurtrier devait en outre pourvoir aux funérailles et il ne pouvait reparaître dans la tribu qu'après avoir satisfait à ces obligations [1].

Parmi ces populations livrées à une vie de troubles et d'aventures, les Beni Mathar jouissaient de la plus mauvaise réputation. Ils n'attendaient que l'occasion pour piller les caravanes et les passants et le fruit des rapines, les profits des brigandages étaient préférables pour eux aux profits certains de la culture. Les Renanema, dont on les a dit originaires, sont renommés pour leurs instincts de pillage. Mais à la rigueur ces mœurs perverses s'expliquent par la misère de ces nomades sahariens. Dans la région de l'Aïn où les conditions sont très favorables à la culture du sol, où des sources abondantes assurent aux indigènes des eaux suffisantes et de belles moissons, la passion des Beni Mathar pour le vol n'a d'autre cause que leurs penchants naturels.

1 Archives.

L'amélioration qui résulta de notre installation à Berguent ne fut pas aussi rapide qu'on pourrait le croire. En 1910, le chef de poste constatait que les Beni Mathar avaient besoin d'être sévèrement tenus. « Se sentant, écrivait-il, à l'abri de représailles par suite de notre présence, ils auraient la tendance de mettre en coupe réglée les campements qui se rapprochent de nous ou les gens qui viennent sur notre marché [1]. »

Ces instincts de violence dominaient d'ailleurs chez d'autres tribus marocaines. En 1910, les Beni Fachet avouaient sans détours que, comme coupeurs de routes et comme bandits, ils s'étaient irrémédiablement aliénés tous leurs voisins [2].

Le temps des razzias, des alertes continuelles n'est plus. La nature de l'indigène est lente à se transformer ; mais de cette existence agitée il ne restera plus bientôt, à notre contact, espérons-le, que le souvenir sans mélange d'un regret, d'une amertume.

Les Cheurfa

Cette monographie ne serait pas complète si nous ne disions quelques mots d'une petite tribu d'une trentaine de tentes, les Cheurfa, qui possèdent à Ras el Aïn leurs terrains de culture.

Ces turbulents nomades sont originaires de Tiout. Un de leurs ancêtres, Moulay Mohammed Ben Abdelmalek, était venu se fixer vers la fin du XVIIIe siècle dans la région des ksour. Il habitait autrefois le Tafilalet et descendait de Moulay Abdallah, un des fils de Moulay Cherif ben Ali, de qui sont également issus les souverains actuels du Maroc.

Les Cheurfa expliquent de la manière suivante le motif de la migration de Moulay Mohammed. « Leur ancêtre étant allé à la chasse, emmena avec lui ses lévriers qui portaient au cou des colliers d'or. Tout en chassant, ce saint personnage fit la rencontre du fils du marabout, Si Ahmed bel Habib, qui se livrait au même exercice, également avec des lévriers porteurs de colliers d'or.

---

1 Archives, 3 avril 1906.
2 Archives, 1er juin 1910.

Furieux de voir les chiens du marabout ornés de colliers semblables à ceux des siens, Moulay Mohammed ben Abdelmalek tua ce jeune homme. Si Ahmed bel Habib, en apprenant la mort de son fils, fit une prière pour demander à Dieu la punition du meurtrier. A partir de ce moment celui-ci se vit privé de toute postérité. Accablé par cette malédiction, il se décida à venir implorer la clémence du père de sa victime. Répondant à ses supplications le marabout lui dit : « Tu as tué mon fils et pour « cela j'ai demandé à Dieu de te punir en te privant de « postérité, mais tu peux aller dans l'Est à un endroit « appelé Tiout, que tu peupleras de tes descendants [1]. » Moulay Mohammed, se conformant à cette invitation, prit la route du ksar de Tiout et c'est sa descendance qui forme aujourd'hui la petite tribu des Cheurfa. »

En écartant le côté merveilleux de cette légende, un meurtre odieux amena jadis l'ancêtre des Cheurfa dans une contrée, où ils ne cessèrent de représenter l'élément hostile à notre influence. L'asile donné par ces nomades à nos dissidents, à une foule de malfaiteurs, l'aide qu'ils leur avaient prêtée en diverses circonstances méritaient déjà une répression, lorsqu'ils eurent à se reprocher un nouveau crime. Le 24 janvier 1881, cinq cavaliers des Cheurfa blessèrent mortellement Si Mohammed ben Mohammed ben Miloud, frère du chef de la zaouïa de Tiout. A la suite de cet assassinat, la tribu fut contrainte de quitter le pays et de chercher un refuge dans l'Ouest.

Les Cheurfa se divisaient alors en deux fractions : les Oulad Moulay Ali et les Oulad Moulay Hachem. Les premiers étaient sous la dépendance de Moulay Smaïn ben Ali ; Moulay Kaddour bel Hachemi était le chef de l'autre fraction.

Les émigrés sollicitèrent des secours du Sultan, en faisant valoir les liens de parenté qui les unissaient au monarque chérifien. Celui-ci établit à Ras el Aïn les deux fractions de la tribu.

A la fin de 1882 et au mois de mars 1884, un certain nombre de tentes rentrèrent du Maroc et revinrent se placer sous notre autorité. Elles n'avaient pas à se reprocher d'avoir pris une part effective à l'assassinat du marabout de Tiout. Elles furent organisées en 1893 sous

---

1 LAMARTINIÈRE et LACROIX, t. II, pp. 323 et 324.

le commandement de Moulay El Arbi bel Hachemi, frère de Moulay Kaddour ; mais cette organisation fut de courte durée. Ces tentes, reprenant bientôt leur indépendance, s'enfuirent un an après de leurs campements et allèrent rejoindre dans l'Ouest les fidèles de Moulay Kaddour. Moulay El Arbi avait voulu s'opposer à ce départ. Il fut emmené de vive force par ses administrés qui l'avaient préalablement enchaîné.

Les jardins et cultures que les Cheurfa possédaient à Tiout ayant été séquestrés par les autorités d'Aïn Sefra, ils demandèrent au sultan Moulay El Hassan d'intervenir auprès du Gouvernement français pour obtenir la restitution de leurs biens. Le Sultan leur répondit par la lettre suivante :

« A nos très gracieux parents les Cheurfa Oulad Moulay Abdelmalek Smaïn.

(Salutations.)

« Nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous exposez le dommage qui vous est causé par le Gouvernement français du fait de vos jardins et de vos cultures, et dans laquelle vous nous demandez d'intervenir en sorte que cela cesse et aussi de vous octroyer un rescrit chérifien qui vous confère des égards et des honneurs.

« En conséquence, Dieu vous a gratifiés en compensation des biens que vous avez perdus de ceux que nous vous avons donnés à Aïn Beni Mathar. Eloignez-vous de vos anciennes terres.

« 3 Chabane 1302 (18 mai 1895) [1]. »

Avant notre occupation de Berguent, les Cheurfa Moulay Ali avaient dû fuir à Oudjda pour échapper à la vengeance du Prétendant. Depuis quelques années, les Oulad Moulay Hachem, moins compromis que leurs frères dans l'assassinat du marabout, avaient obtenu leur pardon et étaient rentrés à Tiout, abandonnant à leurs frères la jouissance de leurs parts de terre de l'Aïn. Le 12 février 1905, les Oulad Moulay Ali, au nombre de trente tentes, vinrent se placer sous notre protection et rentrèrent d'Oudjda pour entreprendre les labours de leurs terrains.

Ils ne devaient pas tarder à nous créer, comme autrefois

1 Archives.

à Tiout, des embarras. C'est ainsi que le 1[er] novembre 1905, une partie des Cheurfa guidait la harka du Makhzen, qui attaqua à Meridja une caravane des Oulad Amor revenant du marché de Berguent. Cette attitude ne pouvait être tolérée. Les indigènes compromis, principalement Ahmed ould Moulay Smaïn et des gens de son douar, furent expulsés de Berguent par le commandant Monot et contraints de chercher un refuge auprès de leurs amis d'Oudjda.

A cette époque cinq tentes séparèrent leur cause de celle de leurs frères. Elles allèrent camper avec les Oulad Sidi Abdelhakem et continuèrent pendant plusieurs années à lier leur fortune à celle de Si Allal.

Au commencement de 1907, après avoir vigoureusement bataillé pour le Makhzen et avoir perdu de nombreux chevaux, les Cheurfa paraissaient s'être éloignés de l'amel d'Oudjda et de ses amis les Angad. Moulay Smaïn et toute sa famille campaient à Guenfounda avec les Mehaya. Comme nous l'avons vu, la nécessité d'avoir des pâturages avait obligé, à la même époque, de nombreux nomades à transporter leurs campements dans cette contrée.

Le moment parut favorable pour se départir de la rigueur imposée. La mesure d'expulsion prise contre les Cheurfa fut rapportée ; mais la faveur qui leur était octroyée ne semble pas avoir eu une heureuse influence sur le chef de cette fraction indigène, enclin à l'insubordination. L'autorité supérieure crut devoir assigner en effet bientôt la localité de Berguent à titre de résidence obligatoire à Moulay Smaïn, représenté comme un élément d'agitation et de discorde. Le 23 septembre, le chérif fut toutefois autorisé à résider avec sa famille aux Aouinet. Le Commissaire du Gouvernement, en informant l'autorité de Berguent de cette décision, avait exprimé l'espoir que Moulay Smaïn, fatigué de la vie d'aventures, apprécierait la mesure bienveillante dont il était l'objet ; mais le turbulent chérif ne pouvait se résigner à vivre sans montrer les mêmes tendances. Il ne tardait pas à donner asile, ainsi que son frère Ali ben Larbi, dans leurs tentes mêmes, à trois malfaiteurs qui, à Msakhskha, avaient dépouillé un indigène de quelques ovins et d'une ânesse chargée et à donner une nouvelle preuve de ses penchants.

La petite tribu des Cheurfa, placée sous le commandement de Moulay El Habib ould Moulay Smaïn, a été ratta-

chée, à la fin de 1914, au caïdat des Beni Yala Oulad Moussa ben Amor. Elle nomadise dans la région occupée par ces derniers et par les Mehaya et dresse ses campements à Tiouli ou à Djerada, au Nord de Berguent. D'après les rôles statistiques de 1912, le groupement comprenait 126 personnes, qui possédaient 24 chameaux, 181 chèvres et 409 moutons.

Le terrain que détiennent les Cheurfa El Alaouine à Berguent et qui leur a été concédé par le sultan Moulay Hassan, en compensation des biens situés en Algérie, a une étendue de 50 hectares environ. Il s'étend à l'Ouest des jardins militaires entre la seguia Halg el Hassel et l'oued Haptaia. La propriété de ces terres ne leur est pas contestée par leurs voisins. A peine les Oulad Hammadi élèvent-ils de vagues revendications sur la possession de deux petites parcelles de ce domaine [1].

Les Cheurfa ont une part de l'eau de Ras el Aïn. Ils la conduisaient autrefois dans leur propriété au moyen du barrage et de la seguia dits des Cheurfa. Le capitaine Perrin, commandant le groupement de Berguent, ayant estimé que le barrage, situé à 100 mètres en aval du point d'eau de Ras el Aïn, faisait refluer les eaux en amont en quantité assez considérable pour amener la contamination des sources captées pour l'usage des troupes, fit démolir en partie cet ouvrage. De ce fait les eaux n'alimentèrent plus la seguia et les terrains, n'étant plus irrigués, restèrent en friche pendant quatre ans. A la fin de 1913, le chef de poste de Berguent conseilla aux Cheurfa d'établir un barrage en amont des sources réservées à la troupe et de conduire les eaux ainsi accumulées, au moyen d'un aqueduc sommaire, en aval du captage d'eau de la garnison et jusque dans le lit de leur seguia. Cette mesure, déjà proposée par l'autorité locale au commencement de 1911, permit de donner satisfaction enfin aux divers usagers des sources.

La valeur du domaine des Cheurfa est loin d'être uniforme. Vingt hectares environ sont cultivés et le reste n'a jamais servi que de pâturage. Les jardins militaires

1 Les Cheurfa possèdent aussi quelques cultures à Tiouli.

voisins permettent de constater qu'on peut tirer un remarquable parti des terres de cette nature.

Consulté sur la partie juridique du dahir du 18 mai 1895, le cadi d'Oudjda a estimé qu'il était inopérant pour conférer aux Cheurfa la propriété incommutable et même la jouissance de l'immeuble, faute d'avoir été renouvelé selon l'usage par les sultans qui se sont succédés depuis Moulay El Hassan. Pour des raisons d'équité, le Haut Commissaire chérifien estima que la jouissance de ce domaine devait être maintenue à ces nomades. En conséquence de cette manière de voir, le terrain appartient au Makhzen, mais, jusqu'à nouvel ordre, les Cheurfa El Alaouine sont considérés comme détenteurs à titre précaire. Par suite, le Domaine pourra, dans un intérêt général, disposer de l'immeuble sans avoir à verser aucune indemnité aux occupants, qui ne peuvent en disposer, de tout ou de partie, au profit de tiers, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit. Cette occupation, qui pourra prendre fin, au gré de l'Administration, en prévenant les Cheurfa trois mois à l'avance, est grevée d'une redevance annuelle d'un franc payable à la Caisse des Perceptions et Régies chérifiennes, pour bien spécifier le droit de propriété du Makhzen [1].

Les Cheurfa ont construit une casbah à proximité de leurs terrains de culture, sur un point appartenant à Si Mohammed ben Tahar, point que les indigènes appellent dans le pays le « Harim » de la propriété de Sidi Brahim. D'après les usages locaux, le « Ḥarim » est toujours respecté.

Lié par une autorisation ancienne, Si Mohammed ben Tahar ne proteste pas contre l'installation de la casbah et ne fait pas valoir ses droits sur les voies qui y conduisent ; mais il revendique toutes les fois que l'occasion se présente la possession des terres qui entourent la casbah, sur lesquelles il a fait lui-même à différentes reprises quelques travaux de culture.

Les Cheurfa n'ont pas seuls contribué à la construction de cet immeuble, il y a environ vingt-cinq ans. Ils admi-

1 Décision du Haut Commissaire du 11 février 1914.

rent, à titre d'associés : El Maati, originaire de la Chaouïa, El Bachir ould Guettaa, Hamyan dissident et El Ali ben Medjbeur de Tiout, rentré depuis et aujourd'hui décédé. Après l'édification de la casbah, le partage fut fait proportionnellement à la contribution des associés, qui reçurent chacun la jouissance d'une partie déterminée de l'ouvrage. Les Cheurfa ne sont donc proprétaires que d'un lot pouvant approximativement être évalué aux trois cinquièmes de l'immeuble.

La partie attribuée aux parents du Sultan abrite actuellement certains des fils de Moulay Smaïn et leurs familles. Quelques pans de mur révèlent seuls aujourd'hui, au Sud-Ouest de la casbah l'existence de la demeure d'El Bachir ould Guettaa. Le sort de cette enceinte est peut-être réservé un jour à toutes ces constructions dont l'existence ne répond plus aux nécessités pour lesquelles elles furent jadis édifiées.

C. GALINIER.

L'Avenir de l'Élevage et du Commerce d'Exportation du Mouton

ABATAGE SUR PLACE ET FRIGORIFICATION

INTRODUCTION

Les années pastorales heureuses nous montrent, de façon tangible, les richesses de notre élevage colonial dans l'Afrique du Nord. Les régions à moutons sont en quelque sorte mitoyennes des régions à céréales, et comme le blé et la viande constituent la base indispensable de l'alimentation de l'homme, elles sont l'objet constant des soucis de leurs producteurs respectifs, l'agriculteur et l'éleveur. C'est un fait notoire que l'élevage du bétail recule devant la colonisation. Toutes les terres livrées à la grande culture sont fatalement soustraites aux régions des parcours.

Si dans l'Afrique du Nord, en Algérie notamment, la bande de terre livrée à la production agricole proprement dite, et qui est connue sous le nom de Tell ou de région tellienne, entretient encore et surtout des troupeaux de gros bétail, elle n'offre pas à l'élevage du mouton les conditions favorables à la production de ce petit ruminant.

De sorte que le troupeau ovin se trouve en réalité rejeté dans la région mitoyenne sud-tellienne, dans la bande des steppes englobés sous le nom de Hauts Plateaux.

Il semble que la colonisation ou la mise en valeur exclusivement agricole du sol de l'Oranie trouve sa limite au Sud de Saïda, suivant une ligne qui passerait par ce centre, parallèlement à la côte méditerranéenne.

Là nous entrons dans une région sèche, essentiellement favorable au mouton, non seulement au point de vue du climat, mais aussi au point de vue des subsistances naturelles spontanées du sol.

Au Nord donc, dans le Tell, grenier à céréales, au Sud, réservoir merveilleux à viande.

Nous n'envisagerons dans cette note que la région propre à l'élevage du mouton.

Nous avons maintes fois noté combien notre troupeau ovin est admirablement adapté, sur les Hauts Plateaux, aux conditions du milieu où il évolue depuis un nombre incalculable de générations. Nous avons également montré que nos moutons du Sud ne le cèdent en rien comme saveur et comme finesse de grain à leurs congénères de la Métropole. C'est en raison de leur transplantation dans la Métropole que nos moutons perdent de leurs qualités natives ; car toute adaptation exige de la part de l'organisme qui en est l'objet une rançon fatale qui se traduit par un fléchissement, par un déficit qualitatif et quantitatif. Si nos moutons débarqués en France, et qui déchètent en arrivant, sont placés dans des parcours appropriés pendant un certain temps, ils récupèrent les qualités un instant diminuées et fournissent par la suite de la belle et bonne viande.

Mais si notre ovin du Sud en bon état de graisse est abattu sur place, il fournit une viande parfaite, sans ce goût détestable de suint qu'on reproche à certains ovins du Tell ou des régions humides. L'idéal serait donc de pouvoir offrir au consommateur métropolitain la viande de nos moutons avec toutes ses qualités de saveur et de finesse. Et, il n'y a pas à la réalisation de cela des obstacles insurmontables. Nous avons le rare bonheur de posséder à quarante-huit heures de la côte provençale un merveilleux parc d'élevage, un riche réservoir à viande et nous en sommes encore aux vieilles méthodes ! Il est temps que l'exportation des viandes abattues *frigorifiées*, nous ne dirons pas se substitue du jour au lendemain, mais se fasse concurremment avec l'exportation du bétail vivant en attendant qu'elle subsiste seule, car elle est l'avenir de notre commerce d'exportation des produits de notre industrie pastorale (et aussi d'autres produits de l'agriculture : légumes, primeurs, etc.).

Nous savons que tout progrès, toute innovation ne va pas sans heurts et sans difficultés. Les conflits d'intérêts hérissent d'obstacles, qui paraissent insurmontables, les voies pourtant les plus claires et les plus simples ; mais



c'est encore là de l'adaptation nouvelle et nous savons qu'elle a aussi sa rançon.

Est-il nécessaire de faire ressortir que les transactions commerciales dont notre élevage colonial est l'objet ont suivi le cycle ordinaire et sont arrivées en ce moment à un point où elles doivent franchement s'engager dans la seule voie du progrès, à moins de se condamner à un piétinement sur place des plus préjudiciables ?

L'exportation en frigorifiques des viandes provenant de notre élevage s'impose de toute nécessité. C'est chez nous que la méthode du froid est née, comme la plupart des géniales méthodes ; et tandis que l'étranger en tire, depuis longtemps, des avantages énormes, nous en sommes encore à nous demander si nous devons marcher sur ses traces ? Nous ouvrons la voie aux autres et, au lieu de marcher en tête, nous attendons de longues années pour nous mettre à leur remorque.

Un Français, Tellier, dont le nom passera à la postérité et qu'on a appelé le Père du Froid, après avoir donné à son pays et à l'humanité une méthode de conservation pratique des viandes et de toutes denrées périssables, n'a pas eu la joie de voir son pays tirer de la frigorification les avantages considérables qu'on doit en attendre ; tandis que l'Amérique, l'Australie, ces pays du mouton, appliquent depuis longtemps la méthode Tellier et réalisent des bénéfices qui se chiffrent par milliards.

Ce n'est point ici le lieu d'exposer la méthode Tellier, cela nous entraînerait trop loin.

La frigorification des viandes, pratiquée à l'étranger, a fait ses preuves ; elle rapporte à l'Amérique du Sud et à l'Australie des bénéfices qui expliquent amplement l'essor pris par l'élevage dans ces pays où les éleveurs arrivent, malgré la grande distance qui les sépare de l'Europe, à exporter, dans d'excellentes conditions de conservation, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, et même en France, des viandes abattues depuis vingt-cinq et trente-cinq jours.

Pourquoi la France, qui possède à ses portes cette petite Australie qu'est l'Algérie, ne tirerait-elle pas d'une méthode essentiellement française, et qui a pour elle l'expérience du temps, les avantages qu'en tirent annuellement les colonies anglaises ou sud-américaines ?

Ce que l'Angleterre réussit dans ses colonies distantes de plus de trente jours de la Mère-Patrie, la France, à fortiori, peut l'obtenir dans une colonie distante de moins de deux jours. Et les avantages sont nombreux :

1° Le bétail vif qui voyage dans les conditions détestables que nous avons déjà signalées souvent, perd en cours de route et de son poids et de ses qualités natives ;

2° La mortalité en cours de route, malgré toutes les précautions, est toujours notable ;

3° La contamination des troupeaux métropolitains par les arrivages de troupeaux étrangers à la Métropole demeure toujours possible.

Tous ces inconvénients disparaîtront du jour où notre bétail sera abattu sur place, et seule, la viande nette sera transportée. Les dépouilles, abats, la peau, le sang, les cornes, les fressures, les panses, les intestins, la graisse, qui sont l'objet de grosses transactions, resteront acquis au commerce algérien.

Nous n'ignorons pas que des tentatives ont été faites déjà et qu'elles n'ont pas réussi. Il s'agirait de rechercher quel en a été le côté faible pour ne pas retomber dans les mêmes errements. Certes, il y aura à lutter contre deux puissances : les commissionnaires marseillais et les chevillards parisiens. Mais ces groupements intermédiaires n'auront qu'à en prendre leur parti ; ce sera leur rançon au progrès.

Et les transports, munis de cales frigorifiques, serviront non seulement à transporter les viandes, mais toutes les denrées périssables telles que nos primeurs, fruits et légumes par exemple, ils pourront rapporter chez nous du beurre, des crêmes, des fromages frais, du veau de lait, et même, en temps de crise, du bœuf abattu, sans qu'il soit besoin de recourir à l'importation, toujours si dangereuse, du bétail vivant.

Nous avons donné là les grandes lignes concernant la question si brûlante d'actualité de la frigorification des viandes d'Algérie. Nous allons examiner à présent quelques points de détail.

BEN DANOU Frères.

CHAPITRE I

Le Commerce d'Exportation du Mouton Algérien

Le commerce d'exportation du mouton algérien se fait sur pieds. Le bétail est embarqué vif et dirigé sur la Métropole où il est réparti dans des pacages spéciaux avant d'être livré à la boucherie. Pour opérer ces transactions, il y a les exportateurs algériens d'une part et les importateurs français d'autre part.

Les Exportateurs Algériens

Les exportateurs algériens résident généralement dans le Tell ; ils n'opèrent pas toujours eux-mêmes. Ils ont des correspondants plus ou moins nombreux dans les régions à moutons. Ces derniers ont à leur tour des courtiers indigènes qui vont faire leurs achats soit en tribus algériennes, soit au Maroc, lorsqu'ils opèrent en Oranie. Que les transactions se fassent en tribus ou chez nos voisins de l'Ouest, les acquisitions se font au comptant. Les exportateurs entrent parfois personnellement en scène ; mais le plus souvent ils se rendent dans les centres dotés d'un marché soit pour acheter des lots sur place, soit pour recevoir le bétail recruté par leurs correspondants et leurs courtiers.

Les Troupeaux d'Exportation

Tous les troupeaux achetés sont ensuite répartis en lots de 250 à 300 têtes environ et envoyés aux pâturages sous la garde d'un berger choisi. Les moutons ont été préalablement signalés par une marque spéciale visible de loin et occupant le même point du corps sur tous les sujets d'un troupeau.

Bergers et Chefs Bergers

En outre des bergers qui sont appointés (40 à 60 francs par mois), l'exportateur désigne un chef berger (90 à

120 francs par mois) pour la surveillance de 6 à 10 troupeaux, c'est-à-dire pour 1.800 à 3.000 moutons.

Le chef berger, payé en conséquence, circule à cheval dans les parcours, surveille de près les bergers, pourvoit à leur ravitaillement, note les accidents et les morts qui surviennent dans les troupeaux ; il se tient, en un mot, en relation directe et constante avec les lots dont il a la surveillance et la responsabilité. L'errance des troupeaux n'étant soumise à aucune règle, le chef berger doit pouvoir renseigner à tout instant sur l'état de tel ou tel lot, sur son degré d'engraissement et sur l'endroit probable où il se trouve à tel ou tel moment.

La Mortalité dans les Parcours
Justification des Pertes

Des moutons peuvent mourir dans les parcours, pour un motif ou pour un autre ; le berger est tenu de présenter la peau du sujet avec sa marque d'authenticité. On a tout au moins la preuve que le mouton n'a pas été vendu vif ; mais on ne peut qu'admettre les motifs invoqués par le berger ; tout autre contrôle serait d'ailleurs impossible. Cependant le mouton disparu, dont la dépouille est présentée et qui est censé avoir succombé, peut très bien avoir été abattu dans le bled, consommé et débité par fractions. Lorsqu'un animal comestible va succomber, pour que sa viande soit rituellement mangeable pour un musulman, il faut que la bête ait été saignée, même in extremis. Or, dans l'opération de la saignée, le berger tranche la gorge et libère le larynx qui reste fixé à l'arrière-bouche, tandis que la portion principale de la trachée demeure adhérente aux poumons.

Un animal dont la trachée est complète, munie de son larynx, est forcément de consommation interdite au point de vue rituel pour un musulman. Par suite, pour avoir la certitude que tel sujet est bien mort de sa belle mort, mais n'a pas servi à la consommation, on peut imposer au berger de produire avec la peau du mouton par exemple le larynx adhérent à la trachée.

Notons que cette condition est difficilement acceptée ; les musulmans prétextant leur répugnance à dépouiller des animaux morts « djifa » et non préalablement saignés. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre de toutes façons à noter, dans les parcours, des pertes de 2 % environ.

Préparation du Troupeau d'Exportation avant son Embarquement

Lorsque l'année est bonne, que l'automne a été pluvieux, les achats se font en octobre-novembre ou décembre. Les expéditions ne commencent que vers avril-mai et se poursuivent jusqu'en juillet-août au plus tard. Les troupeaux doivent donc rester au pâturage de quatre à six mois au plus, à compter du jour de leur acquisition. Pendant ce temps :

On les châtre,

On les vaccine contre la clavelée,

On les tond.

Ce n'est qu'après avoir subi ces trois opérations qu'ils sont embarqués en chemin de fer puis en bateau.

La castration seule peut parfois entraîner de la mortalité ; mais en raison de la belle résistance de nos moutons et du milieu inondé de soleil et de lumière des Hauts Plateaux, les complications sont rares, en tous cas, bénignes. La mortalité peut être évaluée à 3 ou 4 pour mille.

L'immunisation contre la clavelée est obligatoire pour les moutons destinés à l'exportation. Elle est réalisée par la vaccination proprement dite au moyen du virus claveleux sensibilisé (système Bridré-Bocquet) ou bien par le sérum anti-claveleux.

Le premier procédé (vaccination anti-claveleuse) est gratuit et n'entraîne pour les exportateurs aucun débours ni pour le vaccin, ni pour rétribution à l'opérateur, ni pour la marque médaille de contrôle dont doit être muni chaque mouton opéré et qui est fournie par l'Administration.

Les lots immunisés ne peuvent être autorisés à embarquer au port que vingt-cinq jours au moins après l'opération.

Le deuxième procédé (sérumisation) est payant. L'exportateur verse à l'Institut Pasteur, à Alger, o fr. 5o par dose de sérum, c'est-à-dire par mouton. Mais il n'a plus rien à débourser ni pour l'opérateur, ni pour les marques médailles de contrôle. Les lots *sérumisés* peuvent être embarqués sept jours au moins après l'opération et quinze jours au plus, car l'immunité conférée par le sérum est fugace et fléchit après deux semaines. Si le quinzième jour le troupeau n'est pas exporté, il est considéré

comme neuf et doit être de nouveau immunisé par l'une ou par l'autre méthode pour pouvoir être embarqué.

Dans tous les cas l'exportateur ne paie que la main-d'œuvre concernant la manipulation des troupeaux pendant les opérations de la vaccination ou de la sérumisation. Ces frais sont d'autant moindres qu'il s'agit d'un plus grand nombre de moutons à expédier. On peut les évaluer à deux centimes et demi par tête environ.

L'immunisation, par quelque méthode qu'on la réalise, n'influe en aucune façon sur la santé des moutons. C'est à peine si le procédé Bridré-Bocquet laisse au point d'inoculation (région de l'aisselle gauche ou plutôt en arrière de la pointe du coude) une petite induration sous-cutanée.

Enfin, les expéditions s'opérant dès avril-mai, en bonne saison, c'est-à-dire lorsque l'année a été très belle dès octobre précédent, la tonte des moutons s'impose :

1° Débarrassés de leur laine, les ovins souffrent moins de la chaleur ;

2° En wagon ou dans la cale des transports moutonniers, s'ils viennent à glisser sous leurs voisins, ils ne risquent pas d'être immobilisés par ceux qui, piétinant les mèches de leurs toisons, les empêcheraient de se redresser ;

3°. Enfin chaque toison, proprement détachée, représente une valeur variant de 2 fr. 50 à 3 francs par tête.

La castration entraîne pour l'exportateur des débours se chiffrant à 0 fr. 10 par mouton. La tonte s'opère soit dans le parcours, soit dans le Tell ; elle coûte 0 fr. 15 par tête, ce qui met la castration et la tonte à 0 fr. 25 par mouton. Si nous ajoutons les frais de main-d'œuvre pour l'immunisation, nous aurons 27 centimes et demi à 0 fr. 30 de dépenses par tête.

Expédition des Troupeaux d'Exportation
Mise en Wagons. — Embarquement au Port

Les moutons étant vaccinés, châtrés, guéris et tondus, on les groupe suivant leur état de graisse et on les expédie.

Ils quittent ordinairement le Sud par chemin de fer.

On les met par groupe à raison de 40 à 50 par wagon, et l'on assigne, suivant l'importance du convoi, un conducteur surveillant par deux ou trois wagons. Ce conducteur voyage gratuitement et a la mission à chaque arrêt du

train de visiter les wagons dont il a la garde pour aider à se relever les moutons qui sont pris sous leurs voisins, à dégager ceux qui sont trop serrés, etc. Ces conducteurs reçoivent 3 à 4 francs par jour et un permis de voyage aller-retour, offert par la Compagnie, et valable quinze jours. On fixe en moyenne à trois jours au moins et à quatre au plus l'absence des conducteurs ou plutôt la durée de leur service. A l'arrivée, ils aident au débarquement en gare, à la conduite des troupeaux au port et à leur embarquement sur le vapeur moutonnier.

Le débarquement à la gare et la mise en cale entraînent 0 fr. 05 à 0 fr. 10 de frais par mouton.

Embarquement au Port. — Fret
Droits de Douane a la Sortie. — Contrôle Sanitaire
Déchets de Route. — Mortalité

Avant d'être embarqués sur les navires, les moutons doivent subir la visite sanitaire.

Le vétérinaire du port constate que chaque mouton est bien porteur à l'oreille droite de la marque métallique indiquant qu'il a été immunisé. Cet examen se fait au passage, l'agent sanitaire se plaçant du côté droit des moutons que l'on fait défiler devant lui. Il signale et fait saisir vingt, trente ou quarante sujets, au hasard, puis il examine attentivement les plombs compostés qui sont suspendus aux marques métalliques de l'oreille. Ces plombs doivent porter en caractères saillants sur une face :

1° L'indication de la circonscription sanitaire où ils ont été immunisés et le millésime de l'année de l'immunisation ;

2° Sur l'autre face la date à laquelle ces moutons peuvent être légalement admis à l'embarquement.

A l'appui de ces indications, le vétérinaire du port exige la production par l'accompagnateur des moutons de certificats reproduisant les marques portées sur les plombs. Chaque certificat concerne cinquante moutons au moins.

Nos Moutons a Marseille

Tous nos moutons d'exportation vont à Marseille. Leur nombre varie annuellement de 1.200.000 à 1.500.000 têtes.

Ils sont adressés à des commissionnaires habitant Mar-

seille qui sont chargés de toutes les opérations : réception, contrôle, conduite au marché, vente, moyennant une commission de 1 franc par tête, plus certains frais. Généralement ce sont les commissionnaires syndiqués eux-mêmes qui deviennent acquéreurs des troupeaux qu'on leur expédie. Ils télégraphient aux exportateurs du Tell le cours du jour. Si le prix annoncé est accepté, ils paient télégraphiquement. Sinon, ils conservent les troupeaux qui leur rapportent jusqu'au marché suivant 0 fr. 75 par tête pour entretien. Il est rare que les cours télégraphiés ne soient pas acceptés, même lorsqu'ils sont peu rémunérateurs. C'est que les exportateurs, tributaires des banques, ont la plupart besoin de réaliser pour faire face à leurs engagements. L'espoir d'une hausse éventuelle des cours, dans l'intervalle de deux marchés, ne les séduit pas toujours, car il faut d'abord consentir 0 fr. 75 de dépense par jour et par tête de mouton, au risque de voir les cours se maintenir sinon fléchir davantage. De tout ceci il ressort que l'organisme puissant des commissionnaires marseillais demeure le maître du marché.

Les troupeaux débarqués sont répartis en lots à peu près homogènes. Puis un de ces lots est lui-même divisé à son tour, avec répartition égale de gros, petits et moyens moutons, jusqu'à ce que l'on ait obtenu des lots de dix têtes. Un de ces lots composé de dix unités est abattu sur le champ, dépouillé, et le rendement en viande nette divisé par dix représente le rendement par tête appliqué à tout le troupeau.

Les moutons achetés à Marseille sont répartis ensuite dans les fermes environnantes par lots plus ou moins importants. Ils vont constituer, dans le Midi, autant de troupeaux de réserve qui alimenteront régulièrement les besoins de la boucherie en France. Nombre de moutons sont dirigés sur Achères, Pierrelay, aux environs de Paris ou sur les terrains d'épandage où ils vont engraisser. Beaucoup sont mis au pâturage sur les côtes normandes pour fournir des *présalés*.

De toute façon, le mouton algérien, délicieux dans son lieu d'origine, perd en qualité et en poids au cours de toutes ces tribulations. Il s'acclimate assez vite, mais il n'est en état qu'après cinq ou six mois au moins. On comprend dès lors aisément que son prix de revient augmente sensiblement et que les cours sur la viande subissent de ce fait une hausse fatale.



La Viande des Moutons Algériens et des Moutons du Sud en particulier

On reproche, *à tort*, à la viande des moutons d'Algérie son peu de finesse ou son goût de laine ou de suint qu'elle présenterait. Or, nous ne voulons comme témoins que les nombreux officiers des garnisons du Sud et les nombreux touristes qui visitent annuellement les régions à moutons. Tous s'accordent à trouver la viande du mouton du Sud exquise, savoureuse, fine et sans ce goût de suint qui caractérise les viandes de moutons souffreteux, amaigris ou transplantés. Il ne saurait en être autrement ; le mouton algérien, abattu dans ses lieux d'origine et qui n'a subi aucun surmenage, ne le cède en rien comme finesse de grain et saveur à son congénère métropolitain. La graisse de mouton, moins riche en oléine que la graisse de bœuf, est moins stable ; en cas de disette, l'animal fait de l'autophagie et vit sur ses réserves ; il n'est donc pas surprenant que dans l'intimité de ses tissus, sa graisse se décompose facilement et qu'il y ait imprégnation de toute la substance par les principes volatils odorants ; d'où ce goût de suint ou de rance qu'acquiert la viande des moutons qui ont pâti de la faim ou ont été mal alimentés. Cette décomposition de la graisse est normale, puisqu'elle est l'œuvre de la vie des tissus ; mais elle se produit aussi sur le cadavre (grâce à l'action des microbes). Elle se réalise aussi sur les viandes abattues, en dehors de l'action microbienne ; elle est alors d'ordre chimique. En effet on a constaté que les carcasses de moutons réfrigérés ont une durée de conservation qui ne dépasse pas quinze jours ou trois semaines ; il n'y a pas à vrai dire de la putréfaction mais un simple dédoublement de la graisse, avec imprégnation des tissus qui prennent une teinte jaunâtre et dégagent une odeur de rance caractéristique. C'est là un phénomène qui a empêché les Argentins d'expédier en Europe des moutons réfrigérés [1]. Chose curieuse, la congélation empêche le dédoublement de la graisse et permet de pousser à plus de six mois la conservation intégrale de la viande de mouton. C'est pourquoi si l'on fait un jour l'application du froid industriel à l'exportation des

1 Dans la réfrigération, l'abaissement de température varie entre (— 2°) et (— 4°).

viandes de moutons d'Algérie, le procédé de congélation [1] devra s'imposer pour éviter des déboires. Car, quelque diligence que l'on fasse pour transporter nos moutons abattus de la côte algérienne aux entrepôts froids de la Métropole, il sera nécessaire de les débiter dans les quinze jours, vingt et un au plus, le rancissement par dédoublement des graisses se réalisant après ce délai et rendant la viande inutilisable.

Nous nous sommes étendus quelque peu sur ce côté chimique de la question pour bien montrer que le goût de laine, de suint, qu'on trouve parfois au mouton algérien, n'est que le résultat accidentel de conditions bien définies. Le mouton reposé, en pleine santé, qui n'a pas eu à lutter contre l'inanition (comme au cours d'un voyage de quatre à six jours lors de son exportation en France), offre une viande savoureuse et fine capable de rivaliser avec celle de ses congénères métropolitains. Et ces constatations nous conduisent à cette déduction : le mouton algérien, pour conserver son maximum de rendement et ses qualités natives, doit être abattu le plus près possible de son lieu d'origine, à proximité d'un point choisi de la voie ferrée.

L'ATMOSPHÈRE SÈCHE DU PAYS DU MOUTON, SI FAVORABLE A L'ÉLEVAGE DE CE PETIT RUMINANT, EST CELLE QUI CONVIENT LE MIEUX A LA MANIPULATION ET A LA CONSERVATION DES DENRÉES PÉRISSABLES ET DES ALBUMINES ANIMALES EN PARTICULIER.

On peut poser comme règle que :

Les pays secs sont favorables au mouton.

Les pays humides sont favorables au bœuf.

La sécheresse de l'atmosphère sur les Hauts Plateaux et dans le Sud Oranais convient parfaitement non seulement à l'existence du mouton, mais elle joue un rôle indéniable dans la conservation des denrées périssables et de la viande en particulier.

En effet, nous constatons journellement que les carcasses de moutons et les quartiers de bœuf, dans l'atmosphère sèche de ces régions sud, se dessèchent

---

1 Dans la congélation, le centre du quartier de viande est porté à (— 20°).

rapidement en surface et apparaissent peu de temps après l'abatage comme moulées dans une enveloppe fine parcheminée. Cette enveloppe pelliculaire assure désormais les parties profondes et contre les souillures venant de l'extérieur et contre une nouvelle évaporation des liquides intraorganiques.

Si la viande ainsi incluse dans cette gaîne parcheminée n'a pas été souillée lors du dépouillage, si la bête abattue était saine, reposée, non fiévreuse, la viande ainsi protégée peut se conserver jusqu'à six et huit jours à l'air extérieur, même par les temps les plus chauds. Cette constatation, nous l'avons faite maintes fois et nous en concluons que de telles viandes auront d'autant plus de facilité à se conserver qu'elles seront plus aseptiques, plus propres et surtout si on les soumet par surcroît à l'action du froid.

La Viande doit être bien saignée pour éviter la Putréfaction Verte

La pratique du froid industriel n'est pas exclusivement une question de machinisme. L'action de l'ingénieur frigoriste, aidé du personnel le mieux dressé, sera nulle si la collaboration indispensable d'un agent sanitaire doublé d'un biologiste est écartée. Ce n'est pas tout que de réaliser industriellement des basses températures et d'y soumettre une denrée périssable, telle que la viande ; il faut, là comme ailleurs, appliquer le principe de la division du travail qui crée les spécialisations. Qui mieux que le vétérinaire peut être qualifié pour présider à la préparation, à la manipulation des viandes, non seulement au moment de l'abatage, mais encore pendant le dépouillage et jusqu'à la mise en chambres froides des quartiers et des carcasses ? Ses études spéciales touchant les viandes de boucherie, ses connaissances biologiques l'ont admirablement préparé à ces fonctions qui ne sont qu'une des mille branches de la vétérinaire.

On ne peut refuser de reconnaître aux Argentins et Américains du Sud et aux Australiens une maîtrise incontestable en matière d'industrie frigorifique, mais ils ont eu tout le temps d'acquérir leur expérience actuelle ; ils l'ont payée par des insuccès et même des déboires. Tout apprentissage exige une rançon et tout comporte un enseignement dont il faut savoir profiter.

En France, l'industrie du froid tend, quoiqu'un peu

tard, à prendre la place qui lui est due ; mais il ne faut pas que l'application, qui est tout, soit faite d'une manière inconsidérée. Lorsqu'au cours des essais entrepris dans les entrepôts de Toul et de Verdun, on constata que des viandes frigorifiées depuis longtemps et offrant un aspect extérieur normal présentaient parfois dans leur profondeur des zones décomposées, on en fut ému ; et beaucoup en arrivèrent à douter de l'action conservatrice du froid. Un biologiste seul pouvait expliquer le phénomène et indiquer les moyens de le prévenir désormais. Ce fut un vétérinaire distingué, M. Piettre, du Service d'inspection des viandes aux Halles centrales, à Paris. Ce savant praticien décela dans les zones musculaires profondes, qui sont le siège d'une sorte de putréfaction verte, la présence d'un *protéus* qu'il isola. Puis il détermina le chemin que ce *protéus* emprunte pour venir pulluler dans les profondeurs et y déterminer la putréfaction constatée.

M. Piettre reconnut que ce microbe se développe admirablement dans le sang et qu'il progresse à la faveur des veines en état de réplétion. Il pénètre au niveau des surfaces de sections vasculaires.

Et ces remarques viennent justifier les règles sanitaires concernant les viandes de boucherie ; *ces viandes doivent être bien saignées*, manipulées proprement et avant d'être mises en frigorifiques, il faut donner aux muscles le temps de se rassir, de se resserrer et d'amener par cette restriction l'évacuation des vaisseaux et l'affaissement de leurs parois. A ces conditions, même s'il y a des *protéus* en surface, le froid les paralyse et ils n'ont pas le temps de pénétrer plus avant dans les muscles.

M. Piettre a enfin déterminé que le protéus, qui n'a pu pénétrer dans les profondeurs des quartiers de viande et que le froid a paralysé, ne récupère plus sa vitalité à 12°. Des viandes réfrigérées ramenées progressivement à cette température peuvent impunément être exposées à l'étal sans aucune crainte. On comprend par suite que si la viande a été souillée, le protéus a tout le temps voulu pour la pénétrer, y pulluler et y déterminer la putréfaction verte.

Il est indispensable que le bétail ne soit pas sacrifié en état de fatigue ou surmenage et soit sain. Une viande fiévreuse se décompose, car elle constitue un milieu de culture excellent pour les germes qui peuplent l'atmosphère. Par conséquent, trois conditions primordiales

s'imposent de toute nécessité si l'on veut obtenir de l'action du froid les meilleurs résultats :

1° Opérer en atmosphère sèche ;

2° Employer des viandes saines et reposées ;

3° Préparer ces viandes (abatage, dépouillage) dans des conditions d'asepsie aussi rigoureuses que possible.

On le voit, il faut un personnel familiarisé avec les manipulations d'ordre aseptique. Les bouchers de l'avenir devront rivaliser de propreté et de soins avec les garçons de laboratoire dressés aux précautions et à la technique de l'asepsie. Les Américains y sont parvenus et les viandes qu'ils envoient en Europe, arrivent, malgré la longueur du voyage, en parfait état de conservation et dénotent de la part du personnel des soins méticuleux et une technique que nous pourrions parfaitement réaliser.

Il est un autre fait, qui paraît sans importance, mais qui mérite cependant une grande attention : l'Algérie est surtout productrice de moutons. Par suite, lorsque la frigorification aura chez nous droit de cité, c'est la viande de mouton qui fera surtout l'objet de toutes les transactions. Or, on a remarqué que cette viande réfrigérée a une durée de conservation qui ne dépasse guère deux à trois semaines. Et c'est pourquoi l'Amérique et l'Australie ne peuvent jusqu'ici expédier que des moutons congelés. La durée de la traversée ne permet pas au mouton réfrigéré d'arriver en Europe en bon état. Il ne s'agit pas de putréfaction, mais de dédoublement purement chimique de la graisse qui, nous ne saurions trop le redire, est moins riche en oléine, que la graisse de bœuf et moins stable ; elle se décompose au bout de quinze à vingt et un jours et les produits volatils de cette dissociation s'infiltrent dans les muscles qui prennent une teinte, une odeur et un goût de mauvais aloi. Ce n'est qu'à la température de la congélation que ces dissociations sont empêchées.

Si donc la viande de mouton réfrigérée subit les transformations signalées plus haut, elle n'est plus marchande.

On peut commencer si l'on veut par la réfrigération et aboutir à la congélation si, au bout du dixième jour ou du quinzième au plus tard, pour une raison ou pour une autre, la viande n'était pas écoulée. Nous serions donc d'avis, puisque l'Algérie n'est qu'à quelques jours du Havre, de faire du mouton réfrigéré avec latitude de

pousser à la congélation pour éviter les décompositions de la graisse et la perte de la viande.

Mais au point de vue de la facilité des manipulations, tant dans les cales que dans les entrepôts et à l'étal des bouchers, la congélation apparaît comme le procédé de choix. Et c'est celui qu'il conviendrait d'adopter pour éviter le moindre aléa.

Ni la race, ni la présence des testicules, ni la castration tardive ne sont des facteurs suffisants pour justifier ce goût détestable de laine, de suint qu'on trouve dans la viande de certains moutons.

Il faut donc et surtout abattre des animaux parfaitement reposés et qui ne se trouvent point, par une transplantation brusque, dans le cas de lutter contre le milieu, de faire de l'autophagie ou des éliminations incomplètes et qui fatalement offrent des tissus encombrés de produits imparfaitement brûlés, odorants ou d'un goût répugnant.

Cela nous amène à conseiller l'abatage des ovins le plus près possible de leurs pacages ou des points de la voie ferrée où on puisse les acheminer lentement sans leur imposer de surmenage. Et les avantages se traduiront :

1° Par un rendement complet qu'un voyage en chemin de fer aurait forcément réduit ;

2° Par une conservation des qualités de la viande, de toutes ses qualités de saveur et de finesse ;

3° Par une viande normale susceptible d'une plus parfaite conservation ;

4° Par une économie sur les frais de transport, car on ne véhicule que la viande nette.

Indépendamment de tous les avantages indéniables, l'abatage sur place laisse au commerce algérien le bénéfice des sous-produits dont le rapport réduit les frais.

Partie Economique

Quoique le principe même du froid industriel utilisé à la conservation des viandes ne soit pas en discussion, nous avons tenu tout de même à en exposer les grandes lignes. Mais une question se pose :

« La substitution du commerce des viandes frigorifiées au commerce actuel du bétail vif présente-t-elle de réels avantages, tant au point de vue des intérêts généraux de la nation qu'à celui tout particulier de l'Algérie ? »

L'exportation du bétail sur pieds d'une région à une autre, ou d'un continent à un autre, comporte des inconvénients que la frigorification supprimerait :

1° Les risques d'importation d'affections contagieuses qui sont toujours possibles malgré l'étanchéité la plus parfaite des barrières sanitaires, par l'intermédiaire du bétail vif ;

2° Les moyens de transport actuels qui, fort imparfaits, ne peuvent empêcher le bétail vif véhiculé de subir des déchets qualitatifs et quantitatifs, indépendamment des cas de mortalité en cours de route ;

3° L'exportateur qui expédie le bétail vivant paie le fret et pour la viande nette représentée et pour les dépouilles qui ne lui profitent pas, car on ne lui paie ses lots qu'au poids net.

On conçoit que le jour où l'exportateur abattra sur place et n'enverra que la viande nette, tous les désavantages que nous venons de signaler seront supprimés. Bien plus, la substitution de l'exportation en frigorifiques à l'exportation sur pieds se traduira par des avantages sérieux :

1° L'exportateur vendra comme auparavant la viande nette ;

2° Le bétail étant abattu sur place, en parfait état de santé, dans son lieu d'origine (nous y insistons), n'ayant subi aucun surmenage, rendra le maximum en viande nette avec toutes les qualités natives. Car si la bête avait été véhiculée, son voyage jusqu'au port de Marseille aurait duré au moins quatre jours, c'est-à-dire quatre jours de jeûne, de fatigue et de courbature. Le calcul du rendement en viande se faisant au débarquement, l'opération est avantageuse pour le commissionnaire et déficitaire pour l'exportateur. Le déchet en poids par mouton peut être évalué à 2 kilogs, et cette perte devient notable lorsqu'il s'agit de plusieurs milliers de têtes. Donc, comme second avantage : le bétail étant abattu sur place rendra le maximum en poids et en qualité ;

3° Le fret ne sera plus payé que pour la viande nette et l'exportateur tirera encore bénéfice des dépouilles. Tandis qu'en expédiant le bétail sur pieds, il paie un fret double, perd le bénéfice des dépouilles et ne perçoit que pour la viande nette, dont le poids en cours de voyage a forcément diminué.

Le Fret. — Le Prix de Transport

La Tunisie exporte déjà des viandes frigorifiées. Nous pouvons, pour fixer les idées, prendre comme chiffres les prix de transport comparés du bétail tunisien vif et frigorifié rendu à Marseille.

Un bœuf vif paie, de Tunis à Marseille, 12 francs. Un mouton paie 2 fr. 50.

Mettons que chaque bœuf pèse en moyenne 200 kilogs. Poids du mouton : 35 kilogs.

Abattus, ils donneront une moyenne en viande nette de 140 kilogs pour le bœuf ; 15 kilogs pour le mouton.

Or, le fret pour la viande frigorifiée est de 75 francs la tonne, ce qui fait une économie de 1 fr. 50 par tête de bœuf et 1 fr. 50 par tête de mouton. Mais le mouton nous intéressant spécialement, le fait d'expédier la viande nette nous permet de réaliser sur le fret actuel une économie du 3/5.

En outre, chaque mouton laisse des dépouilles évaluées au quart de sa valeur, mettons au cinquième. Voilà pour les avantages que la frigorification entraînerait pour le commerce algérien en général et pour les exportateurs en particulier.

Avantages pour la Nation

En cette époque de cherté croissante de la viande, il est du devoir de tous ceux qui ont souci des intérêts supérieurs du pays de contribuer à la solution de ce grave problème. A notre avis l'application du froid aux viandes d'Algérie, en supprimant tous les frais qui grèvent le mouton exporté vif, ramènera le prix de revient de la viande à un prix normal très abordable. En effet, voici les frais qui grèvent chaque mouton depuis son achat en Algérie jusqu'au jour où il ira figurer à l'étal des boucheries métropolitaines :

Prix d'achat moyen en Algérie............	25 francs
Gardiennage pendant 4 mois à 0,20 par mois.	0f 80
Main-d'œuvre vaccination	0 05
Castration	0 10
Tonte	0 25
A reporter	1f 20



Report	1 [illegible]
Transport vif par terre	1 10
Transport vif par mer	2 75
Droits d'exportation vif	0 45
Sérumisation	0 50
Mortalité, paccage, castration en cours de route.	1 00
Conducteurs, frais d'embarquement jusqu'à quai Oran ou Arzew	0 05
Total	7f 05

Mettons 7 francs en chiffres ronds. La toison évaluée à 2 fr. 25, les frais se trouvent réduits à 7 — 2,25 = 5,25 par tête.

Le mouton rendu à Marseille et rendant au plus 18 kil. reviendra à l'exportateur algérien à 30 fr. 25, c'est-à-dire en viande nette à 30,25 : 18 = 1,70 environ.

Or, il lui faudra des bénéfices en plus. Et ce n'est pas tout. Le mouton rendu à Marseille va être placé dans des pâtures ou bien sera dirigé sur la province aux environs de Paris pour s'y refaire. Et au fur et à mesure, son prix de revient sera grevé davantage.

En continuant donc le commerce du bétail vif tel qu'il se pratique actuellement, le prix du kilog de viande n'aura aucune raison de baisser, bien au contraire.

En plus de cela, le cheptel va en décroissant et les pouvoirs publics, dans un but louable de protectionnisme en faveur de l'élevage national, ont élevé des barrières douanières sévères contre l'importation en France des viandes étrangères :

1° Notre troupeau national et colonial va en diminuant ;

2° Le mode de transaction utilisé dans l'exportation du bétail grève de plus en plus le prix de revient du kilog de viande ;

3° Les mesures protectionnistes prises en faveur de notre élevage s'opposent à l'entrée chez nous de viandes étrangères à bon marché ;

4° Il en résulte que tous ces facteurs contribuent à maintenir chez nous la vie chère.

Y a-t-il une issue ? A notre avis, il y aurait lieu de recourir à nos viandes coloniales, à défaut des viandes étrangères, et cela peut se faire sans aucun préjudice pour notre élevage national.

Il est indéniable que la France ne produit pas assez de

viande pour les besoins de sa population ; elle est obligée de recourir à l'élevage étranger pour combler sa production déficitaire à cet égard ; mais on ne saurait nier non plus que le bétail en France, s'il revient cher, est l'objet de soins tout à fait particuliers ; que sa viande est universellement estimée et qu'elle fera toujours prime sur les marchés du monde.

D'ailleurs, l'étranger n'hésite pas à payer les prix forts, qui rémunèrent largement nos éleveurs ; aussi ces derniers n'hésitent pas à extérioriser leur bétail. Et il se produit ce fait bizarre :

Les barrières protectionnistes qui s'opposent à l'entrée des viandes étrangères ne profitent nullement à la nation. Les éleveurs seuls, en particulier, sont protégés contre la concurrence. Leurs produits, qu'ils vendent cher, peuvent sortir de France, sans obstacles douaniers ; ces prix forts demeurent pratiqués en France, à l'égard des consommateurs français qui ne peuvent recourir à des viandes plus abordables en raison des barrières protectionnistes.

C'est là, on en conviendra, une situation anormale et nous inclinons à affirmer que l'entrée des viandes étrangères ne portera aucune atteinte à l'élevage national et contribuera largement à modérer les prix actuellement exigés par cette denrée de première nécessité qui est la viande.

D'ailleurs, les pays voisins qui nous achètent nos bœufs, nos veaux et nos moutons métropolitains reçoivent aussi, et en quantité notable, des viandes frigorifiées d'Argentine, d'Australie ou du Cap. Et cela ne les empêche pas de continuer à puiser dans notre cheptel ; cette constance et les prix forts qu'ils consentent sont le meilleur hommage qu'on puisse rendre aux produits de l'industrie pastorale française.

Au surplus, tout nous indique qu'une ère nouvelle s'ouvre pour nos productions animales. Les pays d'outre-Atlantique, gros producteurs et gros exportateurs, ne peuvent, par suite de pléthore, indéfiniment fournir, car leur population autochtone s'accroît ; les besoins locaux restreignent plus ou moins chaque année les extériorisations et la région la plus productrice peut, à un moment donné, non seulement réduire ses exportations à zéro, mais encore songer à devenir importatrice. C'est là une loi inéluctable. Par suite, tout nous encourage au contraire à donner à notre élevage le plus grand essor et à recourir, pour

l'exploitation des produits animaux, aux méthodes les plus rationnelles pour les manipuler et en empêcher la détérioration ; nous voulons parler des méthodes frigorifiques.

Voici quelques chiffres éloquents et qui viennent à l'appui de ce que nous venons de dire au sujet du cheptel métropolitain et de ses exportations :

	En 1909	En 1910	En 1911
Bœufs importés en France.	8.893	9.335	5.350
Bœufs exportés de France.	12.049	36.965	37.900

Pendant le premier semestre de 1912, le cheptel métropolitain s'est appauvri en faveur de l'étranger de :

Bœufs	20.621
Vaches	9.302
Taureaux	3.015
Bouvillons	57
Génisses	557
Veaux	20.663
Total	54.215

Il en résulte que les droits protectionnistes destinés à protéger l'élevage national pèsent surtout sur les consommateurs français. D'une part le commerce étranger payant bien, le bétail français lui est livré sans entrave, mais la masse des consommateurs français continue à subir les hausses fatales, les viandes étrangères à meilleur compte étant frappées à la frontière de droits prohibitifs. Le rôle des mesures protectionnistes à l'égard de l'élevage français est donc illusoire. Et ce qui résulte de plus net, en tout cela, c'est que l'étranger contribue par des achats limités, mais à prix fort, à créer et à maintenir chez nous la cherté de la vie. Quelques éleveurs y trouvent peut-être leur compte, mais la masse en pâtit.

Nous ne prétendons pas que le seul remède à une telle situation doive consister en la suppression des barrières protectionnistes, mais nous avons voulu faire ressortir l'inanité du principe protectionniste poussé à outrance.

La Métropole a besoin de viande ; elle a des colonies susceptibles de lui en fournir de bonne et en quantité ; il est vrai qu'elle met leur élevage à contribution en important leur bétail sur pieds ; or, nous avons vu précédemment de combien le kilog de viande se trouve grevé, depuis l'achat du bétail en Algérie jusqu'au jour où il devra

figurer à l'étal des boucheries métropolitaines. L'abatage sur place, nous le répétons, supprimera tous les aléas, tous les frais inutiles et l'exportation des viandes nettes en frigorifiques permettra de fournir à la consommation une denrée exquise, saine, avec toutes ses qualités natives, et à un prix tout à fait raisonnable.

Dès le début, il y aura un gros effort à donner, car tout est à faire chez nous ; nous manquons de matériel frigorifique roulant ; et le monopole du pavillon, s'il a des avantages que nous ne contestons pas, n'est pas un stimulant, beaucoup s'en faut, à l'amélioration et aux modifications de plus en plus modernes de nos moyens de transport.

Devons-nous laisser la Tunisie nous devancer ? Malgré le peu d'importance numérique de son élevage, elle exporte déjà en frigorifiques des viandes abattues. Une loi a été d'ailleurs promulguée à la date du 1[er] avril 1914 ; elle est ainsi conçue :

« *Article unique.* — Les dispositions de l'article 1[er] et de l'article 5 de la loi du 19 juillet 1890 sont étendues aux viandes de boucherie frigorifiées d'origine et de provenance tunisienne. »

Or, les viandes frigorifiées étrangères ne peuvent pénétrer qu'en quartiers avec les viscères adhérents. Par suite, indépendamment des droits de douane, ces conditions sont impossibles à réaliser et s'opposent à toute importation étrangère. Ces clauses draconiennes ont été supprimées. En effet, le Ministre de l'Agriculture, sollicité par un grand nombre d'industriels frigoristes, a rendu un décret autorisant les viandes coloniales à entrer en France sans présenter les viscères adhérents, à seule condition qu'il y ait eu inspection sanitaire dans la colonie d'origine.

Donc, au point de vue légal, rien ne s'oppose à l'exportation de nos viandes algériennes en France.

Tous ces avantages, à notre sens, ne devront profiter qu'aux viandes frigorifiées algériennes destinées à la Métropole. Car il est à craindre que le commerce étranger ne vienne faire surenchère sur notre marché et enlever nos viandes au détriment de nos nationaux. Le maintien du monopole du pavillon et des droits à la sortie du territoire français écarteront ces éventualités.

Au point de vue économique, l'installation d'abattoirs industriels avec chambres froides, ne peut être réalisé que par un groupe financier. Notre rôle devrait se borner à montrer l'utilité et la possibilité de réaliser l'exportation

de nos viandes en frigorifiques. L'Algérie y trouvera des avantages réels qui ne contribueront pas peu à donner à sa production animale un essor considérable. La Métropole, la nation y trouveront un large profit, car le prix de la viande diminuera fatalement au lieu de continuer à hausser d'une façon inquiétante.

Enfin, l'entreposition en chambres froides de stocks de viandes désormais à l'abri des détériorations permettra de régulariser le marché ; de parer aux déficits en temps de crise ; d'accumuler, au même titre que n'importe quel produit, des provisions, soit pour l'alimentation de la population, soit pour la subsistance des troupes.

CHAPITRE II

Dans la première partie de ce travail, nous avons montré l'avantage qu'il y aurait à abattre notre bétail en Algérie même et à en exporter la viande nette en France. En partant de ce fait que le *boucher* tire des animaux qu'il sacrifie plus d'avantages que l'exportateur qui les vend sur pieds, nous n'aurons plus besoin d'insister.

Mais les gens du métier pourront s'inquiéter de savoir :

1° Si l'installation d'un établissement frigorifique, une fois réalisé en un point choisi, il sera possible de l'alimenter régulièrement ;

2° Etant donné que l'élevage algérien est tout entier à la merci des variations atmosphériques du milieu, n'y a-t-il pas lieu de craindre que le bétail vienne à faire défaut ?

3° En raison même des conditions d'existence des troupeaux, le bétail destiné à être, après abatage, entreposé en chambres froides, n'est jamais à point et nécessite tout au moins une préparation, une « mise en état », si courte soit-elle. Comment assurer cette mise en état ?

4° Enfin, pour conserver à l'Algérie une source permanente de productions animales, n'y aurait-il pas lieu de remettre en vigueur les dispositions prohibitives d'exportation des femelles ovines âgées de moins de cinq ans ?

Nous allons tâcher de répondre à toutes ces questions.

A. *Peut-on compter alimenter régulièrement l'usine frigorifique en bétail ?*

On peut alimenter régulièrement l'usine frigorifique en bétail :

1° Soit en faisant des achats directs d'ovins dans les centres moutonniers ou en tribus ;

2° Soit en passant des marchés avec les exportateurs de la place. De cette façon leur organisme continuera à exercer son commerce coutumier avec cette différence qu'il livrera le bétail à l'usine au lieu de le vendre à Marseille. En outre, en opérant ainsi, l'administration des entrepôts froids ne suscitera pas de concurrence ; le commerce actuel de l'exportation deviendra son fournisseur et son collaborateur ;

3° Soit en combinant les deux procédés : achat direct et achat aux exportateurs.

Et ainsi, l'usine pourra recevoir régulièrement le nombre de têtes utiles à son fonctionnement normal.

* * *

De toutes façons, quelle que soit la provenance du bétail, on ne peut guère s'attendre à le trouver à point pour être abattu sur le champ, même lorsqu'il provient des pacages du Tell. Un mouton élevé en parcours ne sera jamais fin gras comme son congénère nourri en régime mixte ou exclusivement en bergerie. C'est pourquoi nos ovins, après leur débarquement en France, sont répartis dans des fermes où on les nourrit pour en faire des troupeaux de réserve ; et c'est dans ces troupeaux que la boucherie métropolitaine puise régulièrement les sujets qu'elle débite toute l'année.

Il est donc nécessaire que l'usine frigorifique possède un troupeau de réserve dans des parcours spéciaux. Au fur et à mesure que l'abatage journalier entamera ce lot de réserve, le déficit sera comblé par des lots équivalents, et ainsi de suite.

Par conséquent, comme corollaire à l'installation d'une usine frigorifique, il faudra l'adjonction de parcs-bergeries où les troupeaux se reposeront, finiront de se « faire » en attendant d'être sacrifiés.

* * *

Nous avions songé à l'édification d'une usine frigorifique dans les parcours du Sud ; mais si le principe même

était séduisant, la réalisation se buttait à certaines difficultés : Quand l'année se présente bien, le bétail est abondant et en bon état ; mais si une année de crise survient, les animaux trouvent à peine leur suffisance et l'usine doit chômer, suspendre ses opérations à moins d'édifier des parcs-abris, de faire de l'engraissement au moyen de fourrages importés. L'opération serait « théoriquement » bonne, mais « pratiquement onéreuse », peu économique. Certes, le bétail qui serait abattu sur place, dans ses parcours même, serait parfait, en ce sens qu'il donnerait son maximum de rendement en poids, en conservant toutes ses qualités de finesse, de grain et de saveur ; mais il faudrait qu'il y eut une bonne année, et, dans nos régions Sud, on doit compter avec les aléas.

L'usine, placée en région susceptible de produire des fourrages, doit donc avoir des parcours et des parcs-bergeries. Lorsque l'année est excellente, au pays du mouton, quelques jours de repos et de fourrage avant l'abatage suffisent ; lorsque l'année est maigre, le bétail acheté à meilleur compte, mais robuste et sain, est retapé sans que cela entraîne de trop gros frais.

En outre, il faut que l'usine dispose de beaucoup d'eau, ou tout au moins d'eau en suffisance, et pour le fonctionnement de ses condensateurs et pour la manipulation rapide et convenable de ses sous-produits. La boucherie moderne ne tire pas des sous-produits du bétail ce qu'elle en devrait tirer, car les usines qui manipulent les sangs, les tripes, les peaux sont généralement éloignées des tueries ; et l'on sait que rien n'est plus périssable que les viscères, les suifs et les peaux. Leur détérioration commence très tôt et c'est là une cause de dépréciation indéniable. Si donc, l'usine frigorifique est bien agencée pour le traitement immédiat et complet des dépouilles, les déchets sont réduits à leur plus simple expression et le rendement du bétail en est accru.

B. *La crainte d'une diminution possible du cheptel et par suite de la source qui alimentera l'usine frigorifique est-elle à envisager ?*

Non ; mais à la condition expresse qu'on ne sacrifie pas les brebis jeunes, ni les agneaux. Celui qui veut du grain, ne doit pas consommer son blé en herbe, et celui qui veut de la viande ne doit pas sacrifier les jeunes à peines sevrés. La viande d'agneau, de même que la viande de veau, sont

des produits « de luxe » que seules les classes aisées peuvent se payer. Or, la viande manque ; elle est inabordable presque pour les modestes bourses ; il est donc urgent d'en protéger la production. Si dans la crise qui sévit sur cette denrée, des facteurs multiples peuvent être incriminés, il est indéniable que l'abatage des jeunes femelles et des jeunes produits joue un rôle prépondérant.

Ce qui se passe en France au sujet du bœuf, se passe aussi en Algérie au sujet du mouton.

Dans la Métropole, pays de production de la viande et du lait, indépendamment de certaines causes de la diminution du cheptel (réduction des zones de parcours en faveur des terrains livrés à la grande culture), il faut noter :

1° L'exportation des vaches à l'étranger ;

2° L'exportation des veaux ;

3° L'exploitation des vaches pour la production exclusive du lait au détriment de la production des veaux qui sont désormais négligés et sacrifiés.

Et tout cela s'enchaîne et entraîne la raréfaction de la viande et le maintien des prix forts sur cette denrée. Nous avons vu dans la première partie de ce travail que les mesures protectionnistes à l'égard de notre élevage national n'arrivent qu'à favoriser l'éleveur, mais au détriment exclusif du consommateur français. Nous sommes d'avis que l'on doit favoriser les transactions commerciales, mais non pas quelques commerçants, car les intérêts particuliers dont le groupement représente un commerce ne vont pas toujours de pair avec les intérêts généraux. Et lorsque les chiffres entrent en jeu, il n'y a plus place pour le « sentiment ». L'éleveur français qui élève un veau, fait ses calculs ; entre le moment du vêlage et celui où son veau est « prêt », il doit compter avec ces deux facteurs : le temps et les aléas (maladie, mortalité). Mais s'il trouve dès la mise bas de sa vache à se créer un revenu journalier plus lucratif, plus régulier, et pendant un laps de temps plus long, il aura donc intérêt à aiguiller son exploitation dans le sens le plus favorable. Allez donc lui dire qu'il contribue à ruiner la production de la viande, qu'il est un des mille facteurs responsables de la cherté de la vie, qu'en définitive il fait œuvre antipatriotique même, il ne comprendra pas ; car légalement et arithmétiquement sa conduite est inattaquable.

Il ignore ou il sait (peu importe) que la Société qui s'est accaparé les 95 % des étables françaises est une Société étrangère ; il ne s'en préoccupe pas ; or, ce qui l'intéresse avant tout, c'est que du jour où sa vache a mis bas, cette Société lui portera à domicile, régulièrement, le prix de la production lactée de ses bêtes ; il touche tout de suite, et pendant plus ou moins longtemps, un revenu net sans aucun risque. Il n'a donc plus avantage à soigner son veau ; il le met même à la portion congrue comme lait, le nourrit très vite aux farineux.

S'il le livre ainsi à la boucherie, la viande en est fatalement inférieure. Si ce veau atteint l'âge adulte, il ne sera jamais de bonne venue, car le bon lait qui lui eût permis d'avoir une « enfance normale » a été monnayé et notre bétail se trouve ainsi atteint à sa source même. D'autre part, les vaches entretenues en stabulation pour la production exclusive du lait, après avoir donné des produits mal soignés, sont soustraites durant deux et trois ans à leurs fonctions normales de reproduction ; elles fournissent à la tuberculose un contingent sérieux de malades et à la fin de leurs carrières de laitières, elles sont à leur tour livrées au boucher. Voilà ce qui se passe chez nous. Le commerce du lait et du beurre est fort important ; mais si le lait et le beurre sont indispensables, ils ne doivent pas être produits au détriment du muscle, car ils ne remplaceront jamais la viande. Mais sous le couvert de la liberté du commerce, les entreprises qui semblent les plus normales aboutissent à des conséquences souvent inattendues, parfois désastreuses pour le pays.

Nous voici arrivés à une période où notre élevage national périclite ; le principe de la liberté du commerce nous oblige à laisser accaparer à l'intérieur l'ensemble de nos vacheries par un groupement financier ; la liberté du commerce nous oblige à laisser nos éleveurs vendre sans difficulté leur bétail et celui que nous envoyons hors de nos frontières, à prix forts ; mais nos éleveurs s'ils ont la liberté de céder les produits de leur industrie pastorale à l'extérieur, ne veulent pas être concurrencés chez eux ; ils n'admettent pas que des importations puissent avilir en France les prix qu'ils ont décrétés ; ils ne souffrent pas que leurs compatriotes paient la viande moins cher. Et ces combinaisons sont étiquetées « mesures protectionnistes à l'égard de l'élevage national ». Et c'est là que s'affirme de façon saisissante l'antagonisme féroce des intérêts parti-

culiers et des intérêts même de la nation. Car si l'on veut bien y réfléchir, le chiffre des exportations en bétail métropolitain est infime, comparé à la valeur du cheptel national. Or c'est sur ce chiffre infime que les cours sont établis. Nous n'irons pas jusqu'à dire que l'étranger n'a consenti ce chiffre d'achats à un taux élevé que dans l'intention d'élever dans les mêmes proportions les prix en France ; mais tout se passe comme s'il y avait eu calcul à cet égard ; en tous cas le résultat est là, indéniable.

Ce même étranger fait main basse sur nos vacheries, et il en résulte une immobilisation dans la production des jeunes. S'il n'y a pas eu plan établi pour tarir notre élevage à la source, la résultante pour tous ces faits n'en est pas moins dangereuse pour la nation.

Quoi qu'il en soit, si nous nous reportons à l'élevage algérien, il est nécessaire que nous évitions de tomber dans les mêmes errements. Gardons nos brebis tant qu'elles seront susceptibles de produire et ne mangeons pas nos moutons sous forme d'agneaux, en herbe, selon l'expression populaire.

Les pouvoirs publics ont d'ailleurs déjà édicté des mesures prohibant l'abatage et l'exportation des femelles ovines âgées de moins de cinq ans et l'exportation des moutons de moins de vingt mois. Et les résultats ont été remarquables. Le troupeau s'est rapidement accru.

Mais le commerce a réclamé ses droits ? Malgré les résultats évidents des mesures édictées (arrêté du 31 août 1912), les dispositions prohibitives ont été rapportées. Il est à souhaiter qu'elles soient rétablies et maintenues définitivement.

Nous venons de résoudre les objections que nous avons envisagées plus haut, aux alinéas 3 et 4.

Il ressort donc de notre exposé qu'une installation frigorifique n'apparaît plus comme une entreprise d'intérêt privé, ayant une portée étroite, mais bien comme une entreprise d'intérêt général, national même, et que la collaboration, l'appui des pouvoirs publics lui est absolument indispensable.

BEN DANOU Frères,

Vétérinaires.

INSCRIPTIONS ROMAINES D'AÏN-TÉMOUCHENT

Dans un récent voyage à Aïn-Témouchent, notre dévoué président de la Société a pu lire deux inscriptions tumulaires récemment découvertes chez MM. Baret frères qui ont bien voulu les lui signaler. Ces épitaphes ne se distinguent pas par des formules nouvelles : elles sont païennes et ne présentent pas les caractéristiques des inscriptions chrétiennes d'Aïn-Témouchent.

La première se lit assez facilement. Elle est gravée dans un encadrement que surmonte le buste du dédicant sans doute. La voici :

D M S
JANVARIVS FAVS
TI · VA · LXXXXV
ET · SILVANVS FIL
IPSIVS VA XXX
MARTIALIS · PATRI
BENE MERENTIB
VS FECIT

« *D. M. S. Januarius Fausti (filius) V. A. LXXXXV et Silvanus filius ipsius V. A. XXX. Martialis patri bene merentibus fecit.* »

M. René Cagnat, le savant épigraphiste à qui l'inscription a été communiquée, pense qu'il faut ajouter à l'inscription, pour y donner un sens, les mots *et avo* ou *et fratri*, si Martialis est fils ou frère de Silvanus.

Nous donnons la traduction : *Janvier, fils de Faustus, vécut 95 ans et Silvère, son fils, vécut 30 ans. Martial a élevé ce monument à son père et à ? qui l'ont bien mérité.*

La seconde inscription est tout à fait incomplète et, sauf la mention de l'âge, ne peut pas être lue suffisamment. Peut-être, avec M. Cagnat, pourrait-on lire : *a Cirri (filio) vixit annis CX ; mus.... matri bene merenti fecit.*

Il s'agirait là d'une personne qui aurait vécu cent dix ans. C'était un bel âge. Les cas de longévité n'étaient pas rares et les inscriptions qui nomment des centenaires sont nombreuses en Afrique du Nord.

Abbé FABRE.

SUR LA HAUTE MOULOUYA

Le tirage du présent fascicule était commencé lorsqu'une bonne nouvelle nous est parvenue : La jonction sur la Haute Moulouya, attendue de jour en jour, a été opérée le 7 juin 1917.

Voici les détails qu'a donnés l'*Echo d'Alger* du 10 juin sur cette importante opération :

Rabat, 9 juin. — Un événement vient de se produire qui comptera parmi les plus considérables dans l'histoire de la pénétration française dans le Maroc insoumis et qui comportera les plus grosses conséquences pour la réduction progressive des principaux éléments berbères rebelles, en couronnant une longue préparation militaire et politique. C'est la jonction opérée sur la Haute Moulouya par le groupe mobile de Mekhnès, sous le commandement du colonel Poeymirau, et par le groupe mobile venant de Bou Denib, sous le commandement du colonel Doury.

Les travaux de préparation militaire de cette campagne qui avait pour but de commencer la rupture du bloc des tribus berbères insoumises, repoussées toujours plus avant par l'effort continu de nos troupes dans le Moyen et le Haut Atlas, ont comporté l'occupation de Bekritt, point stratégique important dont la possession permettait d'abriter le flanc droit du groupe mobile de Mekhnès contre toute tentative des tribus Zefan, groupées par notre irréductible ennemi Moha ou Hamou El Zaïani.

Parallèlement à cette opération menée par le groupe mobile de Mekhnès, le groupe mobile de Bou Denib avait poussé jusqu'à Rich, puis traversait le Grand Atlas jusqu'à Azdad, sur le versant Nord de la chaîne des montagnes et sur la rive droite moyenne de la Moulouya. En même temps, le groupe mobile de Fez avait reçu la mission de se porter dans la boucle du Sebou, au Sud d'Aneceur, pour ouvrir la route d'Aneceur-Skourra, laquelle est une des routes allant de Fez vers la Moulouya moyenne, et, éventuellement, d'attirer sur lui une partie des populations hostiles de la rive gauche de la Moyenne Moulouya, comprenant notamment les grandes tribus des Aït Tsegrouschen et des Hammoucha, nos principaux ennemis de l'Est, avec les Ouaraïn.

Enfin le groupe mobile de Debdou descendait au Sud-Ouest,

vers Tisaaf et l'oued Madj, de la Moulouya ; soit un total de quatre groupes mobiles agissant de concert pour diviser les efforts de la résistance ennemie.

Grâce à cette conception militaire, dont la première idée est due au général Lyautey, et dont la préparation et l'exécution sont dues au général Gouraud et à la préparation politique menée de longue main parmi les tribus Beni-M'Guild, de la Moulouya, dont les bonnes dispositions en notre faveur furent judicieusement utilisées en toutes circonstances, préparation politique qui fait le plus grand honneur au lieutenant-colonel Berriau, directeur du Service des renseignements politiques. Le colonel Poeymirau, avec le groupe mobile de Mekhnès, après avoir construit le poste de Bekritt et tracé la route de Timhafit, remontait à Aguelmans Sidi Ali le 2 juin. Il se dirigeait vers l'Itzer, puis sur la Moulouya, qu'il atteignait dans la soirée du 6, et il opérait sa jonction, dans la matinée du 7, avec le groupe mobile de Bou-Denib, parti de Rich le 1er juin.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* nous renouvelons aux généraux Lyautey et Gouraud et à leurs vaillants collaborateurs, officiers et soldats, l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance.

F. DOUMERGUE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1916 au 31 Mai 1917

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1916)	730,6	17,1	23,5	20,8	6,8	57,6	272,6	44,2	9,0	S.	2,1	2,2	10,0	15
Janvier (1917)	732,6	13,9	21,5	17,7	6,4	63,0	278,3	72,4	15,0	S. E.	2,3	2,8	15,5	16
Février —	728,4	13,7	16,9	15,3	7,0	66,1	202,9	49,5	8,0	S.	1,8	2,8	15,0	13
Mars —	727,9	9,8	19,8	14,7	6,7	71,0	257,0	79,0	14,0	S.	1,0	3,0	15,0	13
Avril —	728,6	10,7	18,3	14,5	7,5	67,0	238,9	1,5	2,0	S.	1,7	2,4	14,5	19
Mai —	729,7	13,6	22,2	17,9	10,2	70,0	254,0	43,0	6,0	S. E.	1,6	2,6	15,5	21
TOTAUX.....							1.503,7	289,6	54,0					97

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er Décembre 1916 au 31 Mai 1917

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1915 au 31 mai 1916	TOTAUX du 1er decembre 1916 au 31 mai 1917
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	2	2	2	1	4	4	3	4	6	10	7	5	2	3	5	9	1	0	30	70
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
N. E.	5	4	0	1	1	2	0	4	4	1	4	6	1	4	2	6	3	2	42	50
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
E.	1	3	6	1	2	4	3	3	0	1	2	4	4	5	5	7	8	10	26	69
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
S. E.	4	3	2	13	14	11	5	6	6	2	1	3	2	6	9	4	11	11	122	113
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0
S.	14	10	10	10	7	6	14	6	6	15	13	9	20	12	9	5	6	6	102	178
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
S. W.	3	4	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	99	16
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
W.	0	5	5	3	3	1	0	3	4	2	0	3	0	0	0	0	2	2	33	33
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
N. W.	2	0	0	1	0	2	3	2	2	0	4	1	0	0	0	0	0	0	45	17
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	549	546

Ch. LHUILLIER.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LA FRANCE AU MAROC, par M. Augustin Bernard (Extr. des *Annales de Géographie*, 15 janvier 1917, 21 pages et une carte hors texte). A. Colin, Paris.

A la suite de la publication sous les auspices de M. le Général Lyautey du *Rapport général sur la situation du Protectorat du Maroc au 31 juillet 1914* — et dont il a été rendu compte dans notre Bulletin (juin 1916) [1] — M. Augustin Bernard vient de mettre à jour les résultats acquis par nos armes au Maroc. Notre savant collègue n'envisage que l'œuvre militaire et les progrès de la pacification ; il résume ce qui a été fait. Après avoir rappelé les méthodes de pénétration qui successivement ont été employées dans l'Afrique du Nord, depuis notre première occupation en 1830, il montre comment le général Lyautey, digne continuateur de Bugeaud, dont il a perfectionné la méthode, assure avec le moins de pertes possibles, les progrès de sa politique de tache d'huile. Il met en relief ce fait important que les progrès de la pacification sont en rapports étroits avec les conditions géographiques et la configuration orographique du pays : plaines et plateaux, faciles à conquérir, vallées étroites et montagnes, difficilement pénétrables.

Tout en rappelant les progrès accomplis au Maroc par nos troupes jusqu'en 1914, M. A. Bernard met la question à jour jusqu'au 24 mars 1917. C'est là le côté quelque peu inédit de l'exposé de l'auteur.

Il divise en trois périodes l'histoire de la pacification : la première, de 1907 à 1912 ; la deuxième, de 1912 à 1914 ; la troisième, de 1914 à 1916.

Il énumère les étapes effectuées avant la guerre et note nos avances dans les deux dernières années : c'est le développement autour de Taza, l'installation de postes à Almis, Timhadit (1915), Aïn Leuh, bien au Sud de Meknès (1916), à Ksar es Souk, à Rich, Ouest de Bou Denib (1916), à Kasba-Beni-Mellal (1916), à Azilal, au Nord-Est de Marrakech (1916), à Meski, à El Maadid (1916), points d'appui qui nous assurent la maîtrise sur presque tout le Tafilelt. Il cite, en dernier lieu, la magni-

---

1 *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1916, p. 204.

fique randonnée du général de Lamothe écrasant à Ouijane (24 mars 1917) les harkas d'El-Hiba, déjà mises à mal par les grands chefs indigènes du Sous ralliés à notre politique, les deux Glaoui, le Mtougui, le Goundafi.

Mais c'est surtout la belle carte des *Etapes de l'occupation française au Maroc* que le *Service géographique de l'Armée* a bien voulu mettre à la disposition de M. A. Bernard qui permet de mesurer d'un coup d'œil le chemin parcouru, les progrès réalisés. L'extension par tache d'huile et encerclement y apparaît dans toute sa clarté ; les pointes avancées des deux mouvements convergents visant à la conquête de la Haute Moulouya ne sont plus qu'à 40 kilomètres l'une de l'autre, la kasba El Maghzène est bien menacée. Les postes d'Aïn Leuh, de Timhadit, au Nord, ceux de Rich et de Gourrama, au Sud, permettent maintenant aux groupes mobiles d'assurer leur marche en avant. Et quand la jonction sera faite, ce qui ne tardera sans doute pas, le bassin de la Moyenne Moulouya sera fermé : Aït Seghrouchene, Beni Ouaraïn, Riata eux-mêmes seront encerclés et obligés de se soumettre. La route ouverte entre Meknès, Fez et Colomb Béchar, par Bou Denib, aidera à résoudre les difficultés futures [1].

Le même travail d'emprise méthodique s'accomplit plus au Sud. Presque tout le Tafilelt est occupé. En face, dans la zone atlantique, à 200 kilomètres de Ksar es Souk, le poste d'Azilal se trouve déjà en sentinelle avancée. Petit à petit, les mâchoires des tenailles se rapprocheront.

Telle est en résumé la note consacrée par M. A. Bernard à l'œuvre du général Lyautey. La compétence de notre savant ami donne à son exposé une valeur et une portée bien supérieures à celles de la modeste note dans laquelle nous avons signalé le rapport de M. le Général Lyautey ; mais la différence des moyens ne nous empêche pas de nous trouver, une fois de plus, en communion d'idées pour renouveler le témoignage de notre admiration pour l'œuvre grandiose accomplie par celui qui synthétise en lui le génie colonisateur de la France. Si, comme M. A. Bernard, nous ne pouvons exprimer nos pensées avec le beau talent qui le caractérise, nous nous bornons à suivre avec le plus vif intérêt, dans le recueillement d'une joie patriotique, les progrès de l'œuvre accomplie et d'accroître, tous les jours, le tribut de reconnaissance que nous devons à l'éminent représentant de la France au Maroc.

F. DOUMERGUE.

---

1 La jonction s'est effectuée le 7 juin. (Voir page 204.)

LA TUNISIE, par M. J. L. de Lanessan, 2e édition, 1 vol. in-16, 308 p., 1 carte en couleurs hors texte *(Bibliothèque d'histoire contemporaine)*. F. Alcan, éditeur, Paris, 1917.

En 1887, cinq ans après l'établissement du protectorat français, M. de Lanessan publiait une étude approfondie sur la Tunisie. Depuis, l'organisation du Protectorat a fait des progrès rapides et les résultats obtenus prouvent le bien fondé des méthodes nouvelles appliquées à certains de nos établissements coloniaux.

C'est à examiner le chemin parcouru, les résultats acquis, que M. de Lanessan consacre la deuxième édition de son ouvrage. Le sujet est traité de main de maître par l'ancien gouverneur de l'Indo-Chine, qui est resté un des partisans les plus dévoués et les plus éclairés de la politique coloniale de la France.

L'ouvrage est divisé en plusieurs chapitres qu'il serait trop long d'analyser en détail. Il suffira de les énumérer pour en montrer l'intérêt. L'auteur traite :

Du sol, du climat et de la population.

Des mines, carrières et eaux minérales.

Des forêts, de l'agriculture et de l'industrie des indigènes.

De l'agriculture et des industries européennes.

Du commerce.

Des routes, chemins de fer et ports.

De l'organisation politique, administrative, etc.

De l'état moral des indigènes.

Les chapitres concernant les mines, l'agriculture et l'industrie indigènes, le commerce, l'organisation politique et administrative, l'état moral des indigènes en sont les plus instructifs.

Dans des conclusions qu'il faudrait reproduire en entier, M. de Lanessan rend hommage aux divers représentants de la France qui se sont succédé dans la Régence et qui « ont accompli leurs devoirs envers le peuple tunisien et envers la Métropole aussi convenablement qu'il était possible de le faire ».

Ces résultats, il les attribue surtout au régime bienfaisant du protectorat, et, à cette occasion, il rappelle les avantages du système et en préconise le développement. La thèse, il est vrai, rencontre encore d'ardents contradicteurs, mais les résultats sont là pour montrer que l'administration des pays de protectorat est plus stable que celle des colonies, parce qu'elle est moins soumise aux fluctuations de la politique métropolitaine et que les résidents y font de plus longs séjours que les gouverneurs.

L'ancien ministre de la Marine s'élève surtout, et avec énergie, contre le régime douanier appliqué à presque toutes nos colonies, il proteste contre cette politique protectionniste qui veut traiter et traite les colonies françaises comme des pays

étrangers en leur appliquant un régime qui paralyse leur essor. Il reconnaît toutefois que de ce régime, la Tunisie souffre bien moins que toutes nos colonies, et c'est grâce au traitement de faveur que lui vaut le protectorat, qu'elle a pu prospérer plus rapidement que l'Algérie, son aînée.

Mais cette prospérité n'est pas sans présenter une ombre au tableau magistralement brossé par l'auteur. En Tunisie, comme ailleurs, la France continue à coloniser pour le bénéfice de trop d'étrangers.

Il y avait en Tunisie :

En 1881....	708	Français et	19.000	Italiens,	Maltais, etc.
En 1891....	10.030	—	32.722	—	—
En 1901....	24.201	—	86.882	—	—
En 1912....	46.044	—	102.449	—	—

Par rapport à l'élément français, l'élément étranger reste donc prépondérant, les 40.000 Français se trouvent noyés dans une population totale de 1.832.576 indigènes et Européens.

Le livre de M. de Lanessan devrait être lu par tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales, particulièrement par les Algériens. Comme nous, ils en admireront l'exposé méthodique et savant et en apprécieront la haute portée morale et politique.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 2 AVRIL 1917

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, POCK, TOURNIER, KRIÉGER, LEMOISSON, PELLET, FLAHAULT.

Absents excusés : MM. BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DANGLES, DÉCHAUD, DUPUY, PÉREZ, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. l'Abbé FABRE, PONTET, Dr SANDRAS.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce que M. DE METZ a été promu lieutenant-colonel ; que M. l'Abbé GALAN, aumônier militaire volontaire, a été l'objet de deux citations, l'une à l'Ordre du Régiment, l'autre à l'Ordre de la Division, et qu'il est décoré de la Croix de guerre. Des félicitations sont votées à nos deux collègues.

Le Président fait part au Comité du départ d'Oudjda de M. le Commandant VOINOT, notre distingué collaborateur, parti pour le front français et qui lui a adressé ses adieux. Le Président lui a transmis les meilleurs vœux du Comité auquel il a été très sensible.

Le Président annonce encore que notre collègue au Comité, M. le Commandant HUOT, a été appelé au service du recrutement des indigènes au Ministère de la Guerre.

Un membre de la Société a offert pour le Bulletin un long mémoire sur *La Disparition en temps de guerre au point de vue du droit musulman.* Etant donné le caractère un peu trop spécial du sujet, le Comité accepte, sous toutes réserves, de

prendre connaissance du travail, pour lequel d'ailleurs il ne voit pas de place disponible dans le volume de 1917.

Le Président signale une rectification à la première lecture de l'inscription de Témouchent. Une seule difficulté resterait à résoudre.

M. le Général Baschung rend compte d'un travail qu'il a eu à examiner. Il en propose la publication après certaines modifications à signaler à l'auteur.

Des remerciements sont votés à M. Joleaud qui a adressé à la Société deux nouvelles brochures.

Onze brochures et livres d'occasion ont été achetés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 7 Mai 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Dangles, Dupuy, Kriéger, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Bérenger, Arambourg, Huot, Lemoisson, Roux-Freissineng, mobilisés ; Général Baschung, Déchaud, Abbé Fabre, René-Leclerc.

Absents : MM. Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce au Comité le décès de M. Louis Linyer, président de la *Société de Géographie commerciale de Nantes*, à laquelle il s'est empressé d'adresser les condoléances du Comité.

Il est heureux de rappeler que M. le Général Lyautey est de retour au Maroc où il va reprendre la haute direction de notre œuvre d'expansion et de colonisation.

Le Président passe en revue les distinctions et promotions dont plusieurs de nos confrères viennent d'être l'objet : M. le Général Marchand, président d'honneur, a été promu divisionnaire ; M. le Général Aubier et M. le Général de Lamothe

ont été promus commandeurs dans l'Ordre de la Légion d'honneur ; M. le lieutenant-colonel Paul AZAN a été désigné comme chef de la Mission militaire française chargée de donner l'instruction militaire aux élèves de l'Université de Harward, aux Etats-Unis.

Notre collègue au Comité, M. le Capitaine ARAMBOURG, a été l'objet d'une nouvelle citation à l'Ordre de l'Armée et a reçu la Médaille d'or de la Bravoure Serbe.

Des félicitations chaleureuses sont votées à nos valeureux et distingués confrères.

Le Président annonce que M. le Commandant VOINOT a été affecté sur le front de France à un régiment d'artillerie lourde. Nos vœux accompagneront notre confrère et savant collaborateur.

Enfin le Président communique les excellentes nouvelles qu'il a reçues de M. le Commandant BÉRENGER, toujours à Corfou.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. le Lieutenant CAMPARDOU, des Services Municipaux de Taza, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. SAUVAGE, proviseur du Lycée d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. FLAHAULT donne lecture du rapport annuel sur le fonctionnement et les travaux de la Société pendant l'année 1916, rapport duquel il résulte que la marche et la situation de la Société sont aussi satisfaisantes que le permet l'état de guerre. Des félicitations sont votées au rapporteur. Le Président s'y associe tout particulièrement et remercie une fois de plus M. FLAHAULT du zèle qu'il apporte à suppléer dans les fonctions de Secrétaire général M. le Commandant BÉRENGER aux armées.

M. POCK, trésorier, présente le compte administratif définitif pour l'année 1916. Des félicitations lui sont votées pour son dévouement.

M. le Capitaine QUIÉVREUX, de l'Armée d'Orient, membre de notre Société, nous a envoyé une inscription grecque bien curieuse que M. P. FOUCART, l'éminent professeur au *Collège de France*, a bien voulu examiner et traduire. Il s'agit d'une inscription funéraire dont voici la traduction :

Julia Arria A..uxa et Aurelios Smaragdos, de leur vivant ont construit ce tombeau pour eux-mêmes du produit de leurs travaux communs. Tout autre qui oserait y déposer quelqu'un paiera au très sacré trésor (le fisc) 10.000 deniers d'amende.

Les inscriptions de ce genre sont assez nombreuses.

Le Comité approuve le renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie du mobilier et de la Bibliothèque de la Société, avec augmentation de 5.000 francs du capital assuré, correspondant au développement de notre Bibliothèque.

Le Président annonce que le Gouvernement Général se propose d'élever un monument à Charles DE FOUCAULD aux frais de la

Colonie. Le Comité décide de participer à l'érection de ce monument s'il est ouvert à cet effet une souscription publique.

En fin de séance, M. Dupuy qui, en rentrant de la foire de Lyon, est passé par Nice et Monaco, nous fait part des impressions recueillies, surtout à Monte-Carlo, où il a visité les splendides aquariums annexés au magnifique Musée océanographique créé et entretenu par la munificence de S. A. le Prince Albert de Monaco.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

Rapport sur les Travaux de la Société

pendant l'année 1916

Messieurs et chers collègues,

La guerre retient loin de nous notre dévoué et vaillant Secrétaire général et me vaut l'honneur de vous faire, en son lieu et place, l'exposé de nos travaux pendant l'année 1916.

Et d'abord j'ai à évoquer ici le glorieux souvenir de nos sociétaires qui sont morts pour la France : le capitaine Maurice Petit, tué dans la Somme ; le sous-lieutenant Félix-Georges de Pachtere, tombé en Macédoine, enfin le lieutenant Pierre Suquet, mort à l'hôpital d'Oran d'une maladie contractée en Macédoine ; à ces héroïques victimes, nous adressons l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance.

Je rappelle aussi à vos bons souvenirs la mémoire de nos bien regrettés collègues le docteur Duzan et Louis Lamur disparus dans l'année.

A leurs familles nous renouvelons, au nom de la Société, l'expression de nos vifs sentiments de condoléance.

Effectif. — Il est impossible de fixer exactement l'effectif numérique de nos sociétaires. Depuis le commencement des hostilités, les cotisations ne sont pas réclamées aux mobilisés qui ne peuvent les acquitter, et dont le nombre dépasse la centaine ; il faut tenir compte aussi des décès que nous venons de rappeler.

Enfin les circonstances, et notamment la cherté de la vie, conséquence de cette longue guerre, nous font un devoir de mettre une extrême discrétion à rechercher l'adhésion de nou-

veaux membres ; nous n'avons inscrit que ceux qui ont bien voulu, de leur propre initiative, demander à faire partie de notre Société. Nous résumerons la situation en disant que les deux tiers de nos sociétaires (280 environ) ont continué à payer régulièrement leurs cotisations. Nous ne saurions trop les remercier de leur dévouement à l'œuvre que poursuit la Société. Nous estimons donc que cette situation est très satisfaisante étant donné les conditions créées par près de trois années de guerre.

Comité administratif. — Le Comité administratif a tenu toutes ses séances avec une régularité parfaite, et le quorum de sept membres présents a toujours été dépassé, la moyenne des présences ayant été de neuf membres, résultat appréciable si l'on considère que deux des membres du Comité sont décédés, que six sont mobilisés et que deux ne résident plus en Algérie. Votre Comité fait donc preuve de zèle et d'activité pour maintenir la vitalité de la Société.

Bulletin. — Comme les deux années précédentes, en raison des difficultés de toute nature que rencontre la publication du Bulletin, celui-ci n'a été publié qu'en trois fascicules dont la distribution n'a subi aucun retard.

Nous allons énumérer rapidement les travaux publiés :

Dans le fascicule de juin 1916, nous avons terminé la publication des *Documents pour servir à l'Histoire des Hamyan*, de M. le Capitaine Noël, étude très documentée et qui a valu à son auteur les félicitations de M. le Gouverneur Général.

M. le docteur Louis Carton a bien voulu donner au Bulletin une étude d'ensemble, très documentée, sur *Les Fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*. Ce travail synthétique énumère les caractères particuliers aux lampes lybico-berbères, puniques et romaines, enfin, à celles provenant d'ateliers indigènes dont l'industrie se développait parallèlement aux fabriques de lampes de caractères franchement romains.

Le travail de M. le Docteur Carton complète une étude de même genre que M. de Cardaillac a publiée, en 1890, dans notre Bulletin ; il contribuera puissamment à la classification des lampes antiques de l'Afrique du Nord.

M. Jérôme Carcopino, directeur du Musée des Antiquités de l'Algérie, nous a décrit *Les Mosaïques chrétiennes des Béni-Rached*, découvertes par M. Gigot, directeur de l'école indigène des Béni-Rached, et qui appartiendraient, suivant les déductions du savant professeur d'archéologie de la Faculté des Lettres d'Alger, à une église orthodoxe du IVe siècle, contemporaine des églises de Kherba et d'Orléansville, dans la même région.

A M. le Docteur Gustave Bertrand, médecin-major de 2e classe et M. le Capitaine Etienne Delhomme, tous deux appar-



tenant aux troupes d'occupation du Maroc Occidental, nous devons une *Notice sur El Ksar El Kebir et la région du Khlott.* La tribu des Khlott, s'étendant le long de l'Atlantique, entre Arzila au Nord et la Merdja Ez-Zerga et le Drader au Sud, est partagée en deux parties inégales, l'une au Sud du Loukkos, soumise au Protectorat français, l'autre au Nord, sous le Protectorat espagnol ; cette deuxième partie est de beaucoup la plus importante et comprend la ville de Ksar El Kebir. Le retard subi par la publication de cette notice, préparée avant la guerre, mais qui n'a pu être mise au point que récemment en raison des obligations militaires de ses auteurs, n'a en rien diminué l'intérêt qui s'attache au tableau de l'organisation espagnole dans cette région.

M. le Commandant Voinot, auquel nous devons déjà tant de travaux intéressants, dans une *Notice sur les tumuli et quelques ruines des environs d'El Aïoun Sidi Mellouk*, étudie un certain nombre de ces vestiges d'anciennes agglomérations dont l'âge et l'origine sont encore si confus, mais qui remontent surtout à l'époque berbère. Cette note est datée de mai 1914. La publication en avait été retardée par la mobilisation.

A M. le Lieutenant R. Joannis nous devons le récit d'une *Excursion aux Grottes de Moulaï Ahmed ou du Zegzel*, intéressante description d'une grotte située près de la zaouïa de Moulaï Ahmed, sur les bords de l'oued Zegzel, à 10 kilomètres environ de Berkane (Maroc Oriental). Cette grotte se compose d'environ 500 mètres de galeries et de chambres dans lesquelles circule un cours d'eau qui s'échappe en cascade par l'entrée et forme un affluent de l'oued.

Cette étude spéléologique, accompagnée d'un plan et de coupes, mérite d'être complétée, et c'est le vœu de l'auteur, qui n'a pu que l'amorcer en deux explorations.

M. Pellet, dans une *Note sur les ruines de Mina*, décrit les vestiges de cette ancienne cité située à 4 kilomètres de Relizane et sur l'emplacement de laquelle ont été exécutés des travaux de déblaiement, à l'occasion de la construction du chemin de fer de Relizane à Tiaret par Fortassa; M. Martin, chef de district des chemins de fer de l'Etat, a recueilli, dans la mesure du possible, les objets que les déblais ont mis au jour : pierres tombales, une colonne complète de 5 mètres de hauteur, des tronçons, socles et chapiteaux, une fontaine décorée de sculptures, de nombreuses pierres tombales avec figures humaines, malheureusement mal conservées en raison de la nature de la pierre, etc. Enfin de nombreux objets mobiliers, lampes, des monnaies, menus objets en métal et en os sont restés entre les mains de nombreux particuliers.

Il est à désirer que le Gouvernement Général fasse classer les ruines de Mina et mette fin à leur exploitation par les carriers.

M. Ben Danou continue ses études d'un si grand intérêt pour l'industrie pastorale. Ce savant praticien a publié dans notre Bulletin une *Note sur les laines du Sud Oranais et du Maroc.* C'est une étude très complète et poussée à fond de l'utilisation de ce sous-produit de l'élevage ovin ; tous les errements suivis dans l'Afrique du Nord y sont décrits, discutés et critiqués, depuis le marquage et la tonte jusqu'à l'ensachage des toisons ; l'auteur indique pour chacune des opérations les améliorations qu'il conviendrait d'y apporter, les mesures qui permettraient d'améliorer la situation du marché algérien des laines, et par cela même de l'industrie pastorale elle-même.

Comme d'autres travaux précédents de M. Ben Danou, cette note mérite de retenir l'attention des pouvoirs publics de la Colonie.

M. Tournier a bien voulu, comme chaque année, nous donner le *Mouvement de la Navigation* dans les ports du département d'Oran, ainsi que le *Mouvement Commercial* du département d'Oran pour l'année 1915.

Le Bulletin doit encore à MM. Guillaume et Lhuillier les *Observations météorologiques faites en 1916 à la Station Météorologique de Santa-Cruz.*

Des *Notices bibliographiques* ont été consacrées par MM. Cour, Doumergue, l'Abbé Fabre, à des ouvrages offerts à la Société.

Enfin huit *Notices nécrologiques* consacrent le souvenir des regrettés collègues que nous avons perdus.

Le volume du Bulletin pour l'année 1916 comprend 375 pages avec 6 planches et de nombreuses figures intercalées dans le texte. Il sera encore digne de figurer à la suite de ceux des années précédentes.

Espérons que, malgré la guerre, qui absorbe la plupart de nos collaborateurs et qui nous en a enlevés plusieurs parmi les meilleurs, le Bulletin de 1917 pourra, lui aussi, paraître régulièrement et rester digne de ses devanciers.

Bibliothèque. — Le manque d'élasticité de notre budget nous a obligés de réduire les dépenses d'achats de livres, qui se sont bornés à l'acquisition de quelques ouvrages relatifs à l'Algérie. Cependant, grâce à quelques dons, soixante nouveaux livres et brochures ont été inscrits au catalogue de notre Bibliothèque, qui comprend aujourd'hui 2.508 ouvrages et séries de publications périodiques.

Il importe de rappeler que l'intérêt de notre Bibliothèque et la facilité des recherches bibliographiques sont singulièrement accrus par l'établissement de fiches où sont répertoriés les travaux dispersés dans les diverses revues et publications. Le nombre des fiches établies à ce jour dépasse 6.500.

Situation financière :

Nos dépenses en 1916 ont été de............	4.064f 86
Celles de 1915 avaient été de...............	3.845 08
Augmentation de dépenses	219f 78
A un autre point de vue, nos dépenses ont été de.	4.064f 86
Nos recettes, de	3.857 65
Déficit	207f 21

Malgré la réduction de 1.753 fr. 56, opérée sur nos dépenses dès 1915, le déficit était prévu dès l'an dernier. Il sera couvert par la subvention de la Chambre de Commerce. Si nous avons pu équilibrer à peu près nos dépenses et nos recettes, c'est grâce aux subventions que le Conseil général et M. le Haut Commissaire du Maroc Oriental ont bien voulu nous continuer en 1916. Nous ne saurions trop les en remercier. C'est grâce à eux que nous avons pu, contrairement à ce qui se passe dans le plus grand nombre des Sociétés savantes, depuis la guerre, continuer la publication de notre Bulletin et affirmer la vitalité de notre Société. Espérons que bientôt la paix victorieuse nous permettra de lui donner un nouvel essor.

Le Rapporteur,

E. FLAHAULT.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 4 JUIN 1917

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, POCK, DANGLES, Abbé FABRE, PELLET, PÉREZ, FLAHAULT.

Absents excusés : MM. BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, LEMOISSON, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DÉCHAUD, TOURNIER, DUPUY, KRIÉGER, RENÉ-LECLERC, Dr SANDRAS.

Absent : M. PONTET.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle au Comité la mort de M. BARBER, ancien consul d'Angleterre à Oran et ancien membre de notre Société, au sein de laquelle il a été, après son départ d'Oran, remplacé par son fils.

Un deuil cruel a frappé Madame CHEYLARD et notre confrère à vie M. le Commandant CHEYLARD en la personne de leur fils, mort glorieusement pour la patrie.

Le Comité adresse ses condoléances aux familles en deuil.

Sont admis comme membres titulaires :

M. le Lieutenant J. CAMPARDOU et M. SAUVAGE, proposés dans la dernière séance.

M. le Lieutenant BEN DAOUD remercie le Comité de l'avoir admis comme membre de la Société.

Est proposé comme membre titulaire :

M. A. SIRGANT, professeur au Collège de Mostaganem, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. DANGLES présente deux beaux instruments pédonculés : l'un est une pointe en quartzite, l'autre, un grattoir en silex qu'il a recueillis dans les Hachachas (Dahra). Ces pièces marquent une station préhistorique importante.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

De M. F. Alcan, éditeur, *La Tunisie*, par A. de Lanessan (1917).

De M. Augustin Bernard, *La France au Maroc* (1917).

De M. Solignac, trois brochures.

De la Société de Géographie commerciale de Barcelone, trois brochures.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il a été fait plusieurs achats de livres et brochures d'occasion.

M. FLAHAULT a bien voulu traduire l'une des trois brochures envoyées par la *Sociedad de Geografica comercial* de Barcelone. Elle a pour titre : *La situacion geografica y la guerra*. (Conférence par Eduardo Perez Agudo). La fin des conclusions ne manque pas d'intérêt. En voici la traduction :

« Bien que sa situation géographique protège si puissam-
« ment l'Espagne dans les moments présents, lui créant une
« indépendance favorable, et que tous à l'unisson, les pouvoirs
« comme le peuple, aient montré leur bon sens et leur
« patriotisme, plaidant pour la paix au lieu de nous entraîner
« dans les sentiers de la guerre ; bien que notre diplomatie et
« notre tact politique nous conservent en relations amicales
« avec les combattants, pendant que les nations se détruisent
« de la manière la plus horrible, pendant qu'elles versent leur
« sang dans la plus grande hécatombe qu'aient vue les siècles,
« pendant que toutes combattent et qu'aucune ne vainct,
« pensons à nous-mêmes, étudions notre géographie et notre
« histoire et apprenons à obtenir le légitime profit de la paix.

« L'Espagne peut être grande comme aujourd'hui doivent l'être
« les peuples : non en conquérant des terres, mais en cultivant
« les siennes propres ; non en perdant ses fils sur le champ de
« bataille, mais en en tirant parti par l'instruction pour le
« travail ; non en cherchant la ruine dans des haines belli-
« queuses, mais la prospérité dans le charme des relations
« pacifiques. Construisons et ne détruisons pas. Dédions-nous
« avec ardeur à l'étude des problèmes nationaux ; donnons
« l'impulsion nécessaire à l'enseignement ; développons les
« sources de richesse ; obtenons les matières premières du sol
« et du sous-sol ; fomentons la production agricole ; construi-
« sons du matériel ; développons les industries et orientons
« amplement le commerce, et quand la carte de l'Europe sera
« une tache de sang qui ne réflètera que larmes, misères, faim
« et désolation, l'Espagne se dressera puissante, riche et
« rajeunie. »

Le Président rend compte de l'état d'avancement du Bulletin qui sera mis en distribution à l'époque réglementaire.

Il annonce que l'un de nos meilleurs collaborateurs l'a avisé de l'envoi prochain d'un important travail réservé à notre publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

THOS BARBER

La mort implacable vient de faire encore un vide douloureux dans nos rangs. Un de nos adhérents de la première heure, M. Barber, ancien vice-consul d'Angleterre à Oran, s'est éteint, ces temps derniers, dans son pays, où il était allé chercher un adoucissement aux terribles souffrances qui ont marqué les dernières années de sa vie.

Arrivé à Oran, il y a une quarantaine d'années, M. Barber n'avait pas tardé de prendre par sa droiture, son activité, sa bonté, une très large place dans la vie commerciale du pays.

D'un commerce agréable, il fut recherché, et le cercle de ses relations — où il ne comptait que des affections — s'agrandit rapidement.

Fils et frère de marins, M. Barber aimait la mer avec passion, et, tant que ses forces le lui permirent, il lui consacra ses loisirs. Le souvenir de son action énergique et féconde en faveur du yachting oranais est trop près de nous, ses adeptes encore trop nombreux, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les heureux résultats.

Son activité se dépensait sans compter ; il s'occupait avec la même ardeur tour à tour des affaires et des sports, et partout il a laissé le souvenir d'un parfait gentleman.

Grand et sincère ami de la France, il a eu la joie de voir se réaliser cette union de nos deux pays qui avait été le rêve de toute sa vie et, malgré le mal qui le terrassait, il a entrevu cette victoire que nous espérons prochaine.

M. Barber laisse deux fils qui ont hérité des heureuses qualités et des amitiés de leur père. L'un est le très aimable vice-consul de la Grande-Bretagne à Oran, et l'autre représente son pays à Philippeville. Tous deux sont Oranais, et tous deux apportent au développement économique de notre colonie, leur activité et leur connaissance des affaires.

C'est pour nous qui avons connu et aimé M. Barber un devoir de rendre un suprême hommage à ses qualités de cœur et d'esprit et de présenter les bien sincères compliments de condoléance de notre Société à ceux qui sont appelés à continuer sa tâche.

Nous reporterons sur les fils l'affection que nous avions pour le père, et le deuil qui nous atteint nous paraîtra moins cruel puisque nous retrouvons, chez ceux qui nous restent, toutes les qualités que nous aimions à reconnaître chez celui qui vient de nous quitter, et dont nous garderons précieusement le souvenir.

Ed. DÉCHAUD.

40e ANNÉE

TOME XXXVII

FASCICULE CXLIX (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1917.

DÉCEMBRE 1917.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

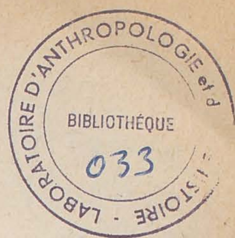
ORAN

—

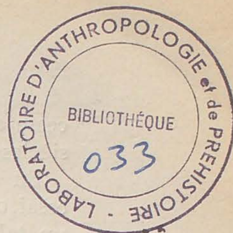
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages


LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et d'HISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033





DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES

TRIBUS DE L'ANNEXE D'EL-ARICHA

AVANT-PROPOS

Cette étude tente d'esquisser l'histoire des tribus d'une de nos anciennes marches de la frontière algéro-marocaine.

Simple lambeau détaché de ce qui fut jadis le puissant cercle de Sebdou, dont les limites s'étendirent jusqu'aux montagnes des Ksour, El-Aricha resta pendant longtemps le poste avancé chargé de défendre, au Sud, le Tell tlemcenien contre les incursions des nomades.

Les deux groupements des Oulad Nehar et des Angad, qui forment actuellement sa population, se virent, par suite, quoique d'origine fort différente, soumis à toutes les vicissitudes que leur donnait une position précaire de demi-Sahariens obligés de protéger les sédentaires du Nord contre les incessantes incursions des Marocains vivant dans l'anarchie ainsi que contre les attaques des indigènes du Sud Oranais qui faisaient alterner, avec une fâcheuse fréquence, leurs soumissions et leurs défections.

L'époque où les tribus pillardes et les groupes de malfaiteurs vivaient, aux dépens de nos ressortissants, du produit de leur butin, a disparu et le banditisme s'est reporté sur les limites de nos postes avancés marocains, mais il semble y avoir intérêt à ne pas laisser tomber dans l'oubli, pour nos régions algériennes, ces souvenirs d'un passé encore peu éloigné. En effet de semblables chroniques locales, en même temps qu'elles conservent le souvenir des faits qui ont agi sur l'ensemble de l'Histoire, enseignent à utiliser ce qu'elles rappellent — non pas en conseillant, — mais en donnant des exemples, et il sera toujours bon, pour les gens de l'Afrique du Nord, de se tourner souvent vers leur passé, de même qu'en France on revient sans

cesse aux chroniqueurs, mémorialistes et épistoliers des siècles précédents.

En ce qui concerne plus particulièrement le présent essai, on trouvera, surtout dans l'histoire des Oulad Nehar, un tableau des difficultés, qu'au début de la conquête, eurent à surmonter nos devanciers.

Vols, pillages, banditisme, crimes, défections, soumissions, se succédaient avec une continuité constante, pendant que, d'autre part, les intrigues de toutes sortes entremêlaient la duplicité marocaine, la politique saharienne et l'administration indigène locale.

Mais nos prédécesseurs eurent d'heureuses compensations, car l'état de choses existant leur valut de se mettre à la tête de nombreuses colonnes, de galoper, au milieu de superbes goums, vers les horizons infinis, à la recherche de l'inconnu, et de faire la guerre au grand soleil, sabres au clair, étendards au vent !

Quantum mutatus ab illo !

Nous aurions voulu nous borner à la chronique des tribus de l'annexe d'El-Aricha, mais il nous eut été bien difficile de séparer les annales d'un groupement nomade en nous confinant dans nos limites administratives actuelles ; nous avons, par suite, dû fatalement nous occuper, en même temps, tout au moins de leurs voisins du Sud et de l'Ouest.

Avant toutes choses, nous avons jugé nécessaire d'esquisser rapidement la topographie du territoire servant aujourd'hui d'habitat aux gens dont nous nous sommes proposés de retracer l'histoire.

Nos recherches sur les origines de ces derniers comportent forcément un certain arbitraire ; elles sont puisées dans les légendes locales existantes qui, en l'absence de tout document, ont toujours aidé à faire revivre les souvenirs épars du passé des primitifs.

Mais, à partir de la conquête française, il nous a été possible de rassembler les preuves les plus probantes et les plus exactes des faits que nous avons cités, espérant apporter ainsi une modeste contribution à ce qui sera, dans l'avenir, l'histoire générale des tribus de l'Afrique du Nord.

Documents Historiques sur les Tribus de l'Annexe d'El-Aricha

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

LE PAYS

Le territoire de l'annexe d'El-Aricha s'étend sur la partie de la région des Hauts-Plateaux commençant au Sud de la dernière ride des monts de Tlemcen. On peut le limiter approximativement par quatre points culminants qui sont : le djebel Tenouchfi (1.843 m.), le djebel Ouargla (1.717 m.), le djebel Beguira (1.409 m.) et le Teniet Sassi (1.285 m.), col de la chaîne du Sidi El Abed. (Voir *Carte*.)

Dans la région Nord-Ouest, le massif montagneux qui recouvre ce territoire est la suite et la fin des monts des Beni Bou Saïd et des Beni Snouss. Commençant au col de Mechamich, il comprend les djebal Tounzaït (1.824 m.), Dahar El Azouj (1.613 m.), Medderba (1.723 m.), Dourdaz (1.726 m.) et Tenouchfi (1.843 m.). Du djebel Medderba se sépare et se dirige vers l'Ouest une chaîne rocheuse dont le premier saillant est le Koudiat Dechrat El Youdi (1.433 m.) qui se continue par le Koudiat ed Debar (1.453 m.) pour se terminer vers Sidi Aïssa par le Tebout Et Harrania.

Cette chaîne partage en deux, vers l'Ouest, les plaines de Missiouïne et de Tiouli. Elle est assez nettement séparée des massifs marocains voisins du djebel Djerada et des montagnes des Beni Yala, d'où le pic du Bou Keltoum dresse, isolé, ses escarpements à 1.665 mètres d'altitude.

Du djebel Medderba part également une autre arête, d'environ 4 kilomètres de long, piquant vers le Sud avec une altitude moyenne de 1.372 mètres et connue sous le nom de « Mahjoub ».

L'ensemble de ce massif du Nord-Ouest est rocheux, très boisé, d'accès difficile, et coupé de gorges profondes dont les deux principales sont la vallée de Taddert et celle de Sidi Djillali.

A l'Est du djebel Tenouchfi, et séparé de lui par une gorge connue sous le nom de Guebar Messaouda, se détache un massif appelé Tin Kial, d'une hauteur moyenne de 1.300 mètres, se dirigeant vers le Sud sur une longueur d'environ 36 kilomètres et se divisant en trois tronçons : celui plus au Nord, nommé « Mesran », va du djebel Tenouchfi au Teniet Zabboudja ; celui du centre, appelé « Amdzel », se prolonge au delà du col du même nom, par lequel passe la piste d'El-Aricha à Sidi Djillali, et se continue par l'Amdzillat, qui vient finir sur l'oued Retem, sous-affluent de l'oued Baïer.

Toute cette région de Tin Kial est composée d'un terrain très accidenté, dit de « chebka » (filets) et se poursuit vers le Nord-Est par le massif du djebel Raouraï.

Du djebel Tenouchfi, se dirigeant vers le Nord-Est, sur le territoire du cercle de Marnia et sur celui de la commune mixte de Sebdou, partent deux chaînes parallèles, entre lesquelles la vallée de l'oued Sidi Yahia, avant de rejoindre la Tafna, creuse un lit profond qui passe au pied du mamelon sur lequel est dressée la koubba de Sidi Yahia Ben Sefia, l'ancêtre des Oulad Nehar. L'une, formée par le djebel Kerrouch, le djebel El Hamar, le djebel Debdoub, se poursuit par les hauts escarpements des « Douze Apôtres » dominant le Nord de Sebdou et se continue jusqu'à Lamoricière. L'autre, dernier ressaut des monts de Tlemcen vers le Sud, comprend le djebel Bou Zatat (1.550 m.), le djebel Beni Yakoub (1.441 m.), le djebel Sanef (1.250 m.), le djebel Toumiet (1.250 m.) et le djebel Zebch. En ce point, la ligne de crêtes s'abaisse à 1.152 m. et forme la passe de Sebdou ou « Teniet ez Zebch », traversée par la route de Sebdou à El-Aricha.

Elle se relève aussitôt et se continue, vers le Nord-Est, par les djebal Taïhart, Maylar (1.217 m.), Sidi Abdallah (1.368 m.), Lato (1.370 m.), Mekimen (1.427 m.), Assas (1.570 m.), et se poursuit ainsi jusqu'au djebel Slissen (1.287 m.) qui vient finir sur les bords de la Mékerra. Les cols d'El Gor et de Kretitila sont, avec le Teniet Bou Terfass, les principaux passages de cette chaîne.

Au Sud-Ouest du djebel Assas, et séparé de lui par la vallée de l'oued Tadjmout, se dresse le djebel Ouargla (1.717 m.) dont le djebel Relmaous et le djebel Sboïah ne sont que des contreforts. L'oued Mzi le sépare d'un autre massif moins élevé, borné par la Mékerra et comprenant le djebel Takfart (1.366 m.), le djebel Kaouch (1.251 m.),

le djebel Kemiti (1.265 m.), le djebel Teniet El Baroud (1.338 m.) et la Chebak El Horch (1.274 m.).

Ce massif du djebel Takfart se poursuit sur le territoire de la commune mixte du Télagh par le djebel Zellzela et le djebel Amoud qui vient finir à Magenta.

Du djebel Assas se détachent, vers le Sud, le djebel Moukraf et le djebel Missegnine.

Le djebel Sidi Abdallah, le djebel Assas, le djebel Missegnine et le djebel Ouargla forment un arc de cercle dont la convexité est tournée vers le Nord et dont la partie intérieure contient de bonnes terres et est connue sous le nom de « Conque d'El Gor ».

Au Sud et à l'Ouest de l'ensemble des massifs montagneux précités s'étend une immense plaine dont l'altitude moyenne varie entre 1.100 et 1.200 mètres.

Cette plaine, généralement couverte d'alfa ou d'armoise, est limitée au Sud par une série de chaînes étroites et de peu d'importance qui, partant du djebel Beguira[1] (1.409^{m}), à 9 kilomètres de Bedeau, se continuent par la Chebket Ben Dahmane, le djebel Ouazène (1.356 m.), le djebel Taërziza (1.281 m.), le djebel Nechehab (1.349 m.), le djebel Kerbaya (1.337 m.), le djebel Ouerk, le djebel Mikaïdou (1.428 m.), le djebel Bou Khalf (1.375 m.).

La vallée de l'oued El-Aricha sépare ce dernier de l'âpre chaîne du djebel Sidi El Abed, dont le point culminant s'élève à 1.610 mètres et qui contient, dans sa partie Ouest, le Teniet Sassi, lequel n'a de remarquable que le fait de servir de terminus à la frontière algéro-marocaine officiellement délimitée.

Au Sud de la ligne rocheuse Ouazène, Taërziza, Mikaï-

1 Le nom véritable de cette montagne est « Djebel Beguira ou Benita » (montagne de la vache et de sa fille). Elle doit son appellation à sa forme bizarre qui offre, dans sa partie Ouest, l'aspect d'un trapèze et qui, après un abaissement très prononcé vers l'Est, se relève en un piton absolument comparable à un sein de femme.

Cette montagne dont la forme caractéristique s'aperçoit de très loin, sert de point de direction aux indigènes des Hauts-Plateaux venant au marché de Bedeau. On l'appelle parfois la « Porte du Tell ».

En 1883, un poste optique a été construit à son sommet. Il correspond avec Méchéria (Djebel Antar), le Kreider, El-Aricha (Djebel Mikaïdou) et est relié à Bedeau par une ligne télégraphique ordinaire qui se rattache à celle du chemin de fer de l'Ouest Algérien.

Toute la région du djebel Beguira est le refuge des contrebandiers et voleurs de bestiaux qui, en dépit de la surveillance exercée, y ont créé un véritable marché de la poudre et des denrées passées en fraude ou des animaux volés soit dans le Tell, soit dans le Sud.

dou, et partant du djebel Beguira, se trouve une suite de hauteurs plus arrondies et de moindre apparence connues sous le nom de djebel Mchafeur, Rous Ech Chouachi, El Mergueb, qui forment la ligne de partage des eaux entre le versant méditerranéen et celui des chotts Chergui et Gharbi.

*
* *

L'ensemble du régime des eaux de toute l'Annexe se compose de :

1° Un écoulement méditerranéen vers le Nord par la vallée de la Mékerra, laquelle prend naissance au pied du djebel Beguira et du djebel Mchafeur et reçoit, comme principal affluent du territoire d'El-Aricha, l'oued Sekrana, lequel porte successivement les noms de Feid El Akhal, oued El Kretoua et oued Kersouta, et va finir dans la Mékerra, au pied du djebel Kemiti, entre Bedeau et la station de Titten Yahia ;

2° Un bassin fermé, celui de la Dayet El Ferdh et d'Oglat Djeddida, dans lequel se déverse la grande majorité des eaux provenant des régions montagneuses qui encadrent l'annexe d'El-Aricha.

Les eaux aboutissant aux bassins fermés de la Dayet El Ferdh et d'Oglat Djeddida y sont conduites par des thalwegs qui, suivant leur forme, sont appelés par les indigènes « feïdh » ou « saheb ».

Le principal est le saheb Guefoul, amenant du Sud, par des voies incertaines et en coupant la ligne du djebel Taërziza, les eaux du Rous Ech Chouachi ; l'oued Tagga et l'oued Ababda drainent, vers les mêmes points, les eaux des montagnes du Nord-Est, et le saheb Sanef y conduit les ruissellements des chaînes du Nord-Ouest.

Une série de dayas plus petites et également sans écoulement, existent dans toute cette région et y absorbent une partie des eaux pluviales ;

3° Un écoulement méditerranéen vers l'Ouest, sorti du djebel Mikaïdou, aboutissant à la Moulouya et appartenant aux groupes d'affluents de l'oued Za, séparés par la chaîne du djebel Sidi El Abed : c'est, au Nord de ce massif, la vallée de l'oued El-Aricha qui, sous le nom d'oued El Baïer, passe à Magoura, franchit le Kheneg El Ahda et va, sur le territoire marocain, rejoindre l'oued El Haï, entre la première et la deuxième cascade situées au Nord de Berguent. Sur sa rive droite, cet oued reçoit toutes les

eaux venant des versants Sud du Tenouchfi, du Tin Kial, du Dourdaz, du Medderba, etc. Sur sa rive gauche viennent aboutir tous les ravins du versant Nord du djebel Sidi El Abed.

Il s'ensuit que cet oued, généralement à sec, reçoit, en temps d'orage ou de grosses pluies, d'énormes quantités d'eau qui le transforment, sur certains points, en un terrible torrent atteignant parfois un kilomètre de largeur sur trois mètres de profondeur [1].

*
* *

La majeure partie des montagnes et quelques points de la plaine sont constitués par des terrains jurassiques et crétacés. Le jurassique est surtout représenté par les dolomies, les marno-calcaires et les calcaires plus ou moins dolomitiques du kiméridjien (jurassique supérieur). Au Nord-Est : djebel Sidi Abdallah, djebel Assas, djebel Ouargla ; au Nord-Ouest, le djebel Tenouchfi [2].

A la base apparaissent dans la plaine des Azaïls les grès du séquanien et à un niveau inférieur, dans la vallée de Sidi Yahia, dans la plaine des Azaïls et la basse vallée de l'oued Kremis, les marnes oxfordo-calloviennes.

Le crétacé inférieur (néocomien) est constitué par des bancs de grès intercalés de marnes, que surmontent, par places, des assises de calcaires blancs compacts, souvent un peu marneux. Ces diverses formations s'étendent entre El Gor, le djebel Beguira et les crêtes rocheuses situées au Nord de la route de Bedeau à El-Aricha, et constituent, plus à l'Ouest, la chaîne du Sidi El Abed.

Ça et là, dans le crétacé, pointe le trias gypseux. Il apparaît sur les hauteurs d'El Mergueb, au Sud-Est de Kerbaya, dans le Teniet ez Zebch, etc.

La plaine qui forme la plus grande partie du territoire et caractérise les Hauts-Plateaux, est constituée par de gigantesques dépôts d'atterrissements qui ont commencé avec l'oligocène et se sont continués probablement pendant le miocène, ce qui a fait classer ces formations

---

1 Quelques ravins de la région montagneuse située à l'extrême limite N.-O. de l'Annexe, entre Taddert et Mechamich, se déversent bien dans des oueds qui rejoignent la Tafna. Mais ils sont si peu nombreux et si insignifiants qu'on ne saurait les comprendre dans les grandes lignes du régime des eaux de l'annexe d'El-Aricha.

2 POUYANNE. — *Monographie géologique de l'arrondissement de Tlemcen*. Carte. (*Annales des Mines*, 1877.)

dans le mio-oligocène [1]. Les plus anciens dépôts forment comme un anneau autour d'El-Aricha et vont se relever sur le flanc du Mikaïdou, contre le crétacé. Dans la plaine les dépôts alluvionnaires sont recouverts par la plate-forme hammadienne d'âge pliocène et plio-pléistocène [2]. Sur cette plate-forme se sont constitués dans les dépressions les dépôts limoneux récents ou actuels.

La désagrégation de la carapace calcaréo-gréseuse permet à l'alfa de couvrir le sol. Dans les dépressions limoneuses se retire l'armoise blanche *(chieh)*.

A la koubba de Sidi Djillali, dans le massif issu du djebel Tenouchfi, une couche de travertin quaternaire domine de ses escarpements un sol de nature éruptive. Dans la même région, entre le djebel Tenouchfi et Sidi Djillali, le djebel Medal présente des traces appréciables de crétacé inférieur (néocomien).

Des effondrements de la plate-forme hammadienne ont provoqué la formation des dayas, dont la plus importante du territoire est la Dayet El Ferdh : c'est une sorte de dépression qui a été comblée par les divers apports alluvionnaires, caillouteux ou simplement limoneux pendant toute la durée du pléistocène et se continue de nos jours. La dayet ne se remplit d'eau qu'à la suite de grandes pluies et il est rare que l'évaporation ne la mette pas de nouveau à sec au bout de quatre à cinq mois. Elle constitue une magnifique zone de pâturages en même temps que son sous-sol forme un très précieux réservoir d'eau.

Tous les environs de la Dayet El Ferdh sont constitués par des terrains quaternaires récents composés d'alluvions provenant des terrains quaternaires anciens remaniés et, en partie aussi, d'éléments arrachés aux roches préexistantes des reliefs limitant le bassin.

Tout le restant de la plaine comprend, soit des parties rocailleuses dépourvues d'humidité et occupées par l'alfa, soit des parties limoneuses couvertes d'armoise blanche dans les terrains secs, d'armoise champêtre dans les sols plus profonds et plus riches en argile, de senegha (lygée sparte) dans ceux où l'argile est mélangée de sable.

*
* *

Il a été posé en principe que les massifs boisés du Tell

---

1 FLAMAND. — *Thèse*, pp. 656, 668 et *Carte géologique du Sud Oranais.*
2 FLAMAND. — *Loc. cit.*

supérieur se développent le plus souvent sur le terrain jurassique moyen et supérieur et, accessoirement, sur le crétacé inférieur et moyen. L'application de cette règle se vérifie dans la plus grande partie de la région montagneuse de l'annexe d'El-Aricha. Des boisements de pins d'Alep, de thuyas, de chênes yeuses et de genévriers oxycèdres y constituent de belles forêts avec sous-bois d'arbrisseaux qui tendent à régulariser l'alimentation des sources; cette région contient aussi des vallées et des plateaux d'une certaine fertilité.

Par contre, la plaine immense, argileuse et sablonneuse, est aride et pauvre, impropre à l'agriculture et aux forêts.

Les sources se rencontrent presqu'exclusivement dans la partie montagneuse du Nord-Ouest de l'Annexe. Les plus belles sont : l'Aïn Sidi Djillali, qui débite environ 200 mc. en 24 heures, l'Aïn Taddert, qui, composée de fort nombreux suintements, a un débit à peu près équivalent, l'Aïn Sidi Aïssa, qui fournit en moyenne 60 mc. d'eau en 24 heures.

Une vingtaine d'autres sources, les unes à écoulement insignifiant, les autres dont le débit est variable, permettent aux indigènes de profiter des pâturages forestiers qui sont abondants au printemps et bons en été, mais qui doivent être abandonnés en hiver à cause du froid et de la neige.

En dehors de cette région, on ne trouve de sources qu'aux environs presqu'immédiats de Bedeau, où l'Aïn Goréa fournit en moyenne 60 mc. d'eau en 24 heures et l'Aïn El Hamar qui donne à peine 20 mc.

Partout ailleurs, l'eau ne se rencontre que parcimonieusement dans des puits, en général saumâtres, d'une profondeur variant de 3 à 15 mètres. Ces puits se groupent sur certains points et sur certaines lignes et laissent sans lieu d'abreuvement de vastes étendues de terrain.

C'est ainsi que tout autour de la Dayet El Ferdh se rencontrent les puits d'El Aouedj, d'Oglat El Mellah, d'Oglat Oulad Serour, d'Oglat Fratsa, d'Oglat Djeddida, et le puits de Sanef, — que dans la région d'El Gor se trouvent l'Oglat d'El Gor et les puits de Missegnine, — que sur toute la ligne allant de Bedeau au djebel Sidi El Abed se succèdent l'Aïn El Hamar et l'Aïn El Goréa, l'Oglat Kersouta, les puits d'Haci Ben Dahman et de l'Ouazène, ceux

de Kerbaya et d'El-Aricha, de Mechra El Hamar, d'Haci Sidi M'hammed et de Tameslouta.

Mais, en dehors de ces groupements et de cette ligne d'eau, il n'est plus rencontré, dans la région Sud-Ouest, que les puits d'El Baadj et de Magoura et les zones d'alfa sont dénuées de ressources en eau.

Tous les sondages, tous les forages, toutes les recherches possibles ont été vainement pratiqués.

Dans la région comprise entre El Gor et la Dayet El Ferdh, vers Es Siaïed, dans l'oued Tagga, on est allé jusqu'à 55 mètres de profondeur sans qu'aucune trace d'humidité soit relevée.

Vers Betticha, au Sud-Ouest de la Dayet El Ferdh, on a creusé jusqu'à 91 mètres sans trouver d'eau.

Des ateliers de sondage ont fonctionné un peu partout sans qu'aucun résultat ait pu être obtenu.

On a dû recourir aux redirs artificiels et aux citernes pour permettre l'utilisation des zones de pâturages existantes. C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été construits les redirs-citernes de Saharidj, de Tighidet et de l'oued Mahjoub.

L'annexe d'El-Aricha est donc mal partagée sous le rapport des eaux ; les sources y sont insuffisantes, les pluies très restreintes ; les ouad qui sillonnent son territoire y ont, pendant presque toute l'année, un débit superficiel à peu près nul. Les crues s'écoulent très violentes en affouillant profondément le lit des ravins et disparaissent bientôt, laissant les thalwegs desséchés. Les eaux qui ruissellent sur les rocailles à alfa viennent s'épandre dans les fonds limoneux à armoise et y sont rapidement évaporées.

* * *

En résumé, le territoire de l'annexe d'El-Aricha est constitué par des terrains secondaires qui, au Nord, forment une longue et forte ride parallèle aux dernières ondulations du Haut-Tell, et par des terrains tertiaires et quaternaires qui, dans les parties centrale et méridionale, appartiennent aux Hauts-Plateaux proprement dits. Ces formations d'origine continentale sont recouvertes par une sorte de croûte calcaréo-gréseuse, sur laquelle l'absence de végétation arbustive a favorisé la création de la steppe.

Partout où le crétacé émerge au milieu de ces alluvions, et principalement au djebel Ouazène, au djebel Mikaïdou

et au djebel Sidi El Abed, la forêt, ou tout au moins les vestiges de forêt, réapparaissent ; la végétation sylvestre s'épanouit malgré les ravages de l'homme, des chèvres et des chameaux et, résistant à tout, le romarin, précurseur de la broussaille, persiste à vivre et à subsister.

Dans toute la région, on relève de la façon la plus évidente le gain constant fait par la steppe au détriment de la forêt.

Au début de l'occupation d'El-Aricha, le djebel Sidi El Abed avait son versant Nord fortement boisé, très giboyeux, peuplé à profusion de mouflons, de gazelles de montagne, de sangliers, d'ouachs *(Antilope bubale)*, etc.

Actuellement, quelques broussailles témoignent seulement des boisements ayant jadis existé et la faune a complètement disparu.

Des diverses sources qui, précédemment, sourdaient de la montagne, il ne reste qu'un insignifiant point d'eau, à sec les trois quarts de l'année, et débitant avec peine, dans la période propice, 10 litres à l'heure.

Le djebel Ouazène possède encore des traces de peuplement de chênes yeuses, mais ces vestiges se raréfient de plus en plus chaque année et on ne saurait actuellement songer à les reconstituer.

Le djebel Mikaïdou était, il y a cinquante ans, couvert de superbes pins d'Alep qui furent ravagés et presqu'entièrement détruits, tant par les troupes que par la population civile d'El-Aricha. On est actuellement arrivé à protéger péniblement, sur le versant Nord de ce massif, quelques beaux restes de ces boisements. Les tentatives faites pour repeupler les parties orientale et méridionale en chênes verts n'ont donné jusqu'à présent que de maigres résultats.

Dans la zone de Sidi Aïssa, jadis couverte d'arbres de deuxième grandeur, la forêt a reculé vers le Nord de près de 10 kilomètres depuis 1855. Dans la région montagneuse elle-même, de nombreuses sources ont disparu et sur la ligne des Oglats, tous les puits ont dû être approfondis de deux à trois mètres.

On peut donc admettre que le phénomène de diminution considérable du débit des sources provient d'un usage immodéré des produits de la forêt qui a amené d'abord sa dégradation, puis sa disparition, ce qui a permis aux vents constants du Sud-Ouest et du Sud de transformer en zone semi-désertique ce qui fut jadis des terrains forestiers.

En général, la végétation herbacée reste, sur l'annexe d'El-Aricha, très supérieure à celle de la région des Chotts.

Au printemps, pour peu que l'hiver ait été tant soit peu humide, une magnifique flore s'épanouit soit dans les dayas, soit entre les touffes d'alfa et dure jusque vers le milieu de juin.

Le climat de l'Annexe varie, évidemment, suivant qu'il s'agit des régions montagneuses ou de la plaine. Jusque dans ces dernières années, l'hiver y était rigoureux, la neige abondante et le froid vif au point de faire périr parfois tous les pins et les genévriers oxycèdres des régions d'El-Aricha et de Sidi Aïssa. Depuis cinq ou six ans, la neige tombe beaucoup moins fréquemment et les hivers ont une tendance à être plus secs.

Le thermomètre, pendant certaines nuits, descend jusqu'à — 15°.

Le printemps est entrecoupé de périodes de gelées tardives persistant jusqu'au milieu du mois de mai.

L'été ne se fait véritablement sentir que depuis la dernière dizaine de juin jusqu'aux premiers jours de septembre. A cette époque, la chaleur diurne se maintient entre + 35 et + 38 degrés, mais la plupart du temps, les nuits sont fraîches et, sauf les jours de sirocco, une brise du Nord vient, de 8 heures du soir à 3 heures du matin, rafraîchir l'atmosphère.

L'automne est la meilleure des saisons et reste doux souvent jusqu'au milieu de décembre.

Les pluies sont très irrégulières et on ne saurait les englober dans un régime quelconque. D'une façon générale, elles sont suffisantes dans la région d'El Gor et de Sidi Djillali pour permettre aux indigènes de labourer avec des chances moyennes de succès.

Le vent règne en maître sur toute la plaine ; le plus fréquent est celui du Sud-Ouest qui souffle en moyenne 150 jours par an. Le vent du Nord se fait sentir pendant environ 60 jours, le vent du Sud pendant à peu près 50 jours. Le vent d'Est est rare et généralement peu violent.

Dans l'ensemble, le climat, quoique désagréable à cause du vent, est très supportable aux Européens et, en été, de beaucoup préférable aux chaleurs humides du Tell et du littoral.

CHAPITRE II

LES HABITANTS

Aucune donnée précise n'est restée sur les premiers habitants de cette région qui, certainement, fut jadis moins aride et moins inclémente qu'elle ne l'est actuellement.

L'étude du préhistorique de la province d'Oran y a fait découvrir toute une série de stations où les silex taillés abondent, ce qui prouve que les grands ancêtres ayant précédé les Berbères trouvaient le moyen de vivre et de se multiplier dans le pays.

M. le professeur F. Doumergue y a relevé, à la fin du siècle dernier, les vestiges suivants [1] :

Dayet El Ferdh. — (Autour d'El Aouedj). Silex taillés.

D'El Aouedj à El-Aricha. — Silex épars dans l'alfa.

El-Aricha. — Dans la plaine, où les silex sont rares, un magnifique grattoir pédonculé.

Dans le lit de l'oued qui est au Sud de la Redoute, des petits silex assez nombreux sur les limons et des fragments d'œufs d'autruche.

A la butte du champ de tir d'El-Aricha, des silex abondants de très petite facture.

Sur le Mergueb, des silex épars assez nombreux avec une station importante sur la route de Mechra El Harchaïa, entre le quatrième et le cinquième kilomètre, sur le bord de la Garet El Rema.

Au djebel Mikaïdou (poste optique à 1.442 mètres d'altitude), sur la face Nord, en suivant le sentier qui descend du poste optique vers la plaine, à environ 3 kilomètres du poste, une station de silex très importante.

Presque tous les silex sont taillés en forme de grattoirs et retouchés. Ceux-ci sont de deux sortes : les uns presque circulaires sont retouchés sur leur pourtour, les autres taillés en rectangle sont arrondis et retouchés aux deux extrémités en forme de doubles grattoirs. Les grattoirs circulaires ont de deux à trois centimètres de diamètre.

Les doubles grattoirs mesurent trois centimètres de

---

1 F. Doumergue. — *Préhistorique de la Province d'Oran* (Congrès de Nantes, 1898).

long, quinze centimètres de large et un centimètre d'épaisseur. Généralement, l'un des bouts est plus étroit que l'autre.

A droite de cette station et à l'Est du ravin se trouve, sur l'autre coteau et à la même hauteur, une autre station identique à la première.

(En franchissant, vers l'Est, deux autres contreforts, on retrouve une troisième et une quatrième station.)

Le djebel Mikaïdou étant, à l'époque actuelle, absolument dépourvu d'eau, M. Doumergue en conclut qu'il y a lieu de supposer qu'à l'époque préhistorique, les ravins secondaires n'étant pas encore débouchés, il existait dans ce massif de grandes cuvettes au moins hivernales. Nous estimons, d'autre part, que dans ce massif crétacé qui fut jadis très boisé, il a certainement dû exister des sources que les modifications climatériques ont fait peu à peu disparaître.

Dans le djebel Sidi El Abed, quatre ou cinq silex ont été trouvés par M. Doumergue. Des recherches faites ultérieurement et à une époque où la région était beaucoup plus sûre, ont permis de retrouver deux ateliers, l'un à El Baadj et l'autre aux environs du Teniet Gennabra.

A Taërziza existe une des stations les plus connues de la province d'Oran qui contient, en abondance, un mélange de petits silex taillés et de grattoirs semblables à ceux du djebel Mikaïdou.

A environ 4 kilomètres au Nord de Crampel, près du chemin de fer et à l'Ouest de la voie, se trouvent des silex nombreux et en tas sur certains points.

Sur la piste allant de Bedeau au djebel Beguira s'élèvent plusieurs tumuli ayant de dix à douze mètres de diamètre.

Au col du djebel Beguira, en dessous du poste optique, il existe une bonne station de silex où M. Doumergue a, de plus, récolté un morceau de basalte cellulaire venu évidemment de fort loin.

Bon nombre d'autres stations préhistoriques existent sur le territoire de l'Annexe ; la principale est celle de Mahjoub, entre Sidi Djillali et Sidi Aïssa, où l'on rencontre, tout à la fois, des silex, des bazinas et des ruines berbères.

De ce qui précède, il résulte que l'homme, à une époque fort reculée, a vécu dans ces régions et qu'étant donné les moyens très relatifs dont il disposait pour pourvoir à sa subsistance et à sa défense, ce territoire devait avoir

un régime des eaux et une végétation autres que ceux dont est fournie actuellement la steppe aride et dénudée qui constitue les Hauts-Plateaux [1].

A côté de ces vestiges préhistoriques se rencontrent des ruines ou des traces de constructions lybico-berbères semblant préislamiques, mais auxquelles il est également bien difficile d'attribuer une date, même approximative.

Dans la région montagneuse du Nord-Ouest, on en trouve au sommet du djebel Tenouchfi, au djebel Tounzaït, au djebel Dechra El Youdi, en dessus de la source de Taddert, à Khelil, à Dar El Sanaa, à Sidi Djillali, à El Mahjoub (en trois endroits), à Haci El Abbad, à Amdhil, à Mechamich et à Missiouïne (Dar Hammou).

D'autres vestiges berbères existent au dj. Sidi El Abed.

Enfin, dans la région d'El Gor, on en rencontre à Sidi Mokhfi et à Saïada.

A El Gor même, des ruines beaucoup plus récentes, rappelant comme construction les murs d'enceinte de Mansourah, pourraient être attribuées aux Mérinides.

A Kerbaya, les ruines d'un camp ont été relevées. Nous donnons ci-dessous le croquis de l'enceinte. (Fig. 1.)

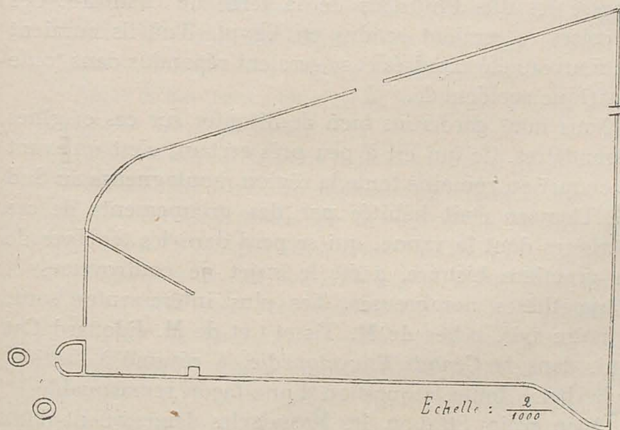


Fig. 1

1 Cf. Dr Warion in Dr Bleicher. — *Environs d'El-Aricha*, in *Bull. Soc. climat. alg.*, p. 63, 1er trim. 1875.

Certains officiers ont voulu y voir des travaux romains. Rien n'est moins probable, et il semble bien plutôt que c'est aux Berbères Zenata qu'il faut en attribuer l'édification.

*
* *

Quelques ethnographes admettent comme conjecture probable que les premiers habitants de la province d'Oran et de l'Algérie occidentale ont été des hommes blancs à nuance cannelle qui furent plus tard rejetés au Sénégal et au Soudan et dont les Foulahs actuels sont les descendants. Les Béraber, venus d'Asie-Mineure, les auraient chassés et remplacés à une époque des plus lointaines et évaluée au XXIIe siècle avant l'ère chrétienne.

Si absolument rien ne reste, dans la région d'El-Aricha, de souvenirs aussi anciens, les indigènes y ont cependant conservé la légende d'après laquelle les Béraber étaient fils de Ham et habitaient jadis en Syrie, dans le pays des Philistins. Après que David, roi des Juifs, eut tué Goliath, roi des Philistins et se fut emparé de la Syrie, il aurait chassé les dits Philistins de la terre de Chanaan. Ces derniers se seraient rendus en Egypte d'où ils auraient de nouveau été expulsés et se seraient répandus dans toute l'Afrique occidentale.

Nous nous garderons bien de discuter sur ces origines légendaires. Ce qui est à peu près certain, c'est qu'avant l'occupation romaine toute la région montagneuse au Sud de Tlemcen était habitée par des groupements de ces Berbères dont la venue, qui se perd dans les ténèbres de la première histoire, a été le sujet de controverses et d'hypothèses nombreuses. Les plus intéressantes sont, à notre avis, celles de M. Tissot [1] et de M. Edouard Cat qui, dans la *Grande Encyclopédie*, a résumé à l'article « Berber » toute la question d'une façon remarquable.

A en croire Strabon, les Massaisyles demeuraient dans la région.

---

1 TISSOT. — *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique.*

L'occupation romaine semble s'être limitée, au Sud, à la ligne Ali Ben Youb (Chanzy), Hadjar Roum (l'ancienne Altava) près de Lamoricière, Aïn-Tellout, Pomaria (Tlemcen), Lalla-Maghnia.

Un corps spécial, les « Exploratores Pomarienses », était chargé de la défense de tout le pays, mais il pénétrait peu dans les montagnes du Sud, habitées par des gens d'humeur farouche, rebelles à toute assimilation.

Lorsqu'à l'époque de la décadence, les grands mouvements de peuples forcèrent les indigènes à des déplacements provenant de la compression exercée par les invasions barbares ou arabes, de nombreuses émigrations modifièrent complètement les emplacements occupés par les diverses tribus.

Les Zenata arrivèrent et se répandirent dans le pays ; ce sont eux qui ont formé la souche berbère dont les descendants se trouvent actuellement dans les montagnes du Sud de Tlemcen.

Une tribu dont le souvenir est resté chez les habitants actuels, les Beni Habib, occupa tout le territoire où demeurent actuellement les Oulad Ouriach, les Azaïl et les Beni Snouss. Ces derniers seraient même leurs descendants directs et, dans les environs de Sebdou ainsi que du côté de Mazzer et du Khemis, les habitants montrent un certain nombre de grottes occupées jadis par des troglodytes et assurent que c'est là que demeuraient quelques-uns de ces Beni Habib.

Au moment des luttes pour la possession du royaume de Tlemcen, les Mérinides se répandirent dans le pays et occupèrent certains points de la région de Sebdou, de Meurbah et d'El Gor. Comme nous l'avons dit précédemment, il existe à El Gor des ruines d'enceinte, dont nous reparlerons, qui sont très semblables comme construction à celles de Mansourah (près de Tlemcen) et qui semblent indiquer que des postes permanents avaient dû être installés vers cette époque sur la dernière ride des monts de Tlemcen pour se protéger contre les invasions des nomades du Sud.

En résumé, au XV[e] siècle, le territoire de l'annexe d'El-Aricha était occupé : dans sa partie montagneuse d'El Gor

au djebel Toumiet, par les Oulad Ouriach ; du djebel Beni Yakoub au djebel Medderba, par les Beni Snouss ; et dans la région du djebel Tounzaït et de Mechamich, par les Beni Hamlil.

Une partie de ces gens avaient été islamisés par Moulay Idriss. Les autres, qui étaient restés idolâtres, avaient le culte des mânes, du feu et du soleil.

La plaine était à peu près inhabitée et parcourue seulement par les nomades du Sud.

La société était extrêmement anarchique ; la force remplaçait partout le droit et la justice et les esprits étaient mûrs pour subir l'ascendant d'un homme bienveillant, religieux, juste, entouré d'un évident prestige comme descendant direct d'un parent du Prophète. C'est à ce moment qu'arriva le marabout Sidi Yahia Ben Sefia, l'ancêtre des Oulad Nehar actuels.

CHAPITRE III

LES OULAD NEHAR JUSQU'A L'ARRIVÉE D'ABDELKADER

Le prophète Mohammed étant mort en 632, sans désigner son successeur, son beau-père et son gendre Ali se disputèrent vivement le pouvoir. Abou-Bekeur l'ayant emporté sur son concurrent, grâce aux intrigues d'Aïcha, veuve de Mohammed, il prit le titre de « Khalifa Raçoul Allah », c'est-à-dire « Lieutenant du Prophète de Dieu », et réunit en sa personne le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel comme « envoyé de Dieu » [1].

Omar, autre gendre de Mohammed, qui succéda à Abou-Bekeur (633-643) et que l'on regarde comme le véritable fondateur du Khalifa, conquit la Syrie et l'Egypte, bâtit Bassorah et Koufa (Irak-Arabie) sur la rive droite de l'Euphrate et introduisit l'ère de l'hégire [2].

Othman, troisième khalifa, s'empara de la Perse et pénétra au Nord de l'Afrique jusqu'au détroit de Gibraltar (643-654).

Ali ben Taleb, descendant direct de Mahommed, qui vint après (654-660), est surtout célèbre par le grand schisme des Chyites qu'il introduisit dans le mahométisme, schisme qui dure encore aujourd'hui.

Hassan, cinquième khalifa, fils d'Ali et de Fatima (fille du Prophète), fut élu à Koufa en 660 ap. J.-C., après la mort de son père Ali, tué dans cette même ville. Il eut pour compétiteur Moawiah Ier et consentit à abdiquer après six mois de règne pour éviter l'effusion du sang. Il mourut en 669, empoisonné par un des fils de Moawiah qui craignait qu'il ne voulut faire valoir ses droits. Il est

---

1 Les historiens occidentaux latinisèrent la première de ces désignations et appliquèrent le nom de « Califat » à l'empire arabe et celui de « Calife » au souverain de cet empire.

2 Il se fit appeler « Emir El Moumenin » ou « Prince des Croyants », titre que prirent aussi tous ses successeurs et que les écrivains chrétiens transformèrent en « Miramolin ».

compté par les Chyites au nombre des imams [1] ; après lui l'imamat passa à son frère Hussein.

Moawiah I[er] (661-680), sixième khalifa, transporta le siège du pouvoir de Médine à Damas et, supprimant le mode électif suivi jusqu'alors pour le remplacement des khalifas, rendit l'autorité héréditaire dans sa famille. Il fonda la dynastie des Ommiades [2] qui régna à Damas de 661 à 744 et dont les plus célèbres khalifas furent Abdelmalek (685-705) et Walid I[er] (705-716). Leurs généraux firent la conquête de l'Espagne.

Les Ommiades furent renversés comme khalifas d'Orient par les Abbassides [3], parmi lesquels régnèrent les khalifas Abbou Djaffar, surnommé El Mansour ou Al-Manzor (l'invincible) qui fonda Bagdad en 768, et Haroun dit Al Raschid ou le Juste (786-808), ami de Charlemagne, lesquels vont être mêlés à ce qui suit.

*
* *

L'histoire légendaire nous apprend que le Koreïschite Abdallah Bel Hassane El Moutenna (le 2[e]) ben El Hassan Sebti (le 1[er]) ben Ali (époux de Fatima, fille du Prophète),

---

1 Le nom d'« imam » était donné, dans l'origine, par les Musulmans au chef suprême de la religion. Pour les Sunnites ou orthodoxes, le titre d'imam se confond avec celui de khalifa et la jouissance spirituelle n'est pas séparée de la jouissance temporelle. Mais les Chyites ne reconnaissent pour véritable imam, après le prophète Mohammed, qu'Ali, son gendre, et les descendants d'Ali. Ils ne sont pas d'ailleurs d'accord entre eux sur le nombre et la succession des imams. Les uns en admettent douze, dont le dernier, enlevé à l'âge de douze ans, doit reparaître un jour pour faire régner la vraie religion. Ils le nomment « le Mahdi » (le Dirigé) et en font une espèce de Messie, dont ils attendent toujours le retour. Les autres n'admettent que sept imams : Ali, gendre de Mohammed, Hassan et Hussein, tous deux fils d'Ali et martyrs, Ali Zine-el-Abiddine, Mohammed Bakir, Djaaffar El Seddik et Ismaël. Après ce dernier, ils refusent d'admettre comme imam légitime, Moussa, son frère, et ils lui substituent la postérité d'Ismaël, représentée par son fils Mohammed, puis par des personnages inconnus dont l'un se révèlera un jour sous le nom de « Mahdi ».

2 Les Ommiades tirent leur nom d'un membre de la tribu des Koreïschites, Ommiah, aïeul d'Abou Safian, qui était chef du temple de La Mecque avant l'Islamisme, et qui fut le père de Moawiah I[er].

3 Abbas, oncle du prophète Mohammed, s'opposa d'abord, les armes à la main, aux entreprises de son neveu ; il fut vaincu, se soumit, reconnut Mohammed comme Prophète et lui rendit les plus grands services. Il mourut en 652, très vénéré des Musulmans. Un arrière-petit-fils de cet Abbas, Aboul Abbas Al Seffah (le Sanguinaire) renversa les Ommiades et fonda la dynastie des Abbassides vers 750 (an 128 de l'hégire).

voulut, en 753 de l'ère chrétienne, faire revivre le système électif de nomination des khalifas, que Moawiah Ier avait transformé en régime héréditaire en faveur de sa famille, et enlever le pouvoir au khalifa Meriwan II, dernier des Ommiades. Cet Abdallah Bel Hassane avait comme enfants Mohammed En Nefs Ezzakia (le vertueux), Ibrahim, Yahia, Sliman, Driss, etc. Meriwan II n'ayant plus qu'une autorité précaire, les Koreïschites se rassemblèrent à La Mecque et à Médine et, pour faire cesser les droits injustifiés de succession de la famille des Ommiades, élurent un autre khalifa qui fut Mohammed En Nefs Ezzakia.

Le nommé Abbou Djaffar Abdallah ben Mohammed ben Ali ben Abdallah ben Abbas (oncle du Prophète) assistait à cette réunion et fut du nombre de ceux qui élurent Mohammed En Nefs Ezzakia et proclamèrent la déchéance de Meriwan II.

Ce dernier fut tué par Abbou El Abbas, frère de Djaffar.

Abbou Djaffar estima alors que son frère avait ainsi acquis des droits au pouvoir ; revenant sur la décision à laquelle il avait participé avec les Koreïschites, il refusa de reconnaître comme khalifa l'élu de ces derniers, Mohammed En Nefs Ezzakia, et aida Abbou El Abbas à s'emparer du trône.

Abbou El Abbas fonda la dynastie des Abbassides, Pendant les quatre ans qu'il régna, Mohammed En Nefs Ezzakia ne cessa de protester contre cette usurpation et chercha à faire régler amiablement la question par les ulémas et les Koreïschites.

A la mort d'Abbou El Abbas, son frère Abbou Djaffar, continuant à ne plus vouloir admettre comme juste l'élection à laquelle il avait pris part, prétendit que le système héréditaire était le seul valable et se proclama khalifa. Il invita les Koreïschites et les ulémas de La Mecque et de Médine à reconnaître la légalité de son avènement. Lorsque sa lettre arriva à Médine, les amis de Mohammed En Nefs Ezzakia, et ce dernier lui-même, refusèrent de le reconnaître comme sultan et lui répondirent : « Nous ne saurions te proclamer, attendu que nous avons élu, bien avant toi, Mohammed En Nefs Ezzakia et que toi-même tu as participé à cette élection, il y a environ quatre ans. »

Abbou Djaffar Abdallah ben Mohammed ben Ali ben Abdallah ben Abbas, qui devait plus tard être nommé El Mansour (l'invincible), ne s'inquiéta pas autrement de

l'avis de ses pairs. Il les fit incarcérer et mit en prison, à Médine, Abdallah Bel Hassane et toute sa famille, sauf Mohammed En Nefs Ezzakia et Ibrahim, qui restèrent introuvables. En l'an 145 de l'hégire, Mohammed En Nefs Ezzakia (ou plus simplement Mohammed ould Abdallah) arriva à Médine et fit proclamer la guerre sainte contre les Abbassides par le théologien Malek [1].

Mohammed En Nefs Ezzakia ben Abdallah fut considéré comme le « Mahdi ». Abbou Djaffar lui adressa diverses lettres pour l'inviter à se soumettre. Il s'y refusa, entra dans Médine, en fit tuer le gouverneur et réunit des contingents pour attaquer l'usurpateur. Abandonné plus tard par la majeure partie de ses cavaliers, il fut assassiné par le nommé Ben Kahataba qui envoya sa tête à Abbou Djaffar.

Ibrahim, frère de Mohammed En Nefs Ezzakia ben Abdallah s'enfuit à Bassorah où il fut tué par Mansour ould Aïssa, l'homme de confiance d'Abbou Djaffar.

Quelques années plus tard, vers 785 (en l'an 169 de l'hégire), sous le règne de Moussa El Hadj ben Mohammed ben Abbou Djaffar, le Koreïschite El Haoussine le Jeune, accompagné de ses parents, parmi lesquels se trouvaient Driss, Yahia et Sliman, frères de feu Mohammed En Nefs Ezzakia ben Abdallah, voulut de nouveau renverser les Abbassides et vint attaquer le gouverneur de Médine. Ce dernier fut battu et dut s'enfuir. El Haoussine et ses parents marchèrent ensuite sur La Mecque. En avant de cette ville, ils rencontrèrent Slimane ben Abbou Djaffar et ses partisans qui lui livrèrent bataille.

El Haoussine fut vaincu et tué. Ce combat eut lieu à environ trois milles de La Mecque, au lieu dit « Fekh », le 8 du Dou El Hahja de l'an 169 de l'hégire.

Yahia et Driss, fils d'Abdallah Bel Hassane, parvinrent à s'échapper. Yahia se sauva près de la mer Caspienne en continuant à prêcher la guerre sainte contre les Abbassides et en recrutant des partisans.

Haroun El Raschid, devenu khalifa, lui envoya un émissaire nommé El Fadel ben Yahia le Barmesside, pour l'inviter à se soumettre et à venir à Bagdad. Avant d'obéir,

---

1 Malek, théologien musulman, auteur du « Mouwetta », ouvrage traitant des lois orales du Prophète, a fondé la secte des Malekites, laquelle n'est qu'une branche des Sunnites et suit un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme.

Yahia ben Abdallah réclama d'abord un autographe du khalifa, contresigné par les dignitaires de la cour, lui promettant la vie sauve et la « mouna ».

L'autographe demandé lui fut envoyé, mais lorsqu'il se fut rendu à Bagdad, il fut arrêté et mourut en prison.

Quant à Driss, il s'enfuit en Egypte et projeta d'aller au Maroc où les Ommiades avaient conservé des partisans. Il était accompagné d'un esclave affranchi nommé Rached. Tous deux arrivèrent à Alexandrie, résidence du gouverneur de l'Egypte, Ali ben Slimane El Hachemi.

S'étant arrêtés devant une belle maison dont ils admiraient la construction, le propriétaire de cette demeure vint à eux et leur demanda le sujet de leur étonnement.

Rached répondit : « Nous admirons ton habitation ». — « Vous êtes sans doute des étrangers, dit le propriétaire. » — « Oui, répondit Rached. » — « De quel pays êtes-vous ? » — « Du Hedjaz. » — « Vous êtes alors des partisans d'El Haoussine et vous êtes des fugitifs ? »

Ils commencèrent par nier, mais ils lurent la bonté sur la figure de leur interlocuteur et Rached lui dit : « Sidi, votre visage montre que vous êtes bon. Nous sommes sûrs qu'en vous disant qui nous sommes, vous ne nous dénoncerez pas. » — « Par le Dieu du Prophète, dit le propriétaire, je ferai l'impossible pour vous servir. »

Rached lui dit alors : « Celui-ci est le descendant du Prophète, Driss ould Abdallah Bel Hassane et moi, je suis son affranchi. Mon nom est Rached. Nous nous sommes enfuis de peur d'être tués et nous cherchons à gagner le Maroc. »

Le propriétaire de la maison dit alors : « Ne craignez rien, je suis un vrai croyant et un partisan de votre cause.» Il les fit ensuite entrer dans sa maison et les traita avec bonté.

La nouvelle en parvint à Ali ben Slimane El Hachemi, gouverneur de l'Egypte. Il convoqua le propriétaire de la maison et lui dit : « J'ai appris que tu cachais deux hommes qui sont les ennemis du Prince des Croyants et que je dois arrêter. Comme il me répugne de faire couler le sang des descendants du Prophète, je te donne trois jours pour leur faire quitter le territoire qui est sous mon commandement. »

L'homme tint compte de l'avis, s'en fut acheter trois chameaux, fit passer l'affranchi par un chemin, pendant que Driss et lui en suivaient un autre et ne laissa ses deux

hôtes qu'après les avoir mis en sûreté relative à Barka (Carthage).

Driss et Rached se rendirent ensuite à Kairouan et de là parvinrent à gagner Tlemcen, puis Tanger.

N'ayant pas trouvé dans cette dernière ville l'appui qu'il avait escompté, Driss, toujours accompagné de son affranchi, vint se fixer à Oulili, capitale du Djebel Zeroun, située non loin de l'endroit où son fils devait élever plus tard la ville de Fez. Il y reçut un bon accueil du gouverneur Ben Abdelhamid et des Berbères de la contrée, peu attachés aux émirs, lieutenants des khalifas. Son titre de chérif, descendant d'Ali et de Fatima, ainsi que ses vertus, lui valurent d'être élu pour chef par les gens du Djebel Zeroun (788, an 172 de l'hégire).

Très rapidement, Driss établit sa domination sur tout le Maroc occidental ; il obligea les Berbères qui étaient, soit idolâtres, soit juifs, soit chrétiens, à se convertir à l'islamisme, ruina les places fortes de Temsna, de Chella, de Tedla, puis marcha sur Tlemcen.

Les Zenata de cette région se soumirent de suite à lui et embrassèrent la religion mahométane.

Driss se maria avec une femme originaire des Beraber. Cette dernière était enceinte lorsque le khalifa Haroun El Raschid, inquiet de la puissance chaque jour grandissante de ce membre de la famille de son ancien compétiteur au trône, fit empoisonner ce dernier à Oulili par le nommé Slimane ben Djezir, surnommé Chmakh.

Les Berbères enterrèrent leur chef sur le mont Zeroun, non loin de Meknès et près des ruines de « Ksar Pharaoun » où se trouve encore actuellement la zaouïa de Moulay Idriss, universellement vénérée.

L'affranchi Rached fit reconnaître pour khalifa le fils posthume de son maître, et assura lui-même la régence pendant la minorité de cet enfant qui fut nommé Driss ben Driss (175 de l'hégire).

Parvenu à l'âge de la majorité, Driss II El Seghir (ou le Jeune) reprit le pouvoir, continua l'œuvre de son père, créa près de lui une garde de mille Arabes dévoués, fonda Fez, y appela des Maures d'Andalousie et des gens de Kairouan, s'empara de Tlemcen où il resta pendant trois ans (814, an 129 de l'hégire) et étendit son pouvoir jusqu'au Chélif. Ce fut lui qui assit définitivement l'autorité de la dynastie des Idrissides dans tout le Moghreb. Il

se maria avec plusieurs femmes berbères et eut une nombreuse postérité.

Son fils Mohammed monta sur le trône en 827 (an 212 de l'hégire) et partagea ses Etats en huit provinces dont il confia l'administration à sept de ses frères et à un de ses oncles. Une partie de ceux-ci cherchèrent à se rendre indépendants, entr'autres Omar et El Kacem qui, échappant à l'autorité de leur parent, conservèrent pour eux tout le littoral, depuis Tétouan jusqu'à Azemmour.

Mohammed mourut en 836 et eut son fils Ali pour successeur. Ce dernier régna environ treize ans et fut remplacé à sa mort par son frère Yahia (848).

Le fils de Yahia ne sut pas garder le pouvoir et sa conduite immorale à l'égard des femmes de ses sujets provoqua des émeutes dont les descendants d'Omar et d'El Kacem profitèrent pour chercher à s'emparer du trône. Yahia ould El Kacem ould Driss II parvint à soumettre de nouveau le Moghreb et eut pour successeur Yahia ben Driss ben Omar, émir indépendant du Riff, qui sut faire plier sous sa loi tout le Maroc jusqu'à l'oued Draa. Ce fut le dernier khalifa incontesté de la dynastie idrisside, car vers l'an 919 (an 307 de l'hégire) les khalifas fatimides[1] firent marcher contre Fez le nommé Messallah ben Habbous, chef des Miknaça et seigneur de Tahert. Yahia fut obligé de se soumettre aux Fatimides et vit la partie orientale de ses Etats donnée à Moussa ben Ali El Afia, prince miknasien de T'soul et de Masa. Il succomba dans ses dissensions avec son rival et fut emprisonné dans la capitale des Fatimides où il mourut pendant que Messallah donnait le pouvoir au nommé Rihan El Ketanii.

Les Idrissides cherchèrent à reprendre le trône. Lahcène El Hadjam ben Mohammed parvint à renverser Rihan El Ketanii, mais il ne put maintenir son autorité et Moussa ben Abi El Afia s'empara de Fez en l'an 925 (313 de l'hégire).

A partir de ce moment, les Idrissides furent traqués et poursuivis de toutes parts. Quelques-uns parvinrent à se

---

1 La dynastie musulmane fatimide qui régna en Egypte et en Mauritanie eut pour chef Obeïd-Allah, lequel prétendait descendre de Fatima, fille de Mohammed, par Ismaïl, le sixième des douze imams, Obeïd-Allah se fit passer pour le Mahdi, s'empara, grâce à l'aide de son serviteur, Abbou Abdallah, de Sidjilmassa, capitale du Tafilalet et renversa les Aglabites.

maintenir dans la région de Ceuta et de Tanger jusqu'en 985, mais c'était désormais aux Fatimides et aux Ommiades [1] qu'allait être dévolu l'empire de l'Occident.

*
* *

Une des familles appartenant à la postérité de Driss ben Abdallah (ou Moulay Idriss), pour échapper aux persécutions des Fatimides, quitta le Moghreb et s'enfuit vers l'Est. Elle s'installa au Djebel Rached (Djebel Amour) où elle reçut un bon accueil des populations berbères qui y demeuraient (environ 980 ap. J.-C.), et les convertit à l'islamisme.

Dans cette haute région de plaines élevées et de larges vallées, de pâturages aux pentes qui, à cette époque, étaient boisées, ces Idrissides furent à l'abri des recherches et des poursuites de leurs ennemis, ils s'y implantèrent solidement et formèrent peu à peu de nouveaux groupements en s'alliant avec les Amour. Mais toutes les questions d'autorité, de suzeraineté, si chères aux Cheurfa, ne tardèrent pas à se présenter comme dans le Moghreb. Les querelles furent surtout vives entre eux et le despotique seigneur du ksar de Taouïala [2], situé sur la route qui, par l'oued Zergoun, permettait de communiquer avec le Sud.

Vers l'an 1500, un descendant de ces réfugiés, d'origine koreïschite, Sidi Mohammed ben Attaïllah, eut un jour à lutter, en champ clos, en présence de ses serviteurs, contre un nommé Ouassel ben Zemri pour une question de prédominance ; il vainquit et tua son adversaire.

Le même jour, il lui naquit un fils qu'il appela Zeïd, mais qui fut surnommé « Nehar », en souvenir de la journée mémorable au cours de laquelle son père avait triomphé de son ennemi.

C'est ce Zeïd surnommé « Nehar » qui a donné son nom à la tribu des Oulad Nehar actuels.

---

1 Fraction des Ommiades détrônés par les Abbassides qui était allée régner en Espagne où, sous le nom de « Khalifa de Cordoue », elle avait formé un nouvel empire provenant du démembrement de l'ancien.

2 Taouïala était le principal ksar du Djebel Amour. Entouré de hautes murailles, avec portes ferrées, tours de flanquement comme une fortification du Moyen-Age, c'était la résidence d'un chef puissant, pillard et cruel. Ce chef avait une vaste habitation solidement construite, près d'une des portes de la ville, et un « crochet de pendaison », installé en permanence près de l'entrée, témoignait des droits de haute et basse justice qu'il s'était attribués,

Au commencement du xve siècle était arrivé dans la région de l'oued El Gouleïta (cercle de Géryville) le marabout Sidi Maamar ben Slimane El Alia, descendant d'Abou-Bekeur, l'un des compagnons du Prophète. En 1370, Abou El Abbès, occupé à rétablir l'unité hafside à Tunis et à soumettre les tribus arabes dont l'orgueil était devenu insupportable, l'avait chassé de Tunisie avec tous ses fidèles et l'avait obligé à prendre le chemin de l'Ouest.

Des relations de bonne amitié s'étaient assez rapidement établies entre cette famille de noble origine islamique et les gens du mont Rached, et Sidi Slimane ben Bou Smaha, descendant de Sidi Maamar ben Slimane El Alia donna un jour en mariage sa fille, nommée Sefia, à Zeïd ben Mohammed ben Attaïllah surnommé « Nehar ».

Sefia, ou mieux Lalla Sefia, patronne du ksar de Sfissifa (annexe d'Aïn-Sefra) et tante du grand Sidi Cheikh, eut trois fils qui furent Sidi Yahia, Sidi Moussa et Sidi Ahmed.

La réputation de sainteté de cette femme était telle que ses trois enfants prirent le nom de leur mère et non celui de leur père.

Sidi Yahia ben Sefia fut élevé dans ce milieu maraboutique et eut comme compagnon Sidi Abdelkader, qu'on appela plus tard « Sidi Cheikh » et qui devait donner son nom aux célèbres Oulad Sidi Cheikh.

Tous deux furent instruits dans la doctrine du soufisme et furent envoyés sur le Guir, auprès de Si M'hammed ben Abderrahmane Es Saheli pour y compléter leurs études religieuses et devenir à leur tour des prédicants.

Quand il eut fini ses études, Sidi Yahia ben Sefia resta pendant quelque temps avec Sidi Cheikh à prier dans le désert, puis, suivant les instructions de son maître, le chef de la zaouïa des Moul Sehoul, partit vers les montagnes du Sud de Tlemcen pour y répandre la bonne parole et amener à lui tous les opprimés et tous les faibles. Il arriva à la montagne de Sidi Mohammed Snoussi (pays de la tribu des Beni Snouss actuels, cercle de Marnia), y acheta des terres aux Beni Faoutz (fraction des Beni Habib) et résida avec les Beni Hammaouet. Sa réputation d'homme de bien ne tarda pas à s'étendre et, au bout de quelque temps, il eut beaucoup de serviteurs et de terres dans la région située entre le Khemis et la plaine de Missiouïne.

Des marabouts des Beni Hamlil s'inquiétèrent de cette

puissance nouvelle qui s'élevait ; à la suite de leurs intrigues, les Beni Faoutz rachetèrent à Sidi Yahia ben Sefia les biens dont il était propriétaire moyennant cent sultanis d'or, trois juments blanches et trois juments isabelle et l'obligèrent à s'éloigner.

La légende raconte qu'il ne devait pas tarder à revenir et que l'incident suivant obligea les Beni Faoutz à abandonner le pays.

Un jour que le chef de ces Berbères était à la chasse, il aperçut la fille d'un autre marabout, Sidi Mohammed ben Kheloua, qui venait puiser de l'eau à la fontaine de Sidi Abdelouahad.

Il lui fit des propositions luxurieuses qu'elle repoussa. Il lança alors ses gens et ses chiens contre elle. La fille du marabout se réfugia en pleurant près de son père, lequel se mit de suite en prière. Allah envoya alors des nuées d'étourneaux qui ravagèrent le pays des Beni Faoutz, entrant dans les tentes, dans les maisons, dans les silos. Plus on en tuait, plus leur nombre augmentait.

Les Beni Faoutz durent abandonner le pays ou mourir de faim.

Sidi Yahia ben Sefia y retourna alors et s'y établit définitivement. Il fit venir près de lui ses deux frères, Sidi Moussa et Sidi Ahmed, qui amenèrent avec eux quelques indigènes du Djebel Amour (ancêtres du douar actuel El Amour, des Oulad Nehar Cheraga).

La réputation de sagesse et de piété de Sidi Yahia ben Sefia s'augmenta de plus en plus, et sa zaouïa devint excessivement florissante.

Il se maria plusieurs fois et eut de nombreux descendants dont douze du sexe masculin.

Huit de ses fils furent :

Sidi Mohammed, Sidi Zaïr, Sidi Abderrahmane, Sidi M'hammed, Sidi El Hadj, dont la postérité a formé les douars du même nom aux Oulad Nehar Gheraba ; Sidi Djillali, dont les descendants ont formé les trois douars des Oulad Ahmed ben Abdallah, Torch et Oulad Moumou, aux Oulad Nehar Gheraba, et le douar El Abbès, aux Oulad Nehar Cheraga ; Sidi Chadli et Sidi Abdallah dont les descendants ont formé les douars du même nom aux Oulad Nehar Cheraga.

D'autre part, les deux frères de Sidi Yahia ben Sefia, Sidi Moussa et Sidi Ahmed, fondèrent chacun un douar dont les descendants du premier sont actuellement aux

Oulad Nehar Cheraga et ceux du second aux Oulad Nehar Gheraba.

Ce fut là la base et l'origine des Oulad Nehar que, beaucoup plus tard, pour des raisons politiques, nous avons dû scinder en deux.

A ces douars, dont les descendants se considèrent comme Cheurfa et conservent un immense orgueil de leurs origines tant paternelle que maternelle, vinrent peu à peu s'ajouter d'autres éléments de diverses provenances qui sont actuellement désignés par les premiers sous le nom de « Hadaïda » (ceux que l'on compte) et qui n'ont aucun lien de parenté avec les véritables Oulad Nehar.

Les uns sont issus des familles berbères qui occupaient le pays avant l'arrivée de Sidi Yahia ben Sefia ; les autres, venus d'un peu partout, sont d'origine hilalienne.

Ils se répartissent ainsi :

Aux Oulad Nehar Cheraga :

Les douars Ayad et Laoulad, d'origine berbère.

Le douar Megatit, d'origine berbère (l'ancêtre de ce douar, nommé Megatit, est enterré à Sidi Djillali).

Le douar Oulad Brahim, d'origine berbère, provenant d'une tribu tellienne des environs d'Aïn-Témouchent. (L'ancêtre de ce douar était surnommé Arif, parce qu'il jouait de la flûte). Quelques tentes de Beni Guil se joignirent plus tard à ce douar et furent amenées par un nommé Rached.

Le douar El Amour, d'origine arabe, dont les premiers éléments vinrent du Djebel Amour avec les frères de Sidi Yahia ben Sefia. Ils se divisent actuellement en Oulad Bouklikha, descendant d'une tente venue d'Aïn-Sefra, et en El Amour proprement dits. Autour d'eux sont venus se grouper des Berbères, des Beni Snassen, des Beni Snouss et des Douï Yahia.

Le douar Oulad Mallah, d'origine arabe, provient des Oulad Balagh, du Télagh. Quelques tentes d'origine berbère, campent avec ce douar.

Aux Oulad Nehar Gheraba :

Le douar Oulad Ali bel Hadj, d'origine berbère, qui est venu des environs d'Oudjda.

Le douar Chorfa, d'origine arabe, qui reconnaît pour ancêtre Sidi Mohammed Cherif, de Tlemcen, lequel vint s'établir près de la zaouïa de Sidi Yahia ben Sefia, attiré

par la réputation de sainteté du marabout. Sidi Mohammed Cherif fit souche et ses descendants prirent le nom d'un des leurs, Sidi Ahmed ben Mouloud, qui s'était fait remarquer par ses vertus et sa grande piété.

*
* *

Un autre fils de Sidi Yahia ben Sefia, nommé Bou Tayeb, alla habiter la région de Missour, dans la haute vallée de la Moulouya, s'y maria et fonda une assez importante tribu qui, de nos jours, s'appelle les Oulad Sidi Bou Tayeb [1].

Ses trois derniers fils moururent sans laisser de postérité.

*
* *

Au moment de sa mort, vers 1610, Sidi Yahia ben Sefia donna comme héritage à son fils Djillali, la baraka, à Sidi Chadli, la bravoure, à Sidi Abderrahmane, la sainteté, à Sidi Mohammed, la générosité, à Sidi Zaïr et à Sidi M'hammed, la science.

Puis il recommanda à ses amis de placer, après son trépas, son corps sur sa jument et de laisser celle-ci marcher où bon lui semblerait jusqu'à ce qu'elle se couchât. Il ajouta que le lieu qu'elle choisirait pour se reposer devrait être celui de son tombeau.

Il fut fait suivant son désir. Sa monture, chargée de son cadavre, se dirigea vers la montagne. A mesure qu'elle avançait, un chemin s'ouvrait devant elle. Elle arriva enfin dans la vallée de l'oued Zerzour et de l'oued El Hammam, monta sur le mamelon qui domine, au Nord, l'oued Touiza, et s'y coucha. C'est à ce point, non loin de la fontaine intermittente d'El Hammam, que fut enterré le saint et que s'élève actuellement sa koubba [2], sur le territoire du cercle de Marnia.

---

1 Les Oulad Sidi Bou Tayeb se sont présentés le 18 juillet 1917 aux autorités françaises du poste d'Outat El Hadj, ont fait leur soumission et ont payé l'amende de guerre infligée par le Commandant de la Subdivision du Maroc Oriental.

2 Il y a lieu de rapprocher cette légende de celle de l'inhumation de Sidi Cheikh, transporté dans des conditions identiques par une chamelle blanche au centre des ksour de l'oasis d'El Abiod Sidi Cheikh.

Ce lieu est resté un point de pèlerinage très fréquenté et, tous les ans, à la fin du mois de septembre, une ouadda, célèbre dans la région, y réunit pendant trois jours un grand nombre d'indigènes, venus parfois de fort loin. Cette fête est une occasion de fortes ripailles et de fantasias échevelées bien plus que de prières ou d'invocations au saint.

*
* *

Sidi Djillali succéda à son père, prit la direction de la zaouïa, fut célèbre par son esprit de piété et de justice, et par ses miracles, et, à sa mort, fut enterré au-dessus du ksar berbère des Oulad Abdesselem et près de la belle source qui porte actuellement son nom, entre le djebel Dourdaz et le djebel Medderba (annexe d'El-Aricha).

Son fils, Sidi Lahcène ould Sidi Djillali, le remplaça à sa mort et fut ensuite inhumé non loin de lui.

Sidi Aïssa ben Sidi Abderrahmane ben Sidi Yahia, neveu de Sidi Djillali, prit ultérieurement la direction de la zaouïa et, lorsqu'il décéda, fut inhumé au Sud du Koudiat Debar (près du poste militaire actuel de Sidi Aïssa, à la frontière algéro-marocaine).

Venus au milieu de peuplades berbères dont l'état social correspondait à peu près à celui de notre ancienne société mérovingienne, où on ne respectait que la force, où la vie était toute instinctive, où les chefs dominaient avec la férocité la plus brutale et l'égoïsme le plus rusé, ces marabouts, par suite de leurs vertus, de leur esprit éclairé et conciliant, de leurs idées de justice et de défense du faible, ainsi que par la considération personnelle s'attachant à leurs origines religieuses, arrivèrent à implanter dans la région un groupement étranger et à le faire admettre, sans grande discussion, par les autochtones.

Mais là, comme partout ailleurs, au fur et à mesure que cette famille s'agrandit et devint puissante, les intérêts temporels l'emportèrent sur les vertus spirituelles; les successeurs des premiers marabouts cessèrent d'imiter l'exemple de leurs ancêtres, les dissensions divisèrent les différents douars, des çoffs se constituèrent et les Oulad Nehar, dès la quatrième génération de la postérité de Sidi Yahia ben Sefia, ne furent plus qu'une tribu composée

d'Arabes fortement berbérisés et semblables, comme mœurs et coutumes, à la généralité de leurs voisins.

*
* *

C'est tout d'abord vers le Sud qu'ils se sentirent attirés. Sidi Yahia ben Sefia avait, en effet, conservé les relations les meilleures avec sa mère Lalla ben Sefia (qui fut enterrée à Tiout, près d'Aïn-Sefra) et avec Sidi Cheikh.

Sidi Moussa, frère de Sidi Yahia ben Sefia, également inhumé à Tiout, à côté de son père Sidi Abderrahmane, possédait des silos dans ce ksar et ses descendants avaient continué à emmagasiner leurs grains dans les divers villages de cette région.

En plus des liens de famille qui unissaient les Oulad Nehar aux gens du Sud, une autre question, toute d'intérêt, les attirait donc vers le Sud.

Ils avaient vécu d'abord entièrement indépendants, s'approvisionnant en dattes et en vêtements à Figuig et aux ksour de la région d'Aïn-Sefra et passant l'hiver dans ces régions où ils vendaient leur laine.

En été, ils venaient dans les montagnes des Beni Snouss, y campaient dans les régions boisées pendant l'époque des grandes chaleurs, échangeaient leurs bestiaux soit à Oudjda, soit au Khemis ou au Tletta, se ravitaillaient en grains chez les Triffa ou chez les Angad et repartaient à l'automne dans le pays des Amour, d'où ils s'en allaient en caravane à Gourara.

Lorsqu'en 1767, le chérif filalien Moulay Mohammed, cherchant à étendre son autorité vers l'Est, razzia les Beni Ameur après être rentré dans Oudjda et avoir pillé la campagne des environs de Tlemcen, les Oulad Nehar, voulant éviter d'être obligés d'accepter la domination turque, se rangèrent de son côté, lui firent acte de soumission et furent exemptés par lui de tout impôt, comme étant d'origine chérifienne.

A cette époque, Sidi Chadli ben Yahia, ayant été désigné comme cheikh par la djemaa des Oulad Nehar, fut officiellement revêtu d'un burnous d'investiture par le Sultan du Maroc.

Son fils, Ahmed ben Chadli, son petit-fils, Yamani ould Ahmed, puis son arrière-petit-fils, Laïridj ould Yamani (qui fut tué par les Hamyan au chott Gharbi, au cours d'une razzia qu'il effectuait contre eux) prirent successi-

vement sa place. Ce dernier fut remplacé par son frère Miloud ould Yamani, lequel devait, pour les raisons suivantes, se trouver alternativement sous la domination du Sultan du Maroc, sous celle des Turcs et enfin sous celle des Français.

Une femme originaire des Angad du Maroc, de la fraction des Oulad Ali ben Tahla, avait été offerte comme épouse par les Angad des environs d'Oudjda au sultan Moulay Abderrahmane (1822), qui ne l'avait pas acceptée.

D'après les coutumes, cette femme, refusée par le Sultan, ne pouvait plus être épousée par personne. Miloud ould El Yamani ne tint aucun compte de cet usage et se maria avec Fatma bent Cheikh ben Tahla. Puis, craignant des représailles de la part du Chérif, il vint se mettre sous la protection des Turcs, fit des présents au bey de Tlemcen, lui amena toute la djemaa des Oulad Nehar et se déclara prêt à payer l'impôt. Cette dernière promesse ne fut d'ailleurs jamais tenue, mais l'acte de soumission devait nous servir, au moment où fut passé, entre la France et le Maroc, le traité de 1845, pour faire désigner les Oulad Nehar comme ayant été sous la domination ottomane et comme devant, par suite, revenir à l'Algérie.

Les Turcs maintinrent Miloud ould El Yamani dans ses fonctions de cheikh. Son administration fut des plus tyranniques et, sous sa direction, les Oulad Nehar furent surtout bandits et coupeurs de route.

Quelque temps auparavant, les Oulad Sidi Cheikh ayant voulu les obliger à leur payer le tribut religieux, ils avaient entièrement rompu avec eux en leur déclarant qu'ils étaient, de par leurs ancêtres, les égaux de cette puissante famille maraboutique et non pas leurs vassaux, et que Sidi Yahia ben Sefia ayant vécu à la même époque que Sidi Cheikh, et ayant été son compagnon d'études, ils reconnaissaient à leur ancêtre un degré de sainteté équivalent à celui de Sidi Cheikh.

Ils refusèrent de prendre parti dans les luttes divisant les Oulad Sidi Cheikh Cheraga et les Oulad Sidi Cheikh Gheraba et se déclarèrent complètement étrangers à la question. Des enlèvements de chameaux et des pillages réciproques de caravanes achevèrent de compléter la scission.

Las de la tyrannie de Miloud ould El Yamani, certains de ses parents entreprirent de le renverser. Un de ses neveux, Yahia ould Mohammed, se rendit près du bey de

Tlemcen, lui fit des présents et se fit nommer caïd en remplacement de son oncle, sans que ce dernier en fut prévenu.

Yahia ould Mohammed se rendit ensuite à Sebdou, revêtit le burnous rouge et, sous les murs de la casbah construite par les Mérinides (sur l'emplacement de la redoute actuelle), il se livra, avec ses amis, à une brillante fantasia pour célébrer sa nomination.

Miloud ould El Yamani, qui ne savait rien de sa révocation, se trouvait ce jour-là de passage à Sebdou. En voyant son neveu revêtu du burnous d'investiture, il comprit l'intrigue dont il avait été victime et, sans rien dire, mettant son capuchon sur sa tête, il monta à cheval et prit le chemin de son douar. Il était à peine à moitié route que son neveu, désarçonné par sa monture, au cours de la fantasia, se brisait la colonne vertébrale et succombait peu après.

Prévenu, Miloud ould El Yamani revint sur ses pas, prit le burnous d'investiture de Yahia ould Mohammed, le revêtit et rentra chez lui. Il continua à commander aux Oulad Nehar, mais rompit à peu près toutes relations avec les Turcs.

Sa lutte avec son voisin Cheikh ould Ghomari, cheikh de la tribu des Angad (Ali bel Hamel) est restée célèbre dans la région et dura sept ans. L'un et l'autre avaient entièrement barré la route du Sud et percevaient, à leur profit, des zettata [1] sur toutes les caravanes des nomades venant s'approvisionner dans la région de Tlemcen. Batailles, pillages, vols, razzias contre tous leurs voisins, étaient la vie courante des Oulad Nehar, jusqu'à l'époque où arriva l'émir Abdelkader. C'était la fraction des Oulad Sidi Chadli qui, depuis très longtemps, régnait en maîtresse dans cette tribu ; c'était cette même fraction qui avait rompu avec les Oulad Sidi Cheikh et qui avait contribué à donner à tout le groupement un renom d'assez mauvais aloi.

---

1 Zettata. Droit de protection très en usage au Maroc non soumis, où chaque étranger paye une redevance à certaines notabilités pour pouvoir traverser leur territoire sans trop risquer d'être dépouillé ou assassiné.

CHAPITRE IV

LES ANGAD JUSQU'A L'ARRIVÉE D'ABDELKADER

Le nom d'Angad, donné actuellement aux indigènes de la tribu dont nous allons nous occuper, est absolument impropre. Ils furent auparavant appelés « Ahl Angad » (gens du pays d'Angad), désignation également fausse, mais ayant pour but d'indiquer que ceux qu'elle désignait étaient venus de la région d'Angad, dans les environs d'Oudjda. Pour éviter toute confusion, leurs coreligionnaires les appellent souvent « Angad d'El Gor », ce qui est tout aussi irrationnel, car il faudrait, pour rendre cette appellation compréhensible, la traduire par « gens habitant autrefois le pays d'Angad et venus se fixer à El Gor ».

Cette tribu se compose de deux groupements : les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouna, descendant des Doui Obeïd Allah, fraction des Makil.

Lorsque se produisit la troisième invasion arabe, la population hilalienne envahissante se composait :

1° Des tribus de la famille de Hilal ben Amer (Athbedj, Djochem, Riah et Zoghba) ;

2° De tribus formées d'éléments divers se rattachant aux Hilal (Makil, Adi) ;

3° Des tribus de Soleim ben Mansour.

Après la défaite d'El Moësz, près de Gabès, et la prise de Kairouan (1056), les Arabes se partagèrent les pays conquis ; parmi eux, les Makil s'avancèrent jusqu'aux Ziban et refoulèrent les Berbères Zénètes de la famille Ouassine. Continuant leur marche vers l'Ouest avec les Athbedj, les Makil, sous le commandement d'El Moutançar, arrivèrent jusqu'à M'Silah et à la Kalaa des Hammadites, puis, sous la pression des Riah et des Zoghba, se répandirent depuis le Zab jusqu'au Nord du Hodna et au mont Rached où s'établirent les Amour.

Vers 1102, le roi hammadite de Bougie rassembla ces éléments turbulents et, pour se venger des Almoravides, vint assiéger et piller la ville de Tlemcen.

Ces nouveaux venus prirent part successivement à toutes les luttes qui désolèrent l'Afrique du Nord pendant le XIIIe siècle.

Après le mémorable siège de Tlemcen par les Mérinides (1299 à 1307), l'armée mérinide, conduite par le khalife Aboul Hassan, emporta Tlemcen d'assaut en 1337 et renversa la dynastie des Abdelouahad. Mais, en 1348, le prince Abou Saïd fit venir à Tlemcen des Makil Doui Obeïd Allah et, avec leur aide, restaura provisoirement cette dynastie. En 1352, il fut tué dans un combat contre les Mérinides, près d'Oudjda.

En 1358, Abou Hammou, prince abdelouahadite, réfugié à Tunis, tenta de s'emparer de nouveau de Tlemcen. Il se rendit dans le Sahara du Moghreb central, y réunit des contingents Makil et Zoghba, à la tête desquels il enleva de nouveau Tlemcen, puis, pour se protéger contre les Mérinides, il appela à lui les Makil Doui Obeïd Allah, parmi lesquels se trouvaient les Djaouna, les Oulad Ali bel Hamel, les Ghossel, etc. Il les cantonna entre Tlemcen et Oudjda.

C'est de cette époque que date l'installation dans cette région des gens d'où sont descendus les Angad marocains et algériens.

*
* *

La légende raconte que les Oulad Ali bel Hamel, les Djaouna et une troisième fraction connue sous le nom d'Oulad Mellouk eurent pour ancêtre commun un saint personnage nommé Sidi Talha ben Moddaffer, lequel s'installa dans les environs de la ville de Tamezdekt (Oudjda), qu'il s'y maria et eut sept fils. Ces derniers eurent à leur tour une nombreuse postérité qui occupa, à la fin du XIVe siècle, les vallées comprises entre l'Ouest de Tlemcen et l'embouchure de la Moulouya, sans cependant pouvoir entamer les tribus berbères et montagnardes des Beni Snassen, des Beni Bou Zeggou et des Zekkara. Elle dut vivre dans la vaste plaine inculte connue, jadis, sous le nom de « désert d'Angad », qui se couvrait, pendant la période pluvieuse, d'une végétation abondante constituant de précieux pâturages, et où il n'existait que deux endroits ayant des habitations construites : El Aïoun Sidi Mellouk et Oudjda.

Les Oulad Ali bel Hamel, les Djaouna et les Oulad

Mellouk eurent à soutenir de violentes luttes pour des questions de pacage contre les autres tribus de même origine qu'elles, transhumant dans le pays d'Angad. Elles durent finalement quitter ces territoires et aller s'installer plus à l'Est.

Les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouna vinrent camper entre la Mouilah et Hammam Bou Ghrara (actuellement cercle de Marnia), tandis que les Oulad Mellouk s'établissaient sur l'autre rive de la Mouilah jusqu'à Sidi Bou Djenan [1].

Ce fut sous le commandement du cheikh Abdallah que s'accomplit cet exode.

Ces trois fractions vécurent en bon accord pendant de longues années, cultivant leurs mechtas et élevant leurs troupeaux. Elles allaient passer l'hiver aux Chotts (Chergui et Gharbi). Elles payaient l'impôt aux Turcs depuis que ces derniers avaient établi leur domination dans la région de Tlemcen.

A la fin du XVIIIe siècle, une femme des Oulad Ali bel Hamel nommée Gouta bent Dahmane, mariée à un indigène de la même fraction, s'appelant Naïmi ould Berriah, prit un grand ascendant sur tous les siens et, douée d'une énergie et d'une intelligence remarquables, devint leur véritable chef. Très intrigante et très fine, elle sut faire épouser sa fille, Fatma, au bey de l'Ouest, Mohammed ben Osmane, dit « El Kebir », qui, plus tard, devait s'installer à Oran [2], après l'évacuation définitive de cette ville par les Espagnols (1792). Grâce aux conseils de sa mère, Fatma devint la favorite et prit un grand ascendant sur son mari.

Les Oulad Ali bel Hamel acquirent de ce fait une importance considérable dans tout l'Ouest de l'Oranie. Ils en profitèrent pour mener partout leurs troupeaux, pour choisir à leur gré les meilleurs pâturages et pour s'appro-

1 La Mouilah est un affluent de gauche de la Tafna qui draine la presque totalité des eaux du pays d'Angad et passe à 4 kilomètres au Nord de Lalla-Maghnia.

2 Le bey Mohammed El Kebir avait transporté le siège du gouvernement de sa province, de Mascara à Oran, après l'abandon de cette place par les Espagnols. C'est ce même bey qui avait eu à apaiser la révolte du chérif derkaoui Si Mohammed ben Ali, du ksar d'Aïn-el-Hout, près de Tlemcen, et qui avait fait restaurer en 1793 le tombeau actuel de Sidi Bou Medine. L'inscription qui encadre la porte de ce tombeau relate ce fait.

prier les terrains de parcours qui leur convenaient le mieux.

Au cours de leurs migrations, ils remarquèrent la situation particulièrement favorable de la « Conque d'El Gor » sur le versant méridional des montagnes boisées qui séparent le Tell des Hauts-Plateaux, riche en puits peu profonds, à proximité d'une forêt qui abritait leurs tentes et leurs troupeaux durant la mauvaise saison et qui possédait de grandes enclaves d'excellentes terres de culture. Ce pays était occupé par les Oulad Ouriach et les Beni Smiel. Les Oulad Ali bel Hamel en demandèrent la concession au bey Mohammed El Kebir qui la leur accorda.

La possession d'El Gor avait été, auparavant, longtemps disputée entre les Oulad Ouriach et les Beni Smiel. Pour mettre fin à des luttes sanglantes, les beys turcs avaient confisqué l'objet du litige au profit du Bit-El-Mal. En 1698, les Oulad Ouriach en auraient alors, de moitié avec les Beni Smiel, fait le rachat pour une somme de six mille réaux [1]. (Un acte dont l'authenticité n'a pas été vérifiée, et qui remonte à l'année 1698, existe encore chez les Oulad Ouriach pour témoigner de ce fait.)

Un siècle plus tard, le bey Mohammed El Kebir vendit aux Oulad Ali bel Hamel ces mêmes terres pour une somme de « cent fois cent », disent les gens des Angad, sans pouvoir préciser quelle était l'unité d'achat.

Sur une petite éminence, à hauteur des puits d'El Gor, se dressait un ancien fort affectant la forme d'un hexagone irrégulier dont chaque côté mesurait une longueur de cent à cent trente mètres. Les murs, formés d'un mélange de terre et de gravier, avaient une hauteur de 4 mètres et une épaisseur de 1 mètre à $1^{m}20$. Les habitants du pays faisaient remonter l'établissement de ce bordj au sultan mérinide Aboul Hassan, dit El Akhal (le Sultan Noir) qui s'empara de Tlemcen en 1337, et en chassa les Abdelouahadites.

(Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la parfaite similitude qui existe entre les ruines des murs d'El Gor et ceux de l'enceinte de Mansourah permettent d'admettre cette version avec assez de vraisemblance.)

Les Oulad Ouriach et les Beni Smiel eurent un moment

---

1 Le real de plata nueva (un dixième de piastre) était une monnaie espagnole valant 52 centimes.

la velléité de résister à l'usurpation dont ils étaient l'objet et installèrent dans ce fort délabré une garnison fournie par leurs propres moyens. Mais la présence d'un certain nombre de sofras [1] dans la vallée de Meurbah calma leurs idées de révolte.

A la mort du bey Mohammed El Kebir, son successeur Osman voulut épouser sa veuve Fatma bent Gouta, mais les parents de celle-ci manifestèrent les prétentions les plus orgueilleuses et refusèrent d'accéder à la demande du bey sous prétexte que sa mère était une esclave. Celui-ci se vengea de cet affront en razziant les Oulad Ali bel Hamel qui furent obligés de reporter hors du Tell leurs campements qu'ils avaient pris l'habitude d'installer, pendant l'été, entre Tlemcen et Aïn-Témouchent.

Cette razzia avait été effectuée à l'instigation des Oulad Mellouk qui, jaloux de la prépondérance acquise par les Oulad Ali bel Hamel, avaient excité les rancunes du bey contre eux et favorisé le coup de main dont ces derniers avaient été victimes.

Une rixe éclata, à ce sujet, entre les deux fractions, au cours de laquelle le cheikh de la tribu des Oulad Mellouk, Aïssa ould Brahim, fut tué par un nommé Bou Dellal, des Oulad Ali bel Hamel, près du chott Chergui, au lieu appelé actuellement « Orradat Aïssa ».

A la suite de ce fait, les Oulad Mellouk rentrèrent dans le Tell, chez les Beni Ouassine (de Lalla-Maghnia). Les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouna, qui ne s'étaient jamais quittés, restèrent à El Gor, sur la limite des Hauts-Plateaux.

A partir de cette époque, les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouna ne furent plus désignés, par les tribus voisines, que sous le nom exclusif d'Oulad Ali bel Hamel ou de « Ahl Angad ».

Un moment abaissés, ils ne tardèrent pas à redevenir puissants [2] et, dans les dernières années de la domination

---

1 Sofras, sections de seize hommes chacune, dont un nombre plus ou moins considérable composait l'orta ou régiment turc.

2 Dès leur installation dans la province d'Oran, les Turcs eurent souvent affaire avec les Angad. Walsin Esterhazy, dans son ouvrage *De la Domination Turque* (1840), parle en effet « des tentatives quelquefois heureuses souvent malheureuses, des Turcs contre les tribus nomades des Angad », tentatives qui eurent lieu depuis le gouvernement du troisième bey « Saad » jusqu'à la mort du bey Chaban, sous les murs d'Oran qu'il assiégeait. (Lamartinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest Africain.*)

turque, sous le bey Hassan, ils eurent à leur tête un chef qui est resté célèbre dans la région sous le nom de Cheikh ould Ghomari.

La fraction des Oulad el Hamel avait, dans la période précédente, conservé la prépondérance sur l'ensemble de la tribu. Mohammed ben Ghomari ez Zelbouni, plus connu sous l'appellation de Cheikh ould Ghomari, fils d'El Ghomari, originaire du ksar de Zelboune (situé à l'Ouest de Tlemcen et peuplé par des Berbères) et de Mebarka bent El Malti, du douar Gotaïbet [1], fonda la fraction des Oulad Ghomari, fit preuve d'une grande valeur guerrière, eut une audace souvent heureuse, fut élu le chef de sa tribu et, de plus, obtint des Turcs de devenir en quelque sorte l'intermédiaire entre eux et les autres groupements indigènes du Sud-Ouest.

Il remplissait les fonctions de « chouaf », c'est-à-dire d'espion chargé de les renseigner sur l'état d'esprit des tribus et sur leur situation. Son titre était « chouaf es Sahara », chouaf de l'Angad, du bey Hassan. Walsin Esterhazy a écrit à ce sujet :

« Il arrivait à l'improviste à Oran, de jour ou de nuit. Aussitôt le bey donnait l'ordre au Maghzen de monter à cheval. Les cavaliers se transportaient rapidement sur le terrain où campaient les tribus dont le chouaf avait reconnu la position, les surprenaient et enlevaient tout ce qu'ils pouvaient atteindre.

« On raconte qu'une fois, Mohammed ben Ghomari, qui était chef des Angad, était arrivé en tête du Maghzen du bey à l'endroit où il croyait rencontrer une tribu campée, et, ne l'ayant pas trouvée, fit faire une razzia sur sa propre tribu, celle des Angad, pour ne pas perdre la confiance du bey. »

Seul, Miloud ould Yamani, cheikh des Oulad Nehar, refusa de se soumettre à cette domination, et des rivalités constantes existaient entre ces deux chefs.

Comme représentant du beylik d'Oran, Cheikh ould Ghomari s'attribua le droit d'imposer, à son profit, aux caravanes de nomades du Sud de la province qui venaient

---

1 Les Angad avaient été auparavant commandés par Djelloul ould ben Merah, oncle maternel du cheikh Ghomari.

Une autre version prétend que le cheikh Ghomari descendait d'une famille originaire du ksar d'Oudaghir (Figuig) et que la désignation de « Zelbouni » lui avait été donnée par l'émir Abdelkader et voulait dire « indomptable ».

se ravitailler sur les marchés du Tell, un droit de passage, le « Hok Et Tenia » (droit du col).

Grâce à sa puissance, les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouna réapparurent dans le Tell et, de nouveau, recommencèrent à aller passer l'été et l'automne, soit chez les Oulad Mimoun, soit du côté de l'Isser et d'Aïn-Témouchent.

A l'hiver ou au printemps, ils regagnaient les Hauts-Plateaux et s'installaient à El Hammam, à Bou Guern et aux environs du chott Gharbi avec les Hamyan dont ils suivaient souvent les migrations. Certaines années, ils poussèrent encore plus loin et se rendirent jusqu'à Stitten (cercle de Géryville).

Telle était la situation des Ahl Angad lorsque survint la chute des Turcs et l'apparition de l'émir Abdelkader.

CHAPITRE V

LES VOISINS

Pour pouvoir suivre, en toute connaissance de cause, les événements qui seront ultérieurement exposés, il est nécessaire d'indiquer quels groupements environnaient les Oulad Nehar et les Angad. Cette nomenclature très brève facilitera la compréhension de toute une série de faits qui, en majeure partie, ont été des actes de bon ou de mauvais voisinage.

I. — A l'Ouest se trouvaient les tribus du Maroc oriental actuel dont quelques-unes acceptaient vaguement l'autorité du Sultan, mais qui, pour la plupart indépendantes, vivaient dans le désordre et l'anarchie les plus complets.

On y remarquait : les Angad marocains, les Beni Bou Hamdoun, les Beni Hamlil, les Beni Snassen, les Oulad Sidi Moussa el Berrichi, les Beni Yala, les Zekkara, les Mehaya, les Beni Mathar marocains, les Beni Bou Zeggou, les Sedjaa, les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, les Beni Guil, les Oulad Sidi Cheikh Gheraba [1].

Plus au Sud-Ouest, les Oulad El Hadj et les différentes tribus Beraber se trouvaient aussi, à certains moments, en contact avec nos ressortissants.

II. — Au Nord, les tribus algériennes voisines des Oulad Nehar et des Angad étaient : les Beni Bou Saïd, les Beni Snouss, les Beni Hediel, les Oulad Ouriach, les Beni Smiel.

III. — A l'Est, il y avait les Oulad Balagh et les Beni Mathar algériens.

IV. — Au Sud, les Hamyan Gheraba et les Rezaïna.

---

1 Sur lesquels nous nous étendrons plus particulièrement au chapitre suivant.

Voisins Marocains

Parmi les populations marocaines précitées, cinq grands groupements occupaient la région Nord de l'Est marocain, limitrophes de l'ancien beylik d'Oran. C'étaient les Beni Snassen, les Angad, les Mehaya, les Beni Bou Zeggou et les Sedjaa.

Les autres tribus, trop faibles pour s'imposer à leurs coreligionnaires, se rangeaient auprès de leurs puissantes voisines pour y chercher une protection contre leurs ennemis.

Successivement, les Beni Snassen, les Angad et les Mehaya cherchèrent à dominer leurs adversaires ; leurs rivalités furent l'origine des luttes incessantes qui dévastèrent la région.

Avant la conquête française, les Angad avaient eu une situation prépondérante. Ils durent plus tard s'incliner devant les Beni Snassen qui, à leur tour, eurent à compter avec les Mehaya.

*
* *

Les Angad marocains avaient une origine commune avec les Angad algériens d'El Gor, ainsi d'ailleurs qu'avec les Oulad Riah (commune de Remchi), les Douï Yahia (Aïn-Douze de la commune de Tlemcen), les Djouidat (cercle de Marnia) et les Achache (cercle de Marnia).

Ils étaient divisés en deux par le massif des Beni Snassen. Au Nord, se trouvaient les Angad de la plaine des Triffa, constitués en Haouara et Oulad Seghir ; au Sud, nomadisaient les Angad d'Oudjda qui se divisaient en trois fractions indépendantes les unes des autres :

1° Les Mezzaouïr, comprenant environ 350 tentes et scindés en Mezzaouïr proprement dits et en El Athamna ;

2° Les Oulad Ahmed ben Brahim, comptant à peu près 175 tentes ;

3° Les Oulad Ali ben Talha, composés d'approximativement 250 tentes.

Ces deux dernières tribus étaient englobées sous la dénomination d'Oulad Yacoub ben Moussa.

Le représentant du Sultan à Oudjda portait bien le titre de « caïd des Angad », mais cette dénomination était pure-

ment honorifique. Seuls, les chioukh placés à la tête de chaque fraction détenaient tous les pouvoirs et administraient avec l'assistance des djemaas.

Les Angad marocains d'Oudjda campaient dans la région comprise entre les montagnes des Beni Snassen, les montagnes des Beni Bou Saïd, l'oued Isly et la frontière algérienne.

Ils occupaient en partie le pays désigné sous le nom de « désert d'Angad ».

(Cette dénomination de « désert d'Angad » avait également été donnée, à tort d'ailleurs, au début de la conquête, à la partie des Hauts-Plateaux s'étendant au Sud des monts de Tlemcen et on la retrouve sur la presque totalité des cartes et croquis de l'époque.)

*
* *

Les Beni Hamlil étaient des Arabes d'origine maraboutique. Ils avaient, à un certain moment, habité le pays montagneux des Oulad Nehar situé à l'Est du col de Mechamich ; un de leurs ancêtres, Sidi Abdallah ben Mohammed El Hamlili, y avait son tombeau.

Ils avaient parcouru aussi la plaine d'El Gor et on retrouvait dans cette dernière région des haouïtas élevées en l'honneur de certains d'entre eux.

Tribu très peu importante d'environ 60 tentes, ils campaient entre Sidi Aïssa et le col de Mechamich et contestaient aux Oulad Nehar une partie de la possession des terrains de labour de la plaine de Missiouïne.

*
* *

Les Beni Bou Hamdoun étaient de race arabe et également d'origine maraboutique. Ils formaient un très petit groupement d'environ 60 tentes campant généralement au pied du Ras Asfour, entre Sidi Aïssa et Oudjda.

*
* *

Les Beni Oukil des environs d'Oudjda avaient une parenté éloignée avec les gens du même nom campés sur l'oued Za (Beni Oukil Moualiin El Khorb).

Ils étaient installés entre l'oued Isly et les Beni Snassen,

autour de la koubba de Si Soltane, près de laquelle leur ancêtre, El Hadj Belkacem, était enterré.

Ils comptaient environ 200 tentes et étaient inféodés aux Angad.

*
* *

Les Beni Snassen (qu'on devrait appeler Beni Iznaten ou Beni Zenata) étaient des Berbères Zenata qui, refoulés de la plaine d'Egris (près de Mascara) au moment des invasions arabes, s'étaient réfugiés dans le massif montagneux qui porte actuellement leur nom, après en avoir exterminé les premiers occupants, les Beni Ielloul.

Ils se partageaient en quatre grandes fractions :

Les Beni Khaled, les Beni Mengouch, les Beni Attigue, les Beni Ourimèche, qui habitaient de nombreux villages.

Purs Kabyles, ils occupaient, dans leurs montagnes, des positions à peu près inexpugnables pour leurs adversaires de la plaine, vivaient très isolés par suite de l'état de guerre permanent dans lequel ils se trouvaient avec leurs voisins et étaient considérés par les nomades comme irréductibles.

*
* *

Les Oulad Sidi Moussa El Berrichi étaient une petite zaouïa formée par les descendants de Sidi Moussa, dont le tombeau s'élevait sur les bords de l'oued Isly. Ils cultivaient quelques terres à Feidet El Msaaïda.

*
* *

Les Beni Yala et les Zekkara avaient jadis formé une confédération berbère qui comprenait, de plus, les Oulad Amer et les Bekhata (Oulad Bakhti).

A la suite de dissensions intestines, les Zekkara se séparèrent de la confédération et formèrent une tribu isolée, puis les Oulad Amer et les Bekhata furent obligés de se soumettre aux Beni Bou Zeggou.

Les Beni Yala eux-mêmes (appelés Beni Yala Sfassif) réussirent d'abord à garder leur indépendance, mais durent plus tard se soumettre, eux aussi, aux Beni Bou Zeggou. Un groupement composé de gens des fractions précédentes, n'acceptant aucune autorité, se reconstitua et se sépara des Beni Yala Sfassif.

Cette tribu se divisait en : Oulad Moussa ben Ameur, Debabra, Messaada, Mezrennan, Kheloufine, Meharech.

Elle comprenait environ 500 tentes et occupait la région montagneuse comprise entre la frontière algéro-marocaine et les Beni Bou Zeggou.

Le pacha d'Oudjda avait, parmi ses nombreux titres, celui de « caïd des Beni Yala », mais, de même que pour les Angad, il lui était impossible de chercher à s'immiscer dans l'administration intérieure de la tribu.

*
* *

Les Zekkara vivaient complètement indépendants, sous la suzeraineté lointaine du Sultan auquel ils envoyaient annuellement un impôt de 70 douros pour la heddia.

Au début de la conquête de l'Algérie, ils se divisaient en : Oulad El Kebir, Oulad ben Rennou, Oulad M'hammed El Meïter, Oulad Moussa, Oulad ben Ganah, Oulad Touchent, Oulad Ali ben Yahia, Oulad Sidi Ahmed ben Youcef, douar maraboutique.

Ils comptaient près de 1.200 tentes et, semi-nomades, occupaient, au Nord-Est du massif des Beni Bou Zeggou, la montagne qui forme un îlot isolé à l'extrémité de la chaîne.

En hiver, ils descendaient sur les bords de l'oued Isly et y cultivaient.

*
* *

Les Mehaya étaient une réunion de groupements d'origines fort différentes.

Ils comprenaient trois grandes tribus :

1° Les Mehaya El Oust descendants des Athbedj, Arabes hilaliens, qui se divisaient en : Zouala, Doui Khelifa, Oulad Kari, Oulad Abid ;

2° Les Oulad Barka, se partageant en : Oulad Barka proprement dits, venus, les uns des Oulad Djerir et des Doui Menia, les autres des Chorfa de Seguiet El Hamra ; Oulad Khelifa, originaires de la zaouïa de Kenadsa ; Oulad Maamar, descendants des Berbères marocains ;

3° Les Achache, comprenant : les Oulad Selim, originaires des Oulad El Hadj de la Haute-Moulouya ; les Chouaker, venus des Beni Ameur, des environs de Sidi-

Bel-Abbès, les Oulad Braz, dont les ancêtres habitaient au Tafilalet.

Chacune de ces fractions comprenait un certain nombre de douars. L'ensemble de la confédération comptait environ 1.200 tentes et nomadisait depuis la plaine des Angad et le Metroh jusqu'au Dahra et au chott Gharbi dont la partie Ouest s'appelait « Chott des Mehaya ».

*
* *

Les Beni Mathar marocains étaient les frères des Beni Mathar algériens.

Descendants de fractions des Arabes Makil, ils avaient jadis poussé jusqu'au Sous marocain avec les Ghenanema. Refoulés vers l'Est au moment de l'évacuation de la péninsule ibérique par les Maures, ils avaient dû gagner l'oued Saoura. Pendant que les Ghenanema s'établissaient dans la région saharienne de Beni-Abbès, les Beni Mathar remontaient vers le Nord. Arrivés au Sud du chott Gharbi, à Sahibat Beni Mathar, sur l'oued El Ardjem, ils se divisèrent en deux fractions dont l'une alla s'installer au Sud des montagnes de Daya et forma les Beni Mathar algériens (Oulad Amran et Oulad Attia, actuellement rattachés à la commune mixte du Télagh), tandis que l'autre gagnait l'oued Charef et Ras-el-Aïn (Berguent) où elle devait construire plus tard une kasbah.

Les Beni Mathar marocains se divisaient, au début de l'occupation française en Algérie, en : Oulad Hammadi, Oulad ben Aïssa, Oulad El Heïmer.

Ils étaient sous l'influence des Mehaya et campaient entre le Kheneg El Adda, le chott Gharbi, Ras-el-Aïn et Oglat Cedra.

*
* *

Les Beni Bou Zeggou étaient des Berbères montagnards parlant tous le chelha et prétendant descendre d'une chrétienne. Ils occupaient la région limitée : au Sud, par l'oued Za et la plaine du Metroh ; au Nord, par l'oued Ksob ; à l'Est, par l'oued Ben Ladjraf, et à l'Ouest par la région de Mestigmeur.

Le massif montagneux qu'ils habitaient était épais, boisé, d'accès très difficile, à pentes abruptes sur l'oued

Za et, à l'Est, couvert en partie par la forêt de Tadjemout (près du Ras Bou Khouali).

Les plaines de Tanacheurfi, de Tanzert et du Metroh, avoisinant ces montagnes, étaient en partie cultivées par eux.

Ils comprenaient cinq groupes principaux : les Oulad Haddouïn (200 tentes), les Oulad Moussa (200 tentes), les Oulad Ali ben Ahmed, originaires d'Oudaghir (Figuig) (220 tentes), les Oulad Tanehoualet (250 tentes), les Beni Yala Sfassif (200 tentes), autour desquels gravitaient les petites fractions :

1° Des Oulad Sidi Belkacem Azeroual, tribu maraboutique dont l'ancêtre avait sa koubba sur le versant Sud du djebel des Beni Bou Zeggou (150 tentes) ;

2° Des Oulad Ali El Melassa, fabricants de poteries (ce qui leur avait valu le surnom d'El Melassa) (65 tentes) ;

3° Des Beni Maalla, Chorfa (15 tentes) ;

4° Des Cheurfa de Talemest, descendant des Beni Snassen (6 maisons) ;

5° Des Draouèches, Cheurfa issus de la famille de Moulay Idriss (15 tentes).

De plus, trois autres tribus d'origine différente, les Oulad El Midhi (150 tentes), les Beni Chbel (200 tentes) et les Beni Koulal (80 tentes), trop faibles pour vivre isolées et indépendantes dans ce pays anarchique, s'étaient mises sous la suzeraineté des Beni Bou Zeggou.

***

Les Sedjaa étaient d'origine arabe. Ils campaient dans la région d'El Aïoun Sidi Mellouk et étaient entièrement indépendants. Ils se divisaient en trois grandes fractions : les Cherguia, les Felalga, les Guenana, et formaient une agglomération d'environ 1.300 tentes qui poussait ses troupeaux jusqu'au Foum Garet.

***

Les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, d'origine chérifienne, vivaient avec les Beni Guil.

Ils avaient, comme centre de leurs campements, le djebel Tendrara Gharbia.

Ils se fractionnaient en six groupes principaux : les Oulad Reziel, les Djebabra, les Oulad Bou Ras, les Oulad Sidi Ameur, les Touhama, les Regaa.

Ils comptaient environ 800 tentes et, à l'époque des Turcs, venaient en général s'approvisionner en grains dans le Tell Oranais.

*
* *

Les Beni Guil étaient la confédération la plus importante du Dahra et comprenaient environ 3.500 tentes.

Ils voisinaient, vers l'Est, avec les tribus des Hamyan, des Amour, des Doui Menia et des Oulad Djerir.

Ils se divisaient en deux grands groupements : les Beni Goumen et les Beni Ghomeracen.

Les Beni Goumen se répartissaient en : Oulad Brahim, Oulad Farès, Oulad Ahmed.

Les Beni Ghomeracen comprenaient : les Oulad Youb et les Oulad Hadji.

Ils s'étaient entendus avec les Doui Menia, les Oulad Djerir et les Amour pour former une association puissante, connue sous le nom de « Zegdou », ayant soi-disant pour but la défense commune, mais qui semblerait, en réalité, avoir été utilisée pour piller les tribus ennemies ou les groupements éloignés.

Ce serait, au début, contre les Hamyan qu'aurait été créée cette association.

*
* *

Bien d'autres tribus marocaines, parmi lesquelles les Haouara, les Hallaf, dans la région Nord de la Moulouya, les Oulad El Hadj et les Aït Tserrouchen, dans la partie Sud de ce cours d'eau, participèrent à bon nombre de pillages effectués contre nos ressortissants, mais elles n'eurent pas avec eux des contacts aussi permanents que les précédents groupements.

Voisins Algériens

Les tribus limitrophes des Angad et des Oulad Nehar, dans la partie Nord du territoire de ceux-ci, appartenaient aux sédentaires du Tell montagneux algérien.

Les Beni Snouss étaient des Kabyles chez lesquels certaines fractions des Oulad Nehar, tout au moins au début de leur installation dans le pays, s'étaient fortement berbérisées.

Ils se divisaient en quatre groupes : l'Azaïl, le Khemis et Mazzer, le Kef.

L'Azaïl se composait des quatre villages de Tleta, Tafessera, Zara et Beni Badel [1].

Avant l'occupation française, l'ensemble de ces quatre villages ou « dechras » n'avait pas de caïds. Ils étaient administrés par une djemaa composée d'un représentant de chaque agglomération.

La tribu du Khemis était constituée par :

1° Les Beni Achir [2], comprenant les villages de Beni Zida, Dar Aïed, Oulad Bou Chama, Beni Achir, Oulad Youcef ;

2° Les Oulad Moussa et Oulad Larbi [3] ;

3° Le Khemis [4] ;

---

1 L'Azaïl a été le groupe des Beni Snouss qui s'est le premier soumis à la domination française ; ses quatre villages ne pouvaient, en effet, pas résister à nos colonnes débouchant soit de Sebdou par le Teniet El Libel, soit de Tlemcen par Aïn El Ogba. Cette fraction devait plus tard faire une vive opposition à l'agha du Djebel du Sud, Si Ben Abdallah, originaire des Oulad Nehar. Cette attitude amena, en 1848, une tentative d'assassinat contre ce chef indigène.

Au village de Tleta, dans la fraction El Djaalin, existait la famille des Oulad El Khebichat (originaire des Berbères Aït Khebach, du Tafilalet) à laquelle appartenait Sida bent El Khebichat, femme de l'agha Si Ben Abdallah. Très intelligente, cette femme contribua à maintenir les Oulad Sidi Djillali (Oulad Nehar) dans la situation prépondérante où son mari les avait placés au début de notre occupation.

Un des hommes les plus marquants des Azaïl fut Mouley Seddik que nous nommâmes successivement caïd des Azaïl et caïd des caïds des Beni Snouss, des Beni Bou Saïd et des Beni Hediel (1854), puis caïd des caïds des Hamyan.

2 La fraction des Beni Achir a été celle qui, au moment de la conquête, nous a résisté le plus opiniâtrement. Les généraux Bedeau, Lamoricière et Cavaignac la visitèrent successivement, détruisant et brûlant ce qu'ils pouvaient. Elle ne fut réellement soumise qu'à la fin de 1848 par le général de Mac-Mahon. Les cinq autres villages ont toujours suivi la ligne de conduite tenue par les gens du grand village des Beni Achir.

3 Les Oulad Moussa et les Oulad Larbi suivaient l'impulsion du Khemis.

4 Le Khemis se décomposait en Oulad Farès et Meziaïnam. Par son importance, par sa richesse et par son marché, c'était la capitale et le cœur du pays des Beni Snouss. Il fut visité en 1843 par le général Bedeau, et, vers la fin de 1844, par le général Cavaignac qui vint camper à Dar El Mehalla et leur infligea une amende de 4.000 douros. En 1845, le Khemis, fortement travaillé par les intrigues de l'émir Abdelkader, fut facilement entraîné dans

4° Les Beni Hammou [1], formant cinq quartiers : Ziaïna, Aghaoun, Oulad Chaïb, Oulad Ali, Douabna.

Mazzer [2], quoique n'appartenant pas au Khemis, y était moralement rattaché par des intérêts communs.

Le Kef se divisait en quatre fractions : les Oulad Ali ben Moussa, les Achache, les Oulad Mahdi et les Oulad Anan.

Ces quatre groupes se répartissaient entre un village d'une quarantaine de maisons et 80 tentes.

Par sa position et les habitudes de ses gens, le Kef formait un ensemble complètement séparé des Beni Snouss proprement dits. Il ne subissait qu'indirectement l'influence du Khemis [3].

*
* *

Les Beni Hediel [4] étaient des Chorfa, descendants de Si Mohammed Charef dont le tombeau est à Sidi Ali ben Sfa.

Si Mohammed Charef avait, à sa mort, laissé quatre fils qui avaient donné leur nom aux quatre fractions composant la tribu au moment de l'arrivée de l'émir Abdelkader.

C'étaient les Oulad Sidi Khaled, les Oulad Daoud, les Oulad Sidi Mohammed, les Oulad Bou Nouar.

---

l'insurrection où le suivirent tous les Beni Snouss. Dans les derniers jours de 1845, le général Cavaignac le fit attaquer par trois colonnes. Un grand nombre de maisons furent incendiées, beaucoup d'habitants furent tués. Une amende très forte fut frappée sur le village dont la soumission date de ce jour, ainsi d'ailleurs que celle des Beni Snouss.

1 Les Beni Hammou furent en partie habités pendant une certaine époque par quelques fractions des Oulad Nehar. Ils ont toujours suivi le Khemis dans ses résolutions. En 1848, à la suite de l'opposition qu'ils avaient faite à l'agha Si Ben Abdallah, nos troupes détruisirent presqu'entièrement le village des Ziaïna et deux maisons de celui d'Aghaoun.

2 Le village de Mazzer, isolé, trop faible pour se suffire à lui-même, a été soumis du jour où nous avons obtenu la reddition du Khemis.

3 Les gens du Kef avaient, du temps des Turcs, vécu fort indépendants. En 1842, le général Bugeaud brûla et pilla le village qui avait appelé l'émir Abdelkader. Cette leçon resta insuffisante et ce ne fut qu'en 1845 que la soumission fut complète.

4 Ils forment actuellement le douar-commune d'Aïn-Roraba, et sont divisés en sept douars. Ils occupent un pays très accidenté et boisé qui leur permit, après leur soumission à la France, effectuée en 1842, de résister aux attaques d'Abdelkader.

Cette tribu de marabouts n'eut jamais aucune influence.

*
* *

Les Oulad Ouriach [1] étaient des Berbères arabisés, descendants des Beni Habib et chez qui, après la prédication islamique de Moulay Idriss, était venu s'installer un chérif appartenant à la famille de ce dernier, nommé Ouriach. Ils occupaient en partie la plaine d'El Gor dont ils furent dépossédés par les Oulad Ali bel Hamel et les Djaouana (Angad algériens). A diverses reprises, ils eurent maille à partir avec les Turcs au sujet du paiement de l'impôt.

Entre autres choses, ils refusèrent au bey Mohammed, d'Oran, de lui verser la redevance annuelle. Ayant appris que celui-ci venait pour les razzier, ils se réfugièrent sur les Hauts-Plateaux, à Dayet El Ferdh. Les Turcs les y rejoignirent, leur prirent cinquante hommes et soixante femmes et leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient (tentes, troupeaux, chevaux, etc.). Les débris de la tribu s'enfuirent à Sidi Djillali ou à la koubba de Sidi Yahia ben Sefia et, n'ayant plus de tentes, durent se construire des gourbis en branchages. Le bey Mohammed retourna vers le Nord et s'installa, avec son butin, à Tebouda (à 6 kilomètres à l'Est de Sebdou).

Les Oulad Ouriach n'obtinrent la mise en liberté des hommes et des femmes enlevés qu'en payant une forte rançon.

Une autre fois, le bey Mohammed, opérant contre eux pour des raisons identiques, poussa jusqu'à Aïn Habalet et leur fit verser une amende de 10.000 francs.

Les Oulad Ouriach se divisaient en dix douars.

*
* *

Les Beni Smiel et les Oulad Balagh, fraction des Beni Ameur, occupaient les territoires situés au Nord-Est et à l'Est des Angad algériens. Ces groupements sont trop connus pour que nous insistions à leur sujet. Il en est de même pour les Beni Mathar algériens (dont il a été parlé

---

1 Ils forment actuellement le douar-commune de Sebdou.

précédemment) [1], les Rezaïna et les Hamyan Gheraba, lesquels nomadisaient dans toute la région Sud limitrophe des Oulad Nehar et des Angad.

Nous rappellerons simplement que les Hamyan Gheraba se divisaient en Chafaa et Djemba.

Les Chafaa comprenaient les Oulad Mansourah, les Oulad Khelif, les Akerma, les Beni Matharef et les Bekakra.

Les Djemba se divisaient en Meghaoulia, Oulad Serour, Sendan, Ghiatra Oulad Messaoud, Ghiatra Oulad Ahmed, Oulad Embarek, Beni Ogba (Oulad Farès, Frahda, Oulad Toumi), Megan.

C'est au milieu de toutes ces populations d'origines différentes, ayant des intérêts parfois communs, mais le plus souvent opposés, et dont les unes allaient subir la conquête française, pendant que les autres continueraient à vivre, en toute indépendance, au milieu de l'anarchie marocaine, que nous allons voir évoluer les Oulad Nehar et les Angad d'El Gor.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il était nécessaire, pour faciliter la compréhension de l'exposé des faits qui vont suivre, de présenter, quelqu'aride qu'elle fût, la nomenclature de tous ces groupements avec lesquels les gens dont nous nous occupons avaient des contacts constants.

---

1 Cour. — *Berguent* (in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1909, p. 31).
Gaquière. — *Berguent* (*Loc. cit.*, 1913, pp. 21 et 153).
Galinier. — *Les Beni Mathar de Ras el Aïn* (*Loc. cit.*, 1917, p. 129).

CHAPITRE VI

QUELQUES MOTS SUR LES ORIGINES DES OULAD SIDI CHEIKH

Nous n'avons nullement l'intention de reprendre ici l'histoire intégrale des Oulad Sidi Cheikh, mais simplement, en rappelant leurs origines et les principales lignes de leur constitution, de donner à leur sujet quelques détails puisés en partie dans une très intéressante étude faite en 1849 par le commandant Deligny [1], chef du Bureau arabe subdivisionnaire de Mascara et annotée en 1880 par le capitaine Cauchemez [2], chef du Bureau arabe de Sebdou, puis par le capitaine Font, du Bureau divisionnaire d'Oran.

Nous allons voir l'influence de ce puissant groupement se faire sentir dans toutes les questions du Sud Oranais ; son rôle va devenir progressivement de plus en plus actif.

Pour bien suivre l'évolution des événements, quelques explications préliminaires les concernant ne sauraient être considérées comme superflues.

*
* *

Les Oulad Sidi Cheikh ont pour grand ancêtre Sidi Bou Bekeur Es Seddik [3], oncle du Prophète.

Quelques vieillards d'entre eux conservent précieusement un arbre généalogique qui, aboutissant à Sidi Cheikh, remonte non seulement jusqu'à Sidi Bou Bekeur Es Seddik, mais établit même l'ascendance jusqu'à Adam.

---

1 Devenu ultérieurement général de division.

2 Devenu ultérieurement général de brigade.

3 Es Seddik veut dire « le Véridique ». Ce nom lui fut donné par le prophète Mohammed, parce qu'il témoigna de la véracité de la nuit passée par ce dernier près du Seigneur.

A titre de curiosité, nous donnons la traduction de ce document :

« *Ascendants de la brillante étoile polaire Sidi Abdelkader, appelé « le Grand Sidi Cheikh* ».

« Ce Si Abdelkader est le fils de Mohammed, fils de Sliman, fils de Bou Smaha, fils de Bel Haya, fils de Bou Lila, fils d'Aïssa, fils de Maamar, fils de Sliman, fils de Saad, fils d'Akil, fils d'Afad surnommé Ben Ghamet Allah, fils d'Asker, fils de Zid, fils d'Ahmed, fils d'Aïssa, fils de Taoudi, fils de Mohammed surnommé El Chabeli, fils de Zidan, fils de Yazid, fils de Toufil, fils d'El Medeou, fils d'Azeraou, fils de Safouan, fils de Mohammed, fils d'Abderrahman, fils d'Abed surnommé Bou Bekeur Es Seddik, fils de Chaman bou Houhafa, fils d'Amer, fils de Saïd, fils de Tamine, fils de Ben Amer, fils de Kaab, fils de Louïa, fils de Ralab, fils de Fahar, fils de Malek, fils d'El Nadir, fils de Kanana, fils de Khazama, fils de Herka, fils d'Elias, fils de Moudar, fils de Nouzar, fils de Mouad, fils d'Adenan, fils d'Abad, fils de Yakoum, fils de Nahour, fils de Taoubar, fils de Yarab, fils de Yachebab, fils de Nabat, fils de Smaïb, fils de Brahim, fils d'Azar, fils de Nahir, fils d'Avergu, fils de Falakh, fils d'Abar, fils de Challakh, fils de Charoukh, fils de Fakhrach, fils de Sem, fils de Noë, fils de Samech, fils de Tachelakh, fils d'Edris (Enoch), fils de Yarad, fils de Mohelal, fils de Kaïnine, fils de Banich, fils de Seth, fils d'Adam, fils du Limon. »

*
* *

A la suite de désordres qu'avaient suscités, à La Mecque, les Koreïschites Bou Bekria (enfants de Bou Bekeur), en vue de se saisir de l'autorité temporelle, le gouverneur de cette ville les avait expulsés par ordre du Khalifa.

Ils s'étaient rendus en Egypte, où leurs intrigues politiques n'avaient pas davantage été tolérées et, de là, avaient gagné Tunis. Dans cette région, ils avaient créé une puissance maraboutique très forte et très remuante qui était arrivée à certains moments, à imposer sa volonté aux diverses dominations.

En 1370, Abbou El Abbès rétablit l'autorité hafside à Tunis et resta seul maître de cet empire. En même temps qu'il obligea les fractions qui s'étaient déclarées indépendantes à revenir sous son autorité, il se débarrassa des

tribus arabes et des influences maraboutiques, dont l'orgueil était devenu insupportable.

Parmi ces dernières, les Bou Bekria qui avaient, à cette époque, pour chef le marabout Sidi Maamar ould Sliman El Alia, durent quitter le pays de Barka et, comme leurs ancêtres, prendre de nouveau le chemin de l'Occident.

Ils traversèrent l'Algérie et s'arrêtèrent sur les bords de l'oued El Goleïta (Sud du cercle de Géryville actuel).

Ils avaient été suivis par de nombreuses familles de leurs serviteurs et de leurs esclaves, d'où sont issus les Akerma, les Oulad Ziad, les Rezaïna, etc., et les Hamyan Djemba.

(Les Oulad Abdelkrim ont une origine moins ancienne, et, si l'on ajoute foi aux récits de la plupart des chroniqueurs, Abdelkrim, ancêtre de cette fraction, était contemporain de Si Mohammed ben Sliman, père de Sidi Cheikh.)

A son arrivée dans la région de l'oued El Goleïta, Sidi Maamar ben Sliman El Alia reçut des Beni Ameur, alors maîtres de ces lieux, le meilleur accueil [1]. Il put s'établir librement dans le pays qu'il avait choisi. Quelques constructions, dont on devine à peine les traces aujourd'hui et qui ont été remplacées par les deux ksour d'Arba, y avaient été élevées par les populations qui l'avaient précédé.

La première koubba construite par les Oulad Sidi Cheikh, dans la région du Sud Oranais, est celle qui contient les cendres de Sidi Moussa ben Maamar El Alia ; elle se trouve près d'Arba El Tahtani.

Pendant quatre générations, les Bou Bekria s'établirent solidement sur les rives de l'oued El Goleïta, dans la région des Arbaouat. Les quatre koubbas qui y sont élevées en l'honneur de Sidi Aïssa, de Sidi Bou Lila, de Sidi Bel Haïa et de Sidi Bou Smaha, descendants directs de Sidi Maamar ben Sliman El Alia, semblent attester

---

1 A cette époque, les Beni Ameur, que nous voyons aujourd'hui groupés autour du djebel Tessalah et dans la région de Sidi-Bel-Abbès, formaient une puissante tribu dont les limites s'étendaient des bords de la Méditerranée au Sahara. Pendant l'hiver, leurs nombreux troupeaux parcouraient le pays de Figuig ; au printemps, ils se répandaient dans la vallée de l'oued Seggueur, en aval de Brezina ; pendant l'été, leur population s'occupait des travaux de la moisson dans le pays de Tessalah ; à l'automne, ils allaient dans la région du djebel Antar et de Méchéria.

que, durant cette période, ils se contentèrent de vivre dans le pays choisi par leur ancêtre.

Si Sliman, fils de Sidi Bou Smaha, se sentit une vocation d'apôtre et, s'éloignant de la vallée d'El Goleïta, circula beaucoup dans l'Ouest, principalement dans la région de Figuig. Son tombeau s'élève à Beni Ounif de Figuig, où des baouabin (portiers) recueillent toujours les aumônes religieuses déposées par les visiteurs venus pour rendre hommage aux restes du saint marabout.

Si Mohammed, fils aîné de Si Sliman Bou Smaha, abandonna à ses frères le produit des ziaras de la zaouïa de Beni Ounif et vint se fixer à Chellala. Son tombeau fut édifié à la porte du ksar.

Sa sœur fut Lalla Sefia, mère de la tribu des Oulad Nehar et patronne du ksar de Sfissifa.

Son frère, Sidi Ahmed El Medjdoub, s'établit à Asla. La coupole qui domine ce ksar a été élevée à sa mémoire : ce n'est pas là, toutefois, que reposent ses cendres. A la mort de ce marabout, qui suivit de près celle de son frère aîné, les habitants d'Asla voulurent se réserver l'honneur de l'ensevelir dans leur village, mais les gens de Chellala, qui étaient en guerre avec eux, leur disputèrent la possession de la sainte dépouille et l'obtinrent par la force des armes. Les restes de Sidi Ahmed El Medjdoub furent transférés par les vainqueurs à Chellala Dahrania et déposés à côté de ceux de son frère Si Mohammed.

Sidi Ahmed El Medjdoub maria une de ses filles avec son neveu, Sidi Cheikh ben Mohammed. De cette union naquit Si El Hadj Bou Hafs, que nous allons voir devenir l'ancêtre de la principale fraction des Oulad Sidi Cheikh (celle des Cheraga).

Aucun des fils de Sidi Ahmed El Medjdoub ne se distingua par des vertus remarquables ; tous ne jouèrent qu'un rôle secondaire et ne contestèrent pas la prééminence de la branche aînée. Ils formèrent un groupement spécial et conservèrent le nom de leur père [1].

*
* *

Sept générations s'étaient succédé depuis l'arrivée de Sidi Maamar ould Sliman El Alia ; l'influence marabou-

---

1 Les Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub sont aujourd'hui rattachés à l'annexe d'Aïn-Sefra. Après la scission qui s'établit entre les deux principales branches des Oulad Sidi Cheikh. en 1766, les Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub, sans

tique des Bou Bekria s'était étendue d'Arba à Figuig et englobait Brezina, Ghassoul, Mecheria du Ksel, Bou Semghoun, Tiout, les deux Moghar, Sfissifa, Ich. Les habitants de tous ces ksour leur payaient le tribut religieux, et leur pouvoir allait toujours croissant, lorsque Sidi Mohammed ould Sidi Sliman ould Bou Smaha eut un fils, nommé Sidi Abdelkader, lequel, sous le nom de « Sidi Cheikh », allait rehausser par ses vertus, sa grande piété et son ascendant moral, l'éclat de sa famille et en faire une véritable puissance.

Nous ne répèterons pas toutes les légendes qui se content sous les tentes des Oulad Sidi Cheikh, au sujet des merveilles accomplies par Sidi Abdelkader. Nous rappellerons simplement qu'il fut le « Grand Sidi Cheikh », qui vécut 84 ans et que, pendant son existence, les Beni Ameur durent quitter les régions des Hauts-Plateaux et du Sahara pour se retirer définitivement dans le Tell.

La tradition raconte ce qui suit à l'égard de cet exode :

Sidi Ahmed El Medjdoub, oncle de Sidi Cheikh, était un pieux vieillard, qui, monté sur son âne, allait de tente en tente pour stimuler le zèle des Musulmans et les inviter à faire plus généreusement les aumônes religieuses.

Un jour, il se croisa avec Abdelhak, chef des Beni Ameur. Ce dernier était richement vêtu, bien monté et brillamment armé.

Invité par le saint marabout à verser obligatoirement son offrande, il lui répondit : « Me prends-tu pour un raïa ? Moi qui ne connais qu'Allah et mes armes, je te payerais un tribut ? Estime-toi heureux que je ne t'oblige pas à m'en verser un régulièrement. »

« — Passe ton chemin, lui cria Sidi Ahmed El Medj-

prendre une part active aux luttes sanglantes que se livrèrent les deux familles rivales, se rangèrent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Au mois d'août 1847, quand toutes les fractions des Oulad Sidi Cheikh firent leur soumission à la France, ils étaient réunis aux Oulad Sidi Cheikh Cheraga, sous le commandement de Si Djelloul ben Hamza, cousin de Si Hamza. Cette année-là et la suivante, ils payèrent l'impôt avec cette fraction.

En 1849, lorsque Sidi Cheikh ben Tayeb, usurpant le titre de khalifa du Sultan du Maroc, entraîna, de gré ou de force, en défection plusieurs de nos tribus nomades du Sud, les Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub le suivirent.

Mais en 1850, las de courir les aventures, et, d'autre part, n'osant pas retourner auprès des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, qu'ils avaient abandonnés, ils allèrent présenter leur soumission à Tlemcen et furent rattachés au cercle de Sebdou.

doub, que Dieu te maudisse, qu'il te donne un ciel sombre, qu'il fasse des tiens un ramassis de lâches, qu'il vous rende impuissants et vous fasse fuir du pays de l'Aïn Messif (source à environ 30 kilomètres au Nord-Est d'Aïn-Sefra), qu'il vous refoule à tout jamais dans vos campements du Tessalah ! (région de Sidi-Bel-Abbès) »

Abdelhak s'impatienta et poussa son cheval contre Sidi Ahmed El Medjdoub, pour faire rouler d'un seul coup le vieillard et son âne dans la poussière. Mais le bâton du saint homme s'était, par la grâce d'Allah, changé en lance et Abdelhak, transpercé, tomba mort pendant que la lance se rompait et se fichait dans le sol.

On montre encore, près d'Asla, le trou que, d'après la légende, fit la lance dans le sol rocheux.

Peu de temps après, les Beni Ameur, gênés d'une part par les Oulad Sidi Cheikh, appelés d'un autre côté par les Berbères pour défendre Tlemcen, quittèrent le pays définitivement.

*
* *

Sidi Abdelkader, que nous ne nommerons plus que Sidi Cheikh, ayant besoin d'une série de constructions pour recevoir les pèlerins et les voyageurs qui venaient le visiter et lui apporter leurs offrandes, jeta son dévolu sur Haci El Abiod, bas-fond humide où la présence de l'eau, près du sol, était accusée par une végétation vigoureuse [1].

L'endroit était occupé par un chérif venu, soit du

---

1 L'oasis d'El Abiod Sidi Cheikh se compose de sept ksour :

1° Le plus ancien, bâti par Sidi Cheikh, est celui qui porte le nom de « Ksar Gharbi », ou ksar des Oulad Sidi El Hadj Abdelhakem ;

2° Le ksar Chergui, ou ksar des Oulad Sidi El Hadj Bou Hafs, a été fondé par l'arrière-petit-fils de Sidi Cheikh, Si Ben Eddine, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle ;

3° Le petit ksar des Rahamna a été bâti par les descendants de Si Ben Abderrahman, fils de Sidi Cheikh, à une époque difficile à préciser, mais qui semble postérieure à Si Ben Eddine ;

4° et 5° Le ksar des Oulad Sidi El Hadj Ahmed et celui des Oulad Sidi Bou Douaïa sont de création récente. Le premier a été fondé, vers la fin du XVIIIe siècle, par Si Maamar ben Djillali et Si El Hadj Cheikh ben Youcef, grand-père de Kaddour ould Bou Bekeur, ancien caïd du ksar Gharbi, interné vers 1848, dans le cercle de Mascara ;

6° Le petit ksar des Oulad Sidi Bou Douaïa, qui ne date que du commencement du XIXe siècle, a eu pour fondateurs Si Bou Bekeur El Mazouzi et Si Bou Ziane El Mazouzi. Ce dernier n'est mort qu'après l'insurrection de 1864 ;

7° Le ksar des Oulad Sidi M'hammed ben Abdallah.

Maroc, soit de Zemmorah, nommé Sidi Bou Tkhil, qui se disait descendant de Sidi Abdelkader El Djilani, le plus grand saint de l'Islam.

Sidi Cheikh et ses fidèles, qui voyaient en lui un rival, l'obligèrent à s'enfuir. Il alla se réfugier à Benoud, puis, sous la pression de ses ennemis, dut quitter ce lieu et vint mourir à Arba. La zaouïa construite près de son tombeau devint Arba Tahtania.

Craignant toujours une concurrence, les Oulad Sidi Cheikh dépossédèrent plus tard les descendants de Sidi Bou Tkhil de ce lieu de pèlerinage, y établirent des Abid et des Hassasna choisis parmi leurs serviteurs religieux et s'en attribuèrent les bénéfices.

Les Oulad Sidi Bou Tkhil s'installèrent alors dans les dunes situées au pied du djebel Mekter et, après s'être mis d'accord avec des descendants des Beni Ameur restés dans le pays, y construisirent le ksar d'Aïn-Sefra. Ils y élevèrent une nouvelle koubba en l'honneur de leur ancêtre, mais, dit la légende, ce nouvel édifice ne contient qu'une dent de Sidi Bou Tkhil, comme relique.

Ainsi, contrairement à tous les usages de la société religieuse musulmane, par suite de la jalousie et de l'ambition des Oulad Sidi Cheikh, les descendants de Sidi Bou Tkhil se virent enlever les avantages que leur accordait la renommée de leur ancêtre et durent supporter que les bénéfices de la zaouïa revinssent à des étrangers.

La haine qu'ils conçurent pour leurs spoliateurs était encore assez vivace, lorsque nous arrivâmes dans le pays, pour les faire se rallier à nous dans nos luttes contre les Oulad Sidi Cheikh.

*
* *

Sidi Cheikh mourut à Stitten vers 1615, laissant, dans l'imagination des Arabes qui vécurent de son temps, des souvenirs de vénération et de puissance spirituelle extraordinaires, qui se transmirent en traces profondes et durables parmi les générations suivantes.

Il fut enterré à El Abiod, entre le ksar Chergui et le ksar Gharbi [1].

Il avait eu dix-huit fils, dont :

Sept d'une femme des Beni Ameur : Si El Hadj ben

---

1 Son frère, Si Brahim, fut enseveli non loin de là, au Sud du ksar Gharbi.

Cheikh, Si Zerouki, Si Abdelkader, et quatre autres morts jeunes et sans enfants, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Deux d'une fille de Sidi Ahmed El Medjdoub : Si El Hadj Bou Hafs et Si Ben Abderrahmane.

Deux d'une femme des Oulad Saïd (Gourara) : Si El Hadj Abdelhakem et Si Mohammed Abdallah.

Deux d'une femme de Tlemcen, issue d'un Turc et d'une Européenne : Si El Hadj Mostefa et Si Mohammed ben Cheikh.

Deux d'une femme du ksar d'Oudaghir (Figuig) : Sidi Tadj et Si El Hadj Brahim.

Un d'une fille de Si El Hadj Abdel Djebbar, cadi de Figuig : Si Ben Aïssa.

Deux d'une femme turque : Si El Hadj Mohammed et Si El Hadj Ahmed.

L'ordre de progéniture de tous ces fils n'est pas très exactement connu. On sait seulement que Si El Hadj ben Cheikh était l'aîné, Si Zerouki le second, Si El Hadj Bou Hafs le troisième, Si El Hadj Abdelhakem le quatrième et Si El Hadj Ahmed le plus jeune.

Si El Hadj Bou Hafs, quoique n'étant que le troisième fils de Sidi Cheikh, fut désigné par ce dernier comme son successeur [1].

D'après la légende, il reçut de son père la bague mystérieuse [2], insigne de son pouvoir religieux et le livre des formules de l'initiation rituelle à l'ordre de Sidi Cheikh.

---

1 Bien qu'il ne fut pas l'aîné, Si El Hadj Bou Hafs avait été désigné par son père pour lui succéder dans l'exercice de l'autorité temporelle et religieuse à cause de sa piété filiale. Ce choix fut contesté par ses autres frères et notamment par El Hadj ben Cheikh qui revendiqua son droit d'aînesse.

La contestation fut portée devant le cadi de Figuig qui confirma la validité des dispositions prises par Sidi Cheikh.

Si El Hadj Bou Hafs mourut vers 1660.

Déjà, à cette époque, quelques-uns des fils de Sidi Cheikh avaient quitté El Abiod.

Si El Hadj Mohammed était venu s'établir dans le Tell, chez les Oulad Zaïr.

Si Ben Aïssa était allé se fixer à Figuig, pays de sa mère, et y avait fondé une zaouïa.

Si El Hadj Brahim était allé camper chez les Amour, exemple qui fut suivi, quelque temps après, par les fils de Sidi Tadj.

Ces diverses fractions vécurent complètement séparées des autres Oulad Sidi Cheikh et restèrent étrangères aux événements qui se passèrent ultérieurement à El Abiod.

2 La tradition raconte que cette bague, qui se composait de deux triangles

A la mort de Si El Hadj Bou Hafs, l'autorité passa aux mains de son frère Si El Hadj Abdelhakem, qui eut pour successeur son neveu, Si El Hadj Eddine, ou plutôt probablement son propre fils, Si Bou Hafs El Hadj.

D'après d'autres récits, ce dernier aurait exercé le commandement pendant quelque temps, mais, bientôt, las des querelles qui divisaient les membres de la zaouïa, il aurait réuni les notables des Oulad Sidi Cheikh, leur aurait notifié qu'il plaçait à leur tête son disciple préféré, Si Ben Eddine, aurait remis à ce dernier la bague mystérieuse et le livre d'initiation, lui aurait recommandé ses deux fils, Si Kaddour et Si Bou Douaïa, et serait ensuite parti dans l'Est.

Il serait mort au Caire.

Si Ben Eddine, fils de Si El Hadj Eddine, appartenait à la branche aînée de la descendance de Si El Hadj Bou Hafs.

Il se fit particulièrement remarquer par sa justice et la pureté de sa vie. C'est lui qui fit construire à Chellala, à El Abiod et à Sidi El Hadj Eddine toutes les koubbas qui contiennent les tombeaux de ses ancêtres. On lui attribue également la fondation à El Abiod du ksar bâti à l'Est de la koubba de Sidi Cheikh, qui prit le nom de « Ksar Chergui», tandis que l'ancien ksar, situé à l'Ouest de cette même koubba, était désigné sous le nom de «Ksar Gharbi ».

Si Ben Eddine s'installa dans le nouveau ksar Chergui avec tous les descendants de Si El Hadj Bou Hafs et y transporta le siège de la zaouïa.

Il y fut suivi plus tard par les Oulad Sidi Abderrahmane, les Oulad Sidi El Hadj Ahmed, ainsi que par quelques tentes des Oulad Sidi El Hadj Mostefa et des Oulad Sidi Mohammed ben Cheikh.

Les Oulad Sidi Abdelhakem restèrent dans le ksar Gharbi avec les Oulad Sidi Mohammed ben Abdallah et les Oulad Sidi El Hadj ben Cheikh, comprenant les

---

entrecroisés formant une étoile à six branches, était celle du roi Salomon. Personne, pas même celui qui en était porteur, ne pouvait la voir, car elle brillait d'un éclat tel qu'elle aurait aveuglé ceux qui auraient fixé les yeux sur elle.

Elle permettait de commander aux Génies et donnait un pouvoir surnaturel à celui qui en était détenteur.

Cette légende rappelle assez certains passages des Mille et une Nuits.

descendants de ce dernier et ceux de son frère germain, Si Abdelkader, qui, très peu nombreux, n'avaient jamais constitué une fraction distincte.

Déjà commençaient ainsi à se dessiner les sympathies et les affinités qui attiraient les diverses fractions des Oulad Sidi Cheikh, soit vers les descendants de Si El Hadj Bou Hafs, soit vers ceux de Si El Hadj Abdelhakem.

Nous nous hâtons d'ajouter que ce n'est pas à cette époque que remonte la scission qui a ultérieurement divisé les Oulad Sidi Cheikh en « Cheraga » et en « Gheraba » et qu'à ce moment tous les membres de cette grande famille, restés à El Abiod, étaient réunis sous le commandement d'un chef unique, reconnu de tous et dont l'autorité n'était pas discutée.

Au cours des nombreuses années pendant lesquelles il détint le pouvoir, Si Ben Eddine eut souvent, paraît-il, à déplorer l'inconduite des Oulad Sidi Cheikh. Voyant que ses exhortations n'arrivaient pas à les ramener au bien, il se décida un jour à imiter l'exemple de son prédécesseur Si Bou Hafs El Hadj, et, abandonnant El Abiod, se retira à El Goléah. Après son départ, les tribus avoisinantes qui jusqu'ici avaient été soumises au payement du refar [1], refusèrent de continuer à verser quoique ce soit à la zaouïa et attaquèrent et enlevèrent de tous côtés les troupeaux des Oulad Sidi Cheikh. D'autre part, une période de sécheresse persistante contribua à augmenter la misère. Les Oulad Sidi Cheikh se dispersèrent dans toutes les directions. Certains d'entre eux se réfugièrent dans le Tell marocain et algérien où nous retrouvons aujour-

1 Les bénéfices perçus par les Oulad Sidi Cheikh sur leurs serviteurs religieux étaient de deux sortes :

1° La ziara, consistant en offrandes essentiellement variables (en nature ou en argent) que les serviteurs religieux de Sidi Cheikh apportaient eux-mêmes à El Abiod ou versaient entre les mains des mokaddems de l'Ordre ;

2° Le refar, source de revenus beaucoup plus importante composée d'une sorte de tribut fixe payé en nature et annuellement par certaines fractions indigènes formant plus spécialement la clientèle religieuse de Sidi Cheikh. Le refar n'était pas le même pour toutes les tribus : quelques-unes l'acquittaient en grains ; la plupart le payaient en bestiaux, généralement à raison d'une brebis par tente.

(Le refar est plus connu sous le nom de « ghefara » (de غفران r'ofran — grâce, amnistie, pardon).

La ghefara était, dans le Sahara, l'équivalent de la zettata marocaine ou de l'anaïa, le droit payé pour s'assurer la liberté de passer, en toute sécurité, sur le territoire d'une tribu.

d'hui leurs descendants. Quelques-uns allèrent à Figuig et au Gourara. Mais la plupart se rendirent à El Goléah, auprès de Si Ben Eddine, implorèrent son pardon et obtinrent qu'il consentit à revenir à El Abiod.

Il y ramena la paix et l'abondance et mourut en désignant comme successeur son fils aîné, Si Larbi.

*
* *

Si Larbi ould Si Ben Eddine, descendant comme son père de Si El Hadj Bou Hafs, se vit inviter par Si Sliman ben Kaddour, descendant de Si El Hadj Abdelhakem, à partager avec lui les bénéfices de la zaouïa.

Si Sliman ben Kaddour prétendait que ce n'était pas aux pierres des koubbas que les pèlerins venaient rendre hommage à El Abiod, mais bien aux restes des personnages qu'elles recouvraient et qu'alors il n'appartenait pas à une seule branche de la famille d'accaparer pour elle les dons religieux offerts à l'aïeul commun.

Il contesta d'autre part l'autorité de Si Larbi ould Ben Eddine et, comme petit-fils de Si Bou Hafs El Hadj, revendiqua la direction de la zaouïa, déclarant qu'elle faisait partie de l'héritage de son grand-père et qu'elle n'avait été que momentanément confiée à Si Ben Eddine.

C'est de cette compétition qu'est née la division des Oulad Sidi Cheikh en deux camps ennemis.

N'ayant pu faire reconnaître la validité de ses prétentions, Si Sliman ben Kaddour en appela à la force. Il quitta El Abiod, se rendit chez les Hamyan, les gagna à sa cause en leur faisant entrevoir de riches butins et, avec leur aide, razzia, dans l'Oued Seggueur, les troupeaux des Oulad Sidi El Hadj Bou Hafs.

Si Larbi ould Ben Eddine riposta en razziant à son tour, dans l'Oued Gharbi, le bétail des Oulad Sidi El Hadj Abdelhakem.

Le conflit armé ainsi ouvert se continua par une série de combats d'abord indécis, mais dans lesquels l'avantage resta aux Oulad Sidi El Hadj Abdelhakem. Si Larbi dut céder la moitié des revenus de la zaouïa de Sidi Cheikh à Si Sliman ben Kaddour qui fonda alors, dans le ksar Gharbi, la zaouïa de Sidi El Hadj Abdelhakem.

Les Oulad Sidi El Hadj Bou Hafs ne tardèrent pas à susciter une nouvelle querelle. Ils déclarèrent que leur

ancêtre, Si Bou Hafs El Hadj, avait une valeur maraboutique égale à celle de Si El Hadj Abdelhakem, qu'il devait, par suite, avoir lui aussi sa zaouïa propre et qu'une part proportionnelle des produits de la ziara devait être affectée à son entretien.

Après de nouvelles luttes, les deux branches rivales finirent par s'entendre. Il fut convenu, en 1766, que les offrandes religieuses de tout genre seraient divisées en trois parts égales, dont l'une pour la zaouïa de Sidi Cheikh, la seconde pour celle de Si El Hadj Bou Hafs et la troisième pour celle de Si El Hadj Abdelhakem.

Mais, comme les deux zaouïas de Sidi Cheikh et de Si El Hadj Bou Hafs étaient installées dans le ksar Chergui et entre les mains des Oulad Sidi El Hadj Bou Hafs, ces derniers accaparèrent en réalité les deux tiers des bénéfices et n'en laissèrent qu'un tiers aux Oulad Sidi Cheikh Gheraba.

Ainsi, le conflit soulevé par Si Sliman ben Kaddour eut pour conséquence le partage du revenu et des charges de la zaouïa de Sidi Cheikh et la création de deux nouvelles zaouïas : celle de Si El Hadj Abdelhakem et celle de Si El Hadj Bou Hafs. Jusque là, les Oulad Sidi Cheikh d'El Abiod n'avaient eu qu'un chef unique, pris tantôt dans la descendance de Si El Hadj Bou Hafs, tantôt dans celle de Si El Hadj Abdelhakem. Mais, à partir de ce moment, chacune de ces deux branches eut son chef distinct, comme elle avait sa zaouïa particulière. Les autres fractions des Oulad Sidi Cheikh se groupèrent, suivant leurs affinités, autour de ces deux chefs et l'ensemble de ces populations se trouva par suite divisé en deux partis : l'un, dont les zaouïas étaient élevées dans le ksar Chergui, reçut le nom d'Oulad Sidi Cheikh Cheraga ; l'autre, ayant ses établissements dans le ksar Gharbi, fut appelé Oulad Sidi Cheikh Gheraba.

*
* *

En dehors de ces deux groupements, qui résidaient sur le territoire considéré comme faisant partie de la régence d'Alger, existaient d'autres fractions d'Oulad Sidi Cheikh qui demeuraient dans des régions reconnues marocaines. C'étaient :

1° Les Oulad Sidi Sliman ben Bou Smaha, descendants

du grand-père de Sidi Cheikh, établis dans le pays de Figuig et de Beni Ounif ;

2° Les Oulad Sidi Tadj (septième fils de Sidi Cheikh) qui, après avoir racheté aux habitants de Moghar les palmiers existant au Sud du défilé d'El Hadjaj (entre Tiout et Moghar), formaient dans le pays des Amour un douar isolé d'où devait ultérieurement sortir Bou Amama ;

3° Les Oulad Sidi El Hadj Brahim (sixième fils de Sidi Cheikh), dont l'ancêtre était enterré à Moghar Tahtani et qui vivaient également chez les Amour ;

4° Les Oulad Sidi Ben Aïssa (dixième fils de Sidi Cheikh, enterré à Figuig), qui demeuraient dans les ksour de Figuig et y formaient une petite zaouïa.

C'étaient ces quatre fractions seules qui auraient dû être revendiquées par le Sultan du Maroc, au moment du traité de 1845, en tant qu'Oulad Sidi Cheikh Gheraba, et non pas les Oulad Sidi Cheikh Gheraba d'El Abiod qui, par l'emplacement même qu'ils occupaient sur le sol algérien, n'avaient jamais dépendu de l'autorité chérifienne.

*
* *

Il y avait enfin environ deux cents tentes d'Oulad Sidi Cheikh dispersées un peu partout dans le Tell algérien et marocain depuis l'époque de Sidi Ben Eddine ; elles vivaient très indépendantes et n'avaient plus de relations directes avec les fractions d'El Abiod.

*
* *

A la mort de Si Larbi, son fils aîné, Si Bou Bekeur, lui succéda dans la direction des Oulad Sidi Cheikh Cheraga.

Si Sliman ben Kaddour resta le chef reconnu des Gheraba.

L'accord intervenu en 1766 entre les deux clans fut suivi d'une trêve de plusieurs années, mais ne mit pas un terme définitif aux querelles.

A la fin du XVIII[e] siècle, de nouvelles difficultés surgirent et la lutte recommença. Le principal événement de cette période de troubles fut le combat sanglant que les contingents des deux zaouïas se livrèrent entre Brezina et Sidi El Hadj Eddine, près de la gara de Si Mohammed

Abdallah. Dans cette rencontre, qui resta indécise, succombèrent, d'une part, Si Hamadou, fils aîné de Si Sliman ben Kaddour, et d'autre part, Si Djeddid et Si El Moradj, fils de Si Bou Bekeur. Les Oulad Sidi El Hadj Ahmed, qui combattaient du côté des Cheraga, perdirent dans cette journée l'élite de leurs cavaliers.

Si Bou Bekeur mourut peu de temps après, en 1792. Il fut remplacé à la tête des Cheraga par son troisième fils, Si Naïmi, qui eut encore à lutter contre les Oulad Sidi El Hadj Abdelhakem jusqu'à la mort de Si Sliman ben Kaddour.

Ce dernier ne survécut d'ailleurs pas longtemps à Si Bou Bekeur. Il périt à Chellala Dahrania, empoisonné, dit-on, par une de ses femmes, originaire des Rezaïna.

Après lui, le commandement des Oulad Sidi Cheikh Gheraba échut à son petit-fils, Si Taïeb, fils de Mohammed, mais appelé « Ben Sliman » en souvenir de son grand-père.

Si Taïeb ben Sliman, homme paisible et détaché des choses de ce monde, ne chercha pas à attaquer les Oulad Sidi Cheikh Cheraga. Ceux-ci profitèrent de son inaction pour le surprendre entre Arba Tahtania et le Teniet El Ziar et lui firent éprouver de grandes pertes.

A la suite de cette affaire, les Oulad Sidi El Hadj Bou Hafs et les Oulad Sidi El Hadj Abdelhakem conclurent une paix qui fut cimentée par des mariages. Si Naïmi donna la main d'une de ses filles à Sidi Cheikh, fils aîné de Si Taïeb ben Sliman, et ce dernier maria une de ses filles à Si Bou Bekeur Es Seghir, fils aîné de Si Naïmi.

Cette réconciliation fut suivie d'une période de calme et de bonne entente entre les Cheraga et les Gheraba, qui dura jusqu'en 1830.

A cette époque, Si Bou Bekeur Es Seghir avait, depuis 1816, remplacé son père, Si Naïmi, à la tête des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, et Sidi Cheikh ben Taïeb, fils de Si Taïeb ben Sliman, commandait aux Gheraba.

Sidi Cheikh ben Taïeb raviva les vieilles querelles qui avaient déjà divisé les deux çoffs et il recommença les hostilités en razziant à Cheria, près de Kerabda, les Laghouat du Ksel, partisans dévoués des Cheraga. Ces derniers essayèrent à leur tour de surprendre les Gheraba à Dayet Es Safra, près du djebel Tendrara, mais ils furent repoussés avec pertes. Sidi Cheikh ben Taïeb reprit l'offensive et vint attaquer Si Bou Bekeur dans la plaine

d'Askoura ; il fut battu, obligé de se replier en désordre, vigoureusement poursuivi et rejoint à Touadjeur (17 kilomètres au Sud-Ouest de Méchéria). Il éprouva en ce lieu un nouvel échec, mais réussit cependant à sauver ses troupeaux.

Après ces deux défaites successives, Sidi Cheikh ben Taïeb fit appel à toutes les tribus qui reconnaissaient son influence religieuse et au Zegdou. Les éléments marocains, attirés par l'espoir du butin, se joignirent à lui et lui amenèrent de nombreux contingents.

Il se mit à leur tête et attaqua Si Bou Bekeur dans le Sersou de Tiaret, près du djebel Sidi Labed. Les Zoua [1] Cheraga se défendirent énergiquement, mais, écrasés par le nombre, furent mis en déroute, perdirent presque tous leurs troupeaux et se réfugièrent au djebel Loha, dans la tribu des Oulad Lahred, où ils restèrent jusqu'à la mort de Si Bou Bekeur, qui survint en 1834.

Son fils, Si Hamza, alors âgé de 27 ans, lui succéda. Il ne tarda pas à faire la paix avec Sidi Cheikh ben Taïeb. Leur réconciliation s'opéra au cours d'une entrevue qui eut lieu entre les chefs des deux zaouïas, à Chellala Dahrania, au tombeau de Si Mohammed ben Sliman, père du grand Sidi Cheikh.

Le bon accord existait encore entre les deux partis lorsque nous entrâmes pour la première fois, après la signature du traité de 1845, en relation avec les Oulad Sidi Cheikh.

(A suivre.)

---

1 Les Oulad Sidi Cheikh sont souvent désignés par le nom de « Zoua », c'est-à-dire « gens des zaouïas ». On dit, au singulier, un « Zouaoui ».

LA NÉCROPOLE DE TAZA

(MAROC)

CHAPITRE I

INTRODUCTION

La Nécropole de Taza. — Sa situation. — Etendue et caractéristiques générales des rochers taillés.

L'un des aspects les plus frappants de Taza est celui de la série de gradins rocheux, percés d'ouvertures qui garnissent, vers l'Orient, les pentes abruptes du plateau sur lequel est bâtie la ville. Habitées au moment de l'arrivée des troupes françaises par toute une population de misérables troglodytes, l'aspect et l'utilisation des cavités qui les composent ont été fixés, en cet état, par l'un des premiers venus dans la ville [1]. Mais il est facile, en examinant ces excavations de plus près, de voir que ce n'était point là leur première destination.

Débarrassées, pour des raisons militaires, de leurs hôtes douteux, il a été possible d'étudier ces cavités et d'arriver à se faire une idée d'ensemble de leur mode de répartition, de leurs formes principales et de leurs caractéristiques.

En réalité, le plateau de Taza tout entier, ainsi que ses abords, sont percés d'une multitude de grottes artificielles du même genre. Partout, sur cette butte de rochers qui domine la vallée à plus de 80 mètres de hauteur, on voit nettement les traces du travail humain. C'est à ce point, qu'il serait pour ainsi dire impossible de trouver la moindre surface de rocher non utilisée.

Une inspection sommaire permet, d'ailleurs, de se faire une idée de l'ancienneté de ces travaux. En effet, en examinant les pentes du plateau, du côté de l'Ouest, là où les remparts les plus anciens bordent encore le rocher

---

1 Capitaine Petit. — *De la frontière oranaise à Taza*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1915.

à pic, on peut voir des blocs, éboulés sans doute depuis longtemps, qui portent, eux aussi, des traces certaines de taille intentionnelle. Ici, c'est une ouverture analogue à celle des grottes artificielles restée béante dans un bloc rocheux à plus de 50 mètres du pied des murs antiques ; là, c'est un col de silos, bien arrondi, qui perce un autre rocher de part en part ; plus loin encore, c'est un fond de cavité, taillé en forme de conque, qui sert de vase improvisé à une maigre végétation.

Mais, tandis que de ce côté de la ville, les érosions semblent avoir détruit la plus grande partie des rochers taillés, vers l'Est, au contraire, les gradins subsistent encore. Leur conservation y a été probablement facilitée par ce fait, que la ville arabe paraît s'être toujours limitée à la bordure orientale du plateau et que ses détritus, venant s'accumuler le long des pentes, ont recouvert le rocher au point de le faire disparaître complètement à certains endroits.

Cependant, vers le Nord, il est encore possible de retrouver la série presque ininterrompue des gradins, reconnaissables à l'émergence de leurs arêtes supérieures. Là, à l'extrémité des ruines du Mellah, tout près de la barbacane de Bab er Rih, on peut compter successivement quatorze étages de gradins, plus ou moins visibles, depuis le pied de l'enceinte intérieure jusqu'au thalweg où coule le ruisseau des jardins. Les trois derniers se trouvent au-delà même de l'enceinte extérieure qui, partant de l'extrémité de la barbacane, se rattache au nœud de fortifications de Bab Djemâ. (Voir *Carte*.)

La hauteur moyenne des gradins est de 3 mètres environ, mais la largeur des plates-formes peut varier beaucoup suivant l'inclinaison du rocher. Le raccord entre deux gradins successifs se fait quelquefois par des parties déclives non taillées.

De loin en loin, des sentiers taillés dans le roc et parfois munis de marches, permettaient de passer facilement d'un gradin à l'autre.

Les grandes chambres, dont les ouvertures se voient de la vallée, sont creusées dans la paroi verticale des gradins ; mais, lorsqu'on les visite, on voit auprès d'elles des ouvertures de cavités verticales, en forme de silos, ou même plus réduites et, enfin, de véritables tombes à fosse, dont l'usage funéraire est indéniable.

Chose remarquable, d'ailleurs, le système des rochers

taillés n'est nullement limité à l'ancienne ville fortifiée. Comme on l'a vu, les éboulis de rochers situés au pied des remparts, vers l'Ouest, portent des traces de taille intentionnelle assez loin au-delà des murs. Mais le fait est encore plus probant sur d'autres points de l'enceinte.

Au-dessous de Bab er Rih, par exemple, on trouve des rochers taillés jusqu'à l'oued El Haddar (oued Taza), en particulier, à la source qui émerge tout près de la rivière, à 200 mètres environ en aval de Aïn el Nissa. Or, ce point est à plus de 700 mètres de la porte de la ville.

De l'autre côté, vers le Sud, on rencontre des tombeaux creusés dans le rocher, jusqu'au-delà du marabout de Si El Hadj Ali Ibn Bari, situé lui-même à 250 mètres en dehors des murs.

Enfin, excavations et rochers taillés se retrouvent à l'intérieur de la ville, dans tous les espaces vides de constructions. Des gradins pourvus de chambres et de cavités diverses, y compris des tombes plates, se voient à côté de Bab Djemâ aussi bien qu'à Sab el Ma, où ils forment un véritable dédale d'excavations de toute espèce. La présence de rochers taillés identiques, dans le moulin à huile voisin de la grande mosquée, permet même d'admettre que la majeure partie des citernes de la ville indigène actuelle font partie de la nécropole. Comme on peut s'en rendre compte, les orifices de plusieurs d'entre elles portent encore des fragments de leurs dalles de fermeture et presque toujours les margelles coïncident, non pas avec les bords du rocher taillé, mais avec ceux de l'ouverture laissée libre.

Tout compte fait, la nécropole semble s'étendre sur un espace d'environ 120 hectares, tandis que la ville fortifiée occupait 50 hectares et que la ville actuelle se réduit à 15 seulement.

Le rocher dans lequel tous ces travaux ont été effectués est un travertin calcaire, d'âge quaternaire, dont la résistance aux agents atmosphériques est assez grande et qui ne se laisse pas entamer très aisément par le pic. Même avec les outils dont on peut disposer actuellement, l'exécution d'un tel ensemble représenterait donc un travail considérable.

La carte jointe à cette étude permettra d'apprécier le développement de la nécropole et de suivre, en les situant sur le terrain, les recherches dont elle a été l'objet.

CHAPITRE II

RECHERCHES ET FOUILLES

Principaux types de sépultures reconnus. — Fouilles. — Ordre et classement des sépultures. — Tombes plates et tombes plates à dossier. — Cases sépulcrales. — Columbaria. — Silos et puits. — Chambres sépulcrales. — Grottes sépulcrales aménagées. — Le signe solaire. — Violation des sépultures importantes et leur pillage — Mobilier.

L'étude de la nécropole a nécessité tout d'abord l'examen minutieux de toutes les surfaces de rocher taillé visibles autour de la ville ou à l'intérieur des remparts. On a exécuté ensuite des fouilles méthodiques, des déblaiements ou des excavations, suivant le degré d'intérêt suscité par tel ou tel détail de l'ensemble.

On a ainsi reconnu, dégagé ou fouillé successivement : des *tombes plates*, des *tombes plates à dossier*, des *cases sépulcrales*, des *columbaria*, des *silos*, des *puits*, des *chambres sépulcrales* et des *grottes naturelles aménagées*.

Tombes plates et Tombes plates à dossier

Les premières sépultures taillées dans le rocher ont été rencontrées au bord de l'ancien chemin muletier qui, de Bab Djemâ Tahtania, montait à Bab Djemâ Foukania et formait autrefois la principale voie d'accès dans la ville. Ce sont elles qui ont attiré l'attention sur la nécropole en montrant les relations qui pouvaient exister entre les travaux considérables , dont on avait déjà reconnu les grandes lignes, et les sépultures de moindre importance de cette première catégorie.

Ultérieurement, on a constaté leur présence sur toute l'étendue de la nécropole. Elles garnissent les pentes entre les gradins, s'étagent tout le long des rampes d'accès, font partie intégrante des cases sépulcrales, forment des gradins secondaires, à la base des grandes parois, au voisinage des sépultures plus importantes, et se retrou-

vent enfin dans quelques-unes des chambres sépulcrales elles-mêmes.

Ces tombes plates s'étendent sous la plus grande partie du cimetière musulman actuel, où elles se voient en bordure du plateau, depuis le bastion jusqu'au mausolée de Si El Hadj Ali Ibn Bari, ainsi que dans tous les fossés dont la profondeur est suffisante pour atteindre le rocher. Aussi bien, on ne saurait les confondre avec les sépultures plus récentes. Ces dernières, toujours limitées à la couche de terre superficielle, se différencient nettement des sépultures de la nécropole, dont le contenu est uniformément constitué par le tuf extrait de la cavité et non par de la terre.

Les sépultures anciennes ne présentent en outre aucune orientation.

Quarante-cinq sépultures de cette catégorie ont été explorées en un certain nombre de points de la nécropole[1]. (Voir *Carte* et Pl. I.)

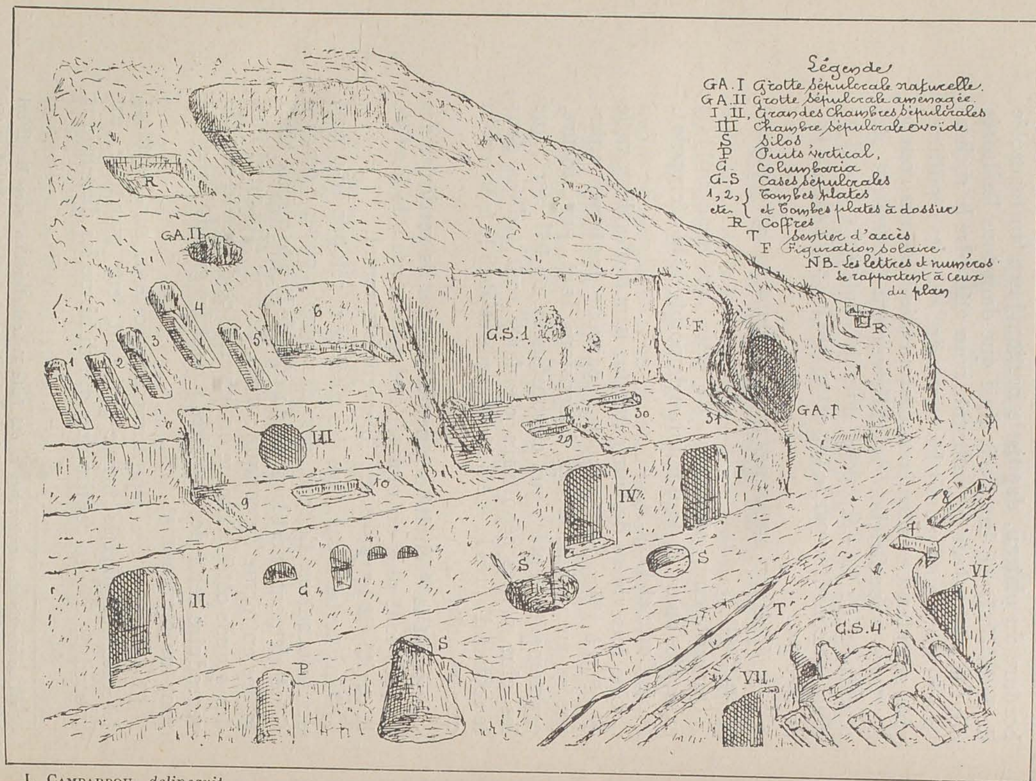
Une fois vidées de leur contenu, leur profondeur varie de $0^{m}20$ à $1^{m}50$, non compris l'épaisseur des terres superposées au rocher. Leurs dimensions sont, par ailleurs, exactement adaptées aux circonstances, de telle sorte que les plus petites sépultures d'enfants sont taillées dans le rocher d'après la même technique et avec le même soin que les autres.

Suivant la déclivité des pentes, les parois verticales des tombes sont plus ou moins développées, mais le fond de la cavité est toujours sensiblement horizontal.

Dans certains cas, l'un des côtés se développe au-dessus des trois autres. Ce sont alors des *tombes plates à dossier*. Généralement, c'est la paroi du côté de la tête qui est ainsi taillée en forme de conque ; mais, ce peut être aussi l'un des grands côtés. Comme on le verra, ce dispositif semble reproduire celui des « niches » dont les grands hypogées sont toujours munis.

Plusieurs de ces sépultures comportent, sur les faces latérales et parfois même sur tout leur pourtour, un rebord de 5 à 10 centimètres qui diminue les dimensions

1 Une partie des recherches a été faite en collaboration avec M. Henri Basset, professeur à l'Ecole Supérieure d'arabe et de berbère, à Rabat, à qui on doit aussi d'autres éléments précieux de documentation. On se fait un devoir de l'en remercier, ici, bien vivement.



J. Campardou, *delineavit.* Echelle approximative 1/100

VUE SYNTHÉTIQUE D'UNE PARTIE DES GRADINS

de la fosse au fond de la cavité. Plus rarement, le rebord n'est réservé que d'un seul côté.

Peut-être ce rebord était-il destiné, en principe, à supporter des dalles de fermeture. Néanmoins, ce dispositif n'a été rencontré que dans un seul cas (Sépulture n° 36 - Mellah), et encore la dalle était-elle disposée seulement au-dessus de la tête. En général, les dalles sont remplacées par un simple lit de pierres plus ou moins volumineuses.

Lorsqu'il sera question du mobilier, on verra que dans les sépultures de cette catégorie, on a toujours trouvé les preuves d'une inhumation par cercueils en bois.

Dans la majorité des cas, on a rencontré les tombes plates intactes. Si quelques-unes ont été détruites, elles l'ont été pendant l'exécution des travaux ultérieurs. Comme on l'a vu, il importe d'admettre que la durée d'utilisation de la nécropole se répartit sur une très longue période. Peut-être près d'un millénaire. Il n'est donc pas extraordinaire de voir en certains points des tombes plates coupées par des gradins taillés ultérieurement et vidées ainsi de leur contenu. (Vue synthétique n° 7, Pl. I.)

Cependant, certaines tombes ont été incontestablement violées. Si elles ont échappé pour la plupart aux violations dont la plus grande partie de la nécropole a été l'objet, elles l'ont dû uniquement à la pauvreté de leur mobilier.

Cases Sépulcrales

Dès les premières fouilles, il a été possible de remarquer la présence, parmi les tombes plates, de sépultures à dossier dont la paroi présentait un développement plus considérable. C'étaient, souvent, des tombes orientées perpendiculairement au sens général des pentes, dont la paroi servant d'ados avait été élargie et arrondie aux angles, de façon à former une sorte de muraille rocheuse devant laquelle était creusée la sépulture. (Vue synthétique n° 6, Pl. I.)

L'étude complète de la nécropole a montré qu'il existait des parois taillées plus développées encore. Ce sont alors de véritables cases sépulcrales renfermant un certain nombre de tombes plates (Vue synthétique, Pl. I CS 1 et CS 4) et formant en quelque sorte la transition entre les

tombes plates à parois développées et les gradins des sépultures les plus importantes.

Leur développement peut être parfois considérable, et certaines d'entr'elles comportent même des cavités de dimensions importantes creusées dans leur paroi verticale. C'est ainsi, par exemple, que la grande case sépulcrale située sous la brèche de Bab Djemâ Foukania mesure $14^{m}20$ de longueur sur $8^{m}80$ de profondeur, et que sa grande paroi, de 3 mètres de hauteur environ, est creusée d'un tombeau de forme ovoïde de 2 mètres de diamètre.

L'une des plus intéressantes cases mises à jour est située dans le groupe de rochers taillés du Mellah (CS 1). De dimensions moyennes, sa grande paroi mesure 7 m. de longueur sur $3^{m}50$ de hauteur. La plate-forme a $1^{m}80$ de largeur. Celle-ci porte quatre tombes plates orientées les unes perpendiculairement, les autres parallèlement à la grande paroi. Enfin, la paroi latérale droite porte gravée, partie en creux, partie en relief, une grande figure solaire de $1^{m}20$ de diamètre, tout à fait analogue à celle de la grotte de Kifan bel Ghomari, dont il sera question au sujet des grottes sépulcrales.

La case CS 4 contient sept tombes plates, dont une tombe à dossier (voir Vue synthétique, Pl. I). Elle présente plusieurs particularités intéressantes. L'une des sépultures est curieusement taillée dans la séparation qui limite la case sépulcrale vers la droite. C'est une sépulture d'enfant. Dans la grande paroi, très régulièrement arrondie aux angles, s'ouvre un orifice circulaire qu'on a trouvé fermé par une dalle et qui met la case sépulcrale en communication avec la chambre voisine (Chambre sépulcrale VII). Ces chevauchements ne sont pas rares dans la nécropole. Enfin, l'une des tombes plates, celle de gauche, est doublée d'une autre sépulture, de telle façon que la fosse, commune tout d'abord aux deux corps superposés, se bifurque à hauteur du buste et forme à la tête une sépulture indépendante.

Les cases moins importantes paraissent assez nombreuses. On en a rencontré même sur des parties peu déclives du rocher, à Sab el Ma et à Bab Djemâ Foukania, par exemple. Elles possèdent alors des murettes très peu développées.

Comme les tombes plates, les cases sépulcrales sont disséminées sans ordre apparent et sans ornementation au milieu des autres sépultures de la nécropole.

Columbaria

A la partie supérieure du gradin dans lequel sont creusées les chambres sépulcrales IV, V et VI, on a trouvé des cavités qui forment une série particulière. Ce sont des sépultures d'un type qui n'a pas encore été décrit. On ne s'étonnera donc pas de les voir désignées dans ce travail par un nom dont l'application est réservée uniquement à des sépultures à incinération, mais qu'on a adopté pour éviter la création d'un terme nouveau.

Aussi bien, il est difficile de séparer deux genres d'ensevelissement aussi semblables. Les columbaria de la nécropole de Taza sont constitués, en effet, par de véritables alvéoles creusées dans la paroi verticale des gradins, mais disposées pour recevoir des sépultures à inhumation.

Le groupe dégagé au-dessous du Mellah, entre les chambres sépulcrales IV et VI, comprend quatre alvéoles, soit, six sépultures.

La première alvéole à gauche est une alvéole double destinée à recevoir deux corps sur un même plan horizontal. La profondeur des deux logements est de 0^m90. L'ouverture, en forme de demi-cercle, mesure 0^m60 de largeur et 0^m30 de hauteur. La cloison médiane est un peu en retrait de telle sorte que la partie antérieure forme une cavité unique. Des dispositions tout à fait analogues ont été rencontrées, sous forme de chambres jumelles à ouverture unique, dans les grandes chambres sépulcrales. (Petit mamelon du ravin de l'oued Taza.)

L'alvéole suivante est aussi une sépulture double mais les deux logements qui la composent sont situés l'un au-dessus de l'autre, celui de dessous étant légèrement désaxé. L'entrée commune présente la forme d'une trappe de tonneau. Elle mesure 0^m62 de hauteur et 0^m24 de largeur au niveau de la séparation. Celle-ci, réservée fort habilement dans le rocher, n'a que quelques centimètres d'épaisseur. La profondeur des logements est respectivement de 0^m84 pour celle d'en haut, et de 0^m60 pour celle d'en bas.

Les deux autres alvéoles sont simples et très petites. La première mesure 0^m30 de profondeur, avec une ouverture

semi-circulaire de $0^{m}24$ de diamètre et la seconde $0^{m}58$ de profondeur avec une ouverture identique à la première.

On a trouvé deux sépultures alvéolaires analogues, dans les parois taillées visibles le long de l'oued Taza, au-dessous de la Tour Sarrazine.

Toutes ces sépultures étaient vraisemblablement destinées à recevoir des cercueils d'enfants. Cependant, elles ont été trouvées entièrement vides, et le fait est tout naturel, puisqu'elles occupaient une partie du gradin déjà visible avant les dégagements entrepris dans cette partie de la nécropole. Néanmoins, comme la plupart des sépultures voisines de la chambre sépulcrale IV (voir Pl. II) étaient des sépultures d'enfants, que les fouilles ont permis de retrouver intactes, l'utilisation des columbaria ne saurait être douteuse.

Silos et Puits

Après les columbaria, relativement peu différents des tombes plates puisqu'ils étaient destinés à une seule sépulture, il convient de parler des excavations plus importantes qui en contenaient plusieurs. On a divisé ces dernières en trois catégories : les *Silos et les Puits*, les *Chambres sépulcrales* et les *Grottes naturelles* plus ou moins aménagées.

Les cavités coniques, en forme de silos, sont abondamment représentées sur toute l'étendue de la nécropole. En dehors de toute fouille, il a été facile d'en étudier un grand nombre, tant sur les pentes que sur le plateau lui-même.

D'une manière générale, ces silos sont plus ou moins recouverts, comme toutes les autres excavations, par les détritus et les décombres, et même partiellement remplis. Néanmoins, soit par suite des effondrements, soit pour toute autre cause, plusieurs se sont conservés ouverts et à peu près intacts. A Sab el Ma, en particulier, il a été possible d'en étudier un certain nombre, dans de bonnes conditions. On a pu ainsi établir des relations entre ces cavités et les chambres sépulcrales d'une part, et de l'autre entre les silos et les gradins.

L'un des spécimens les plus intéressants de cette catégorie se trouve percé dans le voisinage du mur antique de

Sab el Ma. C'est un cône très régulier, de 7 mètres de hauteur environ, sur $3^{m}40$ de diamètre à la base. L'embouchure du silos est rectangulaire et mesure $0^{m}60$ sur $0^{m}80$. Comme la plupart des grandes cavités, il était protégé à la partie supérieure par un bétonnage bien établi. A l'intérieur, il a été aussi soigneusement crépi et lissé ; mais, étant donné l'absence de cet enduit dans toutes les autres excavations, il semble qu'il ait été réutilisé à une époque assez récente. Le fait est corroboré par la présence de stries faites pour donner l'adhérence à la dernière couche, stries qu'on retrouve à Taza sur les constructions d'âge mérinide. Dans le voisinage de ce premier silos, il en existe quatre du même genre, mais moins profonds. L'un d'eux, coupé presque suivant son axe par un effondrement, présente cette particularité intéressante de posséder encore la majeure partie de sa dalle de fermeture. Cette dalle est soigneusement maçonnée.

Non loin de celui-ci, on peut voir également l'embouchure d'un silos plus important, qui mérite une mention particulière. Cette ouverture est taillée dans la paroi horizontale d'un gradin dont la paroi verticale forme un plan tangent à l'embouchure. (Voir figure synthétique.)

La paroi verticale du gradin porte des rigoles de repère de part et d'autre du col, comme on en retrouvera dans d'autres sépultures importantes. Le diamètre de l'embouchure est de 1 mètre.

Comme on le voit, ce dispositif relie d'une manière très étroite l'ensemble des silos aux autres cavités de la nécropole.

Il pourrait sembler étrange, à priori, de classer parmi les sépultures une série d'excavations dont l'utilisation est aujourd'hui uniquement réservée à l'emmagasinage des grains. Cependant, on peut dire que les silos de la nécropole de Taza voisinent partout avec des sépultures authentiques de même facture. Si, d'après les idées reçues, les anciennes « kelaa » berbères contenaient toutes les richesses de la tribu, depuis les sépultures jusqu'aux grains ensilotés, il ne paraît pas évident que les silos de Taza aient uniquement servi à conserver les céréales.

Comme on le verra, par la suite il existe, en effet, des chambres sépulcrales en communication directe avec des silos ou des éléments de silos, de telle façon qu'il n'existe pour ainsi dire pas de solution de continuité entre les deux séries.

Enfin, il existe, dans la nécropole de Taza, au moins un exemple de cavité dont l'usage sépulcral ne semble pas douteux, tout en étant très voisine des silos. C'est un *puits*, mis à découvert par un effondrement, dans la partie de la nécropole située près de la grotte de Kifan bel Ghomari. Cette cavité comporte une ouverture de $0^{m}60$ de diamètre environ, se prolongeant par un puits à parois sensiblement parallèles, dont on peut suivre le développement sur une hauteur de 6 mètres environ. Ce puits voisine, d'ailleurs, avec un silos irrégulier de $2^{m}50$ de hauteur, dans une partie de la nécropole où les tombes plates sont particulièrement abondantes.

La disposition de l'effondrement ne permet pas malheureusement de se rendre compte de la nature de la cavité à laquelle le puits aboutissait.

Chambres Sépulcrales

Les sépultures de grandes dimensions sont taillées dans le rocher, de façon à former de véritables chambres sépulcrales. Celles-ci s'ouvrent généralement dans la paroi verticale des gradins. Néanmoins, on en a trouvé dont la porte est accompagnée d'une paroi taillée peu importante.

Un même gradin peut comporter une série continue de chambres de dimensions semblables, faisant suite les unes aux autres, sans toutefois se communiquer. Les chambres multiples, signalées dans d'autres nécropoles du même genre, paraissent rares à Taza. Au contraire, les cavités mixtes, silos et chambres en particulier, ont été frequemment rencontrées. Un cas intéressant est celui des deux chambres jumelées qui existent au bord de l'oued Taza. Cette cavité est constituée par deux lobes cubiques s'ouvrant sur une sorte de vestibule dans lequel donne la porte d'entrée.

Au total, huit chambres ont été dégagées pendant les fouilles. Une vingtaine d'autres ont été simplement observées dans leur état actuel. Pour les premières, il semble nécessaire de donner quelques indications détaillées.

La chambre I (voir Plan et Figure synthétique) s'ouvre dans l'un des grands gradins situés au-dessous de l'ancien

Mellah. L'entrée mesure $1^{m}30$ de largeur sur $1^{m}90$ de hauteur. Elle est située sensiblement au milieu de la paroi antérieure de la chambre. Celle-ci forme un cube régulier de $5^{m}30$ de longueur, sur $2^{m}70$ de largeur et 2 mètres de hauteur sous la voûte. Comme toutes les chambres étudiées, elle comporte une niche. Celle-ci, de petites dimensions, se trouve sur le côté gauche de la paroi postérieure, en face d'une petite ouverture percée à côté de la porte d'entrée. L'épaisseur de la paroi antérieure est de $0^{m}35$.

La chambre contenait seulement un mètre d'épaisseur de débris, bien qu'elle fût entièrement recouverte par les décombres de la ville. La portion médiane de la couche de comblement était constituée par une mince épaisseur de cendres, témoin d'une époque d'habitat de la cavité, postérieure à la violation des sépultures.

Dans la paroi horizontale située devant le gradin s'ouvre un silos important encore muni de sa dalle de fermeture. Il semble que cette cavité ait été utilisée comme citerne à l'époque où la chambre sépulcrale a servi d'habitation, comme en témoigne la margelle disposée sur le bord du fragment de dalle resté en place.

La chambre sépulcrale II est indépendante des gradins. Elle s'ouvre au-dessous de Bad Djemâ, en un point où cependant les gradins supérieurs sont bien visibles, mais la paroi taillée qui précède la porte d'entrée ne présente qu'un faible développement.

Les dimensions de la chambre sont : $5^{m}50$ de longueur, 3 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur. La paroi antérieure dans laquelle est percée la porte a $0^{m}80$ d'épaisseur. Celle-ci présente à l'intérieur un élargissement de $0^{m}10$ en forme de feuillure.

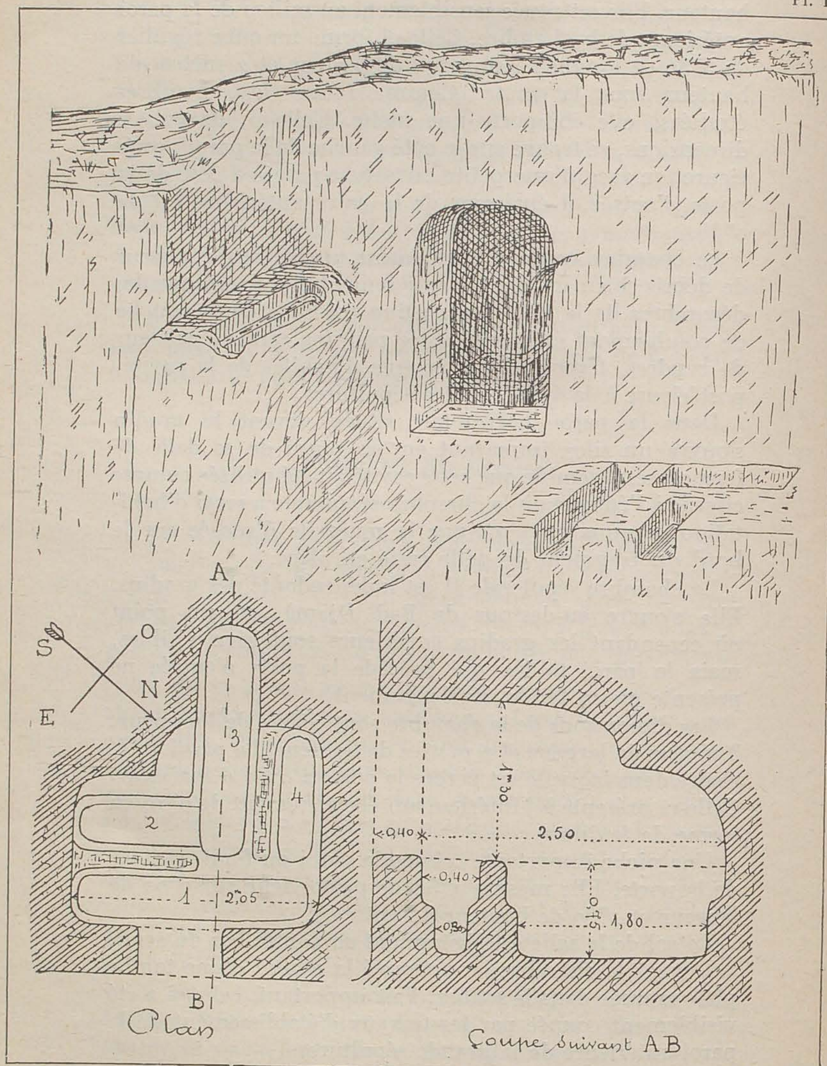
Une niche importante occupe la paroi du fond, en face de la porte. Elle mesure $1^{m}50$ de profondeur sur $0^{m}80$ de largeur et $1^{m}60$ de hauteur à l'entrée.

Le sol de la salle est légèrement en contre-bas du seuil.

Devant la chambre on a trouvé la moitié d'une tombe plate creusée dans le rocher. Fait important, celle-ci a été visiblement coupée par les travaux d'établissement de la paroi antérieure de la grande sépulture.

Comme la chambre I, la chambre II était avant les fouilles complètement recouverte par les décombres ; néanmoins, elle ne contenait qu'une faible couche de comblement de $0^{m}50$ d'épaisseur.

Pl. II



J. CAMPARDOU, *delineavit.*

Echelle approximative des plans 1/60e

CHAMBRE SÉPULCRALE IV : VUE PERSPECTIVE, PLAN ET COUPE

La chambre sépulcrale III est celle dont il a été question au sujet des cases sépulcrales. Elle présente cette particularité d'être ovoïde comme les silos.

La chambre IV a été dégagée au-dessous du Mellah, dans le voisinage de la case sépulcrale I, à figure solaire, et des columbaria. C'est l'une des cavités les plus intéressantes de la nécropole, aussi a-t-il semblé nécessaire d'en donner les caractéristiques détaillées. (Pl. II.)

Comme on peut le voir, cette cavité comporte une porte d'entrée, de forme régulière, mesurant $0^{m}70$ de largeur, sur $1^{m}30$ de hauteur, qui s'ouvre dans la paroi verticale de l'un des grands gradins du Mellah (voir Plan). A l'intérieur, la chambre mesure 2 mètres, suivant le grand axe parallèle à la paroi, et $1^{m}70$ dans l'autre sens. A peu près en face de la porte se creuse une niche profonde qui amène la dimension de la chambre à $2^{m}50$. La hauteur sous la voûte est de $1^{m}30$ seulement.

La chambre a été construite pour quatre sépultures, établies exactement dans les mêmes conditions que les tombes plates à rebord. Elles occupent, les unes par rapport aux autres, les positions indiquées sur le plan : 1, 2, 3 et 4. La tombe 3 occupe la niche et devait constituer vraisemblablement la tombe principale. La profondeur des fosses est de $0^{m}80$, le rebord se trouvant sensiblement à la moitié de cette profondeur.

Chacun des coffres contenait un squelette, mais, bien que la chambre fût totalement comblée, il semble, d'après la composition du mobilier, qu'aucune des sépultures n'a échappé au pillage.

La position des corps était la suivante : pour les sépultures 1 et 2, la tête, du côté droit ; pour les tombes 3 et 4, la tête, du côté de la niche. Les tombes 2 et 4 contenaient des squelettes d'adolescents, la tête du n° 2 chevauchant sur les pieds de la tombe principale (n° 3).

La chambre sépulcrale V s'ouvre dans le même gradin. Elle a été l'objet de graves détériorations. Presque toute la paroi antérieure a été détruite et la voûte est percée d'une large ouverture circulaire. Il ne reste que la partie supérieure de la porte, qui paraît relativement réduite. (largeur $0^{m}40$), et munie d'un rebord intérieur comme la porte de la chambre sépulcrale II. Contrairement à ce qui a été observé pour les chambres précédentes, la porte était certainement disposée tout à fait à la partie supérieure.

Comme la chambre IV, celle-ci contient un certain nombre de sépultures (5), disposées les unes parallèlement, les autres perpendiculairement à la paroi. Une niche se trouve à la tête de la sépulture située à droite de la porte, le long du mur antérieur.

La chambre sépulcrale VI est située à la base du gradin des columbaria, à côté de la case sépulcrale IV. Elle a été presque entièrement détruite par les travaux d'extraction du tuf.

La chambre sépulcrale VII est celle qui se trouve en communication avec la case sépulcrale IV, à gauche de laquelle s'ouvre son entrée principale. Celle-ci, en forme de porte, mesure 0^m80 de largeur, sur 1^m50 de hauteur. De forme irrégulière, la chambre qui mesure 3 mètres de largeur, sur 2^m75 de profondeur et 1^m50 de hauteur, comporte deux niches, l'une située au fond et à droite et l'autre, dans la paroi antérieure, au-dessous de l'ouverture circulaire qui met la chambre en communication avec la case sépulcrale 4. Comme on l'a vu, cette ouverture a été se trouve obturée par un fragment de dalle.

La chambre VIII est située à Sab el Ma. Elle fait partie du groupe de cavités plus ou moins apparentées aux silos. Le sol rocheux étant peu incliné, on a établi les hypogées de cette partie de la nécropole de telle façon qu'ils tiennent le milieu entre les deux séries. Le déblaiement de la chambre VIII a semblé nécessaire pour avoir un exemple typique de ce dispositif.

La porte de la chambre s'ouvre au fond d'une sorte de tranchée taillée dans le rocher. On y accède par trois marches irrégulières. L'ouverture mesure 0^m80 de largeur, sur 1^m10 de hauteur ; elle aboutit à la partie supérieure d'une cavité hémisphérique, dont le plafond, soutenu par un pilier central réservé dans le rocher, se trouve percé d'une autre ouverture circulaire, identique à un col de silos. Cette sorte de « trou d'homme » était fermé par une dalle au moment des fouilles.

Parmi les autres grandes sépultures de cette série, il convient de citer une chambre hémisphérique, à laquelle un demi-silos sert d'ouverture (Sab el Ma) et une chambre creusée dans un rocher isolé (oued Taza), comme il en a été observé dans d'autres nécropoles [1].

---

1 S. Gsell. — *Monuments antiques de l'Algérie.* « *Tombes taillées dans le rocher : Kissa (Algérie)*, p. 36. A. Fontemoing, éditeur, Paris, 1901.

Grottes Sépulcrales

En dehors des cavités sépulcrales artificielles dont on vient de parler, on a rencontré pendant le cours de ces recherches, trois grottes naturelles plus ou moins aménagées qui se rattachent directement à l'ensemble de la nécropole.

Ces trois grottes se trouvent dans le même secteur que le premier groupe de tombes plates étudiées, c'est-à-dire dans la zone comprise dans la double enceinte, entre la barbacane de Bab Djemâ et le Bastioun.

La première de ces cavités présente seule une certaine importance ; c'est la grotte de Kifan bel Ghomari. Les deux autres sont d'un développement très faible et l'une d'elles a disparu aujourd'hui à la suite de l'exécution d'un travail de voirie.

La grotte de Kifan bel Ghomari a été tout spécialement étudiée au point de vue préhistorique [1], mais, en ce qui concerne la nécropole, elle n'offre pas moins d'intérêt. Comme on l'a dit, les couches supérieures ont fourni quatre sépultures réparties dans les galeries I et II [1], dont le mobilier est absolument identique à celui des tombes plates voisines. L'utilisation de la cavité comme grotte sépulcrale est donc évident.

Par ailleurs, la grotte présente de nombreux points d'intérêt en raison des retouches qu'elle a subies, retouches qui la rattachent également à toutes les cavités artificielles déjà étudiées. Dès l'entrée, vers la droite, le rocher a été taillé sur toute sa hauteur. On y relève sans difficulté, à la base, une sorte de banc divisé en deux, reste probable de deux sépultures juxtaposées, puis un peu plus haut, trois tombes plates parallèles, à dossier développé, et enfin, à la partie supérieure, trois coffres rectangulaires. (Voir Figure synthétique.)

A l'intérieur de la cavité principale, les parois ont été partout débarrassées de leurs stalactites et de leurs aspérités, de façon à présenter une surface unie sur laquelle,

1 J. Campardou. — *La Grotte de Kifan bel Ghomari, à Taza (Maroc)*, in *Bull. Soc. Géogr. et Arch. d'Oran*, mars 1917, t. xxxvii, fasc. cxlvii, p. 5.

à gauche en entrant, se détache une grande figure solaire du plus grand intérêt.

Non loin de la grotte de Kifan bel Ghomari s'ouvre une autre grotte aménagée, peut-être plus caractéristique encore. Ouverte comme tant d'autres cavités, par des éboulements ou des travaux d'excavation relativement récents, elle se présente sous la forme d'une poche cylindro-conique, dont l'orifice est dirigé vers le ciel. Tandis que les parois sont partout plus ou moins égalisées par les retouches, l'orifice, certainement naturel, présente encore les stalactites et les nodosités calcaires originelles. Cet orifice a conservé d'ailleurs ses dalles de fermeture, comme si le fait, pour la sépulture, d'avoir été ouverte par le côté, avait rendu inutile la recherche et la violation de son entrée naturelle.

Enfin, une troisième grotte aménagée a été ouverte fortuitement, puis détruite par des travaux de route dans le voisinage du Bastioun. Celle-ci paraît avoir servi de salle sépulcrale, car elle possède une ouverture tout à fait analogue à celle des grands tombeaux. Cette porte, de forme quadrangulaire, s'ouvre du reste dans la paroi verticale de l'un des gradins visibles dans ce secteur. En raison du peu de temps dont on a disposé pour en faire l'observation, cette cavité n'a pu fournir aucun autre document.

Le Signe Solaire

Comme on l'a vu, la grotte de Kifan bel Ghomari présente, sculptée en relief sur une de ses parois, une grande figure géométrique. C'est un cercle assez régulier de $1^{m}30$ de diamètre et de $0^{m}20$ en saillie, situé à peu près à la naissance de la voûte dont il épouse la forme, de telle sorte qu'il surplombe presque complètement à l'intérieur.

Son aspect, ses caractéristiques, sa situation et ses relations certaines avec le groupe de rochers taillés de la nécropole, semblent autoriser à admettre qu'il s'agit là d'une figuration solaire. On sait quel rôle considérable a joué dans l'antiquité cet emblème et quel rang il occupe en archéologie. Il n'était donc pas téméraire de prêter une certaine valeur à ce document et d'en faire, dès le début des recherches entreprises, un des principaux points d'intérêt de la nécropole.

Cet intérêt s'est encore accru le jour où l'on a découvert une deuxième sculpture absolument analogue [1], en un point où sa présence ne peut laisser aucun doute sur sa valeur rituelle. Cette deuxième figuration solaire se trouve, comme on l'a déjà dit, sur la paroi latérale droite de la case sépulcrale I, qu'on a donnée comme le prototype de ce genre de sépultures. La figure, qui mesure 1^{m}20 de diamètre, c'est-à-dire, à très peu de chose près, la même dimension que celle de Kifan bel Ghomari, est, cette fois, en partie gravée et en partie sculptée, de façon à ne former bas-relief que sur le bord supérieur de la paroi latérale.

Si l'on considère la plupart des cavités dont on a parlé, on voit qu'en dehors des remaniements peu importants résultant de l'occupation des troglodytes qui en ont fait en dernier lieu leur demeure, les silos, les chambres souterraines et les grottes ont été fortement dégradés par des travaux d'exploitation plus ou moins récents. Ces cavités se trouvaient être un point de départ commode pour l'extraction des bancs de sable calcaire situés au voisinage du travertin dans lequel elles sont creusées ; aussi s'en est-on largement servi [1].

Tantôt la cavité a été agrandie dans tous les sens ; tantôt l'excavation y a ajouté des cavités secondaires plus ou moins importantes, aux dépens des poches de sable voisines ; tantôt enfin, des galeries ont été poussées dans la couche principale de sable sous-jacente au banc calcaire.

Dans ce dernier cas, on peut le remarquer un peu partout, les galeries semblent avoir été poussées de façon à atteindre les silos ou les chambres voisines. A Sab el Ma, aussi bien que dans le voisinage de Kifan bel Ghomari, le fait est très visible. Sur ces deux points, il existe plusieurs silos ouverts, par dessous ou par côté, dont les dalles de fermeture sont parfois restées en place. Sans doute, le cas peut avoir été fortuit, néanmoins on a cette impression d'ensemble que les carriers, tout en poussant leur exploitation, ont cherché à découvrir des sépultures inviolées.

1 Nous devons cette découverte à l'aimable intervention de M. Biarnay, directeur des Habous à Rabat.

2 Cette exploitation est encore courante à Taza. Cependant, l'extraction à ciel ouvert a remplacé presque partout le travail souterrain, en raison de ses dangers.

Tout semble s'être passé comme si la découverte de quelque trésor les avait incités à profiter de leur travail pour essayer d'en découvrir d'autres.

Après tout ce qui a été dit sur la recherche des trésors enfermés dans les sépultures [2], il est permis de considérer cette hypothèse comme très vraisemblable.

En tout cas, toutes les sépultures importantes de la nécropole de Taza semblent avoir été violées et pillées de fond en comble. On sait combien le fait est malheureusement fréquent pour toutes les nécropoles antiques, surtout dans l'Afrique du Nord.

Néanmoins, on a pu trouver, parmi les tombes plates, quelques sépultures à peu près indemnes. Celles-ci, reconnaissables à leur contenu, ont fourni un mobilier très pauvre, mais cependant caractéristique et intéressant.

Ce mobilier se compose essentiellement de garnitures de cercueils en fer, et de quelques objets en fer et en bronze. Comme on le verra, il est manifeste que l'inhumation a eu lieu, dans toutes les sépultures de la nécropole, dans des cercueils en bois. Le fait ne saurait surprendre, après les trouvailles déjà effectuées dans des tombeaux analogues en Algérie et en Tunisie.

On a trouvé, en outre, dans le courant des fouilles, des poteries ainsi que divers objets en pierre ou en os. Il a paru nécessaire d'en tenir compte parce que ces documents ont été recueillis dans des couches de terre qui semblent contemporaines du pillage de la nécropole.

---

3 S. Gsell. — *Op. cit.*

CHAPITRE III

LES MÉTAUX

A) Objets en bronze.

B) Objets en fer. — Clous — Clous à tête hémisphérique. — Plaques d'applique. — Anneaux. — Outils. — Oxydation profonde de tous ces objets.

Objets en bronze

Quelques débris de bronze ont été trouvés dans plusieurs tombes plates de la nécropole. Cependant, les seuls objets complets qu'il a été possible de recueillir sont : 1° une garniture d'étui ou de fourreau, à décors géométriques, fournie par la sépulture 45 (figure 1) et 2° un petit couteau

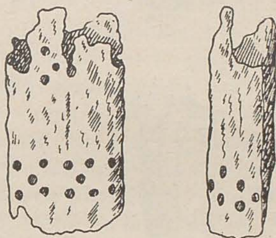


Fig. 1

en bronze (fig. 2) qui faisait partie du mobilier de la tombe plate n° 40 (tombe d'enfant) et que nous représentons en grandeur naturelle.

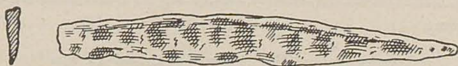
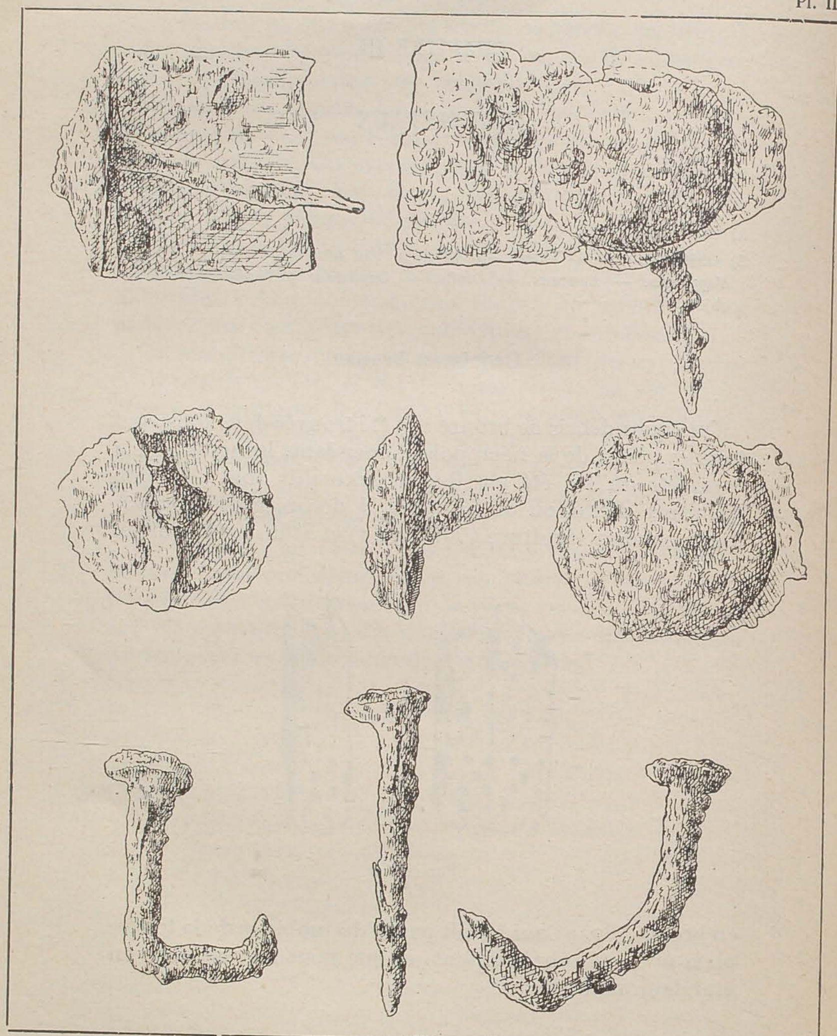


Fig. 2

Pl. III



J. Campardou, *delineavit.* *(Grandeur naturelle.)*

Garnitures de Cercueils. — Clous en fer

Objets en fer

Toutes les sépultures intactes de la nécropole ont donné une certaine quantité de clous en fer. Ceux-ci, forgés à la main, sont généralement à quatre pans ; la tête, de forme très variable, est quelquefois unilatérale. Leur longueur est de 6 à 7 centimètres. (Voir Pl. III.)

Dans un assez grand nombre de cas, la rouille a conservé l'empreinte des fibres du bois dans lequel ces clous devaient être implantés. Il est donc nécessaire d'admettre que l'inhumation se faisait dans des cercueils en bois.

Les clous sont la partie du mobilier la plus constante et la plus caractéristique. Toutes les fois qu'on a trouvé dans les fosses les ossements et les débris de tuf qui accompagnent les plus anciennes inhumations, on y a rencontré en même temps, au criblage, un certain sombre de ces clous, associés ou non à des restes de garnitures de cercueils plus importants.

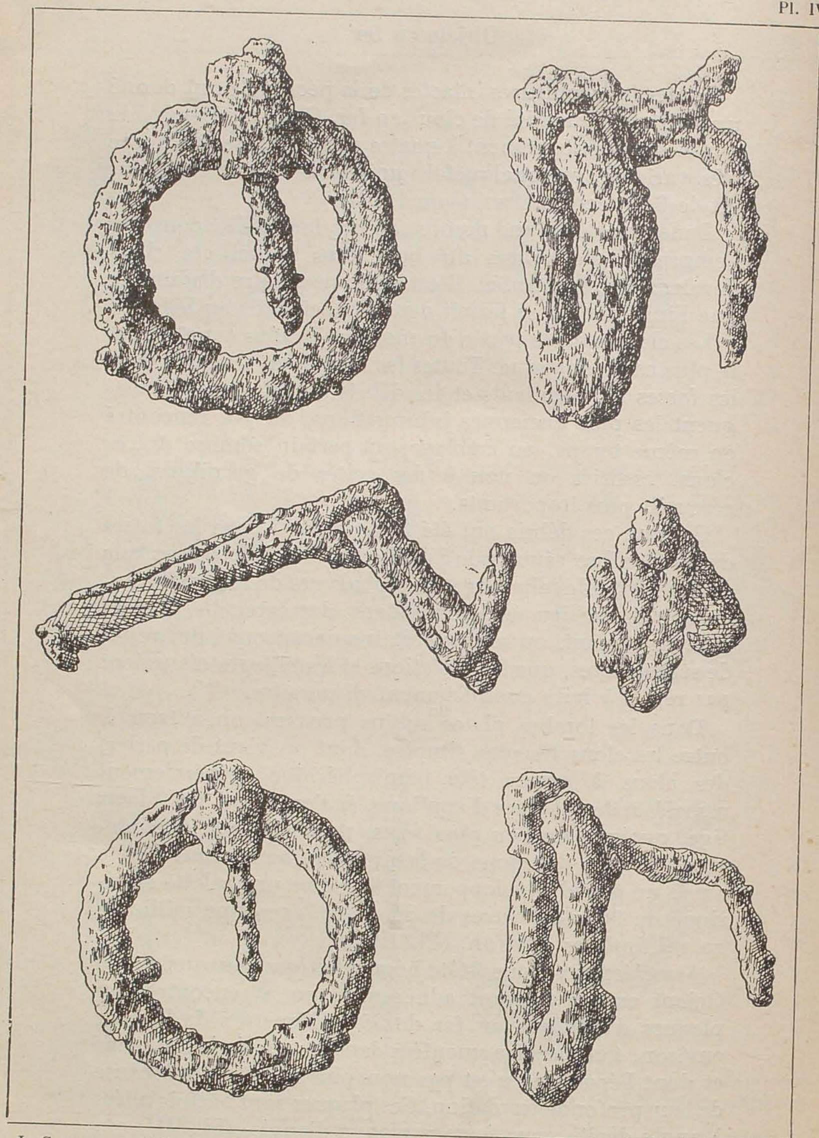
Comme ces débris ont été trouvés aussi dans les fosses de la chambre sépulcrale IV, il est naturel de penser que dans les grandes chambres non pourvues de fosses, l'inhumation avait lieu également dans des cercueils. S'il en était autrement, ou aurait certainement trouvé des restes de sarcophages, que les violations et les pillages n'auraient pas réussi à faire complètement disparaître.

Dans les tombes plates moins pauvres, on a trouvé, outre les clous les plus simples, dont on vient de parler, des clous à grosse tête hémisphérique, généralement associés à des plaques d'applique, également en fer ? Leur tige, quoique un peu plus forte, ne diffère pas sensiblement de celle des clous de la première série, mais la tête a pris un grand développement et forme une calotte sphérique de 30 millimètres de diamètre, avec une saillie de 10 millimètres environ. (Pl. III.)

Associées aux clous à tête hémisphérique, auxquels elles étaient encore souvent adhérentes, on a rencontré des plaques d'applique en fer de 35 millimètres de largeur environ, toujours fragmentées dans le sens de la longueur et dont l'épaisseur n'est pas non plus mesurable, à cause de leur profonde oxydation. Ces plaques sont parfois pliées à angle droit, pour former plaque d'angle. (Pl. III.)

Comme les clous de la première série, les plaques d'applique et les clous à tête hémisphérique portent

Pl. IV



J. Campardou, *delineavit.*

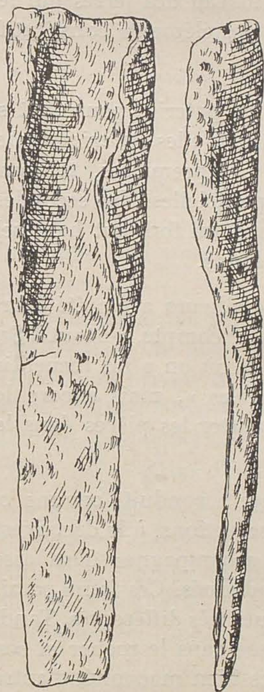
(Grandeur naturelle.)

Garnitures de Cercueils. — Anneaux et Charnière en fer

souvent l'empreinte des fibres du bois qu'ils ont servi à assembler. Leur présence est, du reste, conforme à l'hypothèse d'inhumation par cercueils.

Enfin, le mobilier le plus complet, à ce point de vue, a fourni deux autres accessoires importants : des charnières et des anneaux (Pl. IV). Ces derniers dont la présence était assez inattendue paraissent avoir été formés d'une tige ronde de 5 à 6 millimètres de diamètre. Le diamètre intérieur de l'anneau lui-même est de 30 à 35 millimètres et le diamètre extérieur de 45 millimètres environ. Ces anneaux sont munis de la tige à rivet, à laquelle ils étaient suspendus. La fragilité de ces pièces permet de penser que les anneaux étaient destinés simplement à orner les cercueils et n'avaient pas de but pratique.

Les charnières sont d'une facture tout à fait semblable à celle des tiges à rivet des anneaux de suspension.


Fig 3

En dehors de ces garnitures de cercueils, les seuls objets en fer trouvés dans les sépultures sont : 1° un ciseau à douille que la figure 3 reproduit en grandeur naturelle. Il faisait partie du mobilier de l'une des tombes plates dans la chambre sépulcrale V ; 2° un anneau en fer, méplat, paraissant être un anneau de pied d'après sa position dans la sépulture, qui faisait partie du mobilier de l'une des tombes de la case sépulcrale 4 (sépulture 44).

Tous ces objets en fer sont profondément oxydés. En aucun cas, il n'a été possible de trouver la moindre trace de métal dans les cassures, aussi la fragilité des pièces est-elle considérable.

CHAPITRE IV

LES POTERIES

Vases et Œnochoës. — Lampes à huile : type rond, à la romaine ; type trilobé genre punique ; modèle à bouton central ; modèle brûle-parfums. — Balsamaires.

Pendant le cours des recherches et des fouilles entreprises, on a mis à jour un très grand nombre de poteries. Elles ont été classées d'après le niveau des terres qui les renfermaient, en tenant compte des éléments constitutifs de chacune de ces couches.

On a pu constater ainsi que les poteries pouvaient se diviser en deux groupes bien distincts : les *Poteries arabes* et des *Poteries plus anciennes*. Les premières, toujours situées dans les terres noires superficielles ; les secondes, dans les terres grises ou rougeâtres qui forment habituellement les niveaux les plus profonds.

Toutes les poteries semblent d'ailleurs avoir été fabriquées sur place. On a pu s'en rendre compte, surtout à Sab el Ma, où les tessons abondent, et où on a pu recueillir, non seulement des poteries « ratées », mais encore les « pieds-de-coq » destinés à supporter les pièces dans les fours.

Une recherche plus minutieuse a conduit, comme on pouvait s'y attendre après ces observations, à la découverte d'une série de fours, souvent accompagnés d'un assez grand nombre de « ratés » abandonnés. Ces fours paraissent avoir fonctionné à des époques très différentes. Tandis que les uns ont leur cuve creusée dans le rocher et sont recouverts d'un dôme en briques bien maçonné, d'autres sont établis, sans beaucoup de soins, dans les terres déjà remaniées.

En dehors des poteries de l'époque arabe, dont certaines, déjà très anciennes, portent des décorations estampées intéressantes, on a pu rassembler une série assez importante de pièces à facies très archaïque provenant uniquement des couches profondes. Certaines d'entre elles ont été trouvées au fond de certains silos, soit qu'elles y aient été rejetées comme déchets de fabrication, soit qu'elles représentent les restes du mobilier funéraire des grandes sépultures. Aucune certitude n'a pu être acquise à cet égard.

La collection réunie comprend : des *vases* de formes diverses, des *œnochoës*, des *lampes à huile* et des *balsamaires*.

Vases et Œnochoës

La série des vases, assez variée, réunit la plupart des formes classiques, depuis l'amphore jusqu'au bol à boire, en passant par le vase à anses, à col évasé. Plusieurs poteries, de forme plate, peuvent fort bien avoir servi de vases à aliments. Toutes se rapprochent beaucoup, du reste, des vases qui composaient le mobilier funéraire de sépultures analogues, en particulier de celles trouvées à Gouraya [1].

Cependant, il n'a pas été possible de trouver à Taza la moindre trace de vases campaniens ou de vases attiques, qui auraient permis de fixer aussitôt l'âge des couches de débris anciens. Sans doute, l'éloignement de la côte et la situation prépondérante des fabriques locales n'a pas permis aux poteries d'importation de parvenir jusque là.

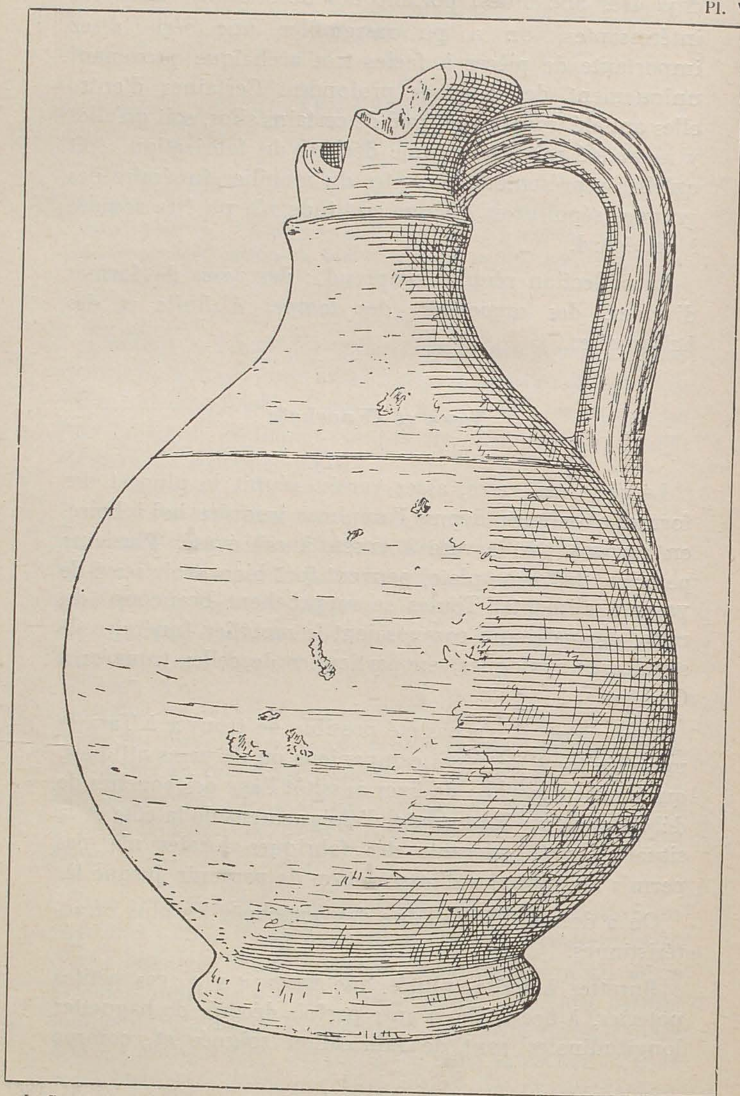
On a donné (Pl. V) l'une des œnochoës les plus caractéristiques.

Burettes à huile, plutôt que vases à vin, ces petites poteries, à bec tréflé, à anse parfois décorée de baguettes longitudinales sont de fabrication soignée et, comme

---

1 S. Gsell — *Fouilles de Gouraya, Association Historique de l'Afrique du Nord*, fig. 13, p. 27 ; fig. 14, p. 28 ; fig. 15, p. 29. E. Leroux, édit. Paris, 1903.

Pl. V



J. Campardou, *delineavit.*

(Grandeur naturelle.)

Poteries. — Œnochoë

toutes les poteries dont il a été question, d'une pâte grise bien cuite.

Lampes à huile

Les lampes à huile, trouvées dans la nécropole en assez grand nombre et, pour la plupart, en bon état de conservation, forment deux séries parallèles.

La première série comprend des lampes simplement constituées par une cuvette à rebords minces, largement rabattus vers le centre, à la partie antérieure, de façon à former le bec. L'anse est analogue à celle des lampes rondes. (Pl. VI, fig. 1.)

L'aspect des lampes de cette série rappelle un peu celui des lampes puniques trilobées trouvées dans les nécropoles de Carthage ; mais elles se rapprochent surtout de celles de la nécropole de Gouraya, dont les vases sont également semblables à ceux de Taza [1].

La deuxième, la plus importante, comprend des lampes rondes d'une forme assez semblable à la lampe romaine, dont elle se différencie toutefois par l'absence d'opercule sur le récipient à huile. Celui-ci est ouvert et les bords de la cuvette, relevés à angle droit, sont simplement ornementés d'une moulure double ou triple. Le bec est quelquefois accompagné de stries de part et d'autre de l'embase. L'anse est ronde, sans ornements. La planche VI, fig. 2, montre une des lampes de cette série.

Le même type se retrouve, plus développé, sous forme d'une lampe ronde, à bouton central, dont l'anse, plus grande, vient se souder à la base de l'appendice. Le bouton central peut être uni, comme celui de la lampe figurée à la planche VII, ou ornementé de quelques incisions longitudinales plus ou moins prononcées.

Enfin, cette lampe ronde a été trouvée munie d'un pied à douille et, dans ce cas, le bouton central, épanoui et ornementé de dessins géométriques ajourés, lui donne l'aspect d'une lampe brûle-parfums (Pl. VIII). La queue,

1 S. Gsell. — *Fouilles de Gouraya, op. cit.*, fig. 17, p. 31

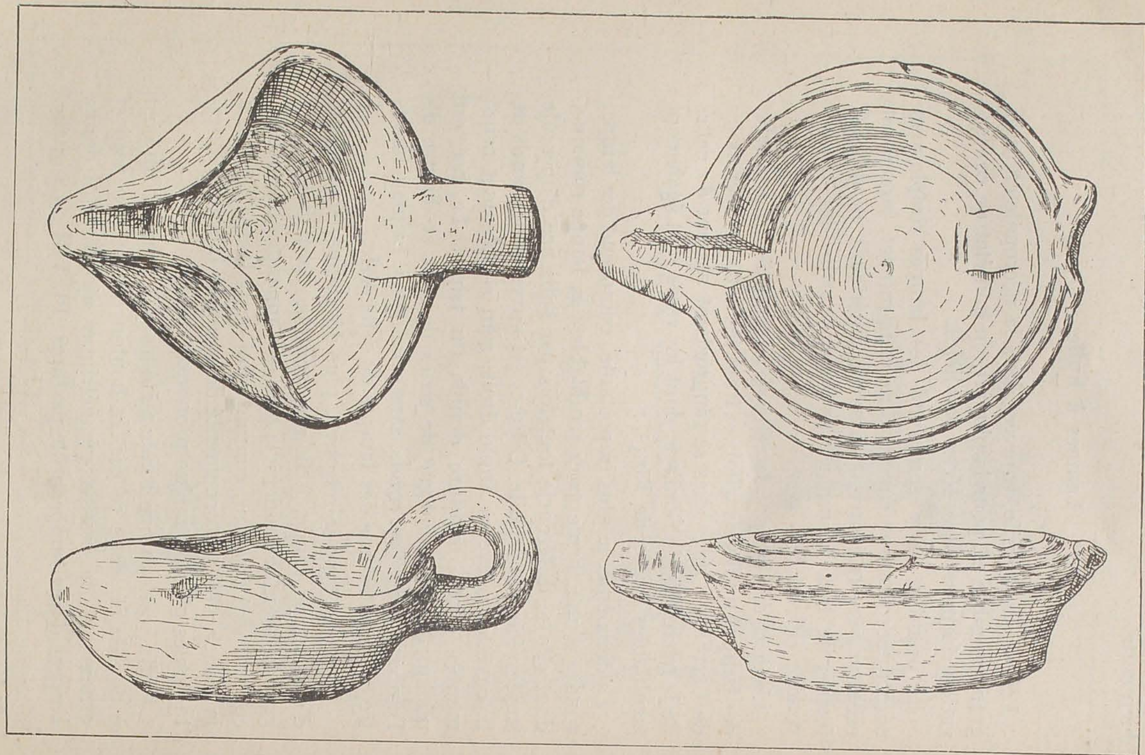
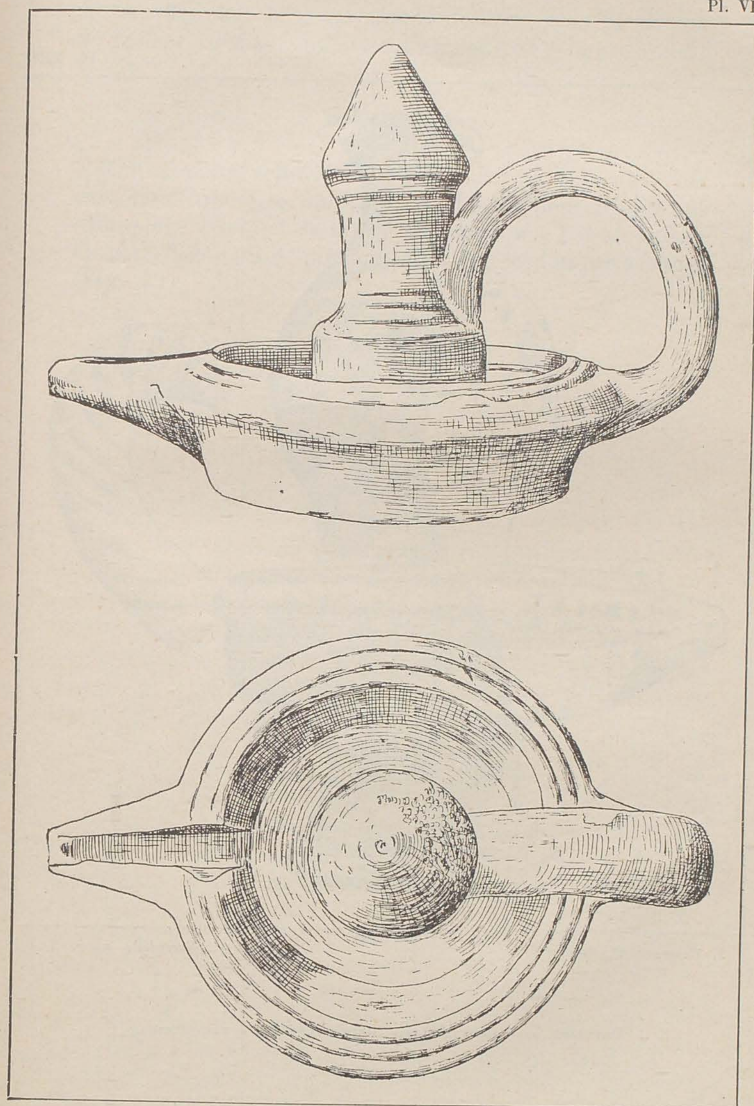


Fig. 1 Fig. 2

Poteries. — Lampe a huile. Type trilobé et Type rond

Pl. VII



J. Campardou, *delineavit.* (*Grandeur naturelle.*)

Poteries. — Lampe a huile a bouton central

Pl. VIII



J. CAMPARDOU, *delineavit.* (*Grandeur naturelle.*)

POTERIES. — LAMPE A HUILE BRULE-PARFUMS A BEC D'OISEAU

en torsade, et le bec, agrémenté de deux yeux, achèvent de donner à cet exemplaire un cachet tout à fait original.

Balsamaires

Enfin, pour achever de donner à cet ensemble un caractère funéraire marqué, on a également trouvé un exemplaire complet de fiole à parfums ou « balsamaire ». Ce petit flacon est de même facture que les lampes à huile. (Fig. 4.)

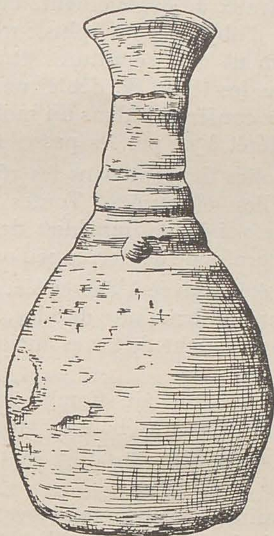


Fig. 4 *(Grandeur naturelle.)*

CHAPITRE V

OBJETS DIVERS

Haches en pierre polie. — Divers.

Pendant les travaux de déblaiement, on a recueilli un certain nombre d'objets dont plusieurs semblent se rattacher directement aux sépultures étudiées. Quoique leur présence dans les terres de déblai ne présente pas la valeur qu'elle leur confèrerait dans un mobilier funéraire, il y a quelque intérêt à ne pas les passer sous silence.

Deux haches polies figurent dans les récoltes archéologiques des fouilles effectuées. Toutes deux ont été recueillies dans le voisinage immédiat des rochers taillés et dans la couche profonde des terres peu ou pas remaniées.

La première a été trouvée à Sab el Ma. Elle gisait à un mètre à peine d'une embouchure de silos, contre le rocher lui-même, sous une couche de terres anciennes de 1 mètre d'épaisseur environ.

Le rocher déblayé paraissait effondré depuis longtemps et se trouvait isolé dans un éboulis ; aussi, la couche de terre qui l'avait suivi dans sa chute avait-elle échappé à tout remaniement ultérieur.

C'est une herminette plate, en roche verte, mesurant 123 millimètres de longueur, 57 millimètres de largeur à la base du tranchant et 15 millimètres d'épaisseur au même point. Légèrement convexe, elle porte un amincissement très net, à la partie médiane inférieure, où se remarquent des traces d'usure dues, sans doute, à une emmanchure. Son poli assez fin et son tranchant, encore en très bon état, en font une pièce intéressante [1].

La deuxième hache a été trouvée également dans les terres profondes, sur les rochers taillés de Bab Djemâ. Elle paraissait reposer, en place, dans les déblais anciens, à

---

1 Cette hache fait partie de la collection de M. le Général Laouière, à qui elle a été offerte.

peu de distance de la barbacane qui descend de Bab Djemâ Foukania, à Bab Djemâ Tathania.

Cette hache est une hache en boudin, en ophite, de 109 millimètres de longueur, de 43 millimètres de largeur Le tranchant seul est poli et sa forme asymétrique permet de penser que la hache a subi un deuxième affutage [2].

Plus fruste que la précédente, à tranchant émoussé et à talon abattu, cette pièce n'en est pas moins digne d'intérêt. Elle semble se rattacher, en effet, à la belle série de haches en pierre polie de l'atelier de Bab Merzouka, peu éloigné de la nécropole [3].

L'attribution de ces haches en pierre polie à une nécropole qui se réclame, à priori, de l'âge du fer, ne doit pas nous étonner. On sait que dans l'archéologie nord-africaine l'âge du fer se superpose immédiatement à l'âge de la pierre polie et que les deux périodes se chevauchent pendant un long intervalle. C'est ainsi que des haches en pierre polie sont encore associées à des sépultures berbères de l'époque romaine [4]. Le rattachement des deux haches à la nécropole de Taza n'a donc rien d'inacceptable.

Il convient de mentionner, en outre, parmi les objets trouvés dans les déblais : 1° un certain nombre de silex grossiers appartenant à la série dite « berbère » ; 2° quelques objets en verre, des grains de collier, des fragments de bracelets et, surtout, un col de balsamaire en verre, tout à fait comparable comme facture à ceux de l'époque romaine ; 3° deux objets indéterminés, en os tourné, décorés de figures géométriques.

Aucune monnaie n'a été rencontrée dans les couches profondes, tandis que les couches superficielles ont fourni au contraire de nombreuses monnaies de l'époque arabe.

---

2 Cette hache a été remise au Musée de Taza.

3 Trouvailles de M. le Capitaine X. de Cardailhac.

4 S. Gsell. — *Monuments antiques de l'Algérie, op. cit.*

CHAPITRE VI

CONCLUSIONS

Données actuelles sur la proto-histoire de l'Afrique du Nord. — Caractère général des tombeaux taillés dans le rocher : en Algérie, en Tunisie, au Maroc. — Bibliographie. — Résultats nouveaux fournis par la nécropole de Taza. — Les tombeaux, leur mobilier, le signe solaire. — Données anthropologiques.

Les observations effectuées de divers côtés par les explorateurs ont montré dès le début de l'occupation que les tombeaux taillés dans le rocher forment dans tout le Nord de l'Afrique un ensemble archéologique des plus étendus et des plus intéressants.

Déjà connus en Tunisie sous le nom d'« haouanet », ces monuments funéraires ont été signalés en Algérie par Bourguignat, par le général Faidherbe ; dans le Sud algérien, par Largeau ; au Maroc, par de Foucauld ; enfin, dans les îles Canaries, par Verneau.

Successivement étudiées par Tissot, Général Faidherbe, Docteur Carton, Gauckler, S. Gsell, Debruge, de Cardaillac, Docteur Deyrolle et divers autres auteurs, les nécropoles de ce genre ont démontré que toutes se rapportent à la période comprise entre le milieu du premier millénaire avant notre ère et la fin de l'occupation romaine. Elles représentent, pour la plupart, des monuments berbères édifiés sous l'influence des coutumes phéniciennes, coutumes qui se sont probablement perpétuées jusqu'à l'époque arabe.

Après tout ce qui a été écrit par ces savants auteurs, il reste bien peu de place à l'incertitude ; aussi, pour s'en tenir à la méthode comparative, il a semblé qu'il suffisait de rechercher, dans les études déjà publiées, la nécropole la plus semblable à celle de Taza et de voir dans quelle mesure il était possible de profiter des documents déjà recueillis.

La nécropole étudiée par M. S. Gsell, à Gouraya (Sidi-Brahim, le « Gurugu » romain, 33 kilomètres à l'Ouest de

Cherchel) semble remplir entièrement les conditions désirées.

Sans doute, la nécropole de Taza n'a pas encore fourni des documents aussi abondants ni aussi précieux, mais les sépultures de ces deux nécropoles sont établies dans des conditions tout à fait analogues et leurs mobiliers sont comparables. Si les tombeaux de Taza sont vides et si on n'y a pas retrouvé les murettes de fermeture signalées par M. Gsell à Gouraya, on a dit à quelles circonstances il fallait l'attribuer.

Par contre, les tombes plates ont fourni des documents intéressants. Elles ont permis de démontrer que l'inhumation a dû se faire, pour tous ces monuments, dans des cercueils en bois, fait qui était seulement pressenti.

Il est inutile de revenir longuement sur la valeur archéologique de l'emblème solaire qui a été observé deux fois dans la nécropole de Taza. Sa présence ne saurait surprendre sur des monuments dont l'origine punique ou lybo-phénicienne est depuis longtemps établie.

A un autre point de vue, il importe de le faire remarquer, la nécropole de Taza permet d'établir une liaison positive entre les monuments antiques de l'Algérie et ceux du Maroc. Il a été possible, depuis, de reconnaître à Fès une nécropole tout à fait identique. Il semble donc que les populations berbères du Maroc ont subi les mêmes influences et adopté les mêmes coutumes que les indigènes plus rapprochés des côtes ou directement atteints par la colonisation phénicienne.

Comme il sera possible peut-être de le démontrer par la suite, les tombes plates creusées dans le rocher, à la manière des grands hypogées, ont une ère de distribution aussi étendue et paraissent se rattacher directement aux tombelles à incinération de même facture signalées en divers endroits sur les côtes. On a pu récemment rencontrer des tombelles identiques sur les côtes du Maroc et, par suite, il ne paraît pas téméraire de faire un tel rapprochement.

Enfin, les données anthropologiques ont confirmé les résultats fournis par l'étude archéologique. Plusieurs crânes recueillis dans les tombes de la nécropole ont été examinés par M. le Docteur Huguet. Tous se rapportent à la race « berbèro-phénicienne » *(in litt.)*.

L'étendue de la nécropole de Taza témoigne d'une population importante et d'une prospérité prolongée dont il est difficile de fixer la durée.

Quelle était la position de la ville à cette époque ? D'après les traditions locales elle s'étendait sur un grand espace dans la plaine et sur les collines voisines. Construite sans doute en matériaux légers, elle n'a pas laissé de traces en dehors des tessons de poteries et des fonds de silos, creusés dans la terre, que l'on trouve partout dans les environs.

Quoi qu'il en soit, Taza semble avoir été, dans les temps antiques, l'un des plus grands centres berbères de la Maurétanie.

Taza, le 10 octobre 1917.

J. CAMPARDOU.

OUVRAGES CONSULTÉS

BOURGUIGNAT. — Histoire des Monuments Mégalithiques de Roknia, 1868.

Général FAIDHERBE. — Nécropole Mégalithique de Mazella, *Bull. Ac. Hippone*, 1868, pp. 63-65.

V. LARGEAU. — Le pays de Rirha (Ouargla). Voyage à Ghadamès. pp. 185 et 309. Paris, 1879.

DE FOUCAULD. — Reconnaissance au Maroc, pp. 61, 62. Paris, A. Challamel, éditeur.

V. VERNEAU. — Habitations et sépultures des anciens habitants des îles Canaries, *Rev. d'Anthrop.*, 1879, pp. 250, 254, 255.

TISSOT. — Les Monuments Mégalithiques et les populations blondes du Maroc, *Rev. d'Anthrop.*, 1876, n° 3, pp. 385-392.

S. GSELL. — Les Monuments antiques de l'Algérie, pp. 36, 55, 60, 424. Paris, Al. Fontemoing, éditeur.

S. GSELL. — Fouilles de Gouraya, *Ass. Hist. de l'Afrique du Nord*. Paris, E. Leroux, éditeur, 1903.

Dr CARTON. — Les Nécropoles primitives de Chaouach (Tunisie), *L'Anthropologie*, t. XIV, pp. 15-32.

Dr DEYROLLE. — Les Haouanet tunisiens, *B. S. A. Sousse*, 1903, pp.. 59 et 106 ; 1904, pp. 80 et 154 ; 1908, p. 154.

GAUCKLER. — Le Musée de Cherchel, *C. R. A. I.*, 1887, p. 245.

DEBRUGE. — *Bull. Arch. de Sousse*, 1904, p. 170.

DEBRUGE. — *B. S. Constantine*, n° 41, p. 23.

DE CARDAILLAC. — Histoire de la lampe antique, *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1890, p. 241.

BLEICHER. — Les grottes de Djiddiouia. *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, t. XI, p. 47.

FAUVELLE. — La Nécropole de Roknia, *Ass. Franç. pour l'avancement des Sciences*, I, pp. 220-221 et II, pp. 562-565. Limoges, 1890.

Général FAIDHERBE. — La nécropole de Roknia, *Bull. Ac. Hippone*, n° 4.

P. PALLARY. — Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord de l'Afrique. Alger, A. Jourdan, édit., 1909.

Emile CARTAILHAC. — Les Monuments antiques des îles Baléares.

LA HOUILLE DANS L'EXTRÊME-SUD ORANAIS

Dans l'*Echo d'Oran* du 11 novembre 1907 et dans le fascicule de mars du Bulletin de notre Société, page 83, je signalais que l'existence de la houille dans l'Extrême-Sud Oranais venait d'être démontrée.

Les belles découvertes de M. Flamand, du capitaine Maury et du lieutenant Huot, les études de tous ceux qui avaient examiné les matériaux paléontologiques et minéralogiques recueillis, venaient d'ouvrir des perspectives d'ordre pratique à tous ceux qu'intéressait la question de la houille en Algérie. On me permettra de répéter pour la troisième fois ce que j'écrivais le 11 novembre 1907 :

> Les géologues ont démontré que le terrain houiller existe dans la région de Colomb-Béchar ; M. le capitaine Maury vient de prouver qu'il renferme de la houille ; il appartient maintenant aux prospecteurs et aux ingénieurs de rechercher si, en profondeur, le charbon est de meilleure qualité et s'il existe en quantité suffisante pour être exploité.

Hélas ! depuis, aucune recherche sérieuse n'a été faite. Il a fallu les nécessités de la guerre pour songer à entreprendre des fouilles dont les premiers résultats, tout à fait satisfaisants, permettent de bien augurer de l'avenir.

La région attaquée est précisément celle où l'ami Flamand constata, pour la première fois, dans le cercle de Béchar, la présence de schistes charbonneux à fougères.

Le reste du bassin constitué par le même terrain houiller *(westphalien)* est encore à peu près inexploré ; il s'étend à l'Ouest et au Sud-Ouest de Béchar. D'après la carte au 1/1.000.000^{e} de M. Flamand *(Thèse)*, il paraît occuper une superficie d'environ 3.000 kilomètres carrés, soit trois cent mille hectares. Il y a donc place pour les diverses initiatives qui voudront se manifester. Mais il serait sage et prudent qu'une partie au moins du bassin houiller soit constitué en réserve nationale en vue de la construction future de la voie ferrée de Colomb-Béchar à l'Océan et de celle du transsaharien. Il serait sage aussi de s'abstenir de traduire en chiffres fantastiques le tonnage futur avant

que des études sérieuses et méthodiques du sous-sol en aient montré la possibilité.

On a dit et répété souvent que l'Algérie ne pouvait créer des industries, faute de charbon. L'aphorisme pourrait bien cette fois être réduit à néant.

En attendant, une question se pose : « La houille saharienne pourra-t-elle être utilisée avec profit ? ».

Pour le présent, nul ne peut le mettre en doute.

Dans l'avenir, lorsque le fret sera revenu à un taux normal, il n'en serait pas de même d'après certaines compétences. Les prix de transport des houilles anglaises baisseront certainement après la guerre, mais peut-on espérer que le taux du fret sera ramené tout aussitôt à celui d'avant-guerre ? Il est permis d'en douter. Une hausse relativement élevée peut donc être maintenue pendant plusieurs années.

Et lors même que le prix de la houille serait ramené à celui d'avant la guerre, est-il admissible que du charbon transporté d'Angleterre à Oran puisse revenir à meilleur compte que du charbon transporté par voie ferrée de Colomb-Béchar à Oran ? Il y a là une question de tarifs qu'il faudra bon gré mal gré réviser au mieux des intérêts de la colonie. Il serait inconcevable qu'ayant de la houille en Algérie, l'exploitation du précieux combustible ne présentât aucun avantage.

Incidemment, on me permettra de faire remarquer qu'un problème identique pourrait bien se poser pour les pétroles algériens.

Si nous ne voulons pas devenir les esclaves de l'industrie et du commerce étrangers, il faudra bien, coûte que coûte, changer nos méthodes.

En attendant, la houille saharienne sera utilisée par les chemins de fer de l'Etat algérien qui la prendront sur le carreau de la mine ; elle pourra servir pour l'exploitation et le traitement des minerais assez répandus dans les massifs montagneux qui s'étendent entre Aïn-Sefra, Colomb-Béchar et Bou Denib ; elle pourra aussi être employée, dans le Sud, pour la forge, le chauffage, la production de l'électricité, etc.

F. DOUMERGUE.

Participation de l'Afrique du Nord au Ravitaillement de la France

en 1915 et 1916

Ne pouvant, pour des raisons dont il n'y a pas à discuter le bien-fondé, publier cette année les statistiques commerciales et agricoles, nous nous bornerons à reproduire certains chiffres globaux publiés par le *Bulletin de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie* (1-15 juillet 1917[1] :

Bestiaux

Ovins

	1915 Chiffres définitifs — Têtes	1916 Chiffres provisoires — Têtes
Importations totales en France ...	1.177.901	850.453
— d'Algérie — ...	1.026.772	764.934
— de Tunisie — ...	145.460	83.468
Importations d'Algérie en Tunisie.	*3.320*	

Bœufs

	1915	1916
Importations totales en France ...	60.525	21.497
d'Algérie — ...	28.088	16.214
— de Tunisie — ...	6.832	4.013
Importations d'Algérie en Tunisie.	*9.842*	
— — au Maroc..	*5.644*	

Porcs

	1915	1916
Importations totales en France ...	23.741	36.715
— d'Algérie — ...	13.642	20.419
— de Tunisie — ...	*864*	*798*
Importations d'Algérie au Maroc.	*692*	

Œufs de volaille et de gibier

	Quintaux	Quintaux
Importations totales en France...	45.063	84.209
— d'Algérie — ...	7.179	18.536
— du Maroc — ...	22.092	57.379

---

1 Les chiffres donnés sont ceux du *Commerce spécial*, lesquels concernent exclusivement les quantités livrées à la consommation.

Poissons frais, secs, salés ou conservés

	1915 Chiffres définitifs — Quintaux	1916 Chiffres provisoires — Quintaux
Importations totales en France...	531.236	618.114
— d'Algérie — ...	16.580	24.580
— de Tunisie — ...	*381*	*3.289*
— du Maroc — ...	292	501
Importations d'Algérie en Tunisie.	*148*	
— — au Maroc..	*785*	

Céréales

Froment

Importations totales en France...	16.715.024	22.545.764
— d'Algérie — ...	959.068	736.138
— de Tunisie — ...	142.791	121.500
Importations d'Algérie en Tunisie.	*5.312*	
— — au Maroc..	*7.539*	

Farine de froment

Importations totales en France...	3.034.457	4.663.853
— d'Algérie — ...	56.509	17.320
— de Tunisie — ...	*8.243*	*8.700*
Importations d'Algérie en Tunisie.	*55.109*	
— — au Maroc..	*57.339*	

Orge

Importations totales en France...	923.674	2.220.765
— d'Algérie — ...	225.974	905.393
— de Tunisie — ...	167.842	100.662
Importations d'Algérie en Tunisie.	*271*	
— — au Maroc..	*25.317*	

Avoine

Importations totales en France...	8.216.992	10.497.903
— d'Algérie — ...	523.987	742.142
— de Tunisie — ...	508.009	135.213
Importations d'Algérie en Tunisie.	*14.840*	
— — au Maroc..	*31.343*	

Gruaux et semoules en gruau

	1915 Chiffres définitifs — Quintaux	1916 Chiffres provisoires — Quintaux
Importations totales en France...	104.814[1]	124.685
— d'Algérie — ...	*22.088*	*137.108*
— de Tunisie — ...	*703*	*547*
Importations d'Algérie en Tunisie.	*3.003*	
— — au Maroc..	*13.670*	
Importations totales du Maroc en France de céréales en grains et farines y compris le malt......	445.187[2]	1.553.252[2]

Légumes secs et leurs farines

Importations totales en France...	914.806	1.033.167
— d'Algérie — ...	*61.135*	*122.411*
— de Tunisie — ...	*29.043*	*11.300*
— du Maroc — ...	16	578
Importations d'Algérie en Tunisie.	*106*	
— — au Maroc..	*14.460*	

Pommes de terre

Importations totales en France...	361.855	701.415
— d'Algérie — ...	*82.197*	*126.803*
— du Maroc — ...	68.047	49.164
Importations d'Algérie en Tunisie.	*20*	
— — au Maroc..	*13.230*	

Fruits de table frais

Citrons et Oranges

Importations totales en France...	952.799	964.182
— d'Algérie — ...	47.980	30.265
— de Tunisie — ...	*574*	*57*

---

1 Pour quelques produits (gruaux, raisins de table, dattes), les seules importations en provenance de l'Algérie sont supérieures aux importations totales pour les mêmes articles. Ces différences sont dues à la réexportation de France de quantités, au moins correspondantes, de produits déclarés à la sortie d'Algérie comme à destination de la Métropole.

2 Les statistiques officielles publiées à ce jour ne fournissent pas le détail de ces importations par catégorie de céréales.

Mandarines et Chinois

	1915 Chiffres définitifs — Quintaux	1916 Chiffres provisoires — Quintaux
Importations totales en France...	121.380	115.221
— d'Algérie — ...	70.248	74.770
— de Tunisie — ...	*1*	*7*

Raisins de table

Importations totales en France...	69.458	73.639
— d'Algérie — ...	*92.061*	*50.875*
— de Tunisie — ...		*19*

Dattes

Importations totales en France...	31.199	62.286
— d'Algérie — ...	*46.232*	*56.032*
— de Tunisie — ...	*3.312*	*3.652*
Importations d'Algérie en Tunisie.	*569*	
— — au Maroc..	*1.852*	
Importations totales des fruits de table du Maroc en France......	484	1.200

Fruits de table secs

Figues

Importations totales en France...	139.105	142.151
— d'Algérie — ...	*99.087*	*109.276*
Importations d'Algérie en Tunisie.	*3.325*	
— — au Maroc..	*892*	

Légumes frais

Importations totales en France...	292.665	375.401
— d'Algérie — ...	*173.708*	*138.740*
— de Tunisie — ...	*452*	*35*
Importations d'Algérie au Maroc..	*7.109*	

Huile d'olive

Importations totales en France...	154.686	250.808
— d'Algérie — ...	49.973	76.146
— de Tunisie — ...	57.140	75.445
Importations d'Algérie en Tunisie.	*5.287*	
— — au Maroc..	*1.066*	

Vins ordinaires en fûts

	1915 Chiffres définitifs — Hectolitres	1916 Chiffres provisoires — Hectolitres
Importations totales en France...	8.269.584	8.271.421
— d'Algérie — ...	7.995.900	4.554.406
— de Tunisie — ...	53.695	44.650
Importations d'Algérie en Tunisie.	*108*	
— — au Maroc..	*122.794*	

Fourrages (foin)

	Quintaux	Quintaux
Importations totales en France...	771.619	362.576
— d'Algérie — ...	29.094	91.209
— du Maroc — ... (fourrages et sons)	10.929	5.624
Importations d'Algérie en Tunisie.	*6.345*	
— — au Maroc..	*114.248*	

Caroubes

Importations totales en France...	131.756	187.799
— d'Algérie — ...	*24.900*	*35.526*
— de Tunisie — ...	*35*	*3.387*

Ces chiffres sont réconfortants. Ils montrent l'importance de l'aide économique que l'Afrique du Nord a apporté et apporte tous les jours à la Métropole pendant la guerre. L'Algérie, en particulier, favorisée par de belles récoltes, a pu assurer dans une large mesure le ravitaillement de la Mère-Patrie en bestiaux, en céréales et en vins.

Puisse la France, après la guerre, mettre à profit les enseignements dictés par l'expérience. Qu'elle s'organise pour obtenir de ses colonies et protectorats une grande partie des matières premières qu'elle s'obstine à importer de l'étranger. Mais pour cela il faut que l'opinion publique soit mieux éclairée sur l'utilité, les ressources, l'avenir de nos colonies ; il faut que le commerce métropolitain admette le principe de leur indépendance économique, qui seule peut assurer le développement de leur prospérité.

Mettre les colonies en valeur, c'est augmenter la richesse de la France.

DOUMERGUE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 30 Novembre 1917

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin	730,8	15,9	24,6	20,2	13,1	75,0	504,0	36,0	4,0	S. E.	1,5	2,5	16,0	17
Juillet	733,2	19,1	29,3	24,2	15,4	62,7	564,6	0,0	0,0	S. E.	1,5	1,2	11,1	27
Août	732,9	20,6	30,2	25,4	17,4	69,6	621,1	gouttes	1,0	S. E.	1,0	1,8	9,0	18
Septembre	732,8	18,9	28,9	23,9	15,7	71,0	424,0	0,0	0,0	S. E.	3,0	1,9	10,8	22
Octobre	730,4	14,4	25,5	19,9	10,8	70,0	413,0	14,0	6,0	S. E.	1,8	2,3	15,8	19
Novembre	731,2	9,7	19,1	14,4	8,9	69,0	451,0	20,0	3,0	S. E.	1,9	2,3	15,0	17
TOTAUX							2.977,7	70,0	14,0					120

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Étude des Vents du 1er Juin au 30 Novembre 1917

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1916	TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1917
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir		
N.	6	0	1	3	0	0	3	1	1	18	0	0	10	0	0	20	0	1	0	64
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	3	10
N. E.	8	6	5	2	1	2	3	0	0	7	0	0	16	4	4	0	0	0	43	58
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
E.	0	0	0	6	7	5	0	2	3	1	0	0	3	11	7	0	0	0	39	45
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
S. E.	4	15	19	8	13	14	15	20	19	0	17	19	0	11	15	0	20	18	241	227
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	0
S.	10	7	4	12	10	10	10	8	8	4	13	11	2	5	5	0	9	11	31	139
S. S W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	0
S. W.	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	70	5
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	0
W.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Totaux...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

ETUDE SUR LES DIALECTES BERBÈRES DU RIF : LEXIQUE, TEXTES ET NOTES DE PHONÉTIQUE, par S. BIARNAY, 1 vol. in-8°, xv-604 pp. Paris, Leroux, 1917.

Le *Bulletin de Correspondance Africaine*, collection des publications de la Faculté des Lettres d'Alger, vient de donner avec son 54e volume l'importante étude de M. S. Biarnay sur les *Dialectes berbères du Rif*.

Après une *Introduction* où il nous explique le plan de son ouvrage, l'auteur nous fournit quelques notions sur le Rif, sa géographie, son histoire, ses habitants et leur langage. Vient ensuite un *Lexique* des termes d'origine berbère (pages 1 à 110) employés dans les textes ; ce lexique est lui-même suivi d'un *Glossaire* des racines arabes berbérisées (pages 111 à 131) usitées dans le même travail.

Les textes donnés (pages 133 à 339) sont groupés suivant la tribu d'origine : contes, légendes, descriptions de coutumes locales, chants populaires provenant des Ibeqqoïen, des Aït Uriaghen, des Temsaman, des Aït Tuzin, des Ikebdanen. De ces textes, des contes en particulier, on trouve des versions ou différentes, ou plus complètes, dans d'autres dialectes berbères et même chez des populations non berbères. M. Biarnay a le mérite de nous signaler dans ses notes toutes les variantes connues de lui et ces renseignements sont copieux et témoignent de son érudition. Notons aussi que les tribus d'où proviennent ces textes sont les cinq tribus côtières principales du Rif.

Ce qui, d'après l'auteur (pages 372 et suiv.), caractérise les dialectes du Rif, c'est leur rapprochement des dialectes *zenata* de la Berbérie centrale et orientale du Nord (Basse vallée de la Molouiya, Algérie et Tunisie) avec lesquels ils ont plus de rapports qu'avec les dialectes plus voisins du Maroc central ou les dialectes *Chleuh* du Sous. De ce point de vue, le Rif serait donc, dans la masse berbère, une pointe avancée vers l'Ouest pour les dialectes zenatiens. Un autre fait curieux signalé dans l'ouvrage est que l'on trouve dans les dialectes du Rif toutes les variations consonantiques disséminées séparément et déjà notées dans la grande famille des dialectes des populations

zenata. On trouve même parfois ces variations à un degré exagéré. Cette marque caractéristique des dialectes du Rif soulève un problème qui n'est pas près d'être élucidé : celui de l'origine ethnique des diverses fractions ou tribus composant ce groupement.

L'importance du consonantisme, dans les dialectes rifains, a conduit l'auteur à donner à ses *Notes de Phonétique comparée* (pages 372 à 589) un très grand développement.

En somme, cet ouvrage qui représente des recherches longues et minutieuses, où les comparaisons avec les autres dialectes berbères abondent, est une des plus savantes et des meilleures contributions qui aient paru pour l'étude des dialectes berbères de l'Afrique du Nord

A. COUR.

LE HÉROS DES MAQAMAT DE HARIRI, ABOU-ZÉID DE SAROUDJ, par C. DUMAS, 1 vol. in-8°. Alger, 1917. (Ouvrage honoré d'une souscription du Gouvernement général de l'Algérie.)

Quoique cette étude soit surtout littéraire, le Bulletin de notre Société se doit de la signaler. Rien, en effet, de ce qui touche au domaine intellectuel de l'Islam dans l'Afrique du Nord ne peut être considéré comme hors de sujet pour la géographie humaine de notre région.

Les Maqâmâ d'Abou Mohammed Al-Qâsim Al-Hariri sont des *séances*, ou scènes littéraires, dans lesquelles un personnage principal parle ou agit. Les spectateurs, au milieu desquels il se trouve, ne jouent que le rôle de comparses et ne contribuent que d'une manière accessoire au développement de la scène ou de la narration. Cette œuvre de Hariri est célèbre dans le monde musulman tout entier. « Peu d'ouvrages, a dit Renan [1], ont exercé une influence littéraire aussi étendue. Du Volga au Niger, du Gange au détroit de Gibraltar, les *séances* ont été le type du bel esprit et du beau style pour tous les peuples qui ont adopté avec l'islamisme la langue de Mahomet. Aujourd'hui encore elles sont classiques dans toutes les écoles musulmanes de l'Asie.»

Dans son ouvrage, M. Dumas nous donne une étude très fouillée sur Abou Zéïd, le héros de ces *séances*. Après l'analyse de ce personnage, gueux vagabond, lettré, prédicateur, fripon, semblant échappé d'une sorte de bohême musulmane, il nous initie à la genèse de ce caractère. Successivement, il nous fait voir l'influence des prédécesseurs de Hariri sur son œuvre ; la concentration de traits pris à des types réels dans le personnage d'Abou-Zéïd ; enfin ce que l'auteur de l'œuvre a fourni de soi-

même à son héros. M. Dumas termine son étude en recherchant la valeur littéraire et morale d'Abou-Zéïd et le compare aux grands types littéraires ou sociaux créés par Rabelais et Molière. C'est ainsi qu'est amenée, entre autres, une curieuse comparaison entre Abou-Zéïd et Tartuffe.

Au fond, cette comparaison, qui n'est poussée par M. Dumas qu'entre de justes limites, peut très bien se défendre si l'on s'en rapporte à l'avis de M. Delphin [1] : « A l'époque où le théâtre n'existait pas en pays de langue arabe, les Maqâmât peuvent être considérés comme tenant lieu de comédie de mœurs. »

Ajoutons que cette étude, œuvre d'érudition, est fort bien écrite et qu'on la lit avec plaisir. Elle reprend la tradition française des études sur la littérature musulmane, tradition si florissante pendant les trois premiers quarts du dernier siècle, avec les Sacy, les Slane, les Dugat, etc., etc. Il est tout à l'honneur de la Faculté des Lettres d'Alger de l'avoir maintenue, d'abord, puis de l'avoir encouragée. L'étude de M. Dumas est, en effet, une thèse soutenue brillamment devant cette Faculté pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de langue et de littérature arabes.

A. COUR.

L'HABITATION RURALE DES INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE, par MM. Augustin Bernard et Edmond Doutté. (Extr. des *Annales de Géographie*, t. XXVI, 1917, pp. 219-228, 1 carte en couleurs), Armand Colin, éditeur, Paris.

MM. Augustin Bernard et Edmond Doutté ont essayé d'établir la relation existant entre les divers modes d'habitations rurales indigènes en Algérie et les diverses influences qui ont contribué à faire créer les types adoptés : tentes, gourbis, maisons à terrasses, maisons à toit de tuiles.

Leur travail, très consciencieux, est basé sur les statistiques dressées par les Services de la Colonie.

Les deux savants auteurs apportent dans leur mémoire des aperçus évidemment fort curieux et on ne peut que leur savoir gré d'avoir, par cette étude, marqué l'un des côtés les plus intéressants de l'ethnographie de nos indigènes. Une belle carte accompagne le texte.

Dans leurs conclusions ils mettent en relief deux faits importants :

1° « La situation des indigènes dans les territoires de colonisation est extrêmement variable. »

2° « La décomposition de la société indigène. »

Ce mot de décomposition ne doit pas être pris au sens propre, il indique plutôt une transformation marquée par le passage de l'état pastoral, où il n'y a, pour ainsi dire, ni riches, ni pauvres, à une société individualiste, où quelques-uns s'enrichissent et prospèrent par leurs qualités ou leurs défauts, tandis que les autres sont écrasés.

Quelles que soient les influences des conditions géographiques, des mœurs et des coutumes ancestrales, il est indéniable que l'indigène, à notre contact, évolue ; des conditions sociales nouvelles l'amènent petit à petit à modifier son genre de vie. En dehors du nomade des Hauts-Plateaux, condamné à vivre sous la tente, le sédentaire et le demi-sédentaire tendent, de plus en plus, à abandonner leur guitoun. Ouvriers agricoles, ils se logent près de l'Européen et deviennent même ses locataires ; propriétaires, ils se construisent, *selon leurs moyens*, un gourbi maçonné ou une maison plus ou moins confortable. Mais les premiers sont bien plus nombreux que les autres. Et leur nombre s'augmentera de ceux qui reviendront du front. A nous de prévoir les conséquences d'une évolution qui pourrait contribuer à créer un trop vaste prolétariat indigène. C'est surtout par l'école et par une politique appropriée qu'il faut résoudre le problème. Il n'est pas opportun, en ce moment, de le discuter ; mais quand l'heure de la paix aura sonné, on ne devra pas oublier que ceux qui nous ont loyalement servis auront droit à plus d'égards que ceux qui ont refusé de concourir à la défense des biens de la collectivité.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 2 Juillet 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Général Baschung, Pock, Tournier, Dangles, Dupuy, Abbé Fabre, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Bérenger, Arambourg, Huot, Roux-Freissineng, mobilisés ; Déchaud, René-Leclerc, Dr Sandras.

Absent : M. Pontet.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle la mort de M. Vinsot, vétérinaire militaire, beau-frère de notre collègue M. Lemoisson, mort victime du devoir professionnel, et celle de M. Marégiano, notaire honoraire et un des plus anciens membres de la Société. Le Comité s'associe aux condoléances que le Président a adressées aux familles de nos confrères, lesquelles l'ont remercié.

Le Président informe le Comité que M. le Lieutenant-Colonel de Metz vient d'obtenir sa sixième citation ; que M. le Commandant Grapinet vient d'être l'objet d'une nouvelle citation, après trois blessures de guerre ; que M. Quiévreux, capitaine en Orient, vient aussi d'être cité à l'Ordre du jour ; enfin que le fils de M. Flahault, récemment blessé, est en bonne voie de guérison.

Le Président donne connaissance au Comité de la lettre par laquelle M. le Préfet d'Oran remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

L'Académie française vient de décerner à notre très regretté

confrère feu DE PACHTERE le prix Berger de 15.000 francs, pour son ouvrage *Paris à l'époque gallo-romaine*, déjà récompensé par la Ville de Paris, hommage posthume au jeune savant mort pour la Patrie. Le Comité a enregistré avec reconnaissance cette décision.

Le Président informe le Comité qu'il a reçu la subvention de 300 francs du Haut-Commissariat du Maroc Oriental. Il a transmis à M. le Haut-Commissaire les remerciements de la Société.

Au sujet du Maroc, le Président rappelle au Comité que la jonction entre le Maroc Oriental et le Maroc Occidental par la Haute-Moulouya vient d'être réalisée par nos troupes. Il s'est empressé, à cette occasion, d'adresser au général LYAUTEY les félicitations du Comité.

M. Augustin BERNARD a bien voulu adresser à la Société, pour être affichée dans ses locaux, un exemplaire de la *Carte des Etapes de l'occupation française du Maroc* jointe à son dernier travail.

M. le Capitaine NOËL a adressé à M. le Président, pour le Bulletin, l'étude, depuis longtemps annoncée, sur les *Documents historiques* relatifs à El-Aricha.

Le Comité arrête la composition du 3e fascicule du Bulletin (3e et 4e trimestres réunis).

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

Du Gouvernement Général de l'Algérie : *Carte de l'alfa en Algérie.*

De l'Office Colonial du Gouvernement chérifien : *Conférences franco-marocaines. 1° L'œuvre du Protectorat ; 2° Variétés franco-marocaines.*

Il a été acheté en outre plusieurs brochures et livres relatifs à l'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président présente au Comité M. RALLIER DU BATY, ancien compagnon du docteur CHARCOT au Pôle Sud, et qui, depuis, a organisé personnellement deux expéditions aux Kerguelen (Iles de la Dévastation). Il rappelle brièvement l'œuvre accomplie par l'audacieux navigateur.

M. RALLIER DU BATY, dans une causerie très intéressante, nous donne quelques détails sur ses deux voyages dans les régions australes. Le Président le remercie vivement et, au nom du Comité, lui remet le diplôme de membre honoraire.

Le Comité s'ajourne au premier lundi d'octobre et la séance est levée à 7 heures et demie.

Pour le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1917

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

M. TOURNIER est désigné comme secrétaire de la séance.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, POCK, TOURNIER, Dr SANDRAS, LEMOISSON, ARAMBOURG, DANGLES, PÉREZ, KRIÉGER.

Absents excusés : MM. Commandant BÉRENGER, HUOT, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; Général BASCHUNG, FLAHAULT, DUPUY, DÉCHAUD.

Absents : MM. PONTET, Abbé FABRE.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu et adopté.

Le Président adresse les compliments du Comité à M. ARAMBOURG, capitaine au ....e Zouaves, en Orient, en permission de détente, qui assiste à la séance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Commandant BÉRENGER, notre sympathique secrétaire général, qui, en Orient depuis deux ans, serait sur le point de revenir à Oran à titre définitif ; d'une lettre de M. le Commandant VOINOT, actuellement sur le front, qui se rappelle au bon souvenir de ses collègues de la Société ; d'une lettre de M. le Général LYAUTEY remerciant la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la jonction du Maroc et de l'Extrême-Sud Oranais par la vallée de la Haute-Moulouya et l'assurant de son inaltérable attachement.

Le Président adresse les félicitations du Comité à notre collègue M. le Docteur JEANNEL, attaché au Museum d'histoire naturelle, à qui l'Académie des Sciences vient de décerner le prix Savigny, de 1.500 francs, pour ses recherches spéléologiques dans l'Afrique Orientale.

Le Président annonce au Comité que les documents lapidaires recueillis dans les ruines de Mina ont été enlevés de Relizane et transportés au Musée des Antiquités d'Alger. Ces pièces n'auraient pas quitté notre département dont elles évoquent l'histoire, si le Musée d'Oran les avait recueillies. Aujourd'hui ces reliques sont définitivement perdues pour nous. Ce fait

montre une fois de plus combien est regrettable la situation de quasi abandon dans laquelle se trouve un établissement que la *Société de Géographie* a créé, mais que, confiante, elle a jadis cédé à la Ville.

Le Président communique la photographie d'une jarre de l'époque néolithique, qu'il a recueillie en nombreux fragments dans une station préhistorique des environs d'Oran ; il a pu la reconstituer à peu près complètement. Cette belle pièce fera, le moment venu, l'objet d'une étude qui paraîtra au Bulletin.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

Un beau don de M. Flahault comprenant trois intéressants ouvrages de géologie par Ch. Barrois, Persiflor Frazer et R. Zeiller.

De MM. Augustin Bernard et Ed. Doutté, une brochure intitulée : *L'Habitation rurale des indigènes de l'Algérie.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

En fin de séance notre collègue M. Arambourg donne d'intéressants aperçus sur les pays qu'il a parcourus en Vieille-Grèce et en Macédoine. Il a recueilli, dans les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions, de nombreux échantillons d'histoire naturelle et d'archéologie qu'il se propose d'étudier après la guerre et sur lesquels il donne quelques détails.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire de la séance, *Le Président,*

Signé : TOURNIER. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 5 Novembre 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Général Baschung, Flahault, Bérenger, Pock, Tournier, Dupuy, Lemoisson, Pérez.

Absents excusés : MM. ARAMBOURG, HUOT, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DANGLES, Abbé FABRE, KRIÉGER, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, PONTET, Dr SANDRAS.

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue au Commandant BÉRENGER, de retour d'Orient. Il est heureux de le voir reprendre ses fonctions de Secrétaire général de la Société. Le Général BASCHUNG s'associe tout particulièrement aux paroles du Président et félicite le Commandant d'avoir, malgré son âge, donné l'exemple du devoir.

Le Président adresse aussi les vives félicitations du Comité à ceux des collègues qui ont été l'objet d'une distinction : à M. le Commandant VOINOT, promu officier de la Légion d'honneur et cité à l'Ordre de l'Armée ; à M. le Chef de bataillon HUOT, promu aussi officier ; à M. le Capitaine DÉMAS, de l'artillerie, nommé chevalier ; à M. L. GENTIL, à qui l'Académie des Sciences vient d'accorder le prix Delesse (1.400 fr.) pour ses études sur le Maroc.

Sont présentés pour être admis comme membres titulaires :

Mademoiselle GARNIER, professeur de sciences à l'Ecole Normale de Jeunes Filles d'Oran, présentée par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. Charles MOLLET, ingénieur civil, 14, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine), présenté par MM. Doumergue et Bérenger.

Le Président entretient le Comité de la situation qui va résulter, pour la Société, de la suppression provisoire des subventions que le Conseil général allouait à diverses Sociétés, et particulièrement à la nôtre. Il ajoute que cette situation s'aggrave du fait que l'imprimeur nous a annoncé une nouvelle augmentation à partir de l'année 1918. C'est pour le budget une diminution d'actif de plus de 1.000 francs.

Etant donnée l'insuffisance des ressources nous devrons réduire à deux le nombre de fascicules du Bulletin.

Cette situation est d'autant plus gênante que la copie ne manque pas et qu'une dizaine de mémoires et de notes attendent leur tour de publication.

Sur une observation d'un membre du Comité, le Président fait remarquer que parmi les sociétaires mobilisés ou non qui ont cessé de payer leur cotisation pendant la guerre — et auxquels la Société n'a cessé de faire le service du Bulletin — un certain nombre pourraient payer. Le Comité fait appel à leur bonne volonté pour aider la Société à surmonter les difficultés de l'heure présente. Un concours pécuniaire plus dévoué permettrait de reculer le plus possible les mesures restrictives qui pourraient s'imposer. Lors même qu'on serait obligé de

cesser la publication du Bulletin, il faudrait continuer à payer le loyer et les dépenses obligatoires.

La Bibliothèque a reçu de M. João Alberto Masô, président de la *Sociedad de Geografia de Rio de Janeiro*, une belle carte du *Territorio do Acre* dont il est l'auteur. Des félicitations et des remerciements sont votés à ce savant cartographe.

L'ordre du jour étant épuisé, la sénce est levée à 7 h. 1/4.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 3 Décembre 1917

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Général Baschung, Flahault, Bérenger, Pock, Tournier, Dangles, Abbé Fabre, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez.

Absents excusés : MM. Arambourg, Huot, Roux-Freissineng, mobilisés ; René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Dupuy, Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

Le Comité s'associe aux vives félicitations présentées par le Président à notre collègue M. Louis Rousset, du train des équipages de l'armée d'Orient, qui a été cité à l'Ordre de la Division et promu ensuite capitaine.

Sont admis comme membres titulaires :

Mademoiselle Garnier et M. Charles Mollet, présentés à la dernière séance.

Le Comité décide de convertir en Bons d'Emprunt les disponibilités de la réserve.

La Société a appris avec une patriotique satisfaction que les environs de Taza avaient été sérieusement dégagés par une belle et heureuse opération de police. Presque toute la puissante tribu

des Ghiata a fait sa soumission. La grande vallée de l'Innaouen devient dès lors plus praticable à la voie ferrée.

M. le Général Baschung rend compte de deux manuscrits qu'il avait été chargé d'examiner. L'un d'eux devra être sérieusement retouché.

Le Président dépose sur le bureau une note de MM. Ben Danou frères sur le Filali.

La Bibliothèque a reçu :

Un important envoi de M. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, qui a bien voulu nous aider à compléter la série des publications de la Faculté.

De M. le Recteur, un ouvrage intitulé : *Hérodote*, par M. St. Gsell. C'est le premier volume d'une intéressante série que se propose de publier le savant professeur au Collège de France. Le but de l'auteur est d'extraire des ouvrages grecs et latins les documents qui concernent l'Afrique du Nord.

De vifs remercîments sont votés aux donateurs.

En fin de séance, M. Doumergue présente un échantillon de *véritable* houille provenant de la région de Colomb-Béchar et donne quelques détails sur la nouvelle découverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 1/4.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

1er et 2e Semestres 1917

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trimestre 1915, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

Berget (A.) — Comment on lit une carte d'état-major, broch. in-8°, 54 p. Paris, M. Vermot.

Coutant (E. C.) et G. Lavieuville. — Premiers éléments de pêche maritime et de navigation, 1 vol. in-12°, 196 p. Tours, Mame, 1903.

Guimet. — Conférences faites au Musée par MM. R. Cagnat, A. Dussaud, A. Mortet, V. Goloubew, R. Petrucci, A. Cordier, L. Pottier, t. 41, broch. in-18°, 203 p., 40 pl. Paris, Hachette et Cie, 1916.

Sfez (M. A.) — Calendrier vraiment perpétuel, broch. in-8°, 7 p.

Troncet et Tainturier. — La basse-cour, broch. in-8°, 60 p. Paris, Larousse.

EUROPE

Gentil (Louis). — Rapport sur l'attribution du prix Viquesnel à M. Léonce Joleaud (Extr. des *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 5 p. Mâcon, Protat frères, 1916.

Joleaud (L.) — Contribution à l'étude du synchronisme des phénomènes quaternaires au Nord et au Sud de la Méditerranée (Extr. du *Bull. de la Société Linnéenne de Provence*), broch. in-8°, 13 p. Marseille, Barlatier, 1912.

— Sur la présence du trias dans les montagnes de Gigondas (Vaucluse) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*). Paris, Gauthier-Villars, 1907.

— Vue générale de la stratigraphie des terrains néogènes de la plaine du Comtat et de ses abords. — Vue générale de la paléontologie des vertébrés des terrains néogènes de la plaine du Comtat et de ses abords (Extr. du *Bull. de l'Association française pour l'avancement des sciences*), broch. in-8°, 13 p. Lille, L. Danel, 1909.

— Découverte de l'aquitanien marin dans la partie moyenne de la vallée du Rhône (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1916.

— Un nouveau Scalpellum fossile du néogène de la vallée du Rhône (*Comptes rendus des séances de la Société de Biologie*), broch. in-8°, 4 p. Paris, L. Maretheux, 1914.

— Géologie et paléontologie de la plaine du Comtat et de ses abords. I. Description des terrains néogènes (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*), broch. in-8°, 252 p. Avignon, F. Seguin, 1907. II. Description des terrains quaternaires (Extr. du *Bull. de la Société Linnéenne de Provence*), broch. in-8°, 30 p. Marseille, Barlatier, 1910.

— Supplément à la faune des vertébrés, broch. in-8°, 31 p., 11 pl. Montpellier, Moutaire, Licordi et Valentin, 1912.

Lamothe (Général de). — Les anciennes nappes alluviales et les terrasses du Rhône et de l'Isère dans la région de Valence (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 89 p., 1 pl. Mâcon, Protat frères.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Maroc, Tunisie, Sahara)

Armand (Dr Adolphe). — L'Algérie médicale. Topographie, climatologie, pathogénie, 1 vol. in-8°, 532 p., 1 carte. Paris, Masson, 1854.

Behaghel (A.) — L'Algérie. Histoire, géographie, climatologie, hygiène, agriculture, forêts, zoologie, richesses minérales, 1 vol. broché in-12°, 420 p. Alger, Tissier, 1865.

Ben Danou (C.) — Contribution à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie et au Maroc. Note sur les laines du Sud Oranais et du Maroc (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 50 p. Oran, L. Fouque, 1916.

— Claudication et fièvre aphteuse chez les moutons des Hauts-Plateaux du Sud Oranais (Extr. de la *Revue vétérinaire*), broch. in-8°, 5 p. Toulouse, M. Bonnet, 1912.

— Le mouton marocain et les desiderata de l'élevage dans le cercle de Marnia (Contribution à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie), broch. in-8°, 28 p. Oran, Imp. Papeterie Centrale, 1905.

— L'élevage des brebis et l'utilisation de leur lait en Algérie (Supplément au *Bull. de l'Office du Gouvernement Général*), broch. in-8°, 26 p. Beaugency, René Barillier, 1915.

Ben Danou frères. — L'avenir de l'élevage et du commerce de l'exportation du mouton. Abatage sur place et frigorification (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 30 p. Oran, L. Fouque, 1917.

Bernard (Augustin). — La France au Maroc, broch. in-8°, 17 p., 1 carte. Paris, Armand Colin, 1917.

Bernard (Augustin) et Edmond Doutté. — L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie (Extr. des *Annales de Géographie*), broch. in-8°, 12 p., 1 carte. Paris, Renouard, 1917.

Bertrand (Dr G.) et Capitaine E. Delhomme. — Notice sur El Ksar El Kebir et la région du Khlott (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 45 p. Oran, L. Fouque. 1916.

Biarnay (D.) — Etude sur les dialectes berbères du Rif. Lexique, textes et notes de phonétique, 1 vol. broché in-8°, 606 p. Paris, Leroux, 1917.

Campardou (Lieutenant). — La grotte de Kifan bel Ghomari à Taza (Maroc) (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 24 p., 8 pl. Oran, L. Fouque, 1917.

Castries (Le Comte Henri de). — L'Islam. Impressions et études, 1 vol. in-12°, Paris, Armand Colin et Cie, 1896.

Daux (A.) — Recherches sur l'origine et l'emplacement des *emporia* phéniciens dans le Zenzis et le Byzacium (Afrique septentrionale), broch. in-8°, 306 p., 9 pl. Paris, Imp. Impériale, 1869.

Déchaud (Ed.) — Une mission commerciale au Maroc (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 80 p. Oran, L. Fouque, 1917.

Dugat (Gustave). — Le livre d'Abd-el-Kader, 1 vol. in-12°, 370 p. Paris, Benjamin Duprat, 1858.

Duvourwel (Eug.) — Géologie de la province d'Oran, broch. in-8°, 45 p. Paris, G. Masson, 1877.

Frégier (C.) — Les Juifs algériens, 1 vol. broché in-8°, 478 p. Alger, Lévy frères, 1865.

Galinier (C.) — Les Beni Mathar de Ras-el-Aïn (Berguent) (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 48 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1917.

Gouvernement Général de l'Algérie. — Service des Forêts. Bulletin de la station de recherches forestières du Nord de l'Afrique, broch. in-8°, 136 p., 9 pl. Alger, S. Crescenzo, 1916.

— Discours prononcé par M. le Gouverneur Général de l'Algérie à l'ouverture de la session des Délégations financières, le 8 mars 1917 (Suppl. au *Bull. de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie*), broch. in-8°, 22 p. Beaugency, Barillier, 1917.

Hugolin. — Le banditisme en Algérie, broch. in-18°, 191 p. Mostaganem, E. Balland, 1896.

Joannis (Sous-Lieutenant R.) — Excursion aux grottes de Moulaï Ahmed ou du Zegzel (Maroc Oriental) (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 9 p., 2 pl. Oran, L. Fouque, 1916.

Joleaud (L.) — Sur l'âge et la nature des plissements les plus récents des reliefs intérieurs de l'Atlas tellien oriental (Algérie) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1909.

— Sur l'existence d'une nappe de charriage dans le N.-E. de l'Algérie (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1908.

— Sur les terrains crétacés et tertiaires de la région de Constantine (Algérie) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1908.

— Sur l'évolution de l'hydrographie quaternaire dans la région de Constantine (Algérie) (Extr. des *Comptes rendus*

de l'Académie des Sciences), broch. in-8°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1910.

Joleaud (L.) — Sur la terminaison orientale de la chaîne numidique (Algérie) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1914.

— Le régime des eaux dans la région de Constantine (Extr. de la *Mine Algérienne*), broch. in-8°, 12 p. Constantine, Imp. de l'*Indépendant*, 1908.

— Sur les faunes de l'éocène inférieur et moyen du Sud algérien et tunisien (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 3 p. Lille, Le Bigot frères, 1908.

— Note sur quelques dents de poissons fossiles du Rio de Oro (Sahara Occidental) (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 3 p. Lille, Le Bigot frères, 1907.

— Esquisse comparative des séries miocènes de l'Algérie et du Sud-Est de la France (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 12 p. Lille, Le Bigot frères, 1908.

— Sur la faune des mammifères quaternaires de la Berbérie (Extr. du *Bull. de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*), broch. in-8°, 3 p. Alger, F. Montagut, 1910.

— Considérations géologiques et géographiques sur la station préhistorique de Mechta-Châteaudun (Algérie) (Extr. du *Bull. de la Société préhistorique française*), broch. in-8°, 6 p. Le Mans, Monnoyer, 1914.

— Les grandes lignes directrices de l'orographie en Numidie (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*), broch. in-8°, 8 p. Alger, F. Montagut, 1913.

— Notice géologique sur Hammam Meskoutine (Algérie). Découverte du valanginien à ammonites pyriteuses et de l'albien (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 18 p. Mâcon, Protat frères, 1914.

— Compte rendu de l'excursion faite au Djebel Ressas par la section de géologie de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, broch. in-8°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1914.

— Sur la géologie du Djebel Filfila (Algérie) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1914.

— Sur l'âge des éléphants quaternaires d'Algérie (Extr. du *Bull. de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*), broch. in-8°, 5 p. Alger, S. Crescenzo, 1914.

— Sur la position systématique du *Cervus pachygenys*, Pomel, du quaternaire algérien (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 4 p. Mâcon, Protat frères, 1912.

Joleaud (L.) — Sur le *Cervus* (Megaceroïdes) *algericus*, Lydekker (Extr. des *Comptes rendus des séances de la Société de Biologie*), broch. in-8°, 2 p. Paris, L. Maretheux, 1914.

— *Cervus* (Megaceroïdes) *algericus*, Lydekker (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Constantine*), broch. in-8°, 67 p., 4 pl. Constantine, D. Braham, 1916.

— Sur l'âge de l'*Elephas africanus* en Numidie (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Constantine*), broch. in-8°, 8 p. Constantine, D. Braham, 1914.

Joleaud (A. et L.) — Un nouveau cirrhipède pédonculé fossile : *Scillœlepas Cazioti* (Extr. des *Comptes rendus des séances de la Société de Biologie*), broch. in-8°, 4 p. Paris, L. Maretheux, 1913.

Joly (Charles-Albert). — Choix de mosaïques romaines d'Algérie (Khamnia) *(Publ. du Gouvernement Général de l'Algérie)*, 10 pl. in-4°. Paris, E. Leroux, 1915.

Joly (A.) et L. Joleaud. — Sur la structure de la partie centrale des hautes plaines constantinoises (Extr. du *Bull. de la Société géologique de France*), broch. in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1917.

Lapie (G.) et A. Maige. — Flore forestière illustrée comprenant toutes les espèces ligneuses les plus répandues en Algérie, en Tunisie, au Maroc et dans le Midi de la France, 1 vol. in-8°, 357 p., 1 carte. Paris, E. Orlhac, 1914.

Lanessan (J. de). — La Tunisie, 1 vol. broché in-8°, 308 p., 1 carte. Paris, Félix Alcan, 1917.

Lomon (A.) — Captivité de l'amiral Bonard et de l'amiral Bruat, 1 vol. broché in-12°, 209 p. Paris, Bonaventure et Ducessois, 1830.

Marc. — Notes sur les forêts de l'Algérie *(Publ. du Gouvernement Général de l'Algérie)*, 1 vol. broché in-4°, 331 p., 1 carte. Alger, Ad. Jourdan, 1916.

Marcotte de Quivières (Ch.) — Deux ans en Afrique, 1 vol. broché in-12°, 313 p. Paris, Librairie Nouvelle, 1856.

Neuburger (Henry). — Les gisements pétrolifères du département d'Oran, broch. in-8°, 99 p. Mustapha, Imp. Algérienne, 1901.

Pommerol (Jean). — Une femme chez les Sahariennes, entre Laghouat et In-Salah, 1 vol. broché in-8°, 410 p. Paris, Ernest Flammarion, 1899.

Ponts et Chaussées.— Recueil des lois, ordonnances, décrets, arrêtés et règlements généraux et spéciaux relatifs au port d'Oran, 1 vol. broché in-8°, 159 p. Oran, Paul Perrier, 1912.

Prignet (A.) — A travers l'Algérie (province de Constantine), 1 vol. broché in-8°, 188 p., 1 carte. Paris, Hachette et Cie, 1914.

Résidence Générale du Maroc. — Conférences franco-marocaines. I. L'œuvre du Protectorat, 1 vol. broché in-8°, 446 p. II. Variétés franco-marocaines, 1 vol. broché in-8°, 376 p. III. La session des Comités d'études économiques, 1 vol. in-8°, 344 p. Paris, Plon-Nourrit, 1916-1917.

Robin (Commandant). — Le M'Zab et son annexion à la France, broch. in-8°, 57 p. Alger, Ad. Jourdan, 1884.

Roguet (l'Abbé). — Relation en forme de journal de voyage pour la rédemption des captifs aux roïaumes du Maroc et d'Alger pendant les années 1723, 24 et 25, 1 vol. in-12°, 364 p. Paris, Lavestre, 1725.

Roux-Freissineng. — La catastrophe du boulevard Seguin. Plaidoirie et réquisitoire de M. Long, procureur de la République, broch. in-8°, 93 p. Oran, D. Heintz, 1907.

Sabatier (M. E.) — Conférence sur l'Algérie et la guerre, broch. in-12°, 43 p. Alger, Ad. Jourdan, 1915.

Sociedade de Geografia de Lisboa. — Centenario de tomada de Ceuta, 1 vol. broché in-8°, 142 p., 1 pl. Lisboa, Tipografia Universal, 1915.

Solignac (Marcel). — Note sur une inscription libyque d'Héliopolis (Constantine) (Extr. du *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. arch. de Constantine*), broch. in-8°, 3 p., 1 pl. Constantine, D. Braham, 1916.

— Notice nécrologique sur Jean Chatanay, mort au champ d'honneur (Extr. du *Bull. de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*), broch. in-8°, 5 p. Alger, S. Crescenzo, 1915.

Solignac (Marcel) et Joseph Bosco. — Nouvelles stations de représentations rupestres de la région du Kroub (Constantine) (Extr. du *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. arch. de Constantine*), broch. in-8°, 7 p. Constantine, D. Braham, 1916.

Trumelet (Colonel C.) — Le général Yusuf, 2 vol. in-4°, 545 et 507 p. Paris, Paul Ollendorf, 1890.

— Bou-Farik. Une page d'histoire de la colonisation algérienne, 1 vol. broché in-8°, 560 p. Alger, Ad. Jourdan, 1887.

Voinot (Commandant L.) — Note sur les tumuli et quelques ruines des environs d'El Aïoun Sidi Mellouk (Maroc Oriental) (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*), broch. in-8°, 23 p. Oran, L. Fouque, 1916.

Weil. — Œuvres militaires du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, 1 vol. broché in-8°, 394 p., 7 pl. Paris, L. Baudoin et Cie, 1883.

AFRIQUE

Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française. — Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française 1915-1916, 1 vol. broché in-4°, 1.053 p. Paris, Emile Larose, 1916.

Ministère de la Marine et des Colonies. — Sénégal et Niger. La France dans l'Afrique occidentale, 1 vol. in-8°, 455 p. avec atlas de 76 pl.

ASIE

Can (François-Bertrand) et Georges Durwell. — Carnet de route d'un petit marsouin cochinchinois. Impressions de la grande guerre, broch. in-12°, 54 p. Saïgon, Imp. Portail, 1916.

CARTES

Carte du Sahara français (feuille de l'Ouest), au 1/2.500.000^{e}, dressée par M. de Flotte de Roquevaire, par ordre de M. Lutaud, gouverneur général (1917).

Carte des Etapes de l'occupation française au Maroc (1.500.000^{e}), par M. Augustin Bernard (1917).

Le Bibliothécaire,

A. TOURNIER.

RENÉ VINSOT

Encore un deuil que nous vaut la guerre. Victime du devoir professionnel, René Vinsot a succombé le 14 mai 1917, à l'âge de 31 ans.

Né à Anthon-du-Perche (Eure-et-Loir), le 4 avril 1886, René Vinsot se destina à la médecine vétérinaire militaire. Entré à l'Ecole vétérinaire de Lyon en 1904, il en sortit pour passer à l'Ecole d'application militaire. Très bien noté, il fut, aussitôt pourvu de ses diplômes, nommé aide-vétérinaire au 5e Régiment de Chasseurs. Le 1er mars 1912, promu vétérinaire en second, il était affecté au 2e Spahis, alors stationné au Maroc.

Jusqu'au 26 mai 1915, René Vinsot prit part à toutes les opérations militaires du Maroc Oriental (Prise de Taza, combats de Sidi Belkaçem, du Djebel Bou M'Ris, de Touahar, de Sidi Ouvran, d'El Kalaa, etc.). Ses brillants services lui valurent la Médaille du Maroc et celle de l'Ordre Marocain de l'Ouissam Alaouite.

Le 27 mai 1915, le distingué praticien partait avec son régiment pour le front français. Il participa aux offensives d'Artois et de Champagne et y fit tout son devoir.

Sur ces entrefaites, une épizootie contagieuse à l'homme se déclara parmi les chevaux de son escadron ; atteint par le mal sans remède, René Vinsot ne tarda pas à succomber.

Très estimé de ses chefs pour ses capacités professionnelles et son zèle à accomplir son devoir, très aimé de ses cavaliers pour sa bonté, le vétérinaire Vinsot emportait le souvenir ému de tous ceux qui l'ont connu.

René Vinsot ne fut pas exclusivement un praticien de valeur. Sportsman remarquable, il avait gagné jadis la coupe de Lorraine. A ses heures de loisir, il s'adonnait à la musique et aux études géographiques et s'intéressait plus particulièrement à ces dernières. Depuis son arrivée au Maroc il s'était fait admettre dans notre Société et nous avait promis pour le Bulletin des notes sur les régions qu'il avait parcourues. Hélas ! comme pour bien d'autres, la guerre et la mort ont réduit à néant ces louables projets.

A tous les siens, la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle l'expression de ses condoléances les plus sympathiques.

F. D.

François MARÉGIANO

Le 20 juin 1917 disparaissait, à l'âge de 84 ans, un de nos plus anciens sociétaires, M. François Marégiano, notaire honoraire à Oran. Quoique M. Pastorino, doyen des notaires, ait retracé dans le discours d'usage, et en termes émus, la vie professionnelle et familiale du défunt, la *Société de Géographie* se fait un devoir d'apporter son tribut à l'hommage rendu à notre estimé concitoyen.

Marégiano avait débuté comme petit clerc de notaire dans l'étude David, dont il devenait le principal quelques années après. Déjà très remarqué, il fut sollicité de poser sa candidature à une étude vacante à Aïn-Témouchent. Il accepta et se fit aussitôt apprécier par son ardeur au travail, la rectitude de son jugement, sa prudence en affaires et par-dessus tout sa probité.

En 1881, il était nommé à Oran et bientôt désigné comme syndic. Dans cette charge de confiance, il mit au service de ses collègues du département son expérience et ses profondes connaissances juridiques. Entre temps, il occupa les fonctions de juge suppléant et de censeur de la Banque de l'Algérie.

Son caractère ferme, sa conscience droite, sa probité universellement reconnue lui avaient valu, avec la confiance de ses collègues et de ses clients, l'estime de tous ses concitoyens.

Ces hautes marques de considération ne développèrent jamais chez lui des sentiments d'orgueil et de vanité. Il resta l'homme simple et bon par excellence. Son plus grand souci fut de laisser à ses enfants l'honneur d'un nom qui fut synonyme de probité. Il y a parfaitement réussi.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, je salue la mémoire de cet homme de bien et renouvelle à Madame veuve Marégiano, et à toute sa famille, l'expression de nos condoléances attristées.

F. D.

TABLE DES MATIÈRES

DU

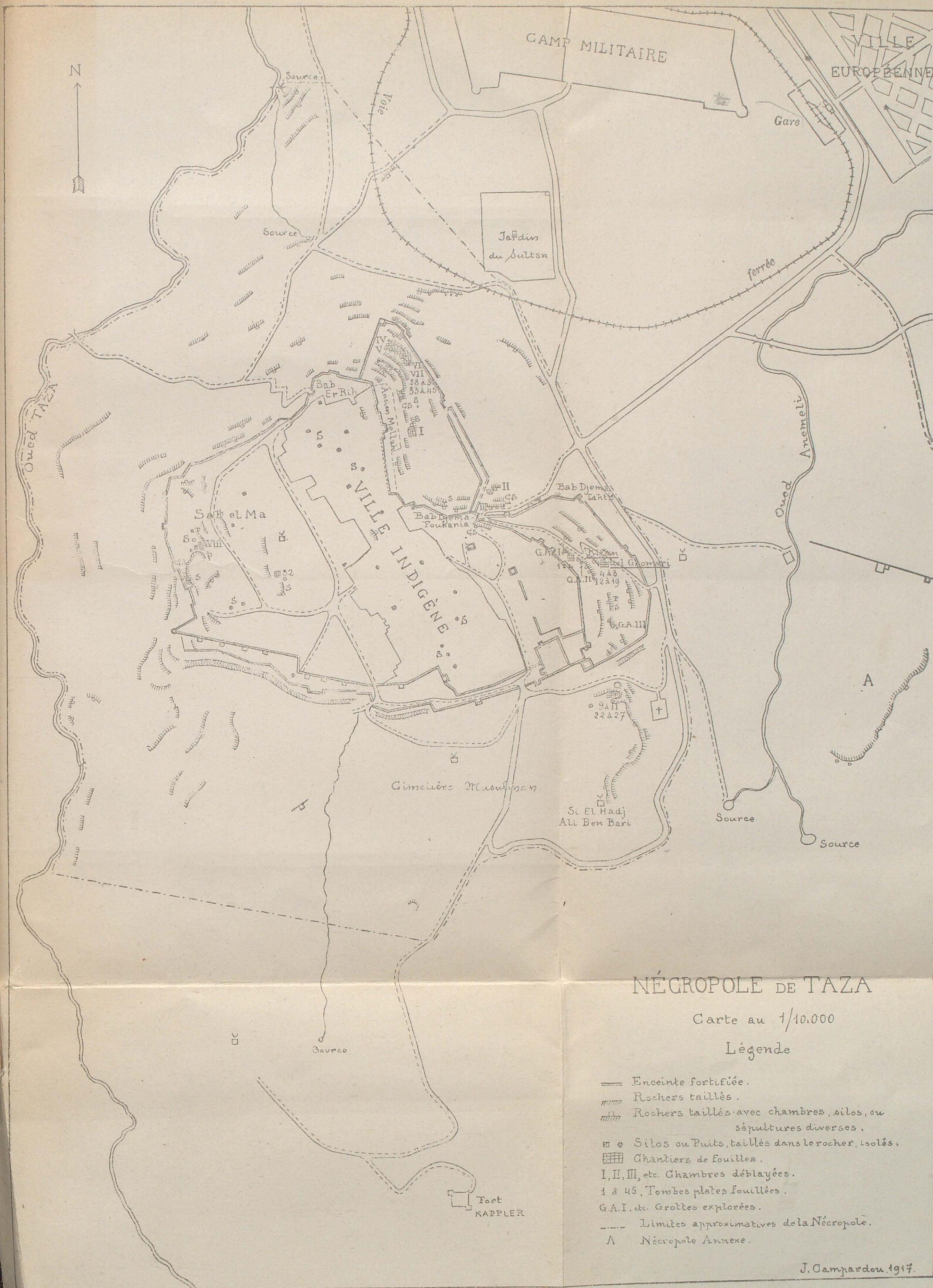
BULLETIN

TOME XXXVII. — 1917

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE


CAMP MILITAIRE
VILLE EUROPÉENNE
Gare
N
Source
Voie
ferrée
Source
Jardin du Sultan
Oued Taza
Bab Er Rih
Ancien Mellah
VILLE INDIGÈNE
Sab el Ma
Bab Djema Tahti
Bab Djema Foukania
Oued Anemeli
A
Cimetière Musulman
Si El Hadj Ali Ben Bari
Source
Source
Source
Fort KAPPLER
NÉCROPOLE DE TAZA
Carte au 1/10.000
Légende
Enceinte fortifiée.
Rochers taillés.
Rochers taillés avec chambres, silos, ou sépultures diverses.
Silos ou Puits, taillés dans le rocher, isolés.
Chantiers de fouilles.
I, II, III, etc. Chambres déblayées.
1 à 45, Tombes plates fouillées.
G.A.I. etc. Grottes explorées.
Limites approximatives de la Nécropole.
A Nécropole Annexe.
J. Campardou. 1917.

CARTE DE L'ANNEXE D'EL-ARICHA $\frac{1}{250.000^e}$

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 3e et 4e trim. 1917 (Noël).




MAROC
CERCLE DE MECHERIA
Tiouli
Gharaba
Magoura
Oued el Barad
El Baadj
Cheraga
El Aricha
El Mengueb
Bled el Maider
Enn Nefikhr
Mahjoub
Crampel
Dj. Mchaioar
Citerne de Megdoba
Citerne Guesmir
Mecheria el Ghouars
Citerne d'Abd el Moula
Mecheria el Malhou
Mecheria el Khelath
Mecheria Hadjera el Bidha
S. Moh. ben Ali
Citerne de l'Od. Harmel
Mecheria el Gherba
Mecheria el Atlatich
Dahar el Hallalif
Djenane et Mrir
Oglat el Hallara
Chott el Gharbi
S. Moh. Ouzar
Haoud en Geser
El Mekimene
Gaidet el Hal
El Thaidat
El Kreila

